
3 1761 07976715 8



HISTOIRE

DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS

DE FRANCE

AVIS IMPORTANT.

Paris. — Imp. de Gustave Gratiot, 30, rue Mazarine.

HISTOIRE

DES

RÉFUGIÉS PROTESTANTS

DE FRANCE

DEPUIS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR M. CH. WEISS

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE BONAPARTE

TOME PREMIER

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

19, RUE DE LILLE

A GENÈVE, chez CHERBULIEZ, libraire

A LONDRES, chez JEFFS, libraire, Burlington-Arcade

1853

PRÉFACE.

En écrivant l'histoire des réfugiés protestants de France, nous ne prétendons pas traiter incidemment la question religieuse soulevée depuis trois siècles entre l'Église romaine et la Réforme, et ranimer l'irritant débat qui divise encore les meilleurs esprits.

Nous ne cherchons pas davantage à raviver de vieux ressentiments contre le monarque qui fut, malgré la fatale erreur de son règne, l'un de nos plus grands rois. Admettant comme un fait désormais acquis que Louis XIV commit une faute irréparable, lorsqu'il signa la révocation de l'édit promulgué par son aïeul, et ne recherchant pas la gloire difficile de convaincre ceux qui soutiennent une opinion contraire, nous n'avons eu qu'un but purement historique : celui d'étudier les destinées de ces trois cent mille proscrits volontaires, qui n'hésitèrent pas à sacrifier leur patrie à leur Dieu, et dont l'énergique résolution ne peut qu'inspirer une vive sympathie à ceux qui partagent leur doctrine,

un respect profond à ceux qui professent une religion différente, un regret pénible à tous ceux qui aiment sincèrement leur pays. Une loi, votée par l'Assemblée constituante en 1790, a rendu le titre de citoyens aux descendants des réfugiés dispersés aujourd'hui dans le monde entier, à la seule condition qu'ils rentreront en France et qu'ils y rempliront les devoirs civiques imposés à tous les Français. Nous croyons donc, en traçant l'histoire de ces troupes fugitives, combler en quelque sorte une lacune de notre histoire nationale à laquelle nous ajoutons un chapitre nouveau, un épisode peu connu, plein d'un intérêt dramatique et des enseignements les plus sérieux. Que l'on ne cherche pas dans ces pages un panégyrique aveugle de la conduite de tous les émigrés! Il est impossible de ne pas déplorer le mal que beaucoup d'entre eux firent à la France, en portant les armes contre elle et en se réjouissant de ses revers. Mais la faute en est-elle tout entière à ces hommes réduits au désespoir par une odieuse persécution, et ne doit-elle pas être imputée plutôt aux conseillers de la mesure inique qui les réduisit à demander un asile à des contrées où l'on compatissait à leur malheur? Ignore-t-on, d'ailleurs, que les proscrits de tous les temps et de tous les pays n'ont jamais hésité à se frayer par la force un chemin pour retourner dans leur patrie? Cruelle extrémité que le sentiment national réprouve, que la justice humaine condamne, mais que la conscience des hommes n'a jamais flétrie

comme un crime vulgaire! Nous n'avons pas voulu déguiser ce côté douloureux de leur histoire. Mais, ce blâme admis, il nous a semblé que personne n'avait le droit de traiter d'étrangers les fils et les petits-fils de ces victimes de l'intolérance d'un autre âge, et que chacun lirait avec émotion un récit impartial des vicissitudes diverses que leur réservait l'exil.

L'établissement de leurs colonies en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Amérique, et jusqu'en Danemark, en Suède et en Russie, les édits des gouvernements en leur faveur, les services qu'à leur tour ils rendirent aux nations qui les accueillirent, tant sous le rapport politique que sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la littérature et de la religion, la mesure dans laquelle ils contribuèrent à la grandeur, à la richesse et à la liberté des contrées dans lesquelles ils furent reçus, enfin leur fusion successive dans les peuples au milieu desquels ils vécurent, et l'état actuel de leurs descendants, tel est le cadre que nous avons essayé de remplir et dans lequel nous avons entrepris de renfermer les faits qui peignent le mieux le sort qu'ils subirent et l'influence qu'ils exercèrent.

Il n'était pas facile de réunir les matériaux épars d'un pareil travail. Nous avons dû visiter nous-même l'Angleterre, la Suisse et la Hollande, consulter les archives publiques et celles des églises fondées à l'époque de l'émigration, interroger les familles les plus considérées qui s'honorent de leur origine

française, quoiqu'elles paraissent définitivement perdues pour leur ancienne patrie. A Londres, nous avons trouvé des documents précieux dans le grand dépôt des archives au *Foreing Office*, dans les manuscrits du *British Musæum*, dans la collection des actes et dans la correspondance de l'Église française de *Threadneadle street*, qui remonte au règne d'Édouard VI, et qui fut comme la métropole des communautés que les réfugiés formèrent en Angleterre, en Écosse, en Irlande et dans les colonies anglaises d'Amérique. En Suisse, nous avons rassemblé des pièces nombreuses et importantes dans les archives fédérales de Berne, dans celles de la colonie française de cette même ville, qui ont été récemment transférées à La Neuve-Ville; dans celles de la *Corporation* de Lausanne; à Genève, dans les registres du Conseil déposés à l'hôtel de ville, dans les manuscrits de la Bibliothèque où l'on conserve la volumineuse correspondance d'Antoine Court, et dans les archives de la Bourse française. Mais nulle part nous n'avons rencontré de plus abondants matériaux qu'en Hollande. Nous avons surtout puisé dans les archives de l'hôtel de ville et dans celles des Églises françaises d'Amsterdam, dans la bibliothèque de Leyde, qui possède une multitude de brochures, de pamphlets et de journaux publiés par les réfugiés, dans les archives de La Haye, qui renferment, entre autres pièces curieuses, les *Résolutions secrètes* des États-Généraux, dans celles des Églises de Rotterdam, enfin dans les papiers de fa-

mille qui nous ont été communiqués par les rejetons de ces races sacerdotales dans lesquelles les fonctions de pasteur se transmettent héréditairement de père en fils depuis plus de cent ans.

Aux documents inédits pour la plupart que nous ont fournis nos recherches à l'étranger, nous devons ajouter ceux que nous avons réunis à Paris. Nous avons tiré parti des mémoires adressés au gouvernement par les intendants des provinces en 1698, et dont il existe des copies à la Bibliothèque impériale, des pièces relatives aux calvinistes que l'on garde au département des manuscrits de cette même Bibliothèque, des papiers qui se rapportent à la régie des biens des religionnaires mis sous séquestre et dont on a conservé des milliers de liasses aux archives générales de France, enfin, au ministère des affaires étrangères, des dépêches de nos ambassadeurs en Angleterre, en Hollande, en Suisse et en Danemark, pendant les dix années qui précédèrent ou suivirent la révocation de l'édit de Nantes.

Des recherches spéciales sur les réfugiés en Allemagne, prescrites à nos agents diplomatiques par M. Drouyn de Lhuys, et, avant lui, par M. le général La Hitte, nous ont permis de compléter sur ce point les matériaux que nous ont procurés les mémoires d'Erman et Réclam, l'ouvrage de Charles Ancillon et les œuvres du grand Frédéric.

Nous saisissons cette occasion pour remercier publiquement M. Drouyn de Lhuys de l'appui qu'il nous a prêté pendant son ambassade en Angleterre

et depuis son entrée au ministère. Nous nous plaisons aussi à reconnaître tout ce que nous devons au concours empressé des pasteurs Martin et Daugars à Londres, de M. Panizzi, l'un des directeurs du *British Musæum*, de M. Édouard Mallet à Genève, de M. Antoine de Tillier à Berne, de M. Verdeil à Lausanne, de MM. Kœnen, Brugmans, Mounier et de Chaufepié à Amsterdam, de M. Grœn van Prinsterer à La Haye, de M. Delprat à Rotterdam. A Paris même nous avons été secondé par M. Mignet, qui a suivi nos travaux pendant plusieurs années avec un intérêt et une sollicitude dont nous nous honorerons toujours, par M. Guizot, qui n'a cessé de nous donner des conseils dictés par sa haute expérience d'écrivain et d'homme d'État, par MM. Villemain et Naudet, que nous avons plusieurs fois consultés avec fruit sur des questions qui se rapportaient à cette étude. Nous exprimons enfin toute notre reconnaissance à l'Académie des sciences morales et politiques, dont les encouragements nous ont soutenu dans nos efforts, en même temps qu'ils ont été pour nous la plus précieuse des récompenses.

Nous prions, en terminant, les membres dispersés du refuge [1] auxquels parviendra notre ouvrage,

[1] Le mot de refuge appliqué à l'ensemble des réfugiés établis dans les pays qui leur servirent d'asile n'est pas français, nous le savons. Nous l'empruntons à ces écrivains expatriés qu'une situation nouvelle contraignit plus d'une fois à créer des mots nouveaux.

de ne pas nous épargner leurs observations critiques sur les erreurs de détail que nous pouvons avoir commises. Nous espérons aussi qu'ils voudront bien nous faire profiter des documents qui sont entre leurs mains, et avec l'aide desquels nous essaierons un jour de compléter cette histoire.

HISTOIRE
DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS
DE FRANCE

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE FRANCE DEPUIS LA PROMULGATION DE L'ÉDIT DE NANTES PAR HENRI IV, JUSQU'À LA RÉVOCATION DE CET ÉDIT PAR LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Première période : de 1598 à 1629. — Appréciation de l'édit de Nantes. — Sa ratification par Louis XIII et Louis XIV. — Haine des anciens ligueurs. — Mécontentement des protestants. — Sentiment d'Agrippa d'Aubigné. — Synode de Gap. — Assemblée de Châtellerault. — Mort d'Henri IV. — Assemblée de Saumur. — Constitution définitive du parti réformé. — Consistoires et colloques. — Synodes provinciaux et synodes nationaux. — Conseils provinciaux. — Assemblées de cercle. — Assemblées générales. — Députés généraux. — Soulèvement contre Louis XIII. — Traité de Loudun. — Édit de 1620. — Révolte du Béarn. — Assemblée illégale de La Rochelle. — Déclaration d'indépendance. — Siége de Montauban. — Paix de Montpellier. — Prise d'armes de 1625. — Médiation du roi d'Angleterre. — Pacification de 1626. — Prise de La Rochelle par Richelieu. — Traité d'Alais.

L'histoire du protestantisme en France, depuis la promulgation de l'édit de Nantes par Henri IV en 1598, jusqu'à la révocation de cet édit par Louis XIV en 1685, peut se diviser en trois périodes principales. Dans la première, qui s'étend depuis cette grande transaction religieuse qui marque la fin des guerres civiles du seizième siècle,

jusqu'à la prise de La Rochelle en 1629, les protestants, mêlés tantôt par leur faute, tantôt par l'artifice des grands, aux troubles qui agitent la régence de Marie de Médicis et les premières années de la majorité de Louis XIII, se voient privés successivement de leurs places de sûreté, de leur organisation politique, et cessent enfin de former un État dans l'État. Dans la seconde période, qui s'étend depuis la prise de La Rochelle jusqu'aux premières persécutions de Louis XIV en 1662, les protestants ne forment plus qu'un parti religieux qui se voit délaissé peu à peu par ses chefs les plus puissants. Ils ne troublent plus la France, comme leurs ancêtres, par d'incessantes prises d'armes, mais ils l'enrichissent par leur industrie. Dans la troisième, qui comprend l'intervalle entre les premières persécutions et la révocation de l'édit de Nantes, ils sont exclus de toutes les charges publiques, frappés dans leurs droits religieux et civils, et réduits enfin à changer de religion ou à quitter leur patrie.

L'édit de Nantes n'était à proprement parler qu'une confirmation nouvelle des divers traités conclus entre les catholiques et les protestants, mais sans cesse enfreints par le parti vainqueur. Il commençait par un acte d'oubli de toutes les injures passées. Les sentences rendues contre les réformés, à l'occasion de la religion, furent annulées et rayées des registres des greffes des cours souveraines. Leurs enfants établis à l'étranger furent déclarés Français et invités à retourner dans le royaume. Leurs prisonniers, même ceux qui avaient

été envoyés aux galères, furent mis en liberté. Aux catholiques on permit de célébrer publiquement et solennellement leur culte dans toutes les provinces où il avait été interrompu. Aux protestants on reconnut une liberté de conscience illimitée; mais l'exercice public de leur culte, interdit formellement à Paris [1], fut restreint aux villes où il était demeuré publiquement établi à l'époque de la promulgation de l'édit, et à celles où il avait été accordé par les conventions de Fleix et de Nérac, quoiqu'il y eût été supprimé depuis. L'exercice public du culte fut accordé en outre à tous les gentilshommes ayant droit de haute justice. Ils étaient au nombre de trois mille cinq cents. On leur donna la faculté d'admettre les familles de leurs vassaux à ces réunions religieuses. Pour assurer aux protestants une justice impartiale, le roi créa dans le parlement de Paris, sous le nom de Chambre de l'Édit, un tribunal composé d'un président assisté de seize conseillers, et chargé spécialement de juger les procès de ceux de la religion dans le ressort des parlements de Paris, de Rennes et de Rouen. Une chambre mi-partie fut conservée à Castres pour le ressort du parlement de Toulouse, et deux autres furent établies dans ceux des parlements de Gre-

[1] Les réformés de Paris eurent d'abord un temple à Ablon. Mais, en 1606, ayant représenté : 1° que la distance de ce lieu était cause que souvent les enfants mouraient en chemin avant d'avoir reçu le baptême ; 2° que les officiers qui servaient à la cour ne pouvaient s'acquitter le dimanche de ce qu'ils devaient à Dieu et au roi, ils furent autorisés, par lettres patentes du 1er août 1606, à transporter le lieu de leurs assemblées à Charenton.

noble et de Bordeaux, pour connaître et juger les différends dans lesquels ils seraient parties principales. Ils reçurent enfin des places de sûreté pour quatre ans, et conservèrent l'organisation politique qu'ils s'étaient donnée pendant les guerres de religion.

Cet édit solennel, qui marquait pour la France la fin du moyen âge et le véritable commencement des temps modernes, fut scellé du grand sceau de cire verte, pour témoigner qu'il était perpétuel et irrévocable. Il fut vérifié dans les formes les plus authentiques par tous les parlements, et particulièrement par celui de Paris, juré par toutes les cours souveraines, les gouverneurs des provinces, les magistrats et même par tous les principaux habitants des villes du royaume.

Louis XIII et Louis XIV lui-même confirmèrent solennellement l'édit d'Henri IV. Le 22 mai 1610, la régente Marie de Médicis déclara, au nom du roi mineur, qu'il reconnaissait que l'observation de cet édit avait *mis un repos assuré entre ses sujets.* « C'est pourquoi, faisait-on dire au nouveau monarque, encore que cet édit soit perpétuel et irrévocable, et par ce moyen n'ait besoin d'être confirmé par nouvelle déclaration, néanmoins, afin que nosdits sujets soient assurés de notre bienveillance, savoir faisons, disons et ordonnons que ledit édit de Nantes, en tous ses points et articles, sera entretenu et gardé inviolablement. » Devenu majeur, Louis XIII confirma cette déclaration dans un lit de justice tenu le 1er octobre 1614, avec cette clause formelle que les contrevenants seraient punis

comme pertubateurs du repos public. L'année suivante, quand on proposa aux états généraux, dans la chambre de la noblesse, de supplier le roi de conserver la religion catholique suivant le serment prêté à son sacre, qui était de chasser des terres de sa sujétion *tous les hérétiques dénoncés par l'Église*, Louis XIII donna, le 12 mars 1615, une déclaration qui est un des plus beaux monuments de la justice de ce prince. Après avoir protesté que son intention était de garder inviolablement les édits, il ajoutait « qu'il éprouvait un très-grand déplaisir de la contention advenue entre les députés catholiques de la chambre de la noblesse... que tous les députés lui avaient déclaré séparément, et après tous ensemble, qu'ils désiraient l'observation de la paix établie par les édits. » Mais ce qu'il y eut de plus remarquable dans cet acte de Louis XIII, c'est qu'il condamnait toute violence en matière de religion, « étant persuadé, disait-il, par l'expérience du passé, que ces moyens n'ont servi qu'à accroître le nombre de ceux qui sont sortis de l'Église, au lieu de leur enseigner le chemin d'y rentrer. » Une déclaration semblable fut rendue le 20 juillet 1616 pour confirmer l'édit d'Henri IV, et pour défendre d'appliquer à l'avenir aux réformés la qualification d'hérétiques. Cette défense était absolument nécessaire, pour que le serment que les rois prêtaient à leur sacre, et par lequel ils s'engageaient à détruire les hérétiques, ne fût pas en contradiction formelle avec les nouvelles lois du royaume.

Anne d'Autriche imita l'exemple de Louis XIII. Sa déclaration du 8 juillet 1643, rendue au nom du

roi mineur, portait que Louis XIV, après avoir pris l'avis de la reine, sa mère, du duc d'Orléans, du prince de Condé, ordonnait que ses sujets de la religion prétendue réformée jouiraient de l'exercice libre et entier de leur religion, conformément aux édits. Des déclarations semblables furent publiées à diverses reprises jusqu'en 1682. La plus importante est celle du 21 mai 1652, et dont l'honneur revient à Mazarin. Le roi, rappelant ses propres engagements et l'exemple de ses prédécesseurs, confirma solennellement les édits, « d'autant, disait-il, que lesdits sujets lui ont donné des preuves certaines de leur affection et fidélité, notamment dans les occasions présentes dont il demeure très-satisfait[1]. »

En signant l'édit de Nantes, Henri IV rompait d'une manière éclatante avec la tradition du moyen âge. Il ne voulait rien moins qu'accorder aux réformés tous les droits civils et religieux qui leur étaient contestés par l'intolérance de leurs adversaires, et les placer sur le pied d'une entière égalité avec le parti dominant. Pour la première fois, le pouvoir civil en France s'élevait hardiment au-dessus des partis religieux, et posait les limites qu'il ne leur était plus permis de franchir, sans violer la loi de l'État.

Une politique si nouvelle ne pouvait manquer d'exciter les clameurs des hommes extrêmes, et de provoquer les haines des factions qui ne croient jamais rien avoir quand elles ne possèdent tout. Le

[1] *Mémoire sur l'état de la religion réformée en France.* La Haye, 1712. British Musæum.

souvenir de quarante ans de guerres civiles n'était pas effacé. La paix matérielle était rétablie, mais les esprits restaient remplis de défiance. Les anciens ligueurs, les *catholiques à gros grains* [1], ne croyaient pas à la sincérité d'Henri IV. Ils attribuaient les concessions qu'il venait de faire aux protestants à l'attachement secret qu'il conservait pour leur doctrine. Assurer une existence légale et donner des garanties à des hérétiques, à des excommuniés, à des hommes damnés dans cette vie et dans l'autre, et les placer sur une même ligne avec des orthodoxes! C'étaient là des actes qu'ils ne pouvaient approuver, et qui n'étaient à leurs yeux que des preuves d'une trahison manifeste ou du moins d'une indifférence coupable. Mais, à défaut du fanatisme religieux, l'intérêt aurait suffi pour soulever le parti catholique contre l'édit d'Henri IV. Le clergé craignait la diminution de ses revenus et l'affaiblissement de son autorité, si la nouvelle doctrine était reconnue par l'État et continuait à faire des progrès. Les parlements, de leur côté, se plaignaient de l'édit comme portant atteinte à leurs droits. Ils refusèrent longtemps de le reconnaître, et ne cédèrent que devant la volonté formelle du souverain. « J'ai fait l'édit, dit Henri IV aux membres du parlement de Paris ; je veux qu'il s'observe. Ma volonté devrait servir de raison. On ne la demande jamais au prince dans un État obéissant. Je suis roi, je vous parle en roi, je veux être obéi. » A l'assemblée du clergé qui

[1] C'était le nom que l'on donnait aux catholiques les plus ardents.

l'exhortait à remplir son devoir, il répondit qu'il en fît autant de son côté, ajoutant avec sa feinte bonhomie gasconne : « Mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles ; mais moi, avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je suis tout gris au dehors, mais je suis tout d'or au dedans [1]. »

Les protestants n'étaient guère plus satisfaits. Lorsque les Espagnols surprirent Amiens, plusieurs de leurs chefs montrèrent peu d'empressement à prendre les armes. Ils boudaient le roi depuis sa conversion. Duplessis-Mornay ne paraissait plus à la cour. Quelques jours après la tentative de Châtel, le roi recevait dans son palais son ancien compagnon d'armes, Agrippa d'Aubigné, qu'il ne voyait plus qu'à de rares intervalles, et comme il lui montrait sa lèvre percée par le poignard de l'assassin, le gentilhomme huguenot ne put contenir sa langue satirique : « Sire, lui dit-il, jusqu'ici vous n'avez renié Dieu que des lèvres, et Dieu s'est contenté de percer vos lèvres ; mais quand vous le renierez du cœur, alors Dieu percera votre cœur. » Les assemblées des protestants retentissaient de plaintes et de récriminations contre le monarque apostat. Les plus ardents parlaient de reprendre les armes. Henri IV était informé de leurs menées : « Je ne vous ai point encore discouru de vos assemblées, dit-il un jour à d'Aubigné, où vous avez pensé tout gâter, car vous y alliez de bonne foi... J'avais mis les plus grosses têtes du parti dans mes intérêts, et vous étiez peu

[1] *Le gouvernement de Louis XIV, de* 1683 *à* 1689, par M. Pierre Clément, p. 91.

qui travailliez à la cause commune. La meilleure partie de vos gens pensait à ses avantages particuliers, et à gagner mes bonnes grâces à vos dépens. Cela est si vrai que je me puis vanter qu'un homme d'entre vous, des meilleures maisons de France, ne m'a coûté que cinq cents écus pour me servir d'espion parmi vous et vous trahir [1]. »

Plusieurs des principaux chefs de la noblesse avaient abandonné le parti calviniste. Les ministres qui leur succédaient et qui allaient être désormais ses représentants les plus énergiques, apportaient dans leurs délibérations cette âpreté théologique dont les prêtres de toutes les religions ont tant de peine à se défendre. Dans un synode tenu à Gap en 1603, après d'inutiles efforts pour opérer une fusion entre les partisans de Luther et de Calvin, ils ne tombèrent d'accord que pour déclarer solennellement que le pape était l'antechrist, et cette déclaration fut ajoutée à la confession de foi du parti protestant. C'était blesser inutilement les catholiques au milieu desquels ils vivaient, et rendre plus pénible la mission du roi qui les protégeait contre eux. Henri IV n'en maintint pas moins leurs assemblées religieuses et leurs assemblées politiques. Il les jugeait nécessaires pour leur sûreté ; mais il en écartait à tout prix les chefs de la noblesse, les Rohan, les Bouillon, les La Trémouille, les Lesdiguières, les La Force, les Châtillon, dont il redoutait les menées ambitieuses. Les forteresses qu'il

[1] *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, t. 1er, p. 149-150. Edition d'Amsterdam, 1731.

laissait entre leurs mains lui inspiraient moins d'ombrage. Il n'hésita pas à accorder à l'assemblée de Châtellerault, réunie en 1605, une prolongation de quatre ans du terme fixé pour la restitution des villes dans lesquelles ils entretenaient garnison. Grâce à ces ménagements habiles, la paix fut maintenue dans le royaume. L'honneur en revenait tout entier à Henri IV. Les protestants finirent par se rapprocher d'un prince qui leur assurait au moins la liberté religieuse. Dans son *Histoire universelle*, dédiée à la postérité, d'Aubigné rendit justice au grand roi qu'il avait offensé plus d'une fois par ses brusques reparties : « Nous tirons, dit-il, un prince du berceau encourtiné d'épines, d'elles armé et picqué tout ensemble, comme une fleur qui a langui longtemps dans un hallier d'orties et de serpents. Son matin n'a vu le soleil qu'entre les nues qui l'ont noyée en l'espanouissant. Son midi a été effroyable de tonnerres et d'orages sans repos. Sa soirée plus douce nous a donné loisir de pendre nos habillements mouillés devant l'autel du Dieu de paix. Quant à la nuit qui lui a fermé les yeux d'une façon aussi peu commune que sa vie, nous la laissons sous le rideau, jusqu'à l'heure d'en parler [1]. »

L'assassinat d'Henri IV jeta l'alarme parmi les protestants. Peu satisfaits de la confirmation de l'édit de Nantes par Marie de Médicis, ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de convoquer à Châtellerault leur assemblée générale. Les ducs de Rohan, de Soubise, de Sully, de La Trémouille, les sei-

[1] Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, préface.

gneurs de Châtillon, les La Force, les Duplessis-Mornay, se rendirent à cette assemblée qui fut bientôt transférée à Saumur. Mais l'ambition et l'esprit d'intrigue l'emportaient chez la plupart des chefs de la noblesse sur le zèle pour la réforme. Le duc de Bouillon voulait entrer au ministère. Dans ce but, il s'efforçait de donner à la cour la plus haute idée de la puissance des réformés. En même temps il voulait paraître leur chef en se faisant nommer président de leur assemblée. Mais on devina ses vues intéressées, et Duplessis fut élu. Alors, changeant de tactique, il essaya de persuader à ceux de son parti de se dessaisir de toutes les places de sûreté, pour se remettre entièrement à la discrétion de la régente. Il concluait par des louanges affectées de la gloire qu'ils acquerraient en s'exposant ainsi volontairement à souffrir le martyre. « Oui, monsieur, répliqua d'Aubigné, la gloire du martyre ne se peut célébrer par trop de louanges. Bienheureux sans mesure qui endure pour Christ ! s'exposer au martyre, c'est le caractère d'un véritable et bon chrétien ; mais d'y exposer ses frères et de leur en faciliter les voies, c'est le caractère d'un traître et d'un bourreau [1]. »

L'assemblée n'obéit pas aux conseils insidieux du duc de Bouillon. Elle s'efforça de ramener la concorde parmi les chefs du parti, et Mornay dressa le fameux *acte de réconciliation* qui fut signé par tous les seigneurs accourus à Saumur, et même par Les-

[1] *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné,* t. I, p. 168-169. Edition d'Amsterdam, 1731.

diguières et Bouillon. L'union rétablie, l'assemblée organisa la défense commune en partageant la France protestante en huit *cercles*, dont chacun eut son conseil particulier. Ces conseils devaient correspondre entre eux, de manière qu'il fût facile désormais d'imprimer à tous une même direction.

L'organisation religieuse et politique des calvinistes était antérieure à l'édit de Nantes, qui ne la modifia qu'imparfaitement; l'assemblée de Saumur lui donna son dernier développement, et établit bien réellement une république représentative au sein de la monarchie absolue.

La constitution religieuse des réformés reposait sur les *consistoires*, les *colloques*, les *synodes provinciaux* et les *synodes nationaux*.

Chaque église formait un consistoire, c'est-à-dire un petit conseil démocratique composé de ministres, de diacres et d'anciens. Il se réunissait toutes les semaines. On y délibérait sur la répartition des aumônes recueillies dans l'assemblée des fidèles. On y dénonçait les fautes commises par les membres de l'Église, particulièrement celles qui étaient contraires à la discipline ecclésiastique. On examinait si les coupables se trouvaient dans le cas de l'exhortation particulière ou dans celui de l'excommunication publique. En cas de désobéissance, on déférait le délinquant au colloque.

Les colloques s'assemblaient tous les trois mois. Ils se composaient de deux députés de chaque consistoire d'un certain district. On y décidait les affaires que le premier conseil n'avait pu terminer. On y réglait les sommes qui devaient être envoyées

aux protestants persécutés pour cause de religion. On y censurait les anciens, les diacres, les proposants, les ministres qui s'étaient écartés de leurs devoirs. On y cassait tous les membres d'un consistoire coupable de prévarication.

Les synodes provinciaux s'assemblaient tous les ans. Chaque colloque y était représenté par deux députés. On y traitait de toutes les affaires de la province. On y faisait l'examen des proposants qui voulaient être promus au ministère. On y arrêtait l'état des appointements des pasteurs d'après celui des sommes qu'on avait recueillies dans la collecte générale faite par les consistoires. On y assignait à chaque paroisse son ministre, et l'on y statuait sur le choix des professeurs de théologie.

Les synodes généraux ou nationaux étaient convoqués tous les trois ans ; mais les circonstances politiques les empêchèrent souvent de se réunir. Ces assemblées se composaient des députés laïques et des députés ecclésiastiques de toutes les provinces du royaume. On y élisait le *modérateur*, ou président, à la pluralité des suffrages. On y jugeait tous les appels des synodes provinciaux. On y décidait en dernier ressort toutes les questions de dogme et de discipline, et les statuts que l'on y rendait avaient force de loi dans toutes les églises [1].

Le gouvernement de l'Église réformée était, on le voit, disposé tout entier d'après le système représentatif, car il se composait d'assemblées subordon-

[1] Manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Affaires du calvinisme depuis 1669 jusqu'en 1788. Vol. III, *Mémoire de La Beaumelle*. Toulouse, 1759.

nées les unes aux autres, et formées toutes par voie d'élection. Les consistoires ressortissaient aux colloques, les colloques aux synodes provinciaux, les synodes provinciaux au synode national. Les plus bas degrés de cette hiérarchie étaient en contact immédiat avec le peuple. Les consistoires étaient composés de pasteurs et d'anciens nommés par lui, ou du moins admis dans ces assemblées avec son adhésion publiquement exprimée. Les colloques étaient formés de députés nommés par les consistoires; les synodes provinciaux, de députés nommés par les colloques; les synodes nationaux, de représentants désignés par les synodes provinciaux. Aux mains d'une minorité trop souvent opprimée, un tel gouvernement avait nécessairement une grande vigueur. La discipline était maintenue comme un moyen d'union pour tous les adhérents de la réforme, comme un moyen de défense contre une Église dominante et jalouse. La surveillance était mutuelle, et les mesures adoptées efficaces et rapides, parce qu'elles étaient instantanément exécutoires, et toujours conformes à l'intérêt général du parti.

Dans la première moitié du dix-septième siècle, on comptait en France huit cent six églises divisées en seize provinces et en soixante-deux colloques[1]. La première province, qui comprenait le Berri, l'Orléanais, le Blaisois, le Nivernais et la haute Marche, renfermait trois colloques : ceux de San-

[1] Nous empruntons cette évaluation au catalogue qui fut produit dans le synode national tenu à Alençon en 1637. Voyez Aymon, *Synodes nationaux des églises réformées de France*, t. 1, p. 291-306. La Haye, 1710.

cerre, du Blaisois, du Berri et du Bourbonnais. La seconde, qui était celle de Bretagne, n'avait qu'un seul colloque composé de dix églises. La troisième, dans laquelle étaient compris la Saintonge, l'Angoumois, l'Aunis et les Iles, était divisée en cinq colloques : ceux d'Aunis, de Saint-Jean-d'Angély, des Iles, de Saintonge et d'Angoumois. La quatrième, qui était celle de Bourgogne, contenait les quatre colloques de Gex, de Dijon, de Châlon et de Lyon. La cinquième, contenant le bas Languedoc, était divisée en trois colloques : ceux de Nîmes, d'Uzès et de Montpellier. La sixième, contenant le Poitou, renfermait les trois colloques du haut Languedoc, du moyen Poitou et du bas Poitou. La septième, contenant la Touraine, le Maine et l'Anjou, renfermait trois colloques désignés sous ces trois noms. La huitième, contenant le Vivarais, le Forez et le Vélay, n'avait qu'un seul colloque. La neuvième, contenant les églises du Béarn, était divisée en six colloques : ceux de Sauveterre, d'Orthez, de Pau, d'Oleron, de Nai et de Vibil. La dixième, contenant les églises de Provence, n'avait qu'un seul colloque. La onzième, contenant celles des Cévennes, était divisée en trois colloques : ceux d'Anduze, de Sauve et de Saint-Germain. La douzième, qui était celle de la basse Guienne, contenait les cinq colloques du bas Agénois, du Condomois, du haut Agénois, du Périgord et du Limousin. La treizième, qui était celle du Dauphiné, comprenait les huit colloques du Gapensois, du Diois, du Viennois, du Val-Luçon, du Grésivaudan, du Valentinois, des Baronies et de l'Embrunois. La quatorzième, qui était celle de

Normandie, contenait six colloques : ceux de Rouen, de Caux, de Caen, du Cotentin, d'Alençon et de Falaise. La quinzième, qui était celle du haut Languedoc et de la basse Guienne, contenait sept colloques : ceux du bas Quercy, du haut Quercy, de l'Albigeois, d'Armagnac, du Rouergue, du Lauraguais et de Foix. La seizième, qui était celle de l'Ile de France, était divisée en quatre colloques : ceux de Paris, de Picardie, de Champagne et du pays Chartrain. Les synodes nationaux, qui furent les conciles généraux de l'Église calviniste, se réunirent vingt-neuf fois dans l'espace de cent ans. Le premier fut tenu à Paris, en 1559; le dernier, à Loudun, en 1659[1].

La constitution politique des réformés était démocratique et représentative comme leur constitution religieuse. Elle reposait sur les *conseils provinciaux*, les *assemblées de cercle* et les *assemblées générales*.

Les *conseils provinciaux* étaient composés des notables de chaque province, chargés de veiller au maintien des droits et des priviléges concédés au parti. Ils examinaient les plaintes formulées par les religionnaires et en transmettaient l'exposé succinct aux *députés généraux* chargés de poursuivre auprès du roi le redressement de leurs griefs. Les *conseils provinciaux* étaient antérieurs à l'assemblée de Saumur, mais ils ne se réunirent régulièrement qu'à partir de cette époque, et subsistèrent, malgré l'opposition de la cour, jusqu'à la prise de La Rochelle. Les *cercles* établis par cette assemblée en 1611, à

[1] Aymon, t. 1, p. 289.

l'instar de ceux d'Allemagne, se composaient chacun de plusieurs provinces. On donnait le nom d'*assemblée de cercle* à la réunion des délégués des *conseils provinciaux*. Chacune des provinces du *cercle* avait le droit de la convoquer, lorsqu'un péril menaçait une ou plusieurs églises ou la généralité des églises de France et de Béarn. Si le danger devenait trop pressant, l'*assemblée de cercle*, empiétant sur la prérogative royale, prenait sur elle de convoquer une assemblée politique générale.

Les *assemblées générales* se tenaient d'une manière assez irrégulière. Elles étaient précédées et quelquefois suivies d'assemblées politiques provinciales. Dans le premier cas, celles-ci nommaient les députés de la future assemblée générale et rédigeaient les cahiers qui devaient être soumis à ses délibérations. Dans le second cas, elles se faisaient adresser un rapport sur les décisions adoptées. L'édit de Nantes permettait ces *assemblées générales*, mais à la condition expresse qu'elles seraient autorisées par le roi. Sans cette autorisation, elles perdaient leur caractère légal et étaient réputées séditieuses. Depuis la promulgation de l'édit de Henri IV jusqu'en 1629, on compte neuf assemblées générales. Celles convoquées sous le règne de Henri IV, à Sainte-Foy, en 1601 ; à Châtellerault, en 1605; à Jargeau, en 1608, furent licites et régulières. Il en fut de même de celle de Saumur sous Louis XIII. Mais celles de La Rochelle, en 1617, d'Orthez et de La Rochelle en 1618 et 1619, et surtout celle de La Rochelle en 1620, furent irrégulières et illégales. La dernière dégénéra en assem-

blée révolutionnaire, et donna le signal de la guerre civile, qui coûta aux réformés toutes leurs libertés politiques.

En principe, les *assemblées générales* n'avaient qu'un objet bien déterminé : c'était l'élection des *députés généraux*, et plus tard la désignation de six candidats à la députation générale, parmi lesquels le roi choisissait deux commissaires de la religion pour résider auprès de lui dans l'intervalle des sessions; mais, en fait, leurs attributions s'étendaient à toutes les matières qui concernaient le parti. Tant que vécut Henri IV, elles n'étaient pas sorties du cercle restreint qui leur était tracé ; mais, sous le règne de Louis XIII, elles se constituèrent en assemblées souveraines, à l'exemple des états généraux de Hollande, et provoquèrent le trouble et la rébellion [1].

Telle fut l'organisation redoutable que l'assemblée de Saumur donna au parti protestant, et qui subsista jusqu'à la prise de La Rochelle.

Tant de hardiesse alarma la cour déjà liée par ses engagements envers l'Espagne, que les réformés considéraient comme une déviation coupable de la politique d'Henri IV. Le double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche et du prince des Asturies avec une fille de France, n'était pas moins odieux au prince de Condé, qui aspirait à gouverner le royaume pendant la minorité du jeune roi. Il profita du mécontentement des réformés pour les entraîner à la

[1] Comparez les mémoires de Richelieu, de Rohan, de La Force et surtout de Duplessis-Mornay.

révolte. Le mouvement eut d'abord un caractère plus féodal que religieux. Mais lorsque le duc de Rohan eut soulevé les populations ardentes des Cévennes, l'assemblée générale des députés de la religion se transporta de son propre mouvement de Grenoble, où Lesdiguières la tenait comme captive, à Nîmes, où elle n'hésita plus à se déclarer pour la guerre. Ainsi protestants et catholiques allaient se rencontrer de nouveau sur les champs de bataille, comme au temps d'Henri III et de Charles IX.

C'était l'époque où le jeune roi devait se rendre à Bordeaux pour épouser Anne d'Autriche. Il partit sous la protection d'une armée commandée par le duc de Guise, qu'on avait nommé lieutenant général du royaume. On revit alors le spectacle étrange d'un roi de France voyageant dans son royaume à la tête d'une armée, et faisant son entrée dans ses bonnes villes précédé de canons avec les mèches allumées. L'odieux en retomba sur les protestants, devenus sans nécessité les alliés d'une noblesse factieuse. On put les accuser avec raison d'être toujours prêts à seconder les ennemis de l'État, et, dès lors sans doute, on résolut leur ruine.

Mais, avant de les accabler, il fallait les diviser entre eux. L'union de leurs chefs n'était qu'apparente. Excepté Soubise et Rohan, ils s'occupaient plus de leurs intérêts particuliers que de ceux du parti. La régente profita de ces dispositions. Elle sema des jalousies parmi eux et les attira par l'appât des récompenses. La défection de Condé amena le traité de Loudun, et la France se trouva de nouveau pacifiée (1616).

Pendant les quatre années qui suivirent, le gouvernement, qui avait passé de Concini aux mains d'Albert de Luynes, se prépara à enlever aux protestants cette formidable organisation politique qui leur avait permis de braver impunément l'autorité royale. Tout le royaume retentit de prédications passionnées qui excitaient contre eux la bourgeoisie des villes et le peuple des campagnes. A Lyon, à Moulins, à Dijon, à Bourges, une multitude égarée envahit leurs cimetières, déterra leurs morts, brûla leurs temples, chassa leurs pasteurs, sans qu'il leur fût possible d'obtenir justice. Ce qui acheva de les aigrir, ce fut l'édit de 1620, qui réunissait le Béarn à la couronne, rétablissait la religion catholique dans l'ancien royaume de Jeanne d'Albret, et ordonnait la restitution des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. Le parlement de Pau protesta vainement contre cet édit. Louis XIII déclara qu'il irait le faire enregistrer lui-même, et qu'il ne se laisserait arrêter ni par la saison avancée, ni par la pauvreté des Landes, ni par l'âpreté des montagnes. Il tint parole, et, après avoir changé entièrement l'organisation de cette province, qui avait été si longtemps le foyer du protestantisme dans le Midi, il revint à Paris, où le peuple salua son retour par des cris d'allégresse.

Mais la soumission du Béarn n'était qu'apparente. Le roi ne l'eut pas plutôt quitté, que le marquis de La Force, auquel il avait laissé le gouvernement de la province, encouragea ouvertement les réformés à reprendre leurs édifices sacrés et les biens ecclésiastiques qu'ils avaient sécularisés. En même temps la

ville de La Rochelle appela dans ses murs une assemblée générale des députés de la religion. Cette réunion convoquée, sans l'assentiment du roi, était illégale. Les chefs les plus éminents du parti, le duc de Bouillon, Sully et surtout Duplessis, firent d'inutiles efforts pour engager les protestants à ne pas sortir des limites légales. « Si j'étais en état de me faire porter dans la salle du Louvre, s'écria le duc de Bouillon, alors malade à Sedan, je me traînerais, tout estropié que je suis, aux pieds du roi, et je lui demanderais pardon pour l'assemblée. » Ces sages conseils furent repoussés. Les bourgeois des villes et les ministres qui avaient pris la direction du parti se livraient aveuglément aux plus folles espérances. Plus ils se montraient violents, et plus ils étaient applaudis. Ils crurent à leur force, et l'assemblée osa publier, le 10 mai 1621, une déclaration d'indépendance qui rompait l'unité du royaume et donnait le signal de la guerre civile. Disposant à son gré d'hommes puissants, dont plusieurs n'étaient nullement disposés à lui obéir, elle attribua au duc de Bouillon le commandement des protestants en Normandie, en Ile de France et dans les autres provinces du nord du royaume. En même temps, comme premier maréchal de France, elle lui décernait le commandement général des réformés. Au vieux Lesdiguières, qui était sur le point d'abjurer, elle donna le commandement de la Bourgogne, de la Provence et du Dauphiné. Le duc de La Trémouille fut chargé de l'Angoumois, de la Saintonge et des Iles. Au marquis de Châtillon elle assigna le bas Languedoc, les Cévennes et le Gévaudan ; au vieux La Force la

Guienne, à son fils aîné le Béarn. Le vicomte de Favas fut nommé *amiral des mers pour la cause de la religion.* Le seigneur de Saint-Blancard, Jacques de Gautier, reçut la dignité d'amiral du Levant, avec le commandement d'une petite escadre qui devait combattre celle d'Aigues-Mortes. Tous ces chefs étaient d'accord entre eux pour résister à l'autorité royale, tant qu'elle serait amoindrie entre les mains d'un favori ; mais il était facile de prévoir qu'ils ne persisteraient pas jusqu'au bout, quand la royauté aurait recouvré son ancien prestige. A vrai dire, l'assemblée ne trouva un dévouement absolu que dans les ducs de Rohan et de Soubise, dont le premier reçut le commandement de la haute Guienne et du haut Languedoc ; le second, de la Bretagne et du Poitou [1]. Pour subvenir aux frais de la guerre civile, elle ordonna de saisir tous les revenus ecclésiastiques, et d'arrêter les deniers royaux provenant des tailles, des aides et des gabelles. Elle confirma dans leurs charges les seuls officiers de justice et de finances qui faisaient profession de la religion, et assura le traitement des ministres sur le plus clair des revenus de l'Église. C'était proclamer ouvertement une république protestante, à l'instar de celle des Provinces-Unies, élever La Rochelle au rang d'une nouvelle Amsterdam, et donner le signal d'une guerre fatale, qui pouvait amener le démembrement du royaume, et que ne justifiait pas l'excès de l'oppression.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du Roi*, par Erman et Réclam, t. 2, p. 78-87. Berlin, 1784.

Toute la France fut indignée. Le roi, fort de l'assentiment populaire, résolut de prendre sur-le-champ les armes et de diriger la guerre en personne. Après avoir enlevé Saumur à Duplessis et reçu la soumission de toutes les villes du Poitou, il vint mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély, où s'était enfermé le duc de Soubise. La résistance se prolongea pendant vingt-deux jours, et la place ne se rendit que lorsque l'artillerie royale eut fait brèche aux remparts. Louis XIII en fit raser les fortifications, combler les fossés, et déclara les habitants déchus de tous leurs priviléges. Puis il se dirigea sur Montauban, où le marquis de La Force et le duc de Rohan avaient réuni les plus audacieux et les plus compromis d'entre les huguenots. Dès le commencement du siége, le duc de Mayenne fut frappé d'une balle qui le blessa mortellement. Cette nouvelle excita partout la douleur la plus vive ; les passions furieuses du temps de la ligue semblèrent se ranimer. A Paris, la populace alla brûler le temple de Charenton et massacrer les protestants qui revenaient du prêche. Montauban n'en résistait pas moins à toutes les attaques. Déjà l'hiver approchait ; des maladies éclaircissaient tous les jours les rangs de l'armée royale. Il fallut lever le siége et signer une trêve qui fut appelée la paix de Montpellier (1621). L'exercice des deux religions fut rétabli dans tous les lieux où il avait été interrompu ; mais les protestants durent renoncer à leurs assemblées politiques, se contenter de leurs assemblées religieuses, investies désormais du droit de désigner les députés généraux, et livrer toutes les places fortes, à l'exception de La Rochelle

et de Montauban. Toutefois le roi promit de ne pas mettre de garnison à Montpellier, de ne point construire de citadelle pour brider la ville, et de faire démolir le fort Louis, bâti récemment aux portes de La Rochelle.

Ces dernières conditions ne furent pas exécutées. On augmenta la garnison de Montpellier et l'on jeta les fondements d'une citadelle. Le fort Louis, que le comte de Soissons avait bâti à mille pas de la porte de La Rochelle, était revêtu chaque jour d'ouvrages plus formidables. La défection de Lesdiguières ayant replacé le Dauphiné sous la main du monarque, il destitua tous les gouverneurs des places fortes qui étaient protestants, et les remplaça par des catholiques. Dans toutes les autres provinces, les réformés restèrent livrés à la haine des gouverneurs, des commandants militaires, des prêtres et de la populace. A toutes leurs réclamations on répondait avec dédain : *Sa Majesté ne contracte point avec ses sujets, encore moins avec des hérétiques et des rebelles.*

La lutte dans laquelle la France venait d'entrer avec l'Espagne parut aux ducs de Rohan et de Soubise une occasion favorable. Ils reprirent les armes dans l'espoir de rendre à leur parti ses assemblées politiques, ses villes de sûreté, son organisation militaire et tous les avantages qu'il avait perdus par la pacification de Montpellier (1625). Tandis que Soubise se saisissait de l'île de Ré pour débloquer La Rochelle, Rohan convoqua à Castres une assemblée des églises du Languedoc, et se fit nommer général. C'était créer un embarras immense à

Louis XIII dont les armes étaient alors triomphantes en Italie; c'était fortifier la maison d'Autriche et causer un cruel préjudice à la cause du protestantisme en Allemagne; c'était porter au comble la juste colère du roi et prêter un argument décisif à ceux qui poursuivaient l'anéantissement du parti réformé. Ce parti lui-même n'était pas décidé à recommencer sans nécessité une lutte inégale. Ses anciens chefs, plus prévoyants et plus habiles, Duplessis-Mornay et le duc de Bouillon, l'en auraient peut-être détourné, mais tous deux étaient morts à cette époque. Les La Force, les Châtillon, les La Trémouille, le nouveau duc de Bouillon, s'étaient rattachés à la cour. La plupart des villes du Midi faisaient déclarer à Rohan qu'elles ne prendraient point part à la révolte. Il fallut employer la force pour soulever Montauban, Nîmes, Béziers et les populations des Cévennes.

Cette fois encore la guerre civile couvrit la France de ruines. Elle se concentra d'abord autour de Castres et de Montauban, et tel fut l'acharnement des troupes royales que dans les alentours de ces deux villes il ne resta bientôt ni blés, ni arbres fruitiers, ni vignes, ni maisons. Tout était devenu la proie des flammes. En même temps Soubise tenait la mer avec une flotte formidable équipée par les Rochelois, débarquait sur les côtes de la Guienne et ravageait cette contrée avec la dernière barbarie. Ses cruautés firent éclater des soulèvements populaires à Toulouse et à Bordeaux. Tous les protestants que l'on put atteindre dans ces deux villes furent massacrés sans pitié. Louis XIII n'avait pas

de flotte à opposer à celle de Soubise ; mais les Hollandais et les Anglais, ses alliés, lui fournirent des vaisseaux qui reçurent des équipages français. Attaqué dans la rade de Saint-Martin de Ré, Soubise perdit une partie de son escadre et s'enfuit avec le reste en Angleterre.

Cependant les Anglais manifestaient hautement leur aversion pour Charles Ier, qu'ils accusaient de fournir des armes à un roi catholique pour l'aider à opprimer ses sujets protestants. Les Hollandais témoignaient la même répugnance pour la politique de leur gouvernement. Richelieu, qui venait de donner à la France une impulsion à la fois si ferme et si nationale, en conçut un profond ressentiment contre les huguenots. Il leur reprochait d'avoir rendu service aux Espagnols, en même temps qu'ils avaient refroidi les Anglais et les Hollandais à son égard. Pour sortir d'embarras, il s'arrêta à un parti décisif : celui de traiter avec tous ses ennemis et de mettre la paix à profit pour achever leur ruine, sauf à reprendre ensuite l'accomplissement de ses projets contre la maison d'Autriche. Les protestants acceptèrent en effet un traité qui fut signé en 1626, sous la médiation du roi d'Angleterre. Ce prince détermina les Rochelois à recevoir les conditions qui leur étaient offertes, en déclarant qu'il en garantissait la fidèle observation. Tandis que Richelieu consentait ainsi à *scandaliser le monde*, et à se laisser appeler dans les satires du temps le *cardinal de La Rochelle*, *le pontife des calvinistes et le patriarche des athées*, il poursuivait activement ses négociations avec l'Espagne, et terminait la guerre de la Valteline

par le traité de Monçon. La France recouvrait ainsi la libre disposition de toutes ses forces. Dès lors il n'hésita plus à se déclarer ouvertement contre les huguenots. La prise de Ré par le duc de Buckingham, que le roi d'Angleterre envoya au secours de La Rochelle, n'affaiblit pas sa résolution. Les préparatifs terminés, il se mit à la tête de son armée, et vint en personne, ayant le roi sous ses ordres, assiéger cette citadelle de la réforme. La France entière l'accompagnait de ses vœux. Quand Malherbe adressait ces vers à Louis XIII :

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête;
Prends ta foudre, Louis, et va comme un lion,
Donner le dernier coup à la dernière tête
De la rébellion;

il exprimait bien réellement la pensée de toute la nation qui sentait, avec Richelieu, que l'anéantissement du parti protestant, comme parti politique, était nécessaire au salut de la France. La Rochelle tomba, malgré l'appui équivoque du roi d'Angleterre, dont la considération reçut de cet échec une atteinte irréparable. Le courage viril de la duchesse de Rohan, le dévouement du maire Guiton, l'héroïsme des habitants durent céder devant le génie du cardinal. Cette ville, qui depuis 1568 avait été véritablement une république indépendante et souveraine, fut replacée sous l'autorité du roi, et, quoique le siége eût coûté quarante millions, le ministre de Louis XIII ne crut pas sa victoire trop chèrement achetée, même à ce prix. Dès lors la guerre était terminée. Les protestants, il est vrai,

n'étaient pas encore complétement subjugués; le duc de Rohan continuait à se soutenir dans le Languedoc avec une petite armée; mais il sentait lui-même qu'une lutte plus prolongée ne pourrait qu'amener l'entière ruine de son parti, et que la paix était désormais son unique refuge. Le traité d'Alais, conclu en 1629, termina définitivement les guerres de religion. Les calvinistes reçurent leur pardon à la seule condition de poser les armes et de jurer fidélité au roi. Richelieu garantit le libre exercice de leur culte, maintint leur organisation religieuse, leurs synodes, leurs députés généraux. Mais il démolit leurs places fortes, interdit pour toujours leurs assemblées politiques, et les réduisit à ne plus former un corps dans l'État.

CHAPITRE II.

Deuxième période : de 1629 à 1662. — Appréciation de l'édit de grâce. — Politique de Richelieu à l'égard des protestants. — Essor de leur agriculture. — Développement de leur commerce maritime. — Supériorité de leurs manufactures. — Littérature protestante. — Valentin Courart. — Éloquence sacrée. — Éclat de la chaire de Charenton. — De la prédication dans les provinces. — Universités protestantes. — Services des protestants dans les armées françaises. — Gassion, Guébriant, Rantzau, La Force, Rohan, Châtillon, Turenne, Schomberg, Duquesne. — Défection successive de la noblesse. — Conduite des protestants dans les troubles de la Fronde. — Politique de Mazarin. — Première politique de Louis XIV. — Lettres de madame de Maintenon.

Le chancelier de l'Hôpital sous Charles IX, le président de Thou sous Henri IV, le cardinal de Richelieu sous Louis XIII, avaient attaché leurs noms aux trois édits qui furent rendus en 1562, en 1598, en 1629, et qui réglèrent tour à tour la condition des protestants en France; le dernier, accordé à des rebelles vaincus, reçut le nom d'*édit de grâce*. En effet, le pouvoir était assez fort pour oser tout : sorti victorieux d'une crise redoutable, il était soutenu par l'assentiment unanime des catholiques : les plus modérés, il est vrai, ne réclamaient pas de nouvelles mesures de rigueur, parce qu'ils redoutaient les mouvements populaires et l'explosion des guerres civiles; mais, s'ils différaient avec les catholiques zélés sur l'emploi des moyens, ils s'accordaient avec

eux sur le but. Tous croyaient que le premier devoir du roi très-chrétien, du fils aîné de l'Église, était de supprimer l'hérésie dans ses États ; tous regardaient l'existence d'un parti réformé comme un danger permanent pour la sûreté publique ; tous considéraient l'unité de l'Église comme un principe fondamental en religion. Personne, ni parmi les catholiques, ni parmi les réformés eux-mêmes, n'avait encore réclamé au nom du grand principe de la liberté religieuse ; personne n'avait encore élevé la voix pour soustraire la conscience à la domination du souverain. Richelieu fut donc vraiment supérieur à ses contemporains, supérieur même aux hommes distingués qui dirigèrent les destinées de la France dans la seconde moitié du dix-septième siècle, lorsque après la prise de La Rochelle il se contenta d'abattre un parti politique, tandis qu'il se montrait plein de respect envers les convictions religieuses des vaincus.

L'édit de grâce fut, pour les protestants, l'inauguration d'une ère nouvelle. Privés de leurs places de sûreté et de leur organisation politique, exclus peu à peu des emplois de la cour et de presque toutes les charges civiles, ils se trouvèrent dans l'heureuse impuissance de s'appauvrir par le luxe et par l'oisiveté. Obligés de s'adonner à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, ils se dédommagèrent abondamment de cette contrainte. Les vastes plaines qu'ils possédaient dans le Béarn et dans les provinces de l'Ouest se couvrirent de riches moissons. En Languedoc, les cantons peuplés par eux devinrent les mieux cultivés et les plus fertiles, souvent malgré

le vice du terrain. Grâce à leur travail infatigable, cette province, si longtemps dévastée par les guerres civiles, se releva de ses ruines. Dans le diocèse montagneux d'Alais qui comprend les basses Cévennes, le châtaignier fournit aux habitants un pain tout apprêté qui suffisait à la nourriture de chacun, et que ces populations pieuses comparaient à la manne dont Dieu rassasiait les Israélites dans le désert. L'Aigoal et l'Esperou, les sommets les plus élevés de cette chaîne de montagnes, étaient couverts de forêts et de pâturages où paissaient leurs troupeaux. On remarquait sur l'Esperou une plaine émaillée de fleurs et remplie de sources qui y entretenaient une fraîche verdure pendant les chaleurs de l'été. Les habitants l'appelaient l'Hort-Diou, c'est-à-dire le jardin de Dieu. La partie du Vivarais désignée sous le nom de Montagne produisait du blé en si grande abondance qu'il dépassait les besoins de la consommation. Le diocèse d'Uzès donnait également du blé en quantité, des huiles et des vins exquis. Dans le diocèse de Nîmes le vallon de Vaunage était renommé pour la richesse de sa végétation. Les protestants, qui y possédaient plus de soixante temples, l'appelaient la petite Canaan [1]. Les habiles vignerons du Berri rendirent à ce pays son ancienne prospérité [2]. Ceux du pays messin devinrent l'élite de la population de plus de vingt-cinq villages; les jardiniers

[1] *Histoire des Camisards*, par Court de Gébelin, t. III, p. 158-165. Genève, 1760.

[2] *Mémoire sur la généralité de Bourges*, par M. de Seraucourt, dressé en 1698. Manuscrits français de la bibliothèque nationale, fonds Mortemart, n° 98.

de cette même province portèrent leur art à un degré de perfection inconnu jusqu'alors [1].

La bourgeoisie protestante des villes se livra à l'industrie et au commerce, et déploya une activité, une intelligence et, en même temps, une intégrité qui n'ont peut-être jamais été surpassées dans aucun pays. En Guienne, elle s'empare de presque tout le commerce de vins; dans les deux gouvernements de Brouage et d'Olcron, une douzaine de familles protestantes possèdent le monopole du commerce de sel et de vin, qui s'élève tous les ans de 12 à 1,500,000 livres [2]. A Sancerre, par leur travail persévérant et l'esprit d'ordre qui les anime, les protestants deviennent, de l'aveu de l'intendant, *supérieurs aux catholiques en nombre, en richesse et en considération* [3]. Dans la généralité d'Alençon, presque tout le commerce passe entre les mains de quatre mille d'entre eux [4]. Ceux de Rouen attirent dans cette ville une foule de riches étrangers, surtout de Hollandais, au grand avantage du pays [5]. Ceux de Caen revendent aux négociants d'Angleterre et de Hollande les toiles et les draps fabriqués à Vire, à Falaise, à Argentan, assurant ainsi à cette

[1] *Mémoire du département de Metz*, dressé en 1700. Fonds Mortemart, n. 93.

[2] *Mémoire pour donner le dernier coup aux hérétiques des îles de Saintonge*. V. Manuscrits français de la bibliothèque nationale, affaires du calvinisme depuis l'an 1669 jusqu'en 1788, vol. II.

[3] Mémoire déjà cité, de M. de Seraucourt.

[4] *Mémoire concernant la généralité d'Alençon*, dressé par M. de Pommereux en 1698. Fonds Mortemart, n. 89.

[5] *Mémoire concernant la généralité de Rouen*, dressé par M. de la Bourdonnaye en 1698. Fonds Mortemart, n. 90.

branche de l'industrie nationale un riche débouché [1]. Le trafic important que Metz entretient avec l'Allemagne appartient presque entièrement aux réformés de ce département. Aussi le gouverneur recommanda-t-il plus tard, quoique vainement, aux ministres de Louis XIV d'user à leur égard d'une *attention particulière*, de *beaucoup de douceur et de patience*, attendu, disait-il, qu'*ils ont le commerce en dépôt et sont les plus riches du peuple* [2]. Les négociants de Nîmes, renommés dans tout le Midi, font subsister une infinité de familles. « Si tous les marchands de Nîmes, écrivait Bâville en 1699, sont encore mauvais catholiques, du moins ils n'ont pas cessé d'être de très-bons négociants. » Ailleurs il disait dans son remarquable rapport : « Généralement parlant, tous les nouveaux convertis sont plus à leur aise, plus laborieux et plus industrieux que les anciens catholiques de la province [3]. »

La France dut également aux protestants le rapide essor que prit alors le commerce maritime à Bordeaux, à La Rochelle et dans les ports de la Normandie. Les Anglais et les Hollandais avaient plus de confiance en eux que dans les négociants catholiques, et liaient plus volontiers correspondance avec eux [4]. Les réformés français méritaient

[1] *Mémoire sur la généralité de Caen*, dressé par M. Foucaut en 1698. Fonds Mortemart, n. 95.

[2] Mémoire déjà cité, concernant le département de Metz.

[3] *Mémoire sur la province de Languedoc*, par M. de Bâville, intendant, en 1699. Fonds Mortemart, n. 100. Ce mémoire est imprimé.

[4] Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, liv. III, t. III, p. 140. Edition de Delft, 1693.

cette haute réputation de probité commerciale. Perdus pour ainsi dire au milieu d'un peuple qui les observait avec défiance, sans cesse en butte à la calomnie, soumis à des lois sévères qui leur commandaient impérieusement une perpétuelle attention sur eux-mêmes, ils forçaient l'estime publique par l'austérité de leurs mœurs et par leur irréprochable loyauté. De l'aveu même de leurs ennemis, aux qualités du citoyen, c'est-à-dire au respect de la loi, à l'application au travail, à l'attachement à leurs devoirs, à l'ancienne parcimonie et à l'ancienne frugalité des classes bourgeoises, ils joignaient les qualités du chrétien, c'est-à-dire un vif amour pour leur religion, un penchant marqué à conformer leur conduite à leur conscience, une crainte constante des jugements de Dieu.

Renommés par leur intelligence et leur activité commerciales, ils ne l'étaient pas moins par leur industrie. Plus portés au travail que les autres sujets, parce qu'ils ne pouvaient devenir leurs égaux que par un travail supérieur, ils étaient encore stimulés et secondés par les principes de leur religion. Ces principes tendaient sans cesse à les instruire et à les éclairer, en ne les conduisant à la foi que par la voie de l'examen. De là des lumières supérieures qui se répandaient nécessairement sur toutes leurs actions et rendaient leur esprit plus capable de saisir toutes les idées dont l'application pouvait contribuer à leur bien-être. Leur propre industrie était encore augmentée et perfectionnée par la connaissance qu'ils avaient de l'industrie étrangère. La plupart, dans leur jeunesse, visitaient les pays protestants, la

Suisse française, la Hollande, l'Angleterre, et, en étendant la sphère de leurs connaissances, ils donnaient à leur esprit la souplesse nécessaire au développement de l'industrie. Il faut ajouter que l'année économique des protestants était de 310 jours, parce qu'ils ne consacraient au repos que 50 dimanches et quelques fêtes solennelles, ce qui donnait à leur industrie la supériorité d'un sixième sur celle des catholiques, dont l'année économique n'était que de 260 jours, parce qu'ils en consacraient plus de 105 au repos.

Les protestants adoptèrent généralement le système des manufactures réunies, tant encouragées depuis par Colbert. Ces établissements, organisés sur le principe de la division du travail, dirigés par des chefs habiles qui employaient des milliers d'ouvriers qu'ils stimulaient par l'appât d'un salaire proportionné à leur ouvrage, offraient certainement le moyen le plus sûr et le plus prompt d'obtenir une production à la fois plus perfectionnée, plus abondante et plus économique. Pratiqué depuis longtemps en Angleterre et en Hollande, ce système, que la France allait appliquer pour la première fois sur une vaste échelle, était particulièrement avantageux aux réformés que leurs capitaux mettaient à même de former et de soutenir de grandes entreprises. Dans les provinces de Picardie, de Champagne, de Normandie, en Ile de France, en Touraine, dans le Lyonnais et dans le Languedoc, ce furent eux qui créèrent les plus importantes manufactures, et l'on s'en aperçut bien à leur décadence rapide après la révocation de l'édit de Henri IV.

Avant cette fatale mesure, la France possédait les plus belles manufactures de laine, et elle partageait le riche commerce de drap que faisaient les Anglais, les Hollandais et les Italiens. Celles du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné fournissaient des quantités de drap aux négociants de Marseille, qui les expédiaient dans le Levant. Celles de la Champagne approvisionnaient l'Allemagne du Nord. Reims fabriquait des étoffes de laine et des étoffes mêlées de soie et de laine qui trouvaient un débouché dans les provinces rhénanes et dans le Brandebourg. On y comptait plus de 1,200 métiers. Rhétel en possédait jusqu'à 80, Mézières 100, qui produisaient des étoffes de laine semblables à celles de Reims, des serges dites façon de Londres, et des serges drapées. Sézanne avait une magnifique manufacture de gros draps et de serges drapées[1]. La célèbre manufacture de draps d'Abbeville fut fondée en 1665 par les Van Robais. Celles d'Elbeuf et de Louviers durent également leur origine et leurs progrès à des familles protestantes, qui les établirent en 1669. Celles de Rouen et de Sedan devinrent renommées pour la beauté de leurs produits.

Les fabricants français achetaient les laines dont ils faisaient usage en Angleterre et en Espagne. Ils employaient aussi celles du Berri, du Languedoc et du Roussillon, dont la qualité n'est pas très-inférieure à celle des laines de ces deux pays. D'ailleurs, en se servant d'ouvriers habiles, ils compensaient

[1] *Mémoire concernant la Champagne*, dressé par M. Larcher en 1698. Fonds Mortemart, n. 92.

le défaut de la matière par le mérite de la façon.

L'invention récente du métier à bas multiplia les manufactures de bas de laine, de soie, de fil et de coton. Les protestants se distinguèrent également dans cette industrie nouvelle, qu'ils propagèrent surtout dans le Sedanais et dans le Languedoc. Une partie de cette province, le haut Gévaudan, contrée montagneuse, stérile et presque entièrement habitée par des réformés, trouva une ressource inattendue et précieuse dans les manufactures de cadis et de serges. On désignait sous ce nom des étoffes légères dont l'extrême bon marché assurait le débit. Tous les paysans en avaient des métiers chez eux et y consacraient tout le temps qu'ils ne donnaient pas à la culture de leurs terres. Comme elles sont fort ingrates, cette culture était bientôt faite, et, d'ailleurs, les hivers étant longs et les montagnes restant couvertes de neige, les habitants n'avaient, pendant ce temps, d'autre occupation que de travailler à leurs manufactures. Les enfants y filaient à l'âge de quatre ans, et toute une famille se trouvait ainsi occupée [1]. Cette industrie ne rapportait pas moins de 2 à 3,000,000 de livres au haut Gévaudan. Les étoffes étaient transportées à Mende et à Saint-Léger, achetées en gros par des marchands qui les faisaient teindre et les revendaient avec de beaux bénéfices en Suisse, en Allemagne, sur les côtes d'Italie, à Malte et dans le Levant [2].

Dans le Sedanais, les manufactures d'armes,

[1] Mémoire déjà cité de Bâville.

[2] Mémoire déjà cité de Bâville.

d'instruments aratoires, de faux, de boucles et, en général, de toutes sortes d'objets de fer et d'acier, avaient pris une grande extension. Les protestants y possédaient des usines à Rubécourt, des forges sur la Vrigne, à Pourn-Saint-Remy, au Pont-Maugis. L'aisance régnait dans ce petit pays et se répandait de là dans les contrées voisines [1].

A Montmorency, à Villiers-le-Bel et dans plusieurs autres communes de la généralité de Paris, les protestants fabriquaient des dentelles d'or et d'argent, de soie et de fil, qu'ils revendaient à des marchands en gros de la capitale. Ils fabriquaient aussi des rubans, des brocarts, des galons d'or et d'argent, des boutons de soie et de métal, qui étaient recherchés sur tous les marchés de l'Europe [2]. Colbert pouvait dire avec raison que les modes étaient, pour la France, ce que les mines du Pérou étaient pour l'Espagne.

Les chapeaux fins de Caudebec trouvaient un immense débit en Angleterre et en Allemagne. Ils étaient fabriqués exclusivement par des ouvriers protestants.

Les belles manufactures des papiers d'Auvergne et d'Angoumois étaient également entre leurs mains. Ils avaient des moulins à Ambert, à Thiers, à Chamalières, près de Clermont. Ceux d'Ambert produisaient le meilleur papier de l'Europe. Les plus belles

[1] *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, par J. Peyran, t. II, p. 33. Sedan 1826.

[2] *Mémoire sur la généralité de Paris*. Année 1700. Fonds Mortemart, n. 88.

impressions de Paris, d'Amsterdam, de Londres, se faisaient sur du papier d'Ambert. Cette manufacture faisait subsister un grand nombre de familles. Ses produits rapportaient tous les ans plus de 80,000 écus [1]. Les manufactures de l'Angoumois n'étaient ni moins florissantes, ni moins renommées. On comptait dans cette province jusqu'à 60 moulins travaillant, et ses papiers rivalisaient avec ceux de l'Auvergne. Les Hollandais et les Anglais en achetaient des quantités immenses, tant pour leur propre usage que pour celui des autres contrées du nord de l'Europe [2]. Dans la généralité de Bordeaux, le canton de Casteljaloux, qui était presque entièrement peuplé de protestants, possédait également plusieurs moulins à papier, dont les produits étaient exportés pour l'imprimerie en Hollande [3].

Ce furent les protestants qui dotèrent la France des magnifiques manufactures de toiles qui enrichirent si longtemps nos provinces du nord-ouest. En Normandie, ils fabriquaient des toiles à Vire, à Falaise, à Argentan, et leurs coreligionnaires de Caen les achetaient en gros pour les revendre aux Anglais [4]. Les toiles si renommées de Coutances rap-

[1] *Mémoire concernant l'Auvergne*, dressé par M. d'Ormesson en 1698. Fonds Mortemart, n. 94.

[2] *Mémoire sur la généralité de Limoges*, dressé par M. de Bernage en 1698. Fonds Mortemart, n. 104.

[3] *Mémoire concernant la généralité de Bordeaux*, dressé par M. de Besons en 1698. Fonds Mortemart, n. 98.

[4] *Mémoire sur la généralité de Caen*, dressé par M. Foucaut en 1698. Fonds Mortemart, n. 95.

portèrent, jusqu'en 1664, plus de 800,000 livres par an [1]. Dans le Maine, ils avaient établi des manufactures de grosses toiles au Mans [2], à Mayenne et dans l'élection du Château-du-Loir; mais la principale industrie de cette province était celle des toiles fines fabriquées à Laval. Elle avait été introduite, vers la fin du treizième siècle, par des ouvriers flamands qui avaient suivi Béatrice, épouse de Guy de Laval. Les ouvriers du pays l'avaient perfectionnée depuis en trouvant le secret de blanchir les toiles. Au temps de Louis XIV, elle occupait trois classes de personnes : les marchands en gros, qui achetaient les toiles écrues pour les faire blanchir; les marchands tissiers, qui achetaient le fil et l'assortissaient pour faire les tresses, les chaînes et les ourdissements; les ouvriers à façon, qui travaillaient pour les maîtres et quelquefois pour eux-mêmes. Le nombre de ces derniers s'élevait jusqu'à 20,000 avant la révocation de l'édit de Nantes [3]. En Bretagne, où les protestants étaient groupés à Rennes, à Nantes et à Vitré, leur principale industrie était celle des *toiles noyales*, ainsi nommées parce que la première fabrique en fut établie dans la commune de Noyal, à deux lieues de Rennes, et dans huit ou dix communes des environs. C'étaient de grosses toiles écrues, propres à faire des voiles de vaisseau. Avant l'émigration des ouvriers protestants, les

[1] *Mémoire sur la généralité de Caen*, dressé par M. Foucaut en 1698. Fonds Mortemart, n. 95.

[2] *Mémoire concernant la province du Maine*, dressé par M. de Miroménil en 1698. Fonds Mortemart, n. 102.

[3] *Ibid.*

Hollandais et les Anglais en achetaient tous les ans pour 3 à 400,000 livres. Les toiles dites de Vitré étaient de grosses toiles de chanvre qui demeuraient écrues et que l'on n'avait pas soin de blanchir. On les fabriquait dans une trentaine de communes des environs de Vitré. Les marchands de cette ville les achetaient en gros et les revendaient à Saint-Malo, à Rennes et à Nantes, d'où on les exportait à l'étranger. Elles étaient propres à faire de petites voiles de navire. Les Anglais les achetaient pour l'usage de leurs colonies. On les vendait aussi aux marchands de Cadix et de Séville, qui s'en servaient pour emballer les marchandises fines destinées au Mexique et au Pérou. A Saint-Paul-de-Léon, à Morlaix, à Landernau, à Brest, on fabriquait des toiles blanches destinées principalement à la consommation du dehors. Tel était l'essor qu'avait pris cette industrie, que les Anglais achetaient tous les ans à Morlaix pour 4,500,000 livres de ces toiles, ce qui a été vérifié par le registre des droits qu'elles payaient pour la marque à leur sortie du royaume[1].

Les tanneries de la Touraine étaient renommées dans toute la France. Les protestants en avaient établi plus de 400 dans cette industrieuse province. Ils en possédaient 35 à 40 dans les seules villes de Loches et de Beaulieu[2].

Les fabriques de soie de Tours et de Lyon, si flo-

[1] *Mémoire sur la Bretagne*, dressé par M. de Nointel en 1698. Fonds Mortemart, n. 92.

[2] *Mémoire concernant la généralité de Tours*, dressé par M. de Miroménil en 1698. Fonds Mortemart, n. 102.

rissantes au milieu du dix-septième siècle, devaient presque tout leur éclat à l'industrie des ouvriers protestants. Celles de Tours, dont l'origine remontait au règne de Louis XI, mais qui n'avaient pris tout leur développement que sous le ministère protecteur de Richelieu, produisaient des taffetas unis en quantité suffisante pour toute la France, des velours rouges et des velours violets aussi brillants que ceux de Gênes, des serges de soie supérieures à celles de tous les autres pays, des moires d'or plus belles qu'en Italie. On comptait à Tours plus de 8,000 métiers d'étoffes de soie, 700 moulins à soie, et plus de 40,000 ouvriers et apprentis employés à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer. La seule spécialité des rubans occupait à Tours et dans les communes voisines jusqu'à 3,000 métiers [1]. La consommation de cette ville ne s'élevait pas à moins de 2,400 balles de soie [2].

Les manufactures de Lyon produisaient principalement des taffetas noirs, des étoffes de soie, d'or et d'argent, que l'on envoyait en Hollande. Le seul article des taffetas s'élevait à 300,000 livres, quoique l'on n'en exportât que les plus beaux. Cette délicatesse des Hollandais était cause que les manufacturiers lyonnais trouvaient mieux leur compte à faire passer leurs produits en Angleterre. Le commerce avec ce pays se faisait à Londres, à Plymouth et à

[1] *Mémoire concernant la généralité de Tours*, dressé par M. de Miroménil en 1698. Fonds Mortemart, n. 102.

[2] Burn, *History of the foreign protestant refugees settled in England*, p. 255. Londres, 1846.

Exeter. On y envoyait surtout des taffetas lustrés, des étoffes de soie, des brocarts d'or et d'argent. Souvent en une seule foire les Lyonnais vendaient pour plus de 200,000 écus de taffetas lustrés, pour la plupart noirs, aux agents des grandes maisons anglaises. Ces taffetas, que l'on désignait spécialement sous le nom de taffetas d'Angleterre, et les riches étoffes de soie, dans la confection desquelles entraient l'or et l'argent, étaient les deux articles dans lesquels excellait surtout la fabrique lyonnaise.

Pour les étoffes d'or et d'argent, c'était le génie du fabricant qui leur donnait toute leur supériorité. Ailleurs le travail en pouvait être aussi beau et même meilleur; mais les ouvriers lyonnais seuls étaient capables d'inventer tous les ans, et presque tous les jours, de nouveaux dessins que les étrangers ne savaient pas inventer comme eux, mais qu'ils goûtaient fort et qu'ils s'efforçaient d'imiter. Un bon dessinateur suffisait souvent à Lyon pour faire la fortune d'une maison, et, quand il avait de la conduite, du rang d'ouvrier il passait facilement à celui de maître. La fabrique lyonnaise commençait aussi à imiter les ouvrages des Indes avec une telle perfection que la façon de ces étoffes constituait les deux tiers de leur valeur. Sous tous ces rapports, Tours était inférieur à Lyon; mais la fabrique de cette ville l'emportait sur sa rivale par l'élégance et le fini des petites étoffes, et plus encore par un art de nuancer les couleurs que Lyon ne put jamais atteindre.

Même après la révocation de l'édit de Nantes,

Lyon recevait encore jusqu'à 6,000 balles de soie, dont environ 1,400 du Levant et principalement de la province de Ghilan en Perse, 1,600 de Sicile, 1,500 du reste de l'Italie, 300 d'Espagne, et 1,200 du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. On estimait encore la consommation de cette ville à environ 3,000 balles; 1,500 étaient envoyées à Tours, 700 à Paris, 200 à Rouen, autant en Picardie, 500 dans le reste du royaume. « Cette estimation, écrivit l'intendant d'Herbigny en 1698, est faite sur un pied médiocre, plus fort que l'état présent des choses, mais beaucoup au-dessous de ce qu'on dit qu'elles ont été lorsqu'elles étaient le plus florissantes. *Car on prétend qu'il y a eu jusqu'à* 18,000 *métiers d'étoffes de toutes sortes travaillant dans Lyon, et l'on tient qu'il n'en faut que* 6,000 *pour la consommation de* 2,000 *balles de soie*[1].

La partie protestante de la bourgeoisie française ne se livra pas seulement à l'industrie et au commerce : elle entra dans toutes les carrières libérales. Un grand nombre de réformés se distinguèrent comme médecins, comme avocats, comme écrivains, et contribuèrent puissamment à la gloire littéraire du siècle de Louis XIV. Au barreau de Rouen régna pendant cinquante ans un avocat de la religion, Henri Basnage, le savant commentateur de la *Coutume de Normandie.* Chacun le consultait comme un oracle, et le parlement, si hostile aux huguenots, vénérait son caractère et son savoir. Son contempo-

[1] *Mémoire concernant la généralité de Lyon,* dressé par M. d'Herbigny en 1698. Fonds Mortemart, n. 91.

rain et son ami, Lémery, le père de l'illustre chimiste que Rouen s'honore d'avoir vu naître dans ses murs, remplit dans ce même parlement les fonctions de procureur, avec une rare distinction [1]. L'Académie française eut pour véritable fondateur le protestant Valentin Conrart, écrivain discret et pur que les auteurs les plus renommés venaient consulter, et qui, selon l'expression de Balzac, *trempait sa plume dans le bon sens.* Dans la maison de ce savant illustre se réunissait, dès l'an 1629, une société de gens de lettres, dont plusieurs étaient de la religion, comme Gombaud, d'Ablancourt, Pélisson. Ces réunions littéraires inspirèrent à Richelieu, dont les idées prenaient naturellement un caractère de grandeur conforme à l'élévation de son génie, le projet de créer l'Académie française, dont Conrart dressa les lettres-patentes, et dont il rédigea les règlements en 1635. Il en fut le premier secrétaire, et, malgré son attachement inébranlable à la religion protestante, Richelieu le maintint jusqu'à sa mort dans ce poste éminent. La célèbre madame Dacier, fille de Tanneguy-Lefèvre, que ce grand ministre honora de son amitié, appartenait à la même religion. Un autre écrivain protestant, Gui Patin, mérite d'être cité, dans nos annales savantes, comme lettré, comme philosophe et comme médecin. C'était un esprit d'une rare justesse, malgré son penchant à la raillerie. Ses lettres, remplies de traits, de réflexions pleines de finesse et d'anecdotes que l'on s'est trop empressé de déclarer suspectes, sont écrites sans

[1] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 56-57.

recherche et sans art, et avec une simplicité familière qui leur communique un charme extrême. Pierre Du Moulin n'était pas inférieur aux meilleurs de nos prosateurs classiques. Avec plus de respect pour les bienséances et moins d'âpreté dans le caractère, il rappelait les grandes qualités du style de Calvin, dont l'*Institution chrétienne* avait fourni à la France le premier modèle d'une prose claire, ingénieuse et véhémente, que n'eût pas désavouée l'auteur des *Lettres provinciales*. L'éloquence de la chaire surtout fut redevable aux protestants d'une partie de ses immenses succès. Tandis que la prédication n'était encore chez les catholiques qu'un accessoire du culte, elle en était devenue chez leurs adversaires la partie essentielle. « Ils ne demandent que leur *saoul de prêches*, » disait en plaisantant Catherine de Médicis, alors qu'elle balançait encore entre les deux cultes. Chargés d'enseigner la religion de l'Évangile, les pasteurs protestants s'adressaient à l'intelligence bien plus qu'à l'imagination, et s'efforçaient avant tout de porter la conviction dans l'esprit de leurs auditeurs. Un tel ministère exigeait des esprits cultivés, et forçait le prédicateur à être à la fois un savant, un écrivain et un orateur. Il en résulta bientôt entre les deux religions une émulation dont profitèrent les deux chaires, et, si les catholiques l'emportèrent à la fin du siècle, si les Bossuet, les Massillon, les Fléchier, les Bourdaloue, les Fénelon, furent supérieurs à la plupart des ministres protestants de leur époque, il n'en est pas moins sûr que les prédicateurs formés à l'école de Calvin, et, plus que tous les autres, Lingende et

Senault préparèrent en quelque sorte la voie qu'ils parcoururent avec tant d'éclat.

L'église de Charenton, qui était en quelque sorte celle de Paris, eut constamment des ministres distingués, et dont les noms seraient peut-être devenus plus célèbres, s'ils avaient appartenu à la religion dominante : un Daillé, formé dans la maison de Duplessis-Mornay, et au sujet duquel l'académicien Costar, qui était catholique, écrivait à Conrart : « J'ai lu les sermons de Daillé, et je les ai trouvés très-savants, très-éloquents et très-polis ; » un Drelincourt, renommé pour la prédication populaire, comme Daillé l'était pour la noblesse et la dignité de ses discours ; un Allix, dont on vantait le savoir, la grande clarté et l'exquise sobriété de langage ; un Mestrezat, auquel le cardinal de Retz rend un témoignage si flatteur dans ses Mémoires, et qui, pour l'exposition lumineuse et la ferme discussion des doctrines, mérite d'être comparé à Bourdaloue ; un Claude, dont le génie ne fut surpassé que par celui de Bossuet, et qui, plus que tout autre, était digne par la rare vigueur de son esprit, par sa logique serrée et quelquefois par son éloquence, de combattre à la tête de son parti. A Montpellier, Michel Le Faucheur, disciple de Théodore de Bèze, avait conservé quelque chose de l'accent oratoire de son maître, et représentait assez bien ces gentilshommes que d'Aubigné fait discourir à *la vieille huguenotte*. A Caen, Pierre Du Bosc faisait admirer sa science solide, sa critique judicieuse, son intelligence élevée. A Metz, David Ancillon gagnait tous les cœurs, autant par sa vie sans reproche, sa piété sincère et

sans faste, que par le soin avec lequel il méditait et composait ses sermons. L'élégant temple de Quevilly, bâti près de Rouen, et que l'on considérait comme la métropole des églises réformées de la Normandie, n'eut pendant près de cent ans que des prédicateurs distingués. Les Du Feugueray, les Lhérondel, les de Larroque, longtemps renommés, furent dignement remplacés par les de Langle, les Legendre, et surtout par Jacques Basnage, qui publia tant de savants ouvrages qu'admira son siècle, et que le nôtre estime encore [1]. C'était un des fils d'Henri Basnage, la gloire du barreau de Rouen.

Les synodes favorisaient ce mouvement littéraire. Ils votaient, sur les fonds dont ils disposaient, de riches dotations en faveur des quatre académies protestantes de Saumur, de Montauban, de Nîmes et de Sedan. Ils surveillaient avec un soin jaloux ces établissements, dont la réputation s'étendit jusqu'à l'étranger, si bien que non-seulement beaucoup de prédicateurs hollandais, mais même des princes de la maison de Brandebourg vinrent s'y former. Joachim Sigismond étudia à Sedan, Jean George à Saumur. De Montauban, qui était en France la citadelle de la doctrine de Calvin, comme Wittemberg était en Allemagne la citadelle de celle de Luther, sortirent les Garissolles, les Chamier, les Bérault; de celle de Saumur, fondée par Mornay, les Cappel, les Amyraut, les Saint-Maurice, les Desmarets, les Tanneguy-Lefèvre; de celle de Sedan, les Du Rondel, les Bayle, les Jurieu, les Du Moulin. Sans avoir

[1] M. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 105.

autant de célébrité que les trois autres, l'académie de Nîmes compta pourtant quelques professeurs de mérite, parmi lesquels Samuel Petit tient le premier rang.

Dans toutes les principales villes du royaume, les protestants entretenaient des colléges dont les plus florissants étaient ceux de Nîmes, de Bergerac, de Béziers, de Die, de Caen, d'Orange. A Paris seulement, ils n'eurent jamais ni collége, ni temple, ni académie.

Une partie de la noblesse protestante prenait part à ce mouvement littéraire, qui fut la gloire la plus pure et la plus durable du siècle de Louis XIV. Le duc de Montausier, le marquis de Dangeau, l'abbé Dangeau, son frère, avaient été élevés dans la religion réformée; les Basnage appartenaient à l'une des plus illustres familles de Normandie; les comtes de Lude, les Saint-Blancard, les seigneurs de Cerisy défendirent longtemps de leur plume la grande cause que leurs ancêtres avaient défendue avec leur épée. Toutefois de vieilles traditions de famille portaient de préférence la noblesse protestante vers le métier des armes. Ce fut à des gentilshommes huguenots que la France dut plusieurs de ses plus belles victoires, sous Louis XIII et Louis XIV. Le comte de Gassion, qui passait pour avoir conseillé la manœuvre à laquelle le grand Condé dut l'heureuse issue de la journée de Rocroi, élevé après cette bataille, et sur la demande du jeune prince, au rang de maréchal, et tué en combattant au siége de Sens en 1647, était protestant et le resta jusqu'à sa mort. Le maréchal Guébriant, le conquérant de l'Alsace, auquel le duc

Bernard de Saxe-Weimar remit en mourant sa vaillante épée, le vainqueur de Weissenfels et de Wolfenbuttel, qui périt avec gloire au siége de Rothweil en 1643 ; le maréchal Rantzau, si dévoué, si brave, qui reçut soixante blessures, perdit un bras, une jambe et un œil, et *ne conserva d'entier que le cœur*; le maréchal duc de La Force, si miraculeusement échappé des mains des assassins de son père et de son frère dans la nuit de la Saint-Barthélemy, qui battit les Espagnols à Carignan, le duc de Lorraine à Montbéliard, et triompha tour à tour en Italie et en Allemagne, qui, lorsque la cavalerie de Jean de Werth surprit Corbie et que les Croates poussèrent jusqu'à Pontoise, rendit la confiance à Paris consterné et enrôla précipitamment les quinze mille *crocheteurs* qui sauvèrent la capitale ; le duc de Rohan, qui, condamné à l'exil en 1629, puis rentré en grâce auprès du roi, conquit la Valteline en 1635, et, disgracié de nouveau, combattit encore comme simple volontaire dans l'armée du duc de Saxe-Weimar, et fut blessé mortellement au siége de Rhinfeld ; le maréchal de Châtillon, qui fit triompher les armées de Richelieu sur la frontière du Nord dans les premières années qui suivirent la déclaration de guerre contre l'Autriche et l'Espagne, le brillant vainqueur d'Avain, le conquérant d'Hesdin et d'Arras : tous ces généraux illustres et une foule d'officiers qui combattaient sous leurs ordres appartenaient à la religion réformée. Faut-il nommer Turenne, l'un des plus grands tacticiens de son siècle, et Schomberg, héritier de son bâton de maréchal, qui, selon l'expression de madame de Sévigné, *était un héros*

aussi? Faut-il rappeler enfin ce glorieux Duquesne qui vainquit Ruyter, battit sur mer les Espagnols et les Anglais, bombarda Gênes et Alger, et jeta l'épouvante parmi les corsaires barbaresques? Les musulmans n'osaient soutenir la vue de cet homme qu'ils appelaient le *vieux capitaine français qui avait épousé la mer et que l'ange de la mort avait oublié.*

Toutefois, à la longue, la plus grande partie de la noblesse ne persista pas dans son attachement à la réforme. Elle avait prodigué son sang et ses trésors pour défendre ses convictions religieuses, tant qu'elle avait été soutenue par le sentiment du danger que présentait la lutte, et par l'obligation de garder son honneur en restant fidèle à la cause qu'elle avait embrassée. Sous Louis XIII et Louis XIV, ces mêmes hommes qui avaient bravé les supplices se trouvèrent désarmés contre les faveurs de la cour. Plusieurs pensèrent sans doute, comme autrefois le Béarnais, que les honneurs et les dignités valaient bien une messe. Il faut ajouter que l'édit de Nantes, en donnant une constitution légale au parti protestant, avait mis naturellement ce parti sous la direction de ses assemblées, dans lesquelles les ministres avaient toujours une influence prépondérante. Les grands seigneurs dont les ancêtres s'étaient jetés dans ce parti, pour satisfaire ce besoin d'indépendance féodale qui fermentait encore au cœur de la noblesse, éprouvèrent dès lors pour lui un attachement moins vif. Ils étaient humiliés, comme autrefois le baron des Adrets, de voir donner les *diseurs* pour juges aux *faiseurs*, et ils étaient tout disposés à suivre

son exemple et à quitter une secte dans laquelle ils ne pouvaient plus jouer désormais qu'un rôle secondaire. Ils se souvenaient sans doute aussi des rudes paroles que le duc de Rohan avait été obligé d'adresser à une assemblée qu'il présidait dans le Languedoc pendant la guerre civile terminée par Richelieu. Interrompu violemment par quelques-uns des pasteurs les plus influents, en butte aux attaques les plus passionnées, aux invectives les plus cruelles, le grand seigneur, dominant tout à coup le tumulte, s'était écrié avec colère : « Vous n'êtes que des républicains, et j'aimerais mieux présider une assemblée de loups qu'une assemblée de ministres. » D'autres furent sincères dans leur changement et cédèrent à la réaction religieuse qui fut si puissante en France à cette époque. Le succès mérité qu'obtinrent l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* et le célèbre ouvrage *De la perpétuité de la foi*, que Bossuet et Arnault dirigèrent contre le calvinisme, furent pour beaucoup dans la conversion de plusieurs des familles les plus illustres. D'ailleurs l'Église protestante, contrairement à son intérêt et par un scrupule qui l'honorera toujours aux yeux de la raison, inclinait à admettre que l'on peut être sauvé dans les deux communions. Le ministre Jurieu soutenait ouvertement cette doctrine avec cette conviction vigoureuse qu'il apportait dans les questions de controverse. Il avait, selon l'expression de Bossuet, *ouvert la porte du ciel à ceux qui vivaient dans la communion de l'Église romaine.* Il n'avait pas craint de déclarer que l'opinion contraire était inhumaine, cruelle,

barbare, et qu'il la considérait comme une *opinion de bourreau*. Claude, ministre de Charenton, qui était d'un caractère plus doux et plus conciliant que Jurieu, condamnait, il est vrai, cette doctrine; mais il était tous les jours témoin des pertes que faisait son Église, et il était naturellement hostile à un principe si préjudiciable à son parti. L'Église catholique, au contraire, était inflexible dans son dogme, et elle n'hésitait pas à enlever l'espoir de la vie éternelle à tous ceux qui n'adhéraient pas à sa doctrine. Dans le doute, on suivait le principe qu'il faut prendre le *parti le plus sûr*, et l'on se réunissait au parti dominant.

Telles sont les raisons diverses qui décidèrent la plupart des grandes familles à abandonner successivement la religion protestante. Le vieux Lesdiguières abjura en 1622 et fut créé connétable. Sa fille, madame de Créqui, était convertie depuis longtemps, mais elle avait tenu son changement secret, de peur de diminuer le crédit de son père parmi les huguenots. Le propre fils de Gaspard de Coligny, Charles de Coligny, marquis d'Andelot, abjura la religion protestante. Le maréchal de Châtillon, fils de François de Coligny, qui s'était réfugié à Genève après le meurtre de l'amiral son père, rentra dans le sein de l'Église romaine en 1653. Le duc de La Trémouille, cet ancien chef de la noblesse du Poitou, neveu du prince d'Orange et du duc de Bouillon et pupille de Duplessis-Mornay, fit son abjuration au camp de Richelieu, devant La Rochelle, en 1628. Sa femme, douée d'un courage viril, et l'une des héroïnes du parti, s'empara, il

est vrai, de l'autorité domestique et fit élever ses enfants dans la religion de leurs ancêtres. Mais son fils Henri Charles de La Trémouille, prince de Tarente, après avoir servi quelque temps en Hollande, sous les stathouders, ses proches parents, revint en France, après la mort de sa mère, s'attacha à Turenne qu'il espérait remplacer un jour, et se convertit un an après lui. Ses enfants furent élevés dans la religion catholique. La maison de La Rochefoucault comptait un de ses aïeux parmi les victimes de la Saint-Barthélemy. Cependant une branche de cette famille abjura dès le règne de Louis XIII. Le maréchal de Rantzau se convertit en 1645. Cette même année, Marguerite de Rohan, fille unique du duc de Rohan et dernière héritière de l'une des branches de cette illustre famille, que son père avait, disait-on, destinée au duc de Weimar, pour réunir par cette alliance les luthériens et les calvinistes, épousa un catholique, Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye et de Montlieu, et les princes de Rohan-Chabot, arrivés à l'âge de faire un choix, optèrent pour la religion de leur père qui était celle du roi. Le duc de Bouillon, fils du maréchal de ce nom et frère aîné de Turenne, renonça à sa religion, en 1635, pour épouser la fille du marquis de Berghe, zélée catholique, qui contribua dans la suite à ses malheurs; ce qui fit dire aux écrivains protestants de cette époque qu'elle lui avait apporté pour dot la perte de Sedan. Turenne lui-même abjura entre les mains de l'archevêque de Paris, en 1668. Les maréchaux de Duras et de Lorge, ses neveux, suivirent son exemple,

Leur sœur, mademoiselle de Duras, qui fut dame d'atour de la duchesse d'Orléans, provoqua cette conférence célèbre de Claude et de Bossuet, à la suite de laquelle elle se convertit en 1678. Louis de Duras, leur frère, fut envoyé en Angleterre par les soins de sa mère, protestante zélée, qui espérait le retenir ainsi dans le culte de sa famille. Mais il ne tarda pas à se convertir à la cour des Stuarts, qui l'élevèrent aux plus hautes dignités de l'État sous le titre de comte de Feversham. Le duc de Montausier, élevé à Sedan, sous la direction du célèbre ministre Du Moulin, se convertit, à l'hôtel de Rambouillet, sous l'influence de la pieuse Julie d'Angennes à laquelle il s'unit plus tard. L'abbé Dangeau, de l'Académie française, fut ramené à la religion catholique par Bossuet, en 1667. Le marquis de Dangeau, son frère, si célèbre depuis dans l'art du courtisan, avait abjuré dans sa première jeunesse. Les marquis de Maintenon, de Poigny, de Montlouet, d'Entragues, rentrèrent successivement dans le sein de l'Église romaine.

La petite noblesse se convertit également presque tout entière sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. La plupart des gentilshommes, accoutumés depuis longtemps à suivre à la guerre les grands seigneurs qui avaient du crédit dans chaque province, les suivirent aussi à la cour et sollicitèrent de l'emploi au service du roi, qui était donné presque toujours de préférence aux catholiques. Obligés d'ailleurs de servir sous des chefs animés trop souvent de la haine la plus vive contre les calvinistes, exclus de l'ordre récemment institué de

Saint-Louis qui devenait, pour chaque officier, à la fois la marque de sa croyance et celle de sa bravoure[1], éloignés presque toujours de leurs familles et des pasteurs qui avaient élevé leur enfance, ne pouvant pas regarder comme voués à une damnation éternelle ceux avec lesquels ils passaient leur vie, ils adoptaient volontiers la doctrine que l'on peut se sauver dans les deux religions et embrassaient celle qui dominait. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne soit guère resté de protestants parmi les nobles que ceux qui renonçaient au service, et le nombre en diminuait à chaque génération, parce que bien peu consentaient à être réduits au rôle de gentilshommes de campagne.

La défection de la noblesse délivra du moins les réformés de l'ambition des grands qui les avaient si souvent compromis dans leurs révoltes contre l'autorité royale. Nul trouble religieux ne se manifesta plus dans le pays. Libres et tranquilles, mais sans union et sans force, ils ne se laissèrent entraîner par aucune des factions qui essayèrent de lutter contre Richelieu et contre Mazarin. En 1632, le duc de Montmorency employa vainement tous les artifices pour gagner les protestants des Cévennes, leur promettant la restitution des places de sûreté dont ils avaient été dépouillés par le ministre de Louis XIII, et l'admission à toutes les charges de l'État, conformément à l'édit d'Henri IV; ils demeurèrent fermes et inébranlables dans leur fidélité, et contribuèrent

[1] L'ordre du Mérite militaire ne fut institué qu'en 1759, en faveur des Alsaciens et des officiers des régiments étrangers.

ainsi à la prompte destruction du parti des rebelles. En 1651, le prince de Condé, qui possédait en Languedoc de grandes propriétés et des partisans nombreux, ne réussit pas mieux dans ses tentatives pour soulever les Cévenols. Tandis que le reste de la province se déclarait pour lui, après le combat de Miradoux, Montauban offrit une sûre retraite à l'armée royale. Les Rochelois soutinrent le parti de la régente contre leur propre gouverneur. La ville de Saint-Jean-d'Angély, dont les murailles avaient été renversées, se défendit contre les troupes rebelles. La population réformée des provinces du Midi se leva tout entière contre le prince de Condé, et garda pour le roi une partie du Languedoc, de la Saintonge et de la Guienne. Nul doute que si elle s'était jointe alors aux révoltés, la guerre civile n'eût ensanglanté bientôt la France entière, de sorte que l'on peut dire que les protestants concoururent alors au salut de l'État. Aussi le comte d'Harcourt répondit-il aux députés de Montauban, qui lui réitéraient les assurances de leur dévouement à la cause royale : « La couronne chancelait sur la tête du roi, mais vous l'avez affermie. » Lorsque le prince de Condé, après avoir accepté le commandement d'une armée espagnole, proposa à Cromwell d'aller transporter la guerre civile en Guienne et d'appeler les huguenots aux armes, le Protecteur, qui hésitait encore entre l'alliance de Mazarin et celle de Philippe IV, envoya secrètement des agents en France pour étudier leurs dispositions véritables ; et quand il sut qu'ils étaient satisfaits et obéissants, il traita d'insensée l'offre du prince, et joignit ses forces à

celles du ministre de Louis XIV, qu'il soutint puissamment contre le roi d'Espagne [1]. Un mot nouveau adopté à cette époque rendait témoignage de leur loyauté. Dans ces temps de divisions intestines, où deux hommes ne pouvaient se rencontrer sans se demander : *Qui vive?* les réformés que l'on voulait obliger à crier : *Vivent les princes!* ou *Vive la Fronde!* répondaient d'ordinaire : *Tant s'en faut, vive le roi!* Lorsqu'on désirait connaître l'opinion de quelqu'un, l'un demandant : *Est-il des nôtres?* l'autre répondait souvent : *Tant s'en faut, c'est un réformé.* Peu à peu, pour abréger le discours, on prit l'habitude de désigner sous le nom de *Tant s'en faut* tout homme qui tenait le parti du roi [2]. Mazarin n'ignorait pas les services que lui rendaient les protestants par leur attitude calme et loyale. « Je n'ai point, disait-il, à me plaindre du petit troupeau; s'il broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas. » En 1658, il répondit aux délégués de leurs Églises, que *ni sa calotte ni son caractère* ne l'avaient empêché de remarquer leur fidélité ; et, s'adressant à de Langle, ministre de Rouen et député du synode de Normandie : « Le roi, dit-il, fera connaître par des effets la bonne volonté qu'il a pour vous ; assurez-vous que je vous parle du bon du cœur [3]. » Ce n'étaient pas là de vaines paroles. Mazarin nomma des

[1] Selon Burnet, il traita Condé de sot et de bavard que ses propres amis vendaient au cardinal : *Stultus et garrulus et a suis cardinali proditus.* Burnet's, *History of his own time*, t. I, p. 113. Londres 1725.

[2] Benoit, liv. v, t. III, p. 285.

[3] Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, liv. v, t. III, p. 268.

commissaires, choisis en nombre égal, dans les deux religions, pour visiter toutes les provinces et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes par le zèle inintelligent des autorités locales. Il fit plus : il renouvela les arrêts sans cesse violés qui exemptaient les ministres protestants des tailles et des autres impositions, leur conférant ainsi le même privilége qu'au clergé catholique. Malgré les réclamations des évêques, il confia les fonctions de contrôleur général des finances au banquier protestant Barthélemy Herwart, originaire de la Souabe, qui avait mis autrefois sa fortune dans les mains de Richelieu, pour aider ce ministre à retenir un corps de dix mille Suédois, qui, faute de solde, allaient l'abandonner au moment même de l'invasion de l'Alsace. Sans l'obstacle de la religion, il n'eût pas hésité à l'élever à la dignité de surintendant. Les finances devinrent alors le principal refuge des réformés qui ne parvenaient que difficilement aux autres emplois. Ils entrèrent dans les fermes royales et dans les commissions, et se rendirent si nécessaires, que Fouquet et Colbert ne cessèrent de les défendre et de les maintenir, comme des gens aussi capables que fidèles [1]. Une autre nomination témoigna de sa sollicitude pour les intérêts protestants. Après la mort du marquis d'Arzilliers, le roi, qui s'était emparé déjà du droit de nommer les députés généraux sans la participation des Églises, que l'on ne consultait plus que par bienséance, donna, sur la proposition de son premier ministre, cet emploi au marquis de Ruvigny,

[1] Benoit, liv. III, t. III, p. 139.

ami de Turenne et singulièrement estimé des deux partis. « Ruvigny, dit le marquis de Saint-Simon, dont les portraits ne sont pas suspects de flatterie, était un bon, mais simple gentilhomme, plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité. Ces qualités, qui lui avaient acquis une grande réputation parmi ceux de sa religion, lui avaient donné beaucoup d'amis importants, et une grande considération dans le monde. Les ministres et les principaux seigneurs le comptaient et n'étaient point indifférents à passer pour être de ses amis, et les magistrats du plus grand poids s'empressaient aussi à en être. Sous un extérieur fort simple, c'était un homme qui savait allier la droiture avec la finesse des vues et les ressources, mais dont la fidélité était si connue, qu'il avait les secrets et les dépôts des personnes les plus distinguées. Il fut un grand nombre d'années le député de sa religion à la cour, et le roi se servait souvent des relations que sa religion lui donnait en Hollande, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne, pour y négocier secrètement, et il y servit très-utilement[1]. » Ruvigny fut ambassadeur de France en Angleterre sous le règne de Charles II, et ses liaisons d'amitié ou de parenté avec plusieurs des plus illustres familles, notamment avec les Bedford, ne contribuèrent pas peu à maintenir l'alliance entre les deux rois pendant la guerre de Hollande. Son fils Henri de Ruvigny, qui lui succéda depuis dans les fonctions de député général

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 260. Édition de Paris 1842.

des Églises, qu'il conserva jusqu'à la révocation, les remplit avec autant de distinction [1]. Louis XIV avait en lui une confiance illimitée. En 1679, il l'envoya comme négociateur auprès de Charles II, qu'il voulait retenir dans son alliance, car il le considérait comme un agent plus agréable à cause de sa parenté avec lady Vaughan et de son intimité avec la puissante famille des Russell.

Un dernier fait peut faire apprécier la politique modérée de Mazarin. En 1655, il avait envoyé quelques troupes en Savoie, pour aider le duc Charles-Emmanuel à soumettre les Vaudois. Mais bientôt, faisant droit aux réclamations de Cromwell, il rappela ses soldats, réprimanda leurs commandants, et permit même aux réformés de France de faire des collectes pour secourir leurs frères des vallées. Puis, joignant ses remontrances à celles du Protecteur, il fit cesser la persécution ordonnée par le duc de Savoie, et rendit plus tolérable, par le traité de Pignerol, la condition de ces infortunés.

Quand, après la mort de Mazarin, Louis XIV prit en main l'autorité suprême, la religion protestante était non-seulement tolérée, mais permise et autorisée dans toutes les parties du royaume. Si les catholiques ou les protestants se plaignaient de quelque infraction aux traités, le redressement de leurs griefs n'était pour le gouvernement qu'une affaire de simple police. Quant à la faction huguenote, si remuante jadis, elle était entièrement

[1] *Mémoires historiques et politiques de Louis XIV*, t. II, p. 258. Paris, 1806.

détruite. Le pouvoir royal, au contraire, avait acquis une si grande force et un tel prestige, et l'état général de la nation avait subi une transformation si complète, que le roi, dans l'exercice de son pouvoir suprême, ne rencontrait plus aucun obstacle, et qu'il paraissait même impossible qu'il en rencontrât désormais. La nouvelle constitution des armées, leur supériorité sur des milices assemblées à la hâte, l'usage perpétuel et formidable de l'artillerie, le nouvel art de fortifier les places, ne permettaient plus aux partis de se relever. D'ailleurs, la noblesse des deux religions avait perdu de vue ses châteaux, et ne recherchait plus que les faveurs de la cour. La bourgeoisie était satisfaite et heureuse du maintien de la paix et de l'ordre public. Le triomphe de la royauté était complet.

Louis XIV suivit dans ses premières années la politique que Richelieu et Mazarin avaient adoptée envers les protestants. Madame de Maintenon, qui avait été calviniste, et qui ne fut pas étrangère, dans la suite, à la ruine de ceux qu'elle avait quittés, nous apprend quels étaient alors les sentiments du roi à leur égard. Vers 1672, elle écrivit à son frère :

« On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur. Vous maltraitez les huguenots; vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions; cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables. Ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et dont la violence ne nous aurait jamais tirés. Henri IV a professé la même religion, et plusieurs grands princes. Ne les

inquiétez donc point. Il faut attirer les hommes par la douceur et la charité. Jésus-Christ nous en a donné l'exemple, et telle est l'intention du roi. C'est à vous à contenir tout le monde dans l'obéissance. C'est aux évêques et aux curés à faire des conversions par la doctrine et par l'exemple. Ni Dieu ni le roi ne vous ont donné charge d'âmes. Sanctifiez la vôtre, et soyez sévère pour vous seul. »

Cette lettre est un monument précieux des véritables sentiments de Louis XIV à cette époque. Ils nous sont attestés par cette femme célèbre qui devait s'asseoir un jour sur le trône de France, et dont l'unique étude était alors de pénétrer la pensée du prince et de s'y associer. En 1670, il exposa lui-même à son fils les principes qui le dirigeaient dans sa conduite envers les réformés. Ils étaient bien différents de ceux qu'il suivit plus tard :

« Je crus, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était en premier lieu de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs ; mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvaient permettre... Mais, quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, et cela par bonté plus que par rigueur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps d'eux-mêmes, et sans violence, si c'était avec quelque bonne raison qu'ils se privaient volontaire-

ment des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets... Je résolus aussi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendraient dociles; d'animer autant que je pourrais les évêques, afin qu'ils travaillassent leur instruction, et leur ôtassent les scandales qui les éloignaient quelquefois de nous[1]. »

[1] *Mémoires historiques et politiques de Louis XIV*, t. I, p. 86. Paris, 1806.

CHAPITRE III.

Troisième période : de 1662 à 1685. — Déviation de la politique de Richelieu et de Mazarin. — Premières persécutions dans le pays de Gex. — Ordonnances dirigées contre les protestants, de 1662 à 1666. — Continuation de la persécution jusqu'à la guerre de Hollande, de 1666 à 1672. — Reprise de la persécution après le traité de Nimègue. — Protection de Colbert. — Conversions achetées. — Les miracles de Pélisson. — Conversion de la marquise de Caylus. — Premières dragonnades dans le Poitou, en 1681. — Acte du parlement anglais en faveur des réfugiés. — Renouvellement des dragonnades en 1684. — Succès apparent de cette mesure. — Illusion de la cour. — Révocation de l'édit de Nantes. — Démolition du temple de Charenton. — Consternation des protestants. — Ordonnances aggravantes. — Zèle des intendants. — Exil de Schomberg et de Ruvigny. — Préparatifs de l'émigration. — Les protestants aux bagnes. — Émigration par terre et par mer. — Nombre des réfugiés. — Rapports des intendants. — Ruine des manufactures. — Décadence du commerce. — Jugement des contemporains. — Bossuet. — Massillon. — Discours de l'abbé Tallemand à l'Académie française. — Opinion des jansénistes. — La cour de Rome.

La politique de Louis XIV n'était ni juste ni impartiale; elle était du moins prudente et modérée. Mais peu à peu il dévia de cette ligne de conduite. Déjà, en 1662, il fit raser vingt-deux temples du pays de Gex, sous prétexte que l'édit de Nantes n'était pas applicable dans ce bailliage, qui n'avait été réuni au royaume qu'après la promulgation de cet édit. Il laissa subsister par grâce ceux de Fernex et de Sergi. Un autre

arrêt du conseil accorda aux catholiques de Gex un délai de trois ans pour payer leurs dettes. On alléguait leur pauvreté et le danger d'une ruine totale dont on les disait menacés. Dans la réalité, on voulait amener les protestants obérés à se convertir, pour participer à cette faveur. Cette même année, la persécution commença dans le Languedoc. Le prince de Conti, devenu dévot, fanatisait les populations ardentes de cette province, en envoyant partout d'intolérants missionnaires. Bientôt parut un arrêt du conseil qui enjoignit aux protestants de ne plus enterrer leurs morts qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit. En 1663, on déchargea les nouveaux convertis du payement de leurs dettes envers ceux de la religion. On ordonna que les enfants issus de pères catholiques et de mères protestantes seraient baptisés à l'église. L'ancienne rigueur des lois contre les relaps fut rétablie, sous prétexte que ceux qui avaient participé *aux plus saints mystères* de la religion romaine avaient renoncé par là au bénéfice de l'édit d'Henri IV. On revit alors le hideux spectacle de cadavres traînés sur la claie au milieu des outrages de la populace. Tous ceux qui avaient abjuré la religion réformée et qui refusaient en mourant les sacrements de l'Église étaient condamnés à ce supplice. Parmi les personnes de qualité auxquelles on appliqua cette loi barbare, Jurieu mentionne avec douleur une demoiselle de Montalembert dont le corps fut traîné nu à travers les rues d'Angoulême, sans égard pour son sexe, ni pour son âge, ni pour sa naissance[1].

[1] Jurieu, *Lettres pastorales*, t. II, p. 216. Rotterdam, 1688.

En 1664, toutes les lettres de maîtrise accordées à des protestants furent annulées. Un nouvel arrêt défendit de recevoir comme lingère toute femme qui qui ne ferait pas profession de la religion catholique. En 1665, on autorisa les curés à se transporter, assistés du magistrat du lieu, chez les mourants, pour les exhorter à se convertir; et, s'ils y paraissaient disposés, à les instruire et à les confesser, malgré les réclamations que pourrait opposer la famille. Cette mesure était aussi dangereuse qu'injuste. Il pouvait arriver que dans le temps où un pauvre malade n'avait plus besoin que de consolations et de prières pour mourir en repos, on le tourmentait cruellement par des questions captieuses, et quand, pressé par l'agonie, il n'était plus en état de répondre, les officiers civils et le curé pouvaient affirmer dans leur procès-verbal qu'il avait témoigné par quelque mouvement des yeux, par une inclination de tête ou par un autre signe, qu'il voulait changer de religion; et cette déclaration était réputée suffisante pour que l'on enterrât le corps dans le cimetière des catholiques, et que les enfants du défunt fussent traînés à la messe, sous prétexte que leur père avait abjuré dans ses derniers instants.

Tels furent les débuts de la persécution. Déjà plusieurs carrières étaient fermées aux protestants. La loi entraînait souvent la ruine de leurs fortunes et portait le trouble dans leurs familles, en les poursuivant jusque sur le lit de mort de controverses odieuses. Dès lors il n'y eut pas de mois qui ne fût marqué par une nouvelle rigueur. En 1666, on leur défendit de s'imposer pour l'entretien de leurs ministres. On leur

enleva le droit de récuser les juges suspects. Plusieurs temples ayant été démolis dans le Poitou, défense fut faite aux ministres de prêcher en plein air. Les chambres de l'édit furent supprimées, en 1669, à Paris et à Rouen. On défendit aux protestants de s'expatrier; on rappela ceux qui s'étaient établis à l'étranger. Il fut interdit aux médecins de Rouen de recevoir dans leur corps plus de deux réformés. Des arrêts spéciaux ordonnèrent la fermeture des temples de Melgueil, de Poussan, de Pignan, de Cornonterrail, de Suigeac. Les ministres convaincus d'avoir tenu des assemblées illicites furent condamnés à faire amende honorable, conduits par le bourreau, la corde au cou, devant la porte du palais, puis exilés du royaume. En 1670, la chambre mipartie de Castres fut transférée à Castelnaudari. Par ce moyen on ruinait une ville odieuse au clergé, à cause de la puissance que les réformés y avaient acquise. Cette même année, on défendit aux maîtres d'école d'enseigner aux enfants des religionnaires autre chose qu'à lire, à écrire et à chiffrer. En 1671, on leur interdit d'avoir plus d'une école, ou plus d'un maître, dans les lieux où l'exercice de leur religion était encore permis. Le clergé avait obtenu des arrêts particuliers qui défendaient aux réformés de Grenoble et de Montélimart de mettre dans leurs temples des fleurs de lis ou les armes de Louis XIV. Après ce premier pas il sollicita, selon sa coutume, un arrêt qui rendit ces défenses générales. Dans la requête qu'il adressa au roi, en 1672, il se plaignit de ce que, dans les lieux où les réformés avaient l'exercice public de leur culte, ils plaçaient dans

leurs temples des bancs élevés qui ressemblaient à ceux que les magistrats, les consuls et les échevins occupaient dans les églises catholiques; qu'ils y mettaient des tapis semés de lis et marqués aux armes du roi; que les officiers de justice portaient aux temples les robes rouges, les chaperons et les autres insignes de la magistrature ou du consulat. Dans ce siècle de priviléges, la noblesse tenait d'autant plus à ces distinctions flatteuses qu'elle avait perdu ses droits héréditaires. Le roi, sous prétexte que ces honneurs n'avaient jamais été permis par aucun de ses édits, ordonna d'enlever des temples les bancs élevés, les tapis et les armoiries, et défendit de porter les marques de la magistrature et du consulat dans les lieux d'assemblée. Pour que l'on ne pût se méprendre sur le but de cette ordonnance, un arrêt rendu quelques années après rendit ces mêmes priviléges à ceux qui se convertiraient.

Ainsi les protestants étaient frappés dans l'exercice journalier de leur religion, dans l'éducation de leurs enfants, dans la discipline de leurs familles. Ce système de persécution se rattachait au plan de détruire la république protestante de Hollande. En 1672, quand tout fut préparé pour accabler les Provinces-Unies, Louis XIV adressa un manifeste aux puissances catholiques pour attribuer la guerre à son ardent désir d'extirper l'hérésie. Cette injuste agression, amenée en partie par des causes politiques, fit briller les talents de Turenne et de Condé et porta au comble la puissance militaire de la France. Mais elle fortifia le protestantisme en Europe, car elle concentra les forces de la Hollande

entre les mains du prince d'Orange qui fut depuis l'ennemi le plus acharné, le plus infatigable et le plus habile de Louis XIV.

Un instant ralentie pendant la guerre de Hollande, la persécution reprit son cours après la conclusion de la paix de Nimègue. Chose bizarre! Louis XIV ne haïssait pas les protestants. Il était profondément irrité contre les ultramontains et provoqua contre eux, la célèbre *Déclaration du clergé*, qui fut la base des libertés de l'Église gallicane. Il détestait les jansénistes et se vengea de leur opposition en détruisant Port-Royal. Il éprouvait pour les quiétistes une vive répugnance. Les protestants ne lui inspiraient aucun de ces sentiments, et cependant ils furent l'objet de ses plus grandes rigueurs. Sans doute leur résistance à ses volontés lui paraissait un acte de rébellion. Ce monarque si absolu, si altier, se montra d'autant plus farouche qu'il se voyait désobéi pour la première fois. Il crut qu'en les entourant de dangers sans cesse renaissants sous des formes nouvelles, en les enlaçant d'un réseau d'obstacles, de privations obscures, d'injustices journalières, il parviendrait à lasser leur patience et à dompter leur obstination. La ruine de l'hérésie, que ses prédécesseurs n'avaient pu déraciner du sol français, lui paraissait le triomphe le plus glorieux que la Providence lui eût réservé.

L'année même qui suivit la conclusion de la paix de Nimègue, il supprima les chambres mi-parties des parlements de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, « attendu, disait-il, dans le préambule de

l'ordonnance, que toutes les animosités sont éteintes. » C'était enlever aux protestants l'unique moyen qui leur restait pour repousser les poursuites souvent injustes intentées contre eux devant les parlements. Il ne fut plus rare dès lors d'entendre, dans des affaires purement civiles, la partie catholique invoquer cet argument : « Je plaide contre un hérétique ; » et lorsque le religionnaire se plaignait d'une sentence injuste : « Vous avez le remède entre vos mains, lui répondait froidement le juge ; que ne vous convertissez-vous ? » En 1680, une déclaration du roi défendit aux catholiques d'embrasser la religion réformée, à peine des galères à vie, et aux ministres et anciens des consistoires de laisser entrer dans les temples les catholiques et les relaps, à peine de l'interdiction de l'exercice pour toujours, du bannissement des ministres et des anciens et de la confiscation de leurs biens. Deux ans après, cette peine fut aggravée à l'égard des ministres de celle de l'amende honorable. Le nouvel édit devint la source d'injustices sans nombre. Non-seulement la défense qu'il faisait à tout Français d'adopter le culte réformé était contraire à la liberté de conscience accordée par les édits de pacification, mais de plus il était complétement impossible aux pasteurs et aux anciens d'empêcher les catholiques et les relaps d'entrer dans les temples. Ils n'avaient pas la force en main pour leur en interdire l'accès, et le plus souvent il leur était difficile de les reconnaître dans la foule des fidèles. Par un renversement odieux de toute justice, on rendait ainsi les protestants coupables du crime que l'on eût dû

punir dans les catholiques et les relaps, car c'étaient eux qui violaient véritablement la déclaration royale en assistant aux assemblées religieuses dont ils étaient légalement exclus. Et cependant aucune peine n'était décernée contre eux, et les protestants qui ne contribuaient en rien à ces contraventions étaient frappés pour les fautes d'autrui.

Ce ne fut pas tout. On ne se contenta pas d'ordonner la démolition des temples dans lesquels un catholique avait abjuré, ou dans lesquels on avait aperçu un relaps. Tantôt on interdisait l'exercice du culte dans une ville où un évêque se trouvait en visite ; tantôt on soutenait qu'on ne pouvait, sans scandale, laisser subsister un prêche dans le voisinage d'une église. On le faisait abattre et on ne permettait de le reconstruire que dans un lieu bien incommode et surtout bien éloigné. Ce fut principalement dans les villes où la population protestante était nombreuse, à Bergerac, à Montpellier, à Nîmes, à Montauban, à Nérac, à Uzès, à Saint-Jean-d'Angély, à Saint-Quentin, à Castres, que l'on détruisit de préférence les temples, afin de séparer les pasteurs de leurs troupeaux. Pour ajouter à ces vexations calculées, on défendit aux ministres de tenir les écoles des enfants ailleurs que dans le pourtour de l'édifice sacré, et l'on contraignit ainsi leurs jeunes élèves à faire chaque jour deux véritables voyages pour s'y rendre et pour retourner chez eux.

Depuis longtemps les enfants étaient autorisés, les fils à quatorze ans, les filles à douze, à abjurer la religion protestante. Un édit du 17 juin 1681 leur permit de rentrer dans le sein de l'Église, dès l'âge

de sept ans. « Nous voulons et il nous plait, disait l'ordonnance, que nos sujets de la religion prétendue réformée, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, puissent et qu'il leur soit loisible d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'à cet effet ils soient reçus à faire abjuration de la religion prétendue réformée, sans que leurs pères et mères, et autres parents, y puissent donner le *moindre empêchement*, sous quelque prétexte que ce soit. » C'était encourager le prosélytisme sous sa forme la plus immorale et la plus hideuse, car il allait s'adresser désormais à des mineurs, à des êtres faibles et incapables de comprendre les actes qu'on leur faisait accomplir.

Cette loi eut des suites terribles. Elle mina l'autorité paternelle dans les familles protestantes. Il suffisait maintenant qu'un envieux, un ennemi, un débiteur, insolvable peut-être, allât déclarer en justice qu'un enfant voulait se faire catholique, ou qu'il avait manifesté l'intention d'entrer dans une église, ou qu'il s'était joint à une prière, ou qu'il avait fait le signe de la croix, ou baisé une image de la Vierge, pour qu'on l'enlevât à ses parents, forcés en outre de lui payer une pension proportionnée à leur condition et à leurs facultés présumées. Mais de pareilles estimations étaient nécessairement arbitraires, et il en résultait souvent que, pour le malheureux père, la perte de son enfant était suivie de celle de tous ses biens.

Les synodes reçurent l'ordre de ne plus accepter ni legs, ni donation. On interdit aux ministres de parler dans leurs sermons du *malheur des temps*,

d'attaquer directement ou indirectement la religion romaine. On résolut même de détruire dans l'intérieur du royaume les anciens écrits dirigés contre le catholicisme. L'archevêque de Paris en dressa une liste renfermant les noms de cinq cents auteurs, et l'on fit des perquisitions dans les maisons des pasteurs et des anciens, pour saisir et brûler les livres condamnés. On raya successivement du programme de l'enseignement réformé le grec, l'hébreu, la philosophie, la théologie. On mit tout en œuvre pour faire disparaître les académies, autrefois si florissantes, de Montauban, de Nîmes, de Saumur, de Sedan. Cette dernière fut détruite en 1681, et ses bâtiments abandonnés aux jésuites. Celle de Montauban, transférée d'abord à Puy-Laurens, fut interdite en 1685. Celle de Saumur, qui subsistait depuis quatre-vingts ans et qui était la plus célèbre de toutes, fut supprimée la même année, sous prétexte que sa fondation n'avait pas été autorisée par lettres-patentes. On voulait effacer chez les protestants cette distinction d'esprit et cette culture littéraire qui inspiraient tant de jalousie à leurs adversaires.

Tout espoir d'avancement fut enlevé à ceux qui avaient embrassé la carrière des armes. Les pensions furent retranchées à leurs officiers en retraite. Leurs veuves furent déclarées déchues de tous leurs priviléges, tant qu'elles feraient profession de la religion réformée. Les protestants récemment anoblis furent privés de leur noblesse et soumis à la taille. A tous ceux qui possédaient encore des emplois à la cour, ou des offices de judicature, ou des études de procureurs et de notaires, on ordonna de vendre leurs

charges dans le délai de deux mois. Aux avocats on interdit de plaider, sous prétexte qu'ils abusaient de leur crédit pour empêcher la conversion de leurs clients. Aux médecins on défendit l'exercice de leur état, sous prétexte qu'ils n'avertissaient pas leurs malades catholiques, lorsque le moment était venu de leur administrer les sacrements. On étendit cette défense aux chirurgiens, aux apothicaires et jusqu'aux sages-femmes, accusées, dans les accouchements périlleux, de sacrifier l'enfant à la mère, au risque de le laisser mourir sans baptême et de l'exposer ainsi à une damnation éternelle. Les imprimeurs et les libraires eurent ordre de renoncer à leur profession sous peine de trois mille francs d'amende. Des visites domiciliaires furent ordonnées chez les libraires, les ministres et les anciens, pour saisir et détruire tous les exemplaires des ouvrages qui attaquaient la religion dominante. Malgré l'opposition de Colbert, on exclut les réformés de tous les emplois dans les fermes du roi. Ce grand ministre, qui avait relevé la prospérité de la France et que l'on accusait sottement *de ne penser qu'à ses finances et presque jamais à la religion*, se vit enlever avec regret un grand nombre d'hommes d'une capacité et d'une probité reconnues. Avant son entrée au ministère, les financiers avaient été un objet de haine pour leurs rapines, de ridicule pour leurs profusions. Après lui, on vit se reformer ces fortunes scandaleuses que flétrit La Bruyère, et poindre l'ère des Turcarets que la période précédente n'avait pas connus; car jamais, sous son administration, ni La Fontaine, ni les autres satiriques qui stigmatisèrent les

vices de leurs contemporains, ne dirigèrent leurs invectives contre les hommes de finances choisis pour la plupart parmi les protestants. Ainsi le gouvernement se privait de ses agents les plus habiles et les plus intègres, au moment même où les prodigalités de Louis XIV commençaient à épuiser le trésor, et rendaient leurs services plus nécessaires et plus précieux [1].

On s'efforçait surtout de déconsidérer leurs ministres et de renfermer l'exercice de leur culte dans les limites les plus étroites. Les prêtres catholiques et protestants étaient alors de véritables officiers publics. On enleva à la plupart de ces derniers les registres des baptêmes, des mariages, des sépultures, et on les porta aux greffes des bailliages et des sénéchaussées. Pour faire perdre aux pasteurs l'influence morale qu'un long séjour et une vie sans tache pouvaient leur donner sur les esprits, on leur défendit d'exercer le ministère plus de trois ans de suite dans le même lieu. L'exemption de la taille dont ils jouissaient en vertu des arrêts fut révoquée comme un *usage abusif*. On restreignit de toutes parts l'exercice personnel, c'est-à-dire l'exercice fondé sur le *droit de haute justice* ou de fief de haubert. Les hôpitaux de leurs pauvres et de leurs malades furent confondus avec ceux des catholiques, et les mourants exposés aux obsessions d'un zèle déplacé et trop souvent d'un fanatisme odieux.

Ainsi les protestants étaient réduits à la tolérance

[1] Rulhière, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, t. I, p. 118.

la plus étroite. Ils n'avaient plus d'autres droits que ceux qu'on ne pouvait leur contester sans outrager l'humanité, tels que le droit de se marier, d'ensevelir leurs morts, d'élever leurs enfants. Ils n'exerçaient plus d'autres professions que celles de commerçants, de manufacturiers, d'agriculteurs, de militaires, qu'on ne pouvait leur interdire sans porter préjudice à l'État. Ces dernières limites allaient être franchies.

Colbert n'avait cessé de protéger les réformés dans lesquels il voyait des citoyens paisibles, industrieux, utiles au pays. Plus d'une fois, dans le conseil, il avait pris leur défense contre Louvois qui flattait volontiers la pensée du maître, en déplorant les maux que l'hérésie causait à la religion. Il était si opposé aux persécutions qu'on leur faisait subir, qu'il avait fait venir en Picardie des réformés de Hollande pour y soutenir les manufactures qu'il avait établies [1]. Dès qu'il fut mort et que Le Peletier eut pris sa place, aucune dissidence ne se manifesta plus dans le conseil sur la nécessité de prendre à leur égard un parti décisif. La persécution qui avait affecté jusqu'alors des formes légales entra résolûment dans une phase nouvelle, et aboutit enfin à la fatale révocation de l'édit d'Henri IV.

Deux mesures hâtèrent cette grande catastrophe : les conversions achetées et les dragonnades ou missions bottées.

En 1677, Louis XIV avait consacré une caisse secrète, alimentée depuis au moyen du *droit de ré-*

[1] *Histoire de Colbert*, par M. Pierre Clément, p. 393.

gale, à la conversion de ses sujets protestants. Par ce sentiment de bienséance qui dominait toutes les actions du grand roi, cette destination resta longtemps enveloppée d'un mystère impénétrable. Un célèbre converti, Pélisson, se chargea de l'administration de cette caisse, et dressa les règlements pour ceux qui travailleraient sous ses ordres. Ses principaux instruments furent les évêques. Ils recevaient les fonds qu'il leur faisait passer, et lui renvoyaient les listes avec les prix de conversion. Le prix courant était de six livres par tête. Les pièces justificatives, c'est-à-dire les abjurations et les quittances, étaient mises sous les yeux du roi. Bientôt on ne s'entretint à la cour que des miracles de Pélisson. Chacun exaltait cette éloquence dorée, moins savante, disait-on, que celle de Bossuet, mais bien plus efficace. Encouragé par le succès apparent de cette corruption religieuse, Louis XIV augmenta d'année en année les fonds qu'il destinait aux conversions. Ce fut de cette caisse, que les protestants comparaient à la boîte de Pandore, que sortirent presque tous les maux qui les accablèrent dans la suite [1]. Sûrs de plaire au roi en lui envoyant des listes nombreuses, les évêques ne reculèrent presque devant aucun moyen pour obtenir des conversions. Ils les achetaient surtout dans les dernières classes des calvinistes. Ils mettaient tour à tour en usage les surprises et les fraudes pieuses, et recouraient à la contrainte pour retenir dans le sein de l'Église ceux qu'ils y avaient attirés.

[1] Rulhière, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, t. I, p. 95-100.

Souvent des fripons escamotaient le prix de leur marché et retournaient au prêche. D'autres, plus ignorants, après avoir obtenu un faible secours déguisé sous le nom de charité, et tracé une croix au bas d'une quittance, ne croyaient pas avoir abjuré, et s'exposaient, sans le savoir, aux peines terribles dont la loi frappait les relaps. Bientôt ce fut une mode de travailler aux conversions. La discrète madame de Maintenon se livra à cette œuvre avec une sorte d'emportement. « Madame d'Aubigné, écrivit-elle à son frère, devrait bien convertir quelqu'un de nos jeunes parents. » Elle manda à un autre : « On ne voit que moi conduisant quelque huguenot dans les églises. » Elle écrivit à un troisième : « Convertissez-vous comme tant d'autres; convertissez-vous avec Dieu seul; convertissez-vous enfin comme il vous plaira; mais enfin convertissez-vous. »

La marquise de Caylus descendait, comme elle, d'Agrippa d'Aubigné, dont son grand-père avait épousé la fille. Son père, le marquis de Villette, officier de marine distingué par son mérite et zélé protestant, était cousin germain de madame de Maintenon. Elle essaya plusieurs fois de le gagner, et, voyant qu'elle ne pouvait réussir, elle résolut de convertir au moins ses enfants. Tandis qu'elle faisait donner au marquis une mission lointaine, elle enleva sa fille et la conduisit à Saint-Germain. La jeune personne fondait en larmes; mais, le lendemain, elle trouva la messe du roi si belle, qu'elle consentit à se faire catholique, à condition qu'elle l'entendrait tous les jours et qu'on l'exempterait du fouet. « Ce fut là, dit-elle dans ses Mémoires, toute la controverse

qu'on employa et la seule abjuration que je fis. » A son retour, le marquis se plaignit vivement, ce qui n'empêcha pas madame de Maintenon de travailler à la conversion de ses deux fils, qui résistèrent plus longtemps. Enfin le marquis, qui disait autrefois : « Il me faudrait cent ans pour croire à l'infaillibilité, vingt ans pour croire à la présence réelle, » succomba à son tour, et, comme le roi le félicitait de son changement, il lui répondit avec la finesse d'un courtisan consommé, que c'était la seule occasion de sa vie dans laquelle il n'avait pas cherché à plaire à Sa Majesté[1].

Un nouveau mot, celui de *convertisseur*, appliqué d'abord à Pélisson, enrichit alors la langue française. A l'exemple de madame de Maintenon, le célèbre académicien n'épargnait rien pour gagner ceux dont il avait abandonné la religion. Mais tous deux furent surpassés par le dur Louvois. Jaloux de l'influence croissante de madame de Maintenon, après avoir longtemps joint ses efforts à ceux de madame de Montespan contre la nouvelle favorite, il résolut, à son exemple, d'employer tout son crédit pour convertir les protestants. Il aurait craint de déchoir dans l'opinion du roi, en restant étranger au grand projet qui préoccupait la cour. Il imagina donc, selon l'expression de madame de Caylus, d'*y mêler du militaire*, et réclama, pour le département de la guerre qu'il dirigeait, la principale part dans l'anéantissement de l'hérésie.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, 3e série, t. VIII, p. 469.

Ce fut dans le Poitou qu'il fit le premier essai de ce moyen terrible de conversion, qui fut connu plus tard sous le nom de *dragonnade*; car, si l'on employa des troupes de toutes armes à cette mission militaire, les dragons durent à leur zèle plus fougueux, ou peut-être à leur uniforme plus éclatant, l'honneur de lui donner son nom. Cette province, remplie de protestants, avait pour intendant Marillac, petit-fils de Michel de Marillac, garde des sceaux sous Louis XIII, et qui avait eu le malheur de s'attirer la haine de Richelieu. Il était le seul membre de cette famille qui fût en état d'en relever la fortune abattue depuis cinquante ans par la disgrâce de l'ancien ministre et par le supplice du maréchal son frère. Jusqu'alors il avait mis dans tous ses actes une prudence et une modération qui l'avaient rendu cher aux protestants et aux catholiques. Mais lorsqu'il vit tous les efforts du roi tournés vers la conversion de ses sujets, il changea de conduite et témoigna un zèle d'autant plus ardent qu'il était plus tardif. Louvois le jugea propre à l'exécution de ses desseins. Le 18 mars 1681, il lui annonça que, d'après les ordres du roi, il lui envoyait un régiment de cavalerie. « Sa Majesté trouvera bon, écrivit-il, que le plus grand nombre des cavaliers et officiers soient logés chez les protestants, mais elle n'estime pas qu'il faille les y loger tous... Si, suivant une répartition juste, les religionnaires en devaient porter dix, vous pouvez leur en faire donner vingt. » Le mois suivant, il fit signer par le roi une ordonnance qui accordait à tous ceux qui se convertiraient l'*exemption du logement des gens de guerre pendant deux*

ans. Cette mesure suffit pour faire passer les affaires de la religion réformée dans les attributions du département de la guerre, et en donner par conséquent la direction à Louvois.

Marillac envoya les dragons dans les villes du Poitou qui renfermaient le plus de huguenots. Il ne les logea que chez eux, et même chez les plus pauvres et chez les veuves exemptes jusqu'alors de cette corvée. Dans plusieurs bourgades les curés les suivaient dans les rues en criant : « Courage, messieurs; c'est l'intention du roi que ces chiens de huguenots soient pillés et saccagés. » Les soldats entraient dans les maisons l'épée haute, quelquefois en criant : Tue! tue! pour effrayer les femmes et les enfants. Tant que les habitants pouvaient les satisfaire, ils en étaient quittes pour le pillage. Mais quand l'argent venait à leur manquer, quand le prix de leurs meubles était consommé et que les ornements et les habits de leurs femmes étaient vendus, les dragons les saisissaient par les cheveux pour les mener à l'église; ou, s'ils les laissaient dans leurs maisons, ils employaient les menaces, les outrages et jusqu'aux tortures pour les obliger à se convertir. Aux uns ils brûlaient lentement les pieds et les mains; aux autres ils rompaient les côtes, les bras ou les jambes à coups de bâton. Plusieurs eurent les lèvres brûlées avec un fer rouge. D'autres furent jetés dans des cachots humides, avec menace de les y laisser pourrir. Les soldats disaient que tout leur était permis, excepté le meurtre et le viol.

Le succès de cette première mission dépassa les espérances de Louvois. Tandis que les gazettes de La

Haye et d'Amsterdam informaient l'Europe protestante de ces actes odieux, et qu'un long cri d'indignation s'élevait en Hollande, en Angleterre et en Allemagne, la gazette de France remplissait régulièrement ses colonnes de longues listes de nouveaux convertis. La cour fut éblouie de ce succès merveilleux. Madame de Maintenon écrivit à son frère, le 19 mai 1681 : « Je crois qu'il ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents ; il me paraît que tout le peuple se convertit; bientôt il sera ridicule d'être de cette religion-là. » Puis, informée de la fuite d'un grand nombre de protestants qui vendaient leurs terres à vil prix, elle lui écrivit de nouveau, au sujet d'un pot-de-vin de 118,000 francs qu'elle venait de lui procurer sur une réadjudication des fermes : « Mais, je vous prie, employez utilement l'argent que vous allez avoir. Les terres en Poitou se donnent pour rien; la désolation des huguenots en fera encore vendre... Vous pouvez aisément vous établir grandement en Poitou. »

Déjà l'on parlait d'étendre aux autres provinces la mesure que l'on avait appliquée au Poitou, lorsqu'un acte du parlement anglais vint ouvrir les yeux à Louis XIV. Le 28 juillet 1681, Charles II se vit contraint, par le mouvement irrésistible de l'opinion publique, de sanctionner un bill qui accordait les priviléges les plus étendus aux réfugiés français qui venaient demander un asile à l'Angleterre. Le roi s'aperçut de sa faute. Il révoqua Marillac et lui donna pour successeur Bâville, qui passait alors pour un homme plus doux et plus modéré. Il y eut un temps d'arrêt dans la persécution, mais il ne fut pas de longue durée.

Les dragonnades recommencèrent en 1684. Un corps de troupes rassemblé sur la frontière des Pyrénées était devenu disponible par l'accession de l'Espagne à la trêve de Ratisbonne. Le marquis de Boufflers qui le commandait reçut l'ordre d'entrer en Béarn et de seconder l'intendant Foucault dans ses efforts pour convertir cette province. Les soldats, excités par ce fanatique, se montrèrent bien plus cruels que ceux du Poitou. On les mena de ville en ville, de village en village, et Foucault leur désigna lui-même les maisons livrées à leur apostolat, et leur enseigna des moyens nouveaux pour mettre à bout la plus ferme patience. «Parmi les secrets qu'il leur apprit pour dompter leurs hôtes, dit un écrivain de cette époque, il leur commanda de faire veiller ceux qui ne voudraient pas se rendre à d'autres tourments. Les soldats se relayaient pour ne pas succomber eux-mêmes au supplice qu'ils faisaient souffrir aux autres. Le bruit des tambours, les blasphèmes, les cris, le fracas des meubles qu'ils jetaient d'un côté à l'autre, l'agitation où ils tenaient ces pauvres gens pour les forcer à demeurer debout et à ouvrir les yeux, étaient les moyens dont il se servaient pour les priver de repos. Les pincer, les piquer, les tirailler, les suspendre avec des cordes, leur souffler dans le nez la fumée du tabac et cent autres cruautés étaient le jouet de ces bourreaux, qui réduisaient par là leurs hôtes à ne savoir ce qu'ils faisaient, et à promettre tout ce qu'on voulait pour se tirer de ces mains barbares.

« Comme il y avait souvent dans une maison plusieurs personnes qu'il fallait faire veiller, on y lo-

geait des compagnies entières, afin qu'il y eût assez de bourreaux pour suffire à tant de supplices..... Les soldats faisaient aux femmes des indignités que la pudeur ne permet pas de décrire... Les officiers n'étaient pas plus sages que leurs soldats. Ils crachaient au visage des femmes; ils les faisaient coucher en leur présence sur des charbons allumés; ils leur faisaient mettre la tête dans des fours, dont la vapeur était assez ardente pour les suffoquer..... C'était le plus fort de leur étude de trouver des tourments qui fussent douloureux sans être mortels [1]. »

La constance des huguenots du Béarn succomba sous la rigueur prolongée des tourments. Les conversions ne se comptèrent plus par personnes, mais par villes entières, et l'intendant put annoncer à Louis XIV que toute la province était redevenue catholique. La cour ordonna des réjouissances publiques pour célébrer cet heureux événement.

Il était difficile cependant de se faire illusion sur la valeur de ces conversions collectives que plusieurs attribuaient à la grâce divine. « Je crois bien, écrivait madame de Maintenon, que toutes ces conversions ne sont pas sincères. *Mais Dieu se sert de toutes voies* pour ramener à lui les hérétiques; leurs enfants seront du moins catholiques, si leurs pères sont hypocrites; leur réunion extérieure les rapproche du moins de la vérité. Ils ont les signes en commun avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les éclaire tous, le roi n'a rien plus à cœur. »

[1] Benoît, liv. XII, t. V, p. 833-834.

Le Languedoc, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, reçurent à leur tour des soldats de toutes armes et surtout des dragons. En distribuant les logements, on eut soin de séparer les officiers des soldats qu'ils commandaient, pour que ces derniers ne fussent arrêtés par aucun sentiment de bienséance. La plus grande partie du commerce et des manufactures étaient alors entre les mains des protestants; leurs maisons étaient garnies de meubles de prix, leurs magasins remplis de marchandises. Toutes ces richesses furent livrées à la merci des garnisaires et détruites par eux. Ils ne se contentaient pas de prendre ce qui était à leur convenance, ils déchiraient et brûlaient ce qu'ils ne pouvaient pas emporter. Les uns faisaient coucher leurs chevaux dans des draps de toile de Hollande, les autres convertissaient en écuries des magasins remplis de ballots de laine, de soie et de coton. On voulait faire sentir les dernières rigueurs à ceux qui, selon l'expression de Louvois, *aspiraient à la sotte gloire d'être les derniers à professer une religion qui déplaisait à Sa Majesté*[1].

Toutes les provinces du royaume furent soumises successivement à ce régime, à l'exception de la généralité de Paris. Comme tout s'y passait sous les yeux du roi, les vexations y furent moindres qu'ailleurs, soit que les chefs de la persécution craignissent que les plaintes des opprimés ne parvinssent jusqu'aux oreilles du monarque, soit que les auto-

[1] *Mémoire sur l'état de la religion réformée en France, passim.* La Haye, 1712. British musæum.

rités locales fussent plus éclairées et plus humaines que celles des provinces plus éloignées, soit enfin, comme les réformés aimaient à s'en flatter, que Louis XIV fût naturellement compatissant et bon, et qu'il ne prît pas de plaisir à voir la misère et la ruine de ses propres sujets.

Mais nulle part les violences ne furent plus horribles que dans le Midi. A Montauban, l'évêque Nesmond convoqua, chez le maréchal de Boufflers, les barons de Mauzac, de Vicoze, de Montbeton. Tout à coup les laquais de l'hôtel, embusqués derrière la porte, se jettent sur eux à l'improviste, les terrassent, les contraignent à se mettre à genoux; et, pendant que ces gentilshommes se débattent entre les mains des valets, le prélat fait sur eux le signe de la croix, et leur conversion est censée accomplie. La bourgeoisie, livrée en proie à une soldatesque en délire, est contrainte d'abjurer après un simulacre de délibération publique. Un vieillard de Nîmes, M. de Lacassagne, après avoir été privé de sommeil pendant plusieurs jours, succombe à cet horrible traitement et rentre dans le sein de l'Église catholique. « Vous voilà présentement en repos! lui dit l'évêque Séguier. — Hélas! monseigneur, répondit l'infortuné, je n'attends de repos que dans le ciel, et Dieu veuille que ce que je viens de faire ne m'en ferme pas les portes. » Tandis qu'il renonçait à sa foi, madame de Lacassagne, travestie en servante, errait dans les champs, où beaucoup de femmes, saisies dans leur fuite des douleurs de l'enfantement, accouchèrent sans secours. A Bordeaux, un frère de Bayle, qui était pasteur au Carlat où son père venait

de mourir, fut jeté par ordre de Louvois dans un cachot du château Trompette, nommé l'Enfer, pour y rester enfermé jusqu'à ce qu'il cédât aux convertisseurs. Il résista avec fermeté, mais ses forces trahirent son courage, et après cinq mois de souffrances adoucies par la tardive intervention de Pélisson, la mort le délivra. Quelques-unes des horribles prisons de ce château étaient appelées *chausses d'Hypocras*, sans doute parce que les murs, disposés en losanges, avaient la forme d'un alambic. Les victimes ne s'y pouvaient tenir debout, ni être assises, ni être couchées. On les y descendait avec des cordes, et on les remontait chaque jour pour leur donner le fouet, le bâton ou l'estrapade. Plusieurs, après quelques semaines, sortirent des cachots de Grenoble, sans cheveux et sans dents. A Valence, on les jetait dans des espèces de puits où, par un raffinement de cruauté barbare, on laissait pourrir des entrailles de brebis.

Poussés à bout par la rage inventive de leurs bourreaux, un grand nombre de protestants feignirent de se convertir pour se ménager ainsi le temps de réaliser leur fortune et de sortir du royaume. Cependant la cour se réjouissait de sa victoire sur l'hérésie. Dans les premiers jours de septembre, Louvois écrivit au vieux chancelier, son père : « Il s'est fait 60,000 conversions dans la généralité de Bordeaux et 20,000 dans celle de Montauban. La rapidité dont cela va est telle qu'il ne restera pas 10,000 religionnaires dans toute la généralité de Bordeaux où il y en avait 150,000 le 15 du mois passé. » Le duc de Noailles annonça la conversion complète des villes de Nîmes, d'Uzès, d'Alais, de

Villeneuve. « Les plus considérables de Nimes, écrivit-il au ministre de la guerre, firent abjuration dans l'église, le lendemain de mon arrivée. Il y eut ensuite du refroidissement, et les choses se remirent dans un bon train par quelques logements que je fis faire chez les plus opiniâtres. » Il ajoutait *confidentiellement* que deux de ces logements furent de cent hommes chacun. Dans une seconde dépêche, il informa Louvois qu'il se disposait à parcourir les Cévennes, et qu'il espérait qu'avant la fin du mois il n'y resterait pas un huguenot. Enfin, il lui manda dans une troisième dépêche : « Le nombre des religionnaires de cette province est d'environ 240,000, et quand je vous ai demandé jusqu'au 25 du mois prochain pour leur entière conversion, j'ai pris un terme trop long, *car je crois qu'à la fin du mois cela sera expédié.* » Madame de Sévigné écrivait vers cette époque à son cousin, le comte de Bussy : « Le père Bourdaloue s'en va, par ordre du roi, prêcher à Montpellier et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le père Bourdaloue le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici ; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait. »

Il n'y avait pas de jour où le roi ne reçût quelque courrier qui lui apportât de grands sujets de joie, c'est-à-dire des nouvelles de conversions par milliers. Dans les deux mois de septembre et d'octobre 1685, on lui annonça successivement que La Rochelle, Montauban, Castres, Montpellier, Nimes et Uzès

avaient définitivement abjuré entre les mains des missionnaires[1]. Chacun crut alors à la cour que le protestantisme était anéanti. Le roi partagea l'illusion générale et n'hésita plus à frapper le dernier coup. Le 22 octobre 1685, il signa, à Fontainebleau, la révocation de l'édit de Nantes.

Dans la préface de l'ordonnance révocatoire, il rappela les efforts de son aïeul Henri le grand et de son père Louis XIII pour procurer le triomphe de la religion catholique, attribuant à la mort prématurée du premier et aux longues guerres soutenues par le second le peu de succès qu'ils avaient obtenu. Il ajoutait que depuis son avénement au trône il avait embrassé le même dessein, et que ses soins avaient eu la fin qu'il s'était proposée, *puisque la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de la religion prétendue réformée avait embrassé la catholique romaine*. Ce changement rendant inutile l'édit de Nantes et toutes les autres ordonnances en faveur des protestants, il révoquait entièrement cet édit, ainsi que tous les articles particuliers qui avaient été ajoutés depuis.

Les dispositions principales de l'édit révocatoire furent les suivantes :

Les temples des protestants seront démolis, et tout exercice de leur culte devra cesser tant dans les maisons particulières que dans les châteaux des seigneurs, à peine de confiscation de corps et de biens. Les ministres qui refuseront de se convertir sont sommés de quitter le royaume dans un délai de quinze jours, à peine de galères. Les écoles des pro-

[1] *Mémoires de Dangeau*. Édition Lemontey, p. 18-19.

testants seront fermées; les enfants qui naîtront après la publication de l'édit seront baptisés par les curés des paroisses et élevés dans la religion romaine. Un terme de quatre mois est accordé aux réfugiés pour rentrer en France et abjurer; ce terme passé, leurs biens seront confisqués. Défense formelle est faite aux protestants de sortir du royaume et de porter leur fortune à l'étranger, à peine de galères pour les hommes et de confiscation de corps et de biens pour les femmes. Toutes les dispositions de la loi contre les relaps sont confirmées. Les réformés qui n'auront pas changé de religion pourront demeurer dans le pays, *en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer*.

Le jour même où fut enregistré l'édit de révocation, on commença la démolition du temple de Charenton, construit par le célèbre architecte Jacques Debrosse et qui pouvait contenir quatorze mille personnes. Cinq jours après, il n'existait pas trace de l'édifice. L'intendant Marillac, le procureur général du parlement de Rouen, Le Guerchois, et le conseiller Fauvel de Touvents se rendirent à Quevilly, le marteau et la hache à la main, pour donner les premiers coups à ce prêche détesté. Une multitude égarée les suivait, armée de pioches et de leviers, et, bientôt, il n'en resta pas pierre sur pierre. A sa place on éleva une croix, haute de vingt pieds et décorée des armes du roi [1]. L'église de Caen qui, tant de fois, avait retenti de la voix éloquente de Du Bosc, tomba en débris, au bruit des trompettes, des fan-

[1] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 136.

fares et des cris de joie [1]. A Nîmes, le marquis de Montanègre, lieutenant du roi dans la province du Languedoc, fit fermer, le 23 octobre, le célèbre temple de la Calade, construit sous le règne de Charles IX. Toutefois, il permit d'y célébrer encore ce jour-là le service divin. Le ministre Cheyron prononça un dernier discours, et émut ses auditeurs jusqu'aux larmes lorsqu'il affirma devant Dieu qu'il avait prêché la vérité selon l'Évangile, et qu'il les exhorta à persévérer dans la foi jusqu'à la mort. Le temple de Nîmes ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines, au milieu desquelles on remarqua longtemps encore une pierre placée au-dessus du frontispice renversé, avec cette inscription : *C'est ici la maison de Dieu, c'est ici la porte des cieux* [2].

Les protestants étaient plongés dans la stupeur. Malgré les persécutions qu'ils avaient souffertes, ils considéraient Louis XIV des mêmes yeux que toute la France; ils admiraient en lui le plus grand roi de son siècle, et s'obstinaient à croire à sa bonne foi, à sa sagesse, à son humanité. Ils comptaient aussi sur les remontrances des puissances protestantes auxquelles ils avaient fait parvenir leurs plaintes. Toute illusion cessa lorsqu'ils virent tomber jusqu'au dernier les huit cents temples qu'ils avaient possédés, et qu'on envoya des troupes en Normandie, en Bretagne, en Anjou, en Touraine, dans l'Orléanais et l'Ile de France, pour convertir

[1] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 135.

[2] *Notice historique sur l'Église réformée de Nîmes*, par Borrel, p. 27. Nîmes, 1837.

ces provinces par les mêmes moyens que l'on avait employés dans le Midi. En même temps une dernière série d'ordonnances vint compléter et aggraver les rigueurs de l'édit de révocation.

Le culte protestant fut interdit sur les vaisseaux de guerre et sur les navires marchands. Des peines sévères furent décrétées contre les gens de mer qui favoriseraient l'évasion des huguenots. Défense fut faite aux catholiques d'employer désormais des domestiques de la religion. Aux protestants on ordonna de ne plus se servir que de domestiques catholiques, à peine de mille livres d'amende pour chaque contravention. Les domestiques convaincus d'avoir enfreint cette ordonnance se virent condamnés, les hommes aux galères, les femmes au fouet et à la fleur de lis. Colbert de Croissy, frère du grand Colbert, qui dirigeait alors les affaires étrangères, enjoignit même aux ambassadeurs d'Angleterre, de Brandebourg et de Danemark, de se conformer à cet édit. « Le roi ne prétend pas, écrivit-il à l'envoyé de Jacques II, que les Français qui sont de la religion jouissent des mêmes priviléges auprès des ministres étrangers que ceux qui n'en sont pas et qui sont à leurs services [1]. » Un riche Anglais, lord Sandwich, vivait retiré dans ses terres en Saintonge; par ordre de l'intendant de la province on arrêta ses domestiques protestants et on les jeta en prison [2]. L'ordonnance relative aux enfants fut rendue ré-

[1] Dépêche de William Trumbull au duc de Sunderland, du 9 juillet 1686. *State papers*. France, année 1686.

[2] Dépêche du même, du 13 avril, 1686.

troactive par une ordonnance nouvelle dont les considérants marquaient un singulier oubli des droits naturels inhérents à la famille : « Ayant ordonné par notre édit donné à Fontainebleau au mois d'octobre dernier, que les enfants de nos sujets de la religion prétendue réformée seraient élevés dans la religion catholique et romaine, nous estimons à présent nécessaire de procurer avec la même application le salut de ceux qui étaient nés avant cette loi, et de suppléer de cette sorte au défaut de leurs parents qui se trouvent encore malheureusement engagés dans l'hérésie, *et qui ne pourraient faire qu'un mauvais usage de l'autorité que la nature leur donne pour l'éducation de leurs enfants.* » Il fut défendu aux ministres de rentrer en France sans une permission écrite du roi. La peine de mort fut substituée à celle des galères contre ceux qui braveraient cette défense. Les sujets du roi qui donneraient retraite ou assistance à des ministres restés ou rentrés dans le royaume, furent condamnés, les hommes aux galères à perpétuité, les femmes à être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours, les uns et les autres à la confiscation de leurs biens. Une récompense de 5,500 livres fut promise à quiconque donnerait lieu à la capture d'un ministre. Enfin l'on décréta la peine de mort contre ceux qui prendraient part aux *assemblées du désert* ou à quelque autre exercice de la religion proscrite.

Les intendants, pour plaire au roi, exécutèrent ses ordonnances avec une rigueur inexorable. Dans leur zèle outré, ils ne les appliquèrent pas seulement aux nationaux, mais même à un grand nombre d'étran-

gers, Allemands, Anglais et Hollandais, sous prétexte qu'ils étaient alliés à des familles françaises. Une foule de Hollandais, domiciliés à Bordeaux et à Rouen, virent leurs maisons envahies par les garnisaires de Louvois, et il fallut l'intervention des Etats généraux pour obtenir une mesure qui les exemptât de cette persécution. A Paris même, un envoyé du duc de Zell fut enfermé à la Bastille, pour avoir refusé de changer de religion [1]. Les Anglais surtout furent en butte aux vexations des autorités françaises, qui se croyaient tout permis envers les sujets de Jacques II. L'Angleterre, si respectée au temps de Cromwell, se souleva d'indignation en apprenant les traitements que l'on faisait subir à ses nationaux. Tantôt un négociant, établi à Caen, recevait l'ordre d'abjurer, quoiqu'il ne fût pas naturalisé Français, et, sur son refus, on le jetait en prison, et cinquante soldats allaient occuper sa maison [2]. Tantôt une Anglaise, mariée à un Français de Bordeaux, était traînée avec son époux dans un cachot pour un motif semblable [3]. L'ambassadeur d'Angleterre recevait

[1] The Resident of the duke of Zell is putt into the Bastille, being a subject of this King and refusing to change his religion.

(Dépêche de Trumbull du 2 mars 1686. Angleterre, *State papers.*)

[2] I received last night a letter from M. Daniel of Caen, an English merchant not naturalized, by which he acquaints me, that on Monday the intendent sent his coach for him to come and sign his abjuration; which he refusing to do, he sent ten Musqueteers to carrie him to prison and ordent 50 soldiers more to be quarted in his house; upon which he immediately signed.

(Dépêche du 19 janvier 1686.)

[3] Lettre de Marie Kirby, datée de Bordeaux, du 23 février 1686. *State papers.* France, 1686.

chaque jour des plaintes nouvelles, et il ne fut autorisé qu'assez tard, par le duc de Sunderland, à adresser des remontrances à la cour de Versailles. « Sa Majesté espère, écrivit-il à Colbert de Croissy, que le roi très-chrétien donnera bientôt les ordres nécessaires pour la mainlevée de ces saisies et détentions, et pour la punition exemplaire des personnes qui ont commis ces insultes si contraires au droit des gens et aux traités entre les deux couronnes [1]. »

Ces violences portèrent enfin leur fruit. Une foule de réformés ne songèrent plus qu'à quitter le royaume. Les ministres partirent les premiers. Un délai de quinze jours leur avait été accordé pour sortir du pays. La plupart partirent à la hâte, dépourvus des choses les plus nécessaires, dans une saison déjà rude, ne sachant pas où ils trouveraient un asile. A plusieurs on refusa les passeports sans lesquels ils ne pouvaient franchir les frontières, pour laisser passer le terme de la retraite et les emprisonner comme ayant enfreint les prescriptions de l'édit. Pour quelques-uns qui paraissaient plus dangereux, parce qu'ils étaient plus considérés, on abrégea le délai accordé à tous les autres. Le célèbre Claude reçut l'ordre de quitter Paris dans l'espace de vingt-quatre heures, et un valet de pied de Louis XIV fut chargé de l'accompagner jusqu'à Bruxelles. Les autres ministres

[1] Cette dépêche fait partie d'un mémoire envoyé à la cour de Versailles, le 6 février 1686. Archives du ministère des affaires étrangères.

de Paris n'eurent que deux jours pour se préparer à sortir du royaume.

Mais aux simples laïques il était défendu d'émigrer sous les peines les plus sévères. Plusieurs demandèrent vainement à la cour la permission de se retirer. On ne l'accorda qu'au maréchal de Schomberg et au marquis de Ruvigny, à condition qu'ils se retireraient, le premier en Portugal, le second en Angleterre. L'amiral Duquesne, l'un des créateurs de la marine française, alors âgé de quatre-vingts ans, fut appelé auprès du roi, qui le pressa vivement de changer de religion. Le vieillard héroïque, lui montrant ses cheveux blancs, lui dit : « J'ai rendu pendant soixante ans à César ce que je dois à César ; permettez, sire, que je rende à Dieu ce que je dois à Dieu. » On lui permit de finir ses jours dans le royaume, sans l'inquiéter sur sa religion. Ses fils furent autorisés à sortir de France, et leur père leur fit prêter serment qu'ils ne porteraient jamais les armes contre leur patrie. La princesse de Tarente, fille du landgrave de Hesse-Cassel, n'obtint qu'avec peine la permission de quitter le royaume, malgré sa haute naissance. Enfin l'on ne s'opposa pas au départ de la comtesse de Roye, qui alla rejoindre en Danemark son mari, devenu général en chef des armées danoises.

Ce furent là les seules exceptions à la loi cruelle qui contraignait les protestants à rester dans un pays où leur culte était proscrit. Mais les soins que l'on prit pour arrêter l'émigration restèrent infructueux. En vain faisait-on garder les frontières et les côtes par des hommes que l'on récompensait à proportion

des captures; en vain mettait-on les armes aux mains des paysans, et les forçait-on à quitter leur travail pour surveiller les grands chemins et les passages des rivières, et pour observer nuit et jour les passants; en vain leur promettait-on une part des dépouilles des émigrants qu'ils feraient arrêter; en vain publiait-on qu'à l'étranger aucun asile n'était ouvert aux réfugiés; qu'ils restaient partout sans emploi et sans secours; que plus de dix mille étaient morts de misère en Angleterre; que la plupart sollicitaient la permission de revenir et promettaient d'abjurer. Tous ces bruits trouvaient peu de créance, et n'empêchaient pas des milliers de protestants de braver chaque jour les dangers les plus terribles pour se soustraire à leurs bourreaux. On espéra les frapper de terreur par l'appareil des supplices. Ceux que l'on arrêta dans leur fuite furent envoyés aux galères, non plus isolément, mais par bandes, et après avoir été, selon l'expression de Jurieu, *menés en montres,* avec des raffinements de cruauté qui devaient inspirer la terreur.

« On voyait, dit Benoît, de tous les côtés du royaume, ces misérables condamnés marcher à grosses troupes, portant à leur cou de pesantes chaînes, qu'on leur donnait toujours les plus incommodes qu'on pouvait trouver; et plusieurs en ont traîné qui pesaient plus de cinquante livres. Quelquefois on les mettait sur des charrettes avec les fers aux pieds, et leurs chaînes attachées aux pièces de cette voiture. On leur faisait faire de longues traites, et quand ils tombaient de lassitude, on les relevait à coups de bâton. Le pain qu'on leur

faisait manger était grossier et malsain, et l'avarice de leurs conducteurs, accoutumés à mettre dans leur bourse la moitié de ce qu'on leur donne pour cette conduite, ne permettait pas de leur en donner autant qu'il leur en fallait pour vivre. En arrivant, on les logeait dans les prisons les plus sales, ou, quand il n'y en avait point, on les mettait dans des granges, où ils couchaient sur la terre, sans couverture, sans être soulagés du poids de leurs chaînes. Parmi toutes ces incommodités, ils avaient encore le déplaisir de se voir accouplés avec des voleurs, des gens qui n'avaient pas été condamnés à la roue, parce qu'on voulait profiter de leurs supplices, et rendre leur peine utile à l'État... On affectait de faire passer ces personnes enchaînées devant les prisons où il y en avait d'autres, qui, étant arrêtées pour la même cause, devaient s'attendre à la même peine; et, pour leur en faire plus d'horreur, on maltraitait ces pauvres gens à leur vue [1]. »

Au mois de juin 1686, on comptait déjà plus de six cents réformés au bagne de Marseille, et à peu près autant à celui de Toulon, condamnés pour la plupart sur une simple décision du maréchal de Montrevel ou de Lamoignon de Bàville. Le régime des galères était alors d'une extrême dureté. « Les galériens, dit l'amiral Baudin, étaient enchaînés deux à deux sur les bancs des galères, et ils y étaient employés à faire mouvoir de longues et lourdes rames... Dans l'axe de chaque galère et au milieu de l'espace occupé par les bancs des rameurs,

[1] Benoît, liv. XXIV, t. V, p. 964.

régnait une espèce de galerie appelée la *coursive*, sur laquelle se promenaient continuellement des surveillants appelés *comes*, armés chacun d'un nerf de bœuf dont ils frappaient les épaules des malheureux qui, à leur gré, ne ramaient pas avec assez de force. Les galériens passaient leur vie sur leurs bancs, ils y mangeaient et ils y dormaient, sans pouvoir changer de place, plus que ne leur permettait la longueur de leur chaîne, et n'ayant d'autre abri contre la pluie, ou les ardeurs du soleil, ou le froid de la nuit, qu'une toile appelée *taud*, qu'on étendait au-dessus de leur banc, quand la galère n'était pas en marche et que le vent n'était pas trop violent [1]. »

Parmi les galériens de Marseille se trouvaient David de Caumont, issu de l'illustre famille de Caumont La Force, et Louis de Marolles, ancien conseiller du roi, qui avait résisté aux pressantes sollicitations de Bossuet. Le premier avait soixante-quinze ans, lorsqu'il fut envoyé au bagne. Le second partit de Paris avec la chaîne des galériens et souffrit tous les maux de la captivité avec une constance inébranlable. « Je vis à présent tout seul, écrivit-il à sa femme avec la résignation des anciens martyrs ; on m'apporte à manger du dehors, viande et pain, moyennant neuf sous par jour. Le vin m'est fourni dans la galère, en donnant le pain du roi... Tout le monde me fait civilité sur la galère, voyant que les

[1] Lettre de l'amiral Baudin au président de la Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin de la Société, de juin et juillet* 1852, p. 53. On sait qu'en 1846, M. Baudin était préfet maritime à Toulon.

officiers me visitent. Je fais faire aujourd'hui un matelas ; j'achèterai des draps et je vais travailler à me mettre à mon aise. Tu diras peut-être que je suis un mauvais ménager, mais c'est assez coucher sur la dure depuis mardi dernier jusqu'à cette heure. Si tu me voyais avec mes beaux habits de forçat, tu serais ravie. J'ai une belle chemisette rouge, faite tout de même que les sarraux des charretiers des Ardennes. Elle se met comme une chemise, car elle n'est ouverte que par devant. J'ai de plus un beau bonnet rouge, deux hauts-de-chausses et deux chemises à toile grosse comme le doigt et des bas de drap. Mes habits de liberté ne sont pas perdus, et s'il plaisait au roi de me faire grâce, je les reprendrais. Le fer que je porte au pied, quoiqu'il ne pèse pas trois livres, m'a beaucoup plus incommodé dans les commencements que celui que tu m'as vu au cou à la Tournelle [1]. » L'heure de la liberté ne sonna point pour cet infortuné. Il mourut en 1692, à l'hôpital des forçats de Marseille, et fut enterré au cimetière des Turcs. C'était la sépulture ordinaire des réformés qui mouraient aux galères, fidèles jusqu'au bout à la religion pour laquelle ils avaient souffert.

Ces cruautés barbares ne ralentirent pas le mouvement de l'émigration. Tous ceux qui haïssaient la servitude se hâtèrent de fuir le sol de la France. Ils partaient déguisés en pèlerins, en courriers, en chasseurs qui marchaient le fusil sur l'épaule, en paysans

[1] *Histoire des souffrances du bienheureux martyr, M. Louis de Marolles.* La Haye, 1699.

qui conduisaient leur bétail, en portefaix qui roulaient devant eux leur charrette ou semblaient porter quelque ballot de marchandise, en valets revêtus de la livrée de quelque riche seigneur, en soldats se rendant à leur garnison. Les plus riches avaient des guides qui, pour 1,000 à 6,000 francs, les aidaient à passer la frontière. Les plus pauvres partaient seuls et prenaient des routes impraticables, ne marchant que la nuit et passant les jours dans des forêts, dans des cavernes, quelquefois dans des granges où ils restaient cachés sous des monceaux de foin, jusqu'à ce que le retour de l'obscurité leur permît de continuer leur voyage avec sécurité. Les femmes se servaient des mêmes artifices. Elles s'habillaient en servantes, en paysannes, en nourrices; elles traînaient des brouettes; elles portaient des hottes et des fardeaux. Les plus jeunes se noircissaient le visage avec de la terre ou même avec des teintures, pour ne pas attirer les regards; d'autres prenaient des habits de laquais, et suivaient à pied, au travers des boues, un guide à cheval qui paraissait leur maître. Les protestants des provinces maritimes se sauvaient sur des vaisseaux marchands de France, d'Angleterre ou de Hollande. Les patrons des navires les cachaient sous des ballots de marchandises, sous des monceaux de charbons, dans des tonneaux vides rangés parmi des tonneaux remplis où ils n'avaient que la bonde pour respirer, ou les enfermaient dans des trous et les y laissaient entassés les uns sur les autres jusqu'à l'heure du départ. La crainte d'être découverts et conduits aux galères leur faisait braver toutes les souffrances. Des personnes élevées dans le luxe, des

femmes enceintes, des vieillards, des malades, des enfants rivalisèrent de constance pour échapper à leurs persécuteurs. On se hasardait quelquefois sur de simples barques, pour tenter des trajets dont la pensée eût fait frémir dans un temps ordinaire. Un gentilhomme de Normandie, le comte de Marancé, passa la Manche, en plein hiver, avec quarante personnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes enceintes, sur une barque de sept tonneaux. Assailli par la tempête, il demeura longtemps en mer, sans provisions, sans espoir de secours, mourant de faim, lui, la comtesse et tous les passagers réduits pour toute nourriture à un peu de neige fondue, avec laquelle ils apaisaient leur soif brûlante, et dont ils mouillaient les lèvres desséchées de leurs enfants en pleurs, jusqu'à ce qu'ils abordassent, demi-morts, en Angleterre.

Heureusement pour les réfugiés, ceux qui étaient chargés de garder les côtes n'exécutaient pas toujours fidèlement les ordres du roi. Soit compassion, soit avidité, ils contribuaient souvent à faire évader les fugitifs. Les frontières du côté de la terre n'étaient pas plus fidèlement surveillées. Les gardes servaient quelquefois eux-mêmes de guides à ceux qu'ils devaient arrêter. Il faut dire aussi, à l'honneur de l'humanité, qu'un grand nombre de catholiques, après avoir soustrait des protestants à toutes les recherches, devenaient dépositaires de leurs fortunes qu'ils leur renvoyaient dans l'exil. Arrivés à Londres, à Amsterdam, à Berlin, les réfugiés, dans le récit de leurs malheurs, parlaient avec attendrissement de ceux de leurs concitoyens qui, sourds à

la voix du fanatisme, n'avaient écouté que le cri de leur conscience indignée [1].

Quel est le chiffre de l'émigration protestante? Il est impossible aujourd'hui de le constater exactement. Nous croyons cependant qu'on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en admettant que, sur environ 1,000,000 de protestants disséminés parmi 20,000,000 de catholiques, 250 à 300,000 s'expatrièrent dans les quinze dernières années du dix-septième siècle. Les documents parvenus jusqu'à nous sont trop incomplets et trop vagues pour permettre une évaluation plus précise de la perte que la France subit à cette époque. Les passions opposées des écrivains protestants et des écrivains catholiques ont d'ailleurs obscurci cette question. Jurieu soutient qu'en 1687 il était déjà sorti de France plus de 200,000 personnes [2]; mais l'émigration continuait encore à cette époque, et Jurieu ne pouvait prévoir quel en serait le terme. Dans un mémoire célèbre adressé à Louvois en 1688, Vauban déplore la désertion de 100,000 hommes, la sortie de 60 millions, la ruine du commerce, les flottes ennemies grossies de 9,000 matelots les meilleurs du royaume, les armées ennemies de 600 officiers et de 12,000 soldats aguerris. Mais ces chiffres, incomplets d'ailleurs, ne s'appliquent véritablement qu'à l'émigration militaire. Sismondi estime vaguement à 3 ou 400,000 le nombre des émigrants [3].

[1] Benoît, liv. XXIV, *passim*.
[2] Jurieu, *Lettres pastorales*, t. I, p. 450. Rotterdam, 1688.
[3] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 522.

Les seuls documents officiels auxquels on puisse recourir sont les rapports que les intendants des généralités adressèrent au gouvernement en 1698. Mais les listes des fugitifs qu'ils dressèrent ne comprennent qu'un très-petit nombre d'années, et ne donnent, par conséquent, aucune idée exacte de la masse présumée des religionnaires passés en pays étrangers, le plus souvent avec leurs familles entières. Il faut ajouter que plusieurs de ces rapports se taisent sur ce point, que d'autres contiennent des erreurs visibles et même des mensonges. Sans doute, ceux qui les rédigeaient craignaient de donner, par des chiffres exacts, un démenti trop dur aux prévisions erronées de la cour, et cherchaient à pallier les conséquences désastreuses de la révocation. Peut-être aussi, pour sauver leur propre réputation de vigilance et d'habileté, s'efforçaient-ils d'amoindrir dans l'esprit du roi l'importance d'une émigration qui accusait leur négligence, puisqu'ils avaient mission de s'y opposer, et qu'ils ne manquaient ni de lois plus que sévères, ni de juges pour les appliquer, ni de soldats et de bourreaux pour en assurer l'exécution, ni de populations fanatisées pour stimuler et seconder le zèle de leurs agents. Disons enfin que les nouveaux convertis mettaient tous leurs soins à induire en erreur les magistrats et à faire disparaître les traces de l'émigration, pour sauver les biens de leurs parents fugitifs, auxquels ils en faisaient parvenir la valeur en argent ou en marchandises, et que souvent ils allaient rejoindre plus tard dans l'exil.

A défaut de documents plus précis, nous empruntons quelques données à ces rapports. Elles serviront

du moins à faire apprécier d'une manière approximative le nombre de citoyens dont la France s'appauvrit dans la plupart des provinces, et à faire ressortir quelques-unes des fatales conséquences de leur départ.

Avant la révocation, on comptait en Provence 72,000 protestants, établis la plupart à l'Ormarin, à Cabrières, dans les villages de la vallée de la Tour-d'Aigues, et surtout à Mérindol, cette Genève de la Provence, qui formait d'ardents missionnaires pour propager les doctrines de Calvin. Il en sortit environ la cinquième partie depuis l'an 1686 jusqu'à l'an 1698 [1].

Le Dauphiné et le Languedoc étaient les deux provinces du Midi qui renfermaient le plus de protestants. Un grand nombre de ceux du Dauphiné émigrèrent en 1685 et 1686. Il résulte d'un dénombrement qui fut fait en 1687, que, dans l'élection de Grenoble, on comptait encore à cette époque 6,071 protestants. A la fin du mois de novembre de cette année, il en avait émigré 2,025. Dans l'élection de Vienne, sur 147, 73 sortirent du royaume cette même année; dans celle de Romans, sur 721, 333; dans celle de Valence, sur 4,229, 617; dans celle de Gap, recette de Briançon, sur 11,296, 3,700; dans celle de Gap, recette de Gap, sur 1,200, 744; dans celle de Montélimart, sur 15,580, 2,716 [2].

La population protestante du Languedoc s'était

[1] *Mémoire sur la Provence*, par M. Lebret, intendant. Année 1698. Manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Fonds Mortemart, n. 90.

[2] Mémoire dressé par M. Bouchu, en 1698. Fonds Mortemart, n. 92.

élevée à plus de 200,000 hommes, rassemblés presque tous dans les sept diocèses de Nîmes, d'Alais, de Montpellier, d'Uzès, de Castres, de Lavaur et du Vivarais. Dans le premier, ils étaient encore 39,664 en 1699 ; dans le second, 44,766, chiffre supérieur alors à celui de la population catholique. Si l'on peut s'en rapporter à Bâville, 4,000 seulement émigrèrent, et 600 d'entre eux ne tardèrent pas à revenir. Mais la proportion qu'il établit entre ceux qui restèrent et ceux qui sortirent du royaume est si inférieure à celle du Dauphiné et de toutes les autres provinces, telle que la constatent les autres intendants, que l'on ne peut pas concevoir le moindre doute sur le dessein de Bâville de cacher la vérité. Il est vrai qu'il ne croit pas à la sincérité des nouveaux convertis, dont il porte le chiffre à 198,483, disséminés parmi les 1,238,927 anciens catholiques. Pour leur ôter tout espoir de succès en cas de révolte, il faisait construire plus de cent routes de douze pieds de large à travers les Cévennes et le Vivarais, dans des lieux impraticables jusqu'alors et désormais accessibles à la cavalerie et à la grosse artillerie. Trois forts s'élevaient par ses ordres à Nîmes, à Saint-Hippolyte et à Alais, c'est-à-dire aux principales entrées des Cévennes. Pour substituer aux massacres populaires l'action régulière et permanente de la force publique, il avait distribué les anciens catholiques en 52 régiments de milices non soldées, répandus dans la province et prêts à réprimer tout mouvement séditieux [1].

[1] *Mémoire sur la province du Languedoc*, par M. de Bâville, intendant, en 1699. Fonds Mortemart, n. 100.

Telle était la situation du Languedoc au moment où s'ouvrait la guerre pour la succession d'Espagne, dont les revers allaient être aggravés bientôt par une dernière prise d'armes des protestants des Cévennes.

En 1684, la moitié des habitants du Béarn était encore protestante. Grâce à l'intendant Foucault et aux dragons du maréchal de Boufflers, ils se convertirent spontanément cette année. Selon le rapport adressé au roi en 1698, la plupart des nouveaux convertis faisaient mal leur devoir, et se flattaient encore de l'espoir qu'on leur permettrait de rebâtir leurs temples, mais un petit nombre seulement était sorti du royaume [1].

Les protestants étaient nombreux dans la généralité de Bordeaux avant la révocation. On en comptait à Bergerac et dans les environs plus de 40,000. Le canton de Casteljaloux, renommé pour ses belles manufactures de papier, en était rempli; la plupart émigrèrent [2].

En 1685, la généralité de Bourges comptait environ 5,000 réformés, dont 2,200 à Sancerre, qui avait servi d'asile à tant de protestants après le massacre de la Saint-Barthélemy; 7 à 800 dans le village d'Asnières, tous vignerons et journaliers, *plus entêtés que les autres,* écrivait l'intendant, leurs ancêtres ayant été *infectés* par Calvin lui-même, lorsqu'il étudiait le droit à Bourges; 250 à Issoudun, et le

[1] *Mémoire concernant le Béarn et la Basse-Navarre,* dressé par M. Pinon en 1698. Fonds Mortemart, n. 98.

[2] *Mémoire concernant la généralité de Bordeaux,* dressé par M. de Besons en 1698. Fonds Mortemart, n. 98.

reste à Saint-Amand, à Valençay et dans quelques villages. « Depuis la révocation, écrivait le même intendant en 1698, les plus zélés ont quitté le pays, quelques-uns pour aller à Paris où l'on vit avec plus de liberté, d'autres pour sortir du royaume. Ceux qui restent ne s'acquittent d'aucun des devoirs de la religion catholique, mais ne donnent d'ailleurs aucune prise sur leur conduite [1]. »

L'intendant de la généralité de La Rochelle, malgré son désir de ne pas déplaire au roi, faisait en 1699 un aveu accablant pour les promoteurs de la révocation. « Ce pays, écrivait-il, se détruit insensiblement par la diminution de *plus d'un tiers* des habitants. » Il attribuait cette dépopulation croissante à la guerre, à la pauvreté des habitants, aux évasions des religionnaires et à l'impossibilité de se marier de ceux qui restaient, parce que les curés leur opposaient des difficultés insurmontables, aimant mieux voir les familles s'éteindre que se propager au profit de l'hérésie. « Les évêques, disait-il, sont pleins de zèle pour la conversion de leurs diocésains, mais ils ne sont pas secondés par les curés, dont la plus grande partie sont très-ignorants, très-intéressés, chicaneurs et peu charitables [2]. » L'émigration ne s'arrêta pas dans cette malheureuse province pendant les quinze dernières années du règne de Louis XIV, et elle continua long-

[1] *Mémoire sur la généralité de Bourges*, par M. Seraucourt, dressé en 1698. Fonds Mortemart, n. 98.

[2] *Mémoire sur la généralité de La Rochelle*, dressé en 1699. Fonds Mortemart, n. 96.

temps encore après l'avénement de son successeur [1].

En Auvergne, les petites villes de Marsac et de Job-la-Tourguyon perdirent la meilleure partie de leur population et de leur commerce. Les riches manufacturiers d'Ambert et un grand nombre de leurs ouvriers quittèrent le pays; ce qui, de l'aveu de l'intendant d'Ormesson, si zélé partisan de la révocation, diminua beaucoup le commerce lucratif du papier et mit en chômage la plupart des moulins [2].

Les manufactures de papier de l'Angoumois furent réduites de 60 à 16 moulins travaillant, par le départ des maîtres et des ouvriers qui les suivirent, les uns par sympathie religieuse, les autres par intérêt [3].

Des 400 tanneries qui enrichissaient naguère la Touraine, il n'en restait plus que 54 en 1698. Ses 8,000 métiers d'étoffes de soie étaient réduits à 1,200; ses 700 moulins à 70; ses 40,000 ouvriers, employés autrefois à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer, à 4,000. De ses 3,000 métiers à rubans, il n'en restait pas 60 [4]. Au lieu de 2,400 balles de soie, elle n'en consommait plus que 7 à 800 [5].

La population de Lyon s'élevait à 90,000 âmes,

[1] Voir aux Archives les nombreuses pièces relatives à la régie des biens des religionnaires fugitifs de la généralité de La Rochelle.

[2] *Mémoire concernant l'Auvergne*, dressé par M. d'Ormesson, en 1698. Fonds Mortemart, n. 104.

[3] *Mémoire sur la généralité de Limoges*, dressé par M. de Bernage, en 1698. Fonds Mortemart, n. 104.

[4] *Mémoire concernant la généralité de Tours*, dressé par M. de Miroménil, en 1698. Fonds Mortemart, n. 102.

[5] Burn, *History of the foreign protestant refugees settled in England*, p. 255.

au temps de sa prospérité. En 1698, ce nombre était diminué de près de 20,000. Les maux de la guerre, la mortalité des dernières années et la diminution de la fabrique sont les causes auxquelles l'intendant attribuait cette décadence rapide. La population de Saint-Étienne était descendue de 16,000 à 14,000; celle de Villefranche, de 3,000 à 2,200. De toute la population protestante de Lyon, il ne resta que vingt familles de nouveaux convertis. Les autres, de l'aveu de l'intendant, emportèrent leurs richesses en Suisse et surtout à Genève, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. La belle industrie des soieries de Lyon souffrit longtemps de leur départ. Des 18,000 métiers d'étoffes de toutes sortes qu'elle employait autrefois, il en restait à peine 4,000 en 1698 [1].

Le nord de la France se dépeupla comme le midi. Sur 1,938 familles protestantes qui habitaient la généralité de Paris, 1,202 émigrèrent et il n'en resta que 731. Sur 32 familles dispersées dans l'élection de Senlis, 18 se retirèrent en Hollande : c'étaient celles qui avaient le plus de fortune. Il en resta 14 à Senlis, à Verneuil, à Brénouille et à Belle-Église. Sur 62 familles de l'élection de Compiègne, 38 sortirent, 24 restèrent. Dans l'élection de Beauvais, sur 48 familles composées de 168 personnes, 22 se retirèrent en Angleterre et en Hollande : il en resta 26. Dans l'élection de Mantes, sur 80 familles, 74 émigrèrent. Dans celle de Montfort, il en sortit 6 sur 12; dans celle de Dreux, 18 sur 104. On en comptait 6 à Bois-

[1] *Mémoire concernant la généralité de Lyon*, dressé par M. d'Herbigny, en 1698. Fonds Mortemart, n. 91.

le-Roy, dans l'élection de Melun; toutes s'expatrièrent. Dans celle de Meaux, sur environ 1,500 familles, il en sortit 1,000. Il en resta 500 qui faisaient 2,300 personnes, dont la plupart vivaient, selon le rapport de l'intendant, comme elles faisaient avant leur conversion. Dans l'élection de Rosoy, il n'y avait que 4 familles protestantes dans la paroisse de Lumigny et autant dans celle de Morcerf; toutes s'expatrièrent. Dans l'élection de Vézelay, sur 53 familles, 8 sortirent, 45 abjurèrent; mais la plupart ne faisaient aucun exercice de la religion catholique. La fabrication des dentelles d'or et d'argent dans plusieurs communes des environs de Paris subit une grande diminution, et toute la contrée en fut appauvrie [1].

La Normandie était, dans le nord de la France, la province qui renfermait le plus de protestants. On en comptait autrefois jusqu'à 200,000 qui ne donnaient aucun sujet de plainte, et qui formaient la partie la plus industrieuse de la population. Après la révocation, le nombre des habitants de Rouen descendit de 80,000 à 60,000. Il est vrai que la mortalité arrivée en 1693 et 1694, et les calamités de la guerre qui se termina par le traité de Ryswick, durent contribuer à ce résultat funeste. La ville de Caen renfermait environ 4,000 protestants, qui presque tous se livraient au commerce maritime. Les plus riches passèrent à l'étranger, et la population appauvrie ne se trouva pas en état de renouer les relations com-

[1] *Mémoire sur la généralité de Paris*, année 1700. Fonds Mortemart, n. 88.

merciales qu'ils avaient entretenues. A Saint-Lô, sur environ 800 protestants, 400 sortirent du royaume. La population protestante de Coutances émigra tout entière, et les belles manufactures de toiles qu'elle possédait furent transférées soit dans la ville voisine de Cerizy, soit dans les îles de Jersey, de Guernesey, et de là en Angleterre. Dans l'élection de Mortain, sur environ 300 réformés, plus de la moitié s'établirent en Angleterre et en Hollande. L'émigration des maîtres, que leurs plus habiles ouvriers s'empressaient de suivre, ruina pour plusieurs années les diverses branches de commerce et d'industrie qui florissaient naguère à Rouen, à Darnetal, à Elbeuf, à Louviers, à Caudebec, au Havre, à Pont-Audemer, à Caen. A peine cette province industrieuse suffisait-elle encore à sa propre consommation [1]. Plus de 26,000 habitations étaient désertes, et, si l'on peut s'en rapporter aux calculs de l'historien le plus accrédité de la Normandie, il n'y eut pas moins de 184,000 religionnaires qui profitèrent du voisinage de la mer et de leurs relations avec l'Angleterre et la Hollande pour abandonner leur patrie [2].

En Picardie, dans l'élection d'Abbeville, sur 160 protestants, il en sortit 80; dans celle d'Amiens, sur 2,000, 1,600; dans celle de Doullens, sur 160, 60; dans le Boulonnais, sur 40 familles, 28. Dans les gouvernements de Calais et d'Ardres, sur 3,000 fa-

[1] *Mémoire concernant la généralité de Rouen*, dressé par M. de la Bourdonnaye, en 1698. Fonds Mortemart, n. 90. — *Mémoire concernant la généralité de Caen*, dressé par M. Foucaut en 1698. Fonds Mortemart, n. 95.

[2] M. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. VI, p. 183.

milles, 2,700 passèrent à l'étranger. En Picardie comme en Normandie, le voisinage de la mer favorisait les évasions en Angleterre et en Hollande [1]. Dans la généralité d'Alençon, on comptait environ 4,000 protestants, dont près de 3,000 demeuraient dans la ville, qu'ils enrichissaient par leur commerce. Le plus grand nombre de ces derniers, après avoir vendu les marchandises dont leurs magasins étaient remplis, emportèrent leur fortune à l'étranger [2].

En Bourgogne, un tiers environ de la population protestante quitta la France. Dans le bailliage de Gex, sur 1,373 familles, 888 s'expatrièrent [3].

La Champagne resta singulièrement appauvrie par le départ de la partie la plus industrieuse de sa population. De 1,812 métiers que l'on comptait à Reims en 1686, il n'en subsistait pas 950 en 1698. A Réthel, il ne restait que 37 ou 38 manufactures d'étoffes de laine des 80 que cette ville possédait autrefois. De 109 métiers pour fabriquer des serges que Mézières entretenait avant la révocation, il n'en restait plus que 8 en 1698. La belle manufacture de draps de Sézanne n'avait plus que deux ouvriers, et il y avait peu d'apparence qu'elle pût se rétablir, parce que les maîtres avaient émigré [4].

[1] *Mémoire sur la Picardie*, dressé par M. Bignon, en 1698. Fonds Mortemart, n. 99.

[2] *Mémoire concernant la généralité d'Alençon*, dressé par M. de Pommereu, en 1698. Fonds Mortemart, n. 89.

[3] Mémoire dressé par M. Ferrand, intendant, en 1698. Fonds Mortemart, n. 97.

[4] *Mémoire concernant la Champagne*, dressé par M. Larcher, en 1698. Fonds Mortemart, n. 92.

La principauté voisine de Sedan perdit environ 400 familles de toute condition, qui portèrent en Hollande, et surtout à Leyde et à Amsterdam, leur fortune, leur industrie, et le ressentiment profond des maux qu'ils avaient soufferts. Le fléau de l'expatriation, dans ce petit État, pesa principalement sur les villages de Givonne et de Daigny, d'où soixante fabricants de poêles, de faux et d'autres ustensiles de fer, partirent en moins d'un mois. C'étaient les cantons les plus florissants du pays. Ils ne se sont pas encore relevés aujourd'hui au degré de prospérité auquel ils étaient parvenus. Raucourt, Saint-Menges et Donzy souffrirent également beaucoup du départ d'une partie de leurs habitants. La réduction du commerce, la diminution des fortunes, la disparition des grands établissements industriels changèrent en une pauvre bourgade la cité si florissante jusqu'alors de Sedan. Plus de 2,000 ouvriers qui gagnaient leur subsistance dans les manufactures des fugitifs, se trouvèrent sans pain. Sedan ne se releva de cet état de langueur et de dépérissement que longtemps après, sous le ministère réparateur de Choiseul [1].

A Metz, les protestants avaient suivi presque tous leurs pasteurs pour s'établir dans le Brandebourg. Le nombre des religionnaires, qui, selon l'intendant, était *infini* avant la révocation, se trouvait réduit, à la fin du dix-septième siècle, à 1,700 personnes très-zélées, mais contenues par la rigueur

[1] *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, par J. Peyran, t. II, p. 228-236. Sedan, 1826.

des édits. Le nombre des nouveaux convertis s'élevait à 2,017 à Metz, à 1,313 dans le reste du pays messin. La plupart des réfugiés étaient des commerçants, des vignerons et des jardiniers [1].

En Bretagne, on estimait le nombre des émigrants à environ 4,000, originaires presque tous de Rennes, de Nantes, de Vitré et de quelques paroisses de la campagne situées aux environs de ces trois villes. Depuis la révocation, la belle industrie des toiles *noyales* diminua d'année en année, et les paysans, témoins de ce déclin, cessèrent peu à peu de cultiver le chanvre et semèrent la plus grande partie de leurs terres en blés. Le commerce jadis si florissant des toiles blanches, qui se faisait à Landernau, à Brest et à Morlaix, avait diminué des deux tiers en 1698. En plusieurs endroits de la Bretagne, les fabricants se voyaient forcés de renoncer à leur industrie et de vendre les fils crus dont ils avaient fait provision [2].

Dans le Maine, les manufactures de toiles, autrefois si prospères, que les protestants avaient possédées au Mans et à Mayenne, étaient en pleine décadence; celles de Laval étaient presque ruinées. De 20,000 ouvriers que l'on y comptait naguère, il n'en restait plus que 6,000 en 1698, en comprenant dans ce nombre les femmes qui filaient et dévidaient le fil [3].

[1] *Mémoire du département de Metz*, dressé en 1700. Fonds Mortemart, n. 93.

[2] *Mémoire sur la Bretagne*, dressé par M. de Nointel, en 1698. Fonds Mortemart, n. 92.

[3] *Mémoire concernant la province du Maine*, dressé par M. de Miroménil, en 1698. Fonds Mortemart, n. 102.

Tels sont les principaux chiffres que contiennent les rapports des intendants sur l'émigration protestante. A la ruine des manufactures qu'ils constatent dans la plupart des provinces, il faut ajouter la diminution du commerce occasionnée par une mesure tracassière destinée à empêcher les évasions. Jusqu'alors les négociants protestants de Bordeaux envoyaient leurs fils à Londres pour apprendre le commerce; ceux de Caen et de Rouen envoyaient aussi les leurs à Londres et quelquefois à Amsterdam. Ils furent contraints de renoncer à ces voyages et pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Depuis la révocation, on ne put plus voyager à l'étranger qu'avec la permission du roi, c'est-à-dire avec un passe-port accordé en son nom et signé du principal ministre d'État, d'après les renseignements pris sur les lieux et transmis à la cour par les commandants et par les intendants des diverses provinces. Ceux-ci s'adressaient aux fonctionnaires subalternes et, au besoin, aux évêques et aux curés pour apprendre si celui qui demandait un passe-port n'était pas un religionnaire ou un faux converti qui cherchait à se préparer ainsi une retraite sur le sol étranger, avec le dessein d'y transférer sa famille et ses capitaux. Pour parer à cet inconvénient, les intendants exigeaient de ceux qui demandaient des passe-ports, même pour un temps très-limité, des cautions de retour d'autant plus fortes qu'on suspectait davantage la bonne foi des pétitionnaires. Les sommes déposées ou garanties par des négociants solvables, en vertu d'actes notariés, se montaient jusqu'à 10, 20 et 30,000 livres; et même alors les intendants

excitaient plus d'une fois la défiance du ministre, et conseillaient le refus du passe-port, dans la crainte que les religionnaires ne fussent résolus à sacrifier une partie de leur fortune pour éviter la confiscation du reste, pour échapper à la prison ou à la nécessité d'abjurer en trahissant leur foi et leur conscience[1].

Ces difficultés déplorables mirent le commerce français dans une espèce d'interdit. On essaya tant qu'on put dans les pays étrangers de s'en passer, et la nécessité où l'on se voyait souvent réduit d'en agir ainsi produisit pour la France des effets plus funestes que la mauvaise volonté de ses ennemis.

On aurait tort de croire que Louis XIV ne prévoyait pas ces conséquences funestes, mais sans doute il n'en devinait pas toute l'étendue, et il croyait préparer à la France un repos et une prospérité durables au prix d'un mal passager. Une grande partie de la nation partagea cette illusion, et l'on peut dire qu'à l'exception de Vauban, de Saint-Simon et d'un petit nombre d'esprits supérieurs, parmi lesquels il faut ranger la reine de Suède, Christine, elle fut complice, ou par ses actes, ou par son silence, de la faute du grand roi. Quelques jours après la publication de l'édit, madame de Sévigné écrivit à sa fille : « Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. *Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient*, *et jamais aucun roi n'a*

[1] Les papiers relatifs aux religionnaires, qui se trouvent aux Archives, sont remplis de notes fournies par les intendants sur les intentions présumées de ceux qui demandaient des passe-ports pour l'étranger.

fait et ne fera rien de si mémorable. » Le chancelier Le Tellier, après avoir appliqué le sceau de l'État à cet acte fatal, déclara qu'il n'en scellerait plus aucun autre, et prononça les paroles du cantique de Siméon qui, dans la bouche du vieillard hébreu, se rapportaient à la venue du Seigneur. Le clergé célébra le jour de la révocation par des actions de grâces publiques auxquelles s'associa avec empressement le peuple de Paris. « Touchés de tant de merveilles, s'écria Bossuet, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente pères dirent autrefois dans le concile de Chalcédoine : Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre : c'est le vœu des Églises, c'est le vœu des évêques[1]. »

Massillon célébra à son tour la grande victoire de Louis XIV sur l'hérésie : « Jusqu'où ne porta-t-il pas son zèle pour l'Église, cette vertu des souverains qui n'ont reçu le glaive et la puissance que pour être les appuis des autels et les défenseurs de sa doctrine. Spécieuse raison d'État ! en vain vous opposâtes à Louis les vues timides de la sagesse humaine, le corps de la monarchie affaibli par l'évasion de tant de citoyens, le cours du

[1] Bossuet, *Oraison funèbre de Le Tellier.*

commerce ralenti, ou par la privation de leur industrie, ou par le transport furtif de leurs richesses; les périls fortifient son zèle, l'œuvre de Dieu ne craint point les hommes; il croit même affermir son trône en renversant celui de l'erreur. Les temples profanes sont détruits, les chaires de séduction abattues, les prophètes de mensonge arrachés à leurs troupeaux. L'hérésie tombe au premier coup que Louis lui porte, disparaît et est réduite, ou à se cacher dans les ténèbres d'où elle est sortie, ou à passer les mers et à porter avec ses faux dieux sa rage et son amertume dans les contrées étrangères[1]. »

Fléchier témoigna le même enthousiasme pour le zèle et la piété de Louis XIV[2]. Dans un discours prononcé à l'Académie française, l'abbé Tallemand s'écria, en parlant du temple de Charenton que l'on venait de détruire : « Heureuses ruines qui sont le plus beau trophée que la France ait jamais vu ! Les arcs de triomphe et les statues élevées à la gloire du roi ne la porteront pas plus haut que ce temple de l'hérésie abattu par sa piété. Cette hérésie, qui se croyait invincible, est entièrement vaincue... Il paraît tant de force dans le vainqueur de l'hérésie que la seule idée de cette victoire jette dans l'âme de ses ennemis une terreur qui les arrête, et il n'y a que la fable de l'hydre étouffée qui puisse nous aider à exprimer en quelque sorte l'étonnante victoire que nous admirons[3]. »

[1] Massillon, *Oraison funèbre de Louis XIV.*

[2] Fléchier, *Oraison funèbre de Le Tellier.*

[3] Discours prononcé à l'Académie française, dans la séance du 27 janvier 1687.

Les jansénistes eux-mêmes se départirent de la rigidité de leurs principes pour approuver la conduite de Louis XIV. Après avoir longtemps soutenu, dans leurs écrits, que Dieu n'agrée point d'autres hommages que notre amour, qu'une entreprise fondée sur la profanation devait échouer par la malédiction céleste, et que leurs cheveux se hérissaient à la seule pensée des communions involontaires des calvinistes, ils changèrent tout à coup de langage et déclarèrent par l'organe du grand Arnault, leur interprète le plus illustre, que *l'on avait employé des voies un peu violentes, mais nullement injustes* [1].

A Rome, la joie fut immense. Un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces de la conversion des huguenots, et le pape Innocent XI envoya un bref à Louis XIV dans lequel il lui promit les louanges unanimes de l'Église. Les arts célébrèrent à leur tour cette déplorable victoire. L'on voit encore peintes, dans un des brillants salons de Versailles, des figures hideuses qui semblent fuir à la vue du calice. Ce chef-d'œuvre de Lesueur représente les sectes vaincues par l'Église catholique. Le prévôt et les échevins de Paris élevèrent à l'Hôtel-de-Ville une statue d'airain consacrée au roi destructeur de l'hérésie. Les bas-reliefs dessinaient une affreuse chauve-souris aux larges ailes enveloppant les œuvres de Jean Huss et de Calvin. Sur la statue on lisait cette inscription : *Ludovico Magno, victori perpetuo, ecclesiæ ac regum dignitatis assertori* [2].

[1] *Histoire de Bossuet*, par M. de Beausset, t. IV, p. 66.

[2] Cette statue qui remplaça celle du jeune roi foulant aux

Des médailles furent frappées pour éterniser le souvenir de ce fatal événement. L'une représentait la Religion plantant une croix sur des ruines, pour marquer le triomphe de la vérité sur l'erreur, avec cette légende : *Religio victrix*, et cet exergue : *templis Calvinianorum eversis* 1685. Une autre représentait la Religion plaçant une couronne sur la tête du roi, qui s'appuie sur un gouvernail et foule aux pieds l'hérésie, avec cette légende, qui renfermait à la fois une erreur et un mensonge : *Ob vicies centena millia Calvinianorum ad ecclesiam revocata*. MDCLXXXV.

pieds la Fronde, fut fondue en 1792 et transformée en canons qui tonnèrent à Valmy.

LIVRE DEUXIÈME.

LES RÉFUGIÉS DANS LE BRANDEBOURG.

CHAPITRE PREMIER.

Les réfugiés sous l'électeur Frédéric-Guillaume [1].

Anciennes liaisons des électeurs de Brandebourg avec la France — Politique du grand électeur. — Réfugiés antérieurs à la révocation. — Édit de Potsdam. — Accueil fait aux réfugiés. — La chambre du sol par livre. — Répartition des réfugiés. — Leur nombre.

1° Militaires. — Leurs services. — Compagnies de cadets. — Les grands mousquetaires. — Corps de mineurs. — Compagnies piémontaises. — Marine.

2° Gentilshommes. — Leurs services dans la diplomatie.

3° Gens de lettres et artistes. — Les pasteurs. — Jacques Abbadie. — Écrivains. — Légistes. — Charles Ancillon. — Médecins et chirurgiens. — Collége supérieur de médecine. — Peintres. — Architectes.

4° Commerçants et manufacturiers. — Secours accordés. — Colonie de Magdebourg. — Colonie de Halle. — Manufactures de Berlin. — Département du commerce. — Le Lombard. — Multiplication des manufactures de laines. — Industrie des chapeaux. — Tanneries. — Art du chamoiseur, du mégissier, du gantier. — Papeteries. — Huile de

[1] Ce premier chapitre, qui comprend l'établissement des réfugiés dans le Brandebourg, sous l'électeur Frédéric-Guillaume, est un résumé très-succinct des Mémoires d'Erman et Réclam complétés sur quelques points avec l'aide des écrivains cités au bas des pages. Le second chapitre, qui contient l'histoire des réfugiés depuis l'avénement de l'électeur Frédéric III, a été rédigé, comme tout le reste de l'ouvrage, avec des documents nouveaux et presque entièrement inédits.

lin et de colza. — Manufactures de soieries. — Tapis et tapisseries. — Verrerie. — Mines de fer et de cuivre. — Fabriques d'armes. — Boutonnerie. — Instruments de cuivre. — Orfévrerie et bijouterie. — Broderie. — Toiles peintes. — Gaze. — Commerce de quincaillerie. — Commerce de modes. — Siamoises et cotonnades. — Accroissement de la population. — Colonie de Berlin.

5° Agriculteurs. — Colonies agricoles. — Distribution de terres. — Émigrés vaudois et orangeois. — Culture du tabac. — Jardinage. — Culture du potager. — Culture des fleurs.

Avant la grande époque du Refuge, qui commence en 1685, une foule de protestants avaient déjà quitté la France, pour aller s'établir en Angleterre, en Hollande, en Suisse et dans les autres contrées qui avaient embrassé les doctrines nouvelles. Malgré l'éloignement, plusieurs s'étaient fixés dans le Brandebourg. La liberté religieuse, bannie de France, avait trouvé dans ce pays un asile inviolable. Les protestants français y pouvaient compter sur un accueil d'autant plus empressé que la cour de Berlin était calviniste et presque française elle-même. En 1611, le margrave Jean-George s'était rendu à l'université de Saumur où il contracta une amitié étroite avec Duplessis-Mornay, dont plusieurs descendants se réunirent dans la suite aux colonies. En 1614, il embrassa ouvertement le calvinisme, soit qu'il préférât la doctrine du réformateur génevois à celle de Luther, soit qu'il voulût consolider ainsi son alliance avec la Hollande. Son frère Joachim-Sigismond, second fils de l'électeur Jean-Sigismond, fut envoyé quelques années plus tard à l'université de Sedan. Les calamités qui frappèrent le Brandebourg pendant la guerre de Trente ans ne

permirent pas à Frédéric-Guillaume de visiter la France ; mais ce prince, qui fut le véritable fondateur de la grandeur de sa maison, n'en reçut pas moins une éducation toute française à la cour d'Orange, où son père George-Guillaume l'envoya dans sa première jeunesse. Les princes d'Orange, héritiers des anciens comtes de Châlons, étaient établis en Hollande, mais leur cour était française, et Frédéric-Guillaume y forma des liaisons avec les Bouillon, les Turenne et l'élite de la noblesse protestante de France. Son mariage avec Louise-Henriette, fille du stathouder Frédéric-Henri et petite-fille de Guillaume le Taciturne et de Louise de Chatillon, fille de Coligny, contribua bien plus encore à assurer à la langue française une prépondérance marquée à la cour de Berlin. Parvenue à un degré de perfection dont aucune autre n'approchait encore, il était naturel qu'elle dominât de haut la langue allemande, qui se dégageait à peine de la barbarie du moyen âge. La société élégante se hâta de l'adopter. Les premières charges de l'État ne furent plus remplies que par des hommes qui avaient longtemps vécu à Paris et qui parlaient et écrivaient en français. Une des plus illustres familles du pays, celle des comtes de Dohna, cessa presque d'être allemande par le séjour prolongé qu'elle fit en France et par les alliances qu'elle y forma.

Mais ce n'étaient pas seulement la naissance et l'éducation qui inspiraient à Frédéric-Guillaume la sympathie la plus vive pour les réfugiés ; la raison d'État l'engageait plus fortement encore à recevoir avec empressement tous ceux qui lui demandaient

un asile. A son avénement au trône en 1640, il avait trouvé son pays dépeuplé par la guerre, les campagnes abandonnées, le commerce et l'industrie entièrement détruits. Aussi ne s'efforça-t-il pendant son long règne que de fermer les plaies que le Brandebourg avait reçues. Tous les étrangers qui s'y rendaient étaient sûrs d'obtenir des secours, des établissements ou des terres à défricher. Les persécutions dirigées par Louis XIV contre les protestants lui parurent une occasion favorable pour attirer dans ses États une partie de cette population laborieuse et honnête qui participait au progrès général que l'industrie et le commerce, la littérature et les arts avaient accompli en France. Il comprit qu'en lui faisant accueil, ce n'était pas à des fugitifs dénués de ressources qu'il ouvrirait un asile, mais à des hommes actifs, industrieux et qui donneraient leurs talents en échange des avantages qui leur seraient accordés.

Schwerin, son ministre à la cour de Versailles, profita des premières mesures de rigueur qu'on fit subir aux protestants, pour les engager à s'établir dans le Brandebourg. Dès l'an 1661, plusieurs familles françaises se fixèrent à Berlin. Leur nombre s'accrut peu à peu, et, au bout de quelques années, l'électeur leur permit de fonder une église, où le service divin fut célébré pour la première fois en langue française le 10 juin 1672. Cette communauté, qui fut le berceau de la colonie de Berlin, ne se composait à l'origine que d'environ cent familles, dont la plus illustre était celle du comte Louis de Beauveau d'Espenses, grand écuyer de l'électeur. Le nombre des réfugiés n'augmenta pas beaucoup jusqu'à la révocation de

l'édit de Nantes. Mais à peine Louis XIV eut-il commis cette faute irréparable, que Frédéric-Guillaume résolut de la mettre à profit. A l'édit de révocation il s'empressa de répondre, dès le 29 octobre 1685, par l'édit de Potsdam. Il disait dans la préface de cet acte mémorable :

« Comme les persécutions et les rigoureuses procédures qu'on exerce depuis quelque temps en France contre ceux de la religion réformée ont obligé plusieurs familles de sortir de ce royaume et de chercher à s'établir dans les pays étrangers, nous avons bien voulu, touché de la juste compassion que nous devons avoir pour ceux qui souffrent pour l'Évangile et pour la pureté de la foi que nous confessons avec eux, par le présent édit, signé de notre main, offrir aux dits Français une retraite sûre et libre dans toutes les terres et provinces de notre domination; et leur déclarer en même temps de quels droits, franchises et avantages, nous prétendons les y faire jouir, pour les soulager, et pour subvenir en quelque manière aux calamités avec lesquelles la Providence divine a trouvé bon de frapper une partie si considérable de son Église [1]. »

La déclaration de Potsdam ouvrait aux réfugiés un asile inviolable et sûr dans les États de l'électeur. Elle leur promettait, en outre, la protection la plus efficace dans les pays qu'ils auraient à traverser avant d'arriver dans le Brandebourg. Le représentant de Frédéric-Guillaume auprès des États

[1] *Histoire de l'établissement des Français réfugiés en Brandebourg*, par Charles Ancillon, p. 19. Berlin, 1690.

Généraux des Provinces-Unies à Amsterdam était chargé de leur fournir des vivres et des bâtiments pour les transporter à Hambourg, où le résident prussien devait les aider à se rendre dans les villes qu'ils choisiraient pour le lieu de leur demeure. Ceux qui sortiraient de France par le Sedanais, le pays Messin ou par la Bourgogne et les provinces du Midi, étaient invités à venir à Francfort-sur-le-Mein, où le résident prussien les attendait pour leur fournir des subsides et des moyens de transport. De là ils devaient descendre le Rhin jusqu'à Clèves, pour s'établir dans ce duché et dans le comté de la Marck, que le partage provisionnel de Santen avait adjugés à la maison de Brandebourg. De grandes facilités étaient accordées à ceux qui préféreraient pénétrer plus avant dans les États prussiens. Les biens qu'ils apporteraient avec eux ne devaient payer ni droits ni péages. Les maisons abandonnées qu'ils pourraient trouver dans les villes leur étaient assignées en toute propriété. Les autorités locales étaient chargées de leur remettre du bois, de la chaux, des briques et tous les autres matériaux nécessaires pour les reconstruire. Pendant six ans, elles étaient déclarées exemptes de toute imposition. Les jardins, les prairies, les pâturages attenants devaient leur être également livrés.

Le droit de bourgeoisie était assuré aux réfugiés dans toutes les villes où ils fixeraient leur demeure. Ils devaient être admis dans les corporations de métiers qu'ils choisiraient en arrivant. A ceux qui voudraient créer des manufactures, l'édit assurait des priviléges et tous les secours nécessaires pour la

réussite de leurs entreprises. Aux agriculteurs, il offrait des terres à défricher. Aux réfugiés nobles, des charges, des honneurs, des dignités, et, lorsqu'ils achèteraient des fiefs, les mêmes droits et les mêmes prérogatives que possédait la noblesse du pays. Dans les villes où s'établiraient plusieurs familles de réfugiés, il leur était permis de choisir parmi eux des juges pour terminer leurs différends, sans aucune formalité de procès. Si des contestations s'élevaient entre des Français et des Allemands, elles devaient être terminées par le magistrat du lieu conjointement avec celui qui aurait été librement choisi parmi les nouveaux venus. Un ministre était attaché à chaque colonie pour célébrer le culte en langue française avec les cérémonies pratiquées en France par les Églises réformées. Des commissaires spéciaux étaient placés dans chaque province pour protéger les réfugiés Ils devaient correspondre dans ce but avec le commissariat général de Berlin chargé de rendre compte à l'électeur.

La déclaration de Frédéric-Guillaume se répandit rapidement en France. Les intendants des provinces publièrent en vain des ordres sévères pour obliger ceux qui en possédaient des exemplaires à les remettre entre les mains des magistrats. Ils affirmèrent en vain que l'édit de Potsdam était une pièce supposée : personne ne crut à ce mensonge. La ville de Francfort se remplit bientôt d'une multitude d'émigrés qui accouraient des provinces de l'est de la France. Le résident de l'électeur, Mathieu Mérian, pourvut à tous leurs besoins. Les princes dont ils devaient traverser les États, et principalement le

landgrave de Hesse, avaient été prévenus d'avance de leur arrivée. Aussi les accueillit-on partout, non point comme des exilés tombés dans la détresse, mais comme les sujets adoptifs d'un souverain puissant. Sur la frontière du Brandebourg, ils trouvèrent des commissaires pour les recevoir, les secourir, les installer dans leur nouvelle patrie. A peine s'apercevaient-ils qu'ils étaient transportés dans un pays étranger.

Ceux qui sortirent des provinces voisines des Pays-Bas trouvèrent à Amsterdam des auxiliaires empressés dans les deux agents de l'électeur, Romswinckel et Diest, qui leur fournirent des secours pour se rendre à Hambourg. De là le résident Gericke les fit partir pour les divers lieux du Brandebourg où ils désiraient se fixer. Ainsi leur arrivée dans ce pays ne ressembla nullement à une fuite. Ils y étaient attendus, conduits par la main, et les fondements de leur nouvelle fortune y étaient posés d'avance par leur généreux protecteur.

Les réfugiés naturalisés dans le Brandebourg ne furent pas confondus absolument avec les nationaux. L'électeur craignait qu'ils ne se portassent dans la suite vers l'Angleterre et la Hollande, où pouvait les attirer une population plus industrieuse, plus commerçante, plus avancée dans les lettres et les arts. Pour les attacher à un pays dont ils ignoraient absolument la langue, les mœurs et les usages, il les laissa subsister, dans une certaine mesure, en corps de nation. Ils eurent, comme en France, leurs cours de justice, leurs consistoires, leurs synodes, et toutes les affaires qui les concernaient se traitèrent en fran-

çais. Il leur semblait qu'ils vivaient encore parmi leurs parents et leurs amis, tant le Brandebourg leur retraçait l'image de la patrie absente. Cette politique prévoyante réussit pleinement. Non-seulement les colonies subsistèrent, mais elles grandirent par l'arrivée successive d'un grand nombre de réfugiés établis d'abord en Suisse, en Hollande, en Angleterre. Des Vaudois, des Wallons, des Orangeois, des familles entières de Genève, de Vaud, de Neufchâtel, de Montbéliard y vinrent à leur tour, pour profiter de ce privilége de seconde patrie qui leur était offert.

L'établissement des réfugiés imposa des charges nouvelles à l'électeur. Les frais de voyage, la subsistance des pauvres, les avances aux négociants, aux manufacturiers, aux artisans, aux laboureurs, les pensions qu'il fallut accorder à une foule de nobles et d'officiers pour lesquels on manquait d'emplois, commandaient des dépenses d'autant plus onéreuses, qu'un État de deux millions d'âmes [1], privé d'industrie et épuisé par une guerre ruineuse, semblait n'offrir que des ressources faibles et insuffisantes. Frédéric-Guillaume évita prudemment de recourir à l'impôt, qui eût exposé les réfugiés à la haine de ses sujets allemands. Il n'hésita pas à puiser dans son trésor privé. « Je vendrai, dit-il un jour, ma vaisselle plutôt que de les laisser manquer de secours. » Il employa ensuite la voie des collectes, mais elles ne produisirent que des sommes insuffisantes pour subvenir aux besoins de tant de fugitifs.

[1] Frédéric II, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 25. Berlin, 1788.

Dans ces premiers moments, tous réclamaient l'assistance du prince, même les plus actifs et les plus industrieux. Mais l'électeur prévoyait que ses sacrifices ne seraient que temporaires, et que l'industrie des exilés lui rendrait bientôt avec usure quelques faibles avances. Il présumait aussi que la plupart parviendraient dans la suite à réaliser une partie de la fortune qu'ils avaient possédée dans leur ancienne patrie. On se tromperait d'ailleurs en supposant que les premiers réfugiés n'apportèrent à l'étranger que leur infortune et leurs nouvelles espérances. Jurieu n'estime pas à moins de deux cents écus la somme moyenne que chacun emporta du royaume [1]. Plusieurs familles commerçantes de Lyon firent passer jusqu'à six cent mille écus en Angleterre et en Hollande, où il leur était plus facile de transporter leur fortune, grâce à leurs liaisons avec les négociants de ces pays [2]. Mais si les plus riches se portaient de préférence vers les contrées qui leur promettaient des avantages supérieurs, cependant, au nombre de ceux qui se fixèrent dans le Brandebourg, plusieurs étaient parvenus à sauver quelques parties de leur fortune. Dans les premières années qui suivirent la révocation, l'argent blanc de France faisait une grande partie de la masse des espèces qui circulaient dans le pays, et, pendant tout le dix-huitième siècle, on trouvait très-communément en Allemagne les louis d'or que les réfugiés y répandirent et que l'on désignait sous le nom de vieux louis. L'électeur tira

[1] Jurieu, *Lettres pastorales*, t. II, p. 452. Rotterdam, 1688.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 451.

parti de ces premières ressources. La plupart des réfugiés n'avaient pour subsister que le revenu de leurs capitaux, qu'il leur était difficile de faire valoir. Il vint à leur secours en ordonnant qu'on reçût dans son trésor les sommes qu'ils voudraient y déposer. On leur délivra en échange des obligations portant un intérêt de 6, de 7 et de 8 pour cent, avec la faculté d'obtenir leur remboursement intégral, trois mois après en avoir fait la demande au trésorier [1]. L'établissement de la *chambre du sol pour livre* fut un nouveau soulagement pour les fugitifs. Les officiers français ayant offert de laisser entre les mains du payeur la vingtième partie de leurs appointements, ou, comme ils disaient, *le sol pour livre*, afin de venir au secours des plus nécessiteux, tous ceux qui participaient aux bienfaits de l'électeur voulurent prendre part à cette œuvre de charité. Le prince approuva cette institution et l'enrichit du don de toutes les amendes que ses sujets pourraient encourir. Le duc de Schomberg souscrivit pour la somme annuelle de deux mille livres, qui furent payées jusqu'à son départ pour l'Angleterre [2].

Quatre réfugiés illustres, fixés depuis plusieurs années dans le Brandebourg, furent chargés de tout ce qui concernait l'établissement de leurs futurs compagnons d'exil : le comte de Beauveau, Claude du Bellay, Henri de Briquemault et Gaultier de Saint-Blancard.

Le comte de Beauveau, seigneur d'Espenses, avait

[1] Ancillon, p. 295-297.
[2] *Ibid.*, p. 299-312.

été lieutenant-colonel au service de Louis XIV. Sa religion s'opposant à son avancement dans l'armée, il avait obtenu la permission de quitter le royaume, et s'était retiré dans le Brandebourg environ quinze ans avant la révocation. L'électeur l'accueillit avec faveur et l'employa bientôt aux négociations qui précédèrent la paix de Nimègue et le traité de Saint-Germain. A son retour de Paris, il le créa lieutenant général de ses armées, colonel des trabans et grand écuyer. Il fut le véritable fondateur de l'Église de Berlin, et le premier *receveur des deniers des pauvres*. Ce fut lui que l'électeur chargea de l'établissement des réfugiés originaires de l'Ile de France où il avait passé sa jeunesse.

Claude du Bellay, seigneur d'Anché, était issu d'une des plus anciennes familles de l'Anjou. Il était venu à Berlin plusieurs années avant la révocation. L'électeur le nomma son chambellan et lui confia l'éducation des trois margraves Albert-Frédéric, Charles-Philippe et Chrétien-Louis. Plus tard, il l'associa au comte de Beauveau pour l'établissement des réfugiés originaires de l'Anjou et du Poitou.

Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup dans le duché de Réthel, était issu d'une des familles les plus considérables du parti réformé. L'électeur le nomma lieutenant général, le chargea d'organiser un régiment de cuirassiers, lui confia le gouvernement de Lippstadt et lui donna la mission de présider à l'établissement des réfugiés originaires de la Champagne qui se rendaient en Westphalie. Ce fut lui qui organisa les premières colonies à Lippstadt, à Ham, à Soest, à Minden, et fonda les églises

françaises de Clèves, de Wesel, d'Emmerich et de Duysbourg.

Gaultier de Saint-Blancard, ancien pasteur de Montpellier, fut nommé prédicateur de la cour de Berlin et chargé de l'établissement des réfugiés du Languedoc. C'était lui qui présentait à l'électeur les Français d'un rang élevé.

L'électrice Louise-Henriette et la future reine Sophie-Charlotte se faisaient présenter les femmes que les rigueurs de la persécution arrachaient de leur patrie. Par une attention délicate on avait modifié l'étiquette de la cour en leur faveur, et on les admettait en robe noire et comme parées de cette indigence volontaire qu'elles avaient préférée à l'apostasie.

Parmi les autres chefs de l'émigration, un des plus notables fut David Ancillon, pasteur de Metz. Malgré l'édit de Nantes et le traité de Westphalie, à l'observation duquel semblait tenir le repos de l'Europe entière, le pays Messin, ménagé jusqu'alors comme pays de conquête, fut enveloppé dans le malheur général qui frappa les protestants en 1685. Les mesures avaient été si bien prises que l'édit de révocation y fut enregistré le même jour qu'à Paris. Il fut porté à Metz le 22 octobre, le temple fut fermé le 24 et la démolition commença le jour suivant. Les pasteurs Ancillon, de Combles, Joly et Bancelin invoquèrent vainement les priviléges de leur patrie. « Quoi, s'écria durement Louvois, ils n'ont qu'un pas à faire pour sortir du royaume, et ils n'en sont point encore dehors? » A la nouvelle de cette réponse ils partirent pour le Brandebourg. L'électeur

les accueillit avec honneur et nomma Ancillon pasteur de l'Église de Berlin. Un grand nombre de fidèles les suivirent dans l'exil. Ceux qui restèrent subirent une persécution cruelle. Paul Chenevix, doyen des conseillers du parlement de Metz, alors âgé de plus de quatre-vingts ans et qui pendant cinquante-trois ans avait été assis sur les fleurs de lis, résista courageusement sur son lit de mort aux prières et aux menaces du gouverneur et de l'évêque, et rendit le dernier soupir sans avoir voulu recevoir les sacrements de l'Église romaine. Le présidial ordonna que son corps serait traîné sur la claie. En vain le parlement indigné fit surseoir à l'exécution de cet arrêt barbare qu'autorisait la rigueur des édits. Un ordre de la cour fit lever la surséance et le corps du vieillard fut traîné dans les rues[1]. Cette sentence cruelle et la crainte de se voir enlever leurs enfants décidèrent deux à trois mille Messins à se réfugier dans le Brandebourg. Beaucoup s'établirent à Berlin où les attirait la réputation d'Ancillon. Parmi eux on remarquait le seigneur de Baucourt, ancien maréchal de camp, qui fut nommé commandant de Francfort-sur-l'Oder et major-général, Le Bachellé, conseiller au présidial de Metz, de Varennes, de Vernicourt, de Montigni, Le Chenevix, Le Goulon, Ferri. Un écrivain allemand n'estime pas à moins de deux millions d'écus les sommes dont ils enrichirent leur nouvelle patrie[2]. Mais

[1] Jurieu, *Lettres pastorales*, t. I, p. 191.

[2] Beckmann, *Historische Beschreibung der Churmark Brandenburg*. 2 vol. in-folio. Berlin, 1751.

ils y apportèrent surtout une industrie qui devait tourner bientôt au profit des indigènes. Le Brandebourg leur doit le perfectionnement de la culture des arbres fruitiers et du jardinage. Encore aujourd'hui les faubourgs de Berlin sont habités en grande partie par les descendants des émigrés de Metz, qui continuent à s'adonner à cette industrie inconnue avant eux dans le nord de l'Allemagne.

David Ancillon présida à l'établissement des réfugiés messins, comme le comte de Beauveau à celui des réfugiés de l'Ile de France, Henri de Briquemault de ceux de la Champagne, Gaultier de Saint-Blancard de ceux du Languedoc, Claude du Bellay de ceux de l'Anjou et du Poitou, le pasteur Abbadie de ceux du Béarn. Il n'est pas possible de constater exactement le nombre de tous les Français qui vinrent dans le Brandebourg. Pendant plusieurs années ils passèrent non-seulement d'une colonie dans une autre, mais encore d'un pays de refuge dans le pays voisin. Souvent ils arrivaient un à un, sans être inscrits sur les rôles des entrées. Dans la liste des colonies que Charles Ancillon fut chargé de dresser en 1697, leur nombre ne s'élève qu'à 12,297. Mais il n'y avait point porté ceux qui se dispersèrent dans le pays, se confondirent avec les anciens habitants ou se fixèrent dans les villes dépourvues d'églises françaises. Il n'y avait pas compris surtout les militaires qui composaient alors jusqu'à cinq régiments. Si l'on ajoute les trois mille réfugiés qui s'étaient d'abord portés en Suisse et qui se joignirent aux colonies du Brandebourg en 1699, et environ deux mille réfugiés de la principauté d'Orange qui

arrivèrent dans les premières années du dix-huitième siècle, le nombre total ne s'élève pas à moins de vingt-cinq mille hommes[1]. On peut les diviser en six classes : les militaires, les gentilshommes, les gens de lettres et les artistes, les marchands et les manufacturiers, les laboureurs, les infortunés sans ressources. Tous reçurent des secours en argent, des emplois, des priviléges, et contribuèrent à leur tour, dans une mesure bien supérieure à leur nombre, à la grandeur de leur patrie adoptive.

1° Les militaires.

A la fin du dix-septième siècle une partie de la noblesse protestante de France servait dans des grades subalternes, sous les ordres de Schomberg et de Duquesne, qui avaient conservé leurs commandements élevés dans l'armée et dans la marine. Plusieurs passèrent à l'étranger avant la révocation. Le prince de Tarente prit service dans l'armée de Hollande, le duc de La Trémouille dans celle de Hesse, le comte de Roye dans celle de Danemark. D'autres vinrent dans le Brandebourg où ils étaient appelés par un concours de circonstances heureuses. Frédéric-Guillaume avait été envoyé jeune encore en Hollande, pour faire l'apprentissage de la guerre sous le prince d'Orange, Frédéric-Henri. Turenne, neveu du prince, s'était formé à cette même école où la noblesse protestante de France accourait volontiers dans l'espoir de combattre contre la tyrannie de l'Espagne. Ainsi s'établirent entre l'électeur et les officiers

[1] Erman et Réclam, t. II, p. 36-38.

français des liaisons qui décidèrent plusieurs d'entre eux à chercher un asile dans ses États. Aux comtes de Beauveau et de Briquemault qui donnèrent l'exemple vinrent se joindre successivement Henri d'Hallard, officier distingué que l'électeur nomma conseiller intime de guerre, major général d'infanterie et commandant des forteresses sur la Peene; Pierre de La Cave, qu'il nomma gouverneur de Pillau et major général; Du Plessis Gouret, qui devint colonel et commandant de Magdebourg et de Spandau. Ces faveurs furent payées par d'éclatants services. D'Hallard défendit en 1676 la ville de Wolgast contre les Suédois alliés de la France, qui étaient venus l'assiéger avec une artillerie formidable, et deux ans après il aida l'électeur à faire la conquête de l'île de Rugen. Du Plessis Gouret contribua à la défaite des Suédois à Fehrbellin, qui assura la prépondérance du Brandebourg dans le nord de l'Allemagne. Après eux vinrent le comte Henri de Montgommery, le colonel Dolé-Belgard, les comtes de Comminges, de Cadal, de Gressy et un grand nombre d'officiers subalternes, qui furent admis dans les rangs de l'armée prussienne et remplirent les vides laissés par la guerre de Trente ans. On peut évaluer à près de six cents le nombre des officiers qui se retirèrent dans le Brandebourg après la révocation. L'électeur les admit dans son armée qu'il n'hésita pas à augmenter en leur faveur. A plusieurs régiments il ajouta des compagnies nouvelles. Il leva même des régiments nouveaux pour leur procurer de l'emploi. Par une marque plus signalée encore de son estime, il leur assigna des grades

supérieurs à ceux qu'ils avaient occupés en France. D'après ce système, les colonels devenaient majors généraux ou maréchaux de camp [1]; les lieutenants colonels, colonels; les majors, lieutenants-colonels; les capitaines, majors; les lieutenants eurent des compagnies et tous les officiers subalternes obtinrent le même avancement. On plaça de préférence les officiers réfugiés dans des régiments commandés par des colonels français ou par des colonels allemands qui possédaient la langue française. Le corps d'infanterie et celui de cavalerie que commandait Briquemault se remplit d'officiers et même de soldats français. Son régiment de cuirassiers, qui ne se composa d'abord que de six escadrons, fut porté à dix en 1686. De ce régiment sortirent des hommes qui firent plus tard la gloire du refuge, tels que les Beaufort et les Du Buisson, qui servaient alors dans des grades subalternes, et qui furent élevés dans la suite à la dignité de généraux.

L'arrivée du marquis de Varennes fournit à l'électeur une nouvelle occasion de fortifier son armée. Issu d'une famille noble de la Champagne, Varennes avait eu le roi pour parrain, et cet honneur lui avait valu, dès son berceau, une compagnie, avec le brevet de capitaine. En 1685, il avait rang de lieutenant-colonel et commandait un bataillon du régiment du Maine, dont la plupart des officiers étaient protes-

[1] En Allemagne, le major général est un officier supérieur dont le rang suit immédiatement celui de lieutenant général. Il correspond à celui de maréchal de camp en France. V. Ancillon, p. 176.

tants. Frédéric-Guillaume le nomma colonel, et l'autorisa à lever un régiment de seize compagnies sur le pied de celles de France. Tous les officiers de ce corps furent Français; beaucoup de simples soldats le furent aussi. La plupart appartenaient au régiment du Maine et avaient accompagné leur chef dans son exil volontaire. De leurs rangs sortit dans la suite un des officiers les plus distingués que le refuge fournit au Brandebourg, Joël de Cournuaud, originaire d'une famille noble de la Guienne, et qui avait servi en France comme chef de bataillon. L'électeur le nomma colonel; son successeur le créa lieutenant général. Il combattit en Italie pendant la guerre pour la succession d'Espagne et se signala par son courage et son habileté. Ce fut également sous le règne suivant que fut créé un quatrième régiment presque entièrement composé d'officiers et de soldats français, et qui reçut pour commandant le lieutenant général Rouvillas de Veyne.

Ces divers corps nouvellement formés ne suffisaient pas pour placer tous les officiers que l'édit de Potsdam avait attirés dans le Brandebourg. Il fallut créer de nouvelles ressources. Les officiers trop âgés pour rester dans le service actif reçurent des traitements proportionnés à leurs grades et supérieurs aux pensions de retraite auxquelles ils avaient droit en France. Ceux qui avaient commandé des régiments obtinrent des pensions de cinq cents écus avec le brevet de majors généraux, et les plus anciens parvinrent à des gouvernements. Plusieurs furent placés dans les colonies avec la mission de terminer les différends qui pouvaient s'élever parmi les nouveaux

venus, et d'entretenir parmi eux l'esprit de paix et de fraternité.

En même temps qu'il tirait parti des officiers trop âgés pour entrer dans les rangs de son armée, l'électeur cherchait à utiliser les services d'un grand nombre de jeunes nobles qui se destinaient à l'état militaire. Louvois avait créé en 1682 des compagnies de cadets à Tournay, à Metz et, plus tard, à Strasbourg, à Besançon, pour y placer des fils de famille dont la fortune n'égalait pas la naissance. Les armées de Louis XIV avaient tiré de ces académies militaires une foule d'officiers habiles, et elles leur devaient en partie cette discipline rigide qui faisait l'admiration de l'Europe et qui ne fut surpassée dans la suite que par les armées de Frédéric II. En 1685, un grand nombre de cadets s'enfuirent des villes frontières et se répandirent dans la Hollande et dans le Brandebourg. Le prince d'Orange et Frédéric-Guillaume en formèrent des compagnies entières. Deux de ces compagnies furent envoyées en Brandebourg dans le régiment de Cournuaud, une à Lippstadt dans celui de Briquemault, et une quatrième dans celui de Varennes. Les listes de ces cadets nous présentent des noms qui n'étaient pas sans illustrations : les Fouquet, les Beaufort, les Beauchardis, les La Salle, les Du Périer, les De Portal, les Montfort, les Saint-Maurice, les Saint-Blancard. L'électeur, en instituant ces compagnies, jeta les premiers fondemens des écoles de cadets qui furent créées dans la suite pour l'éducation de la noblesse prussienne. Au dix-huitième siècle, les agrandissements de la monarchie communiquèrent à ces écoles une force

nouvelle, et les égalèrent presque à celles de France qui leur avaient servi de modèles.

De tous les officiers supérieurs qui sortirent de France, le plus illustre fut le maréchal de Schomberg. Mais son séjour à Berlin fut de courte durée. L'électeur essaya vainement de se l'attacher en le nommant gouverneur général de la Prusse, ministre d'État, membre du conseil privé où siégeaient les princes du sang, et généralissime de toutes les troupes du Brandebourg. Les grands intérêts du protestantisme le décidèrent à se joindre au prince d'Orange qu'il aida à renverser Jacques II. Ce fut par ses conseils que l'électeur créa un corps uniquement composé de gentilshommes, sur le modèle des mousquetaires à cheval de la garde du roi de France. Une scène de violences dont les mousquetaires protestants s'étaient rendus coupables dans l'église de Charenton avait servi de prétexte pour les licencier. Un grand nombre d'entre eux s'étant retirés à Berlin, Frédéric-Guillaume en composa deux compagnies de soixante hommes chacune. On les appela les *grands mousquetaires* et on leur donna dans l'armée le rang de lieutenants. L'électeur prit lui-même le titre de colonel de la première compagnie qui eut ses quartiers à Prentzlau, capitale de la Marche Ukraine où se trouvait une colonie française. Il eut pour second le comte de Dohna, et pour premier capitaine le marquis de Montbrun. La seconde eut pour colonel le maréchal de Schomberg et prit ses quartiers à Furstenwald [1].

[1] La liste complète de tous les grands mousquetaires se trouve dans Erman et Réclam, t. II, p. 244-260.

Frédéric-Guillaume n'avait pas encore de corps spéciaux. Après la révocation, il créa un corps de mineurs et y plaça plusieurs ingénieurs réfugiés auxquels il n'avait pu trouver de l'emploi dans son armée. Parmi eux, il honora d'une bienveillance spéciale deux hommes illustres, Jean Cayart, élève de Vauban, que Louis XIV et Louvois avaient comblé publiquement de leurs éloges et qu'ils avaient chargé de fortifier Verdun, et Philippe de la Chiese, originaire d'Orange, qui creusa le canal de Muhlrose pour joindre la Sprée à l'Oder et établir ainsi une communication entre la mer du Nord et la Baltique. Tous deux initièrent depuis les sujets de Frédéric-Guillaume à l'art du génie et de la fortification qui sortait à peine de l'enfance en Allemagne, tandis qu'en France Vauban l'avait porté au plus haut degré de perfection.

Lorsque le duc de Savoie eut renouvelé ses persécutions contre les Vaudois, l'électeur reçut dans ses États un certain nombre de ces infortunés dont il composa un dernier corps qui fut appelé la *compagnie franche*. Elle fut la pépinière des deux *compagnies piémontaises* qui se signalèrent depuis en Italie sous le commandement de Cournuaud.

La gloire de Duquesne avait attiré vers la marine un grand nombre de réformés. Ils appartenaient pour la plupart aux provinces du Midi, où la religion proscrite avait conservé le plus de partisans. On essaya d'abord de les convertir par la voie de la persuasion. Un docteur de la Sorbonne, nommé Pilon, fut envoyé aux officiers de la flotte de Toulon pour les ramener par ses discours. Mais il

les rebuta promptement et revint sans avoir réussi [1]. Alors on recourut à la violence, et on leur ordonna *de par le Roi* de se convertir. Ceux qui refusèrent furent congédiés sur-le-champ. La plupart se retirèrent en Angleterre et en Hollande. Quelques-uns vinrent dans le Brandebourg. Après la brillante victoire de Fehrbellin, Frédéric-Guillaume avait équipé quelques vaisseaux pour croiser sur la Baltique et entraver le commerce des Suédois. Le Hollandais Raulé avait présidé à la construction de cette flottille qui aida l'électeur à s'emparer de Stettin et de l'île de Rugen. Ce fut à lui que s'adressèrent les officiers réfugiés, et il les employa selon le rang qu'ils avaient occupé dans leur patrie.

Frédéric-Guillaume tira parti de sa marine naissante. En 1682, il prit possession d'une partie des côtes de la Guinée et y bâtit le fort de Gros-Friedrichsbourg. En 1685, il occupa l'île d'Arguin, à l'embouchure du Sénégal, et créa la compagnie africaine pour faire la traite des noirs et le commerce de la poudre d'or. En 1686, il forma des établissements dans les îles de Saint-Thomas et de Saint-Eustache, où se réfugièrent bientôt un grand nombre de protestants déportés en Amérique par ordre de Louis XIV. Ces colonies, fondées par le grand-électeur, se soutinrent sous le règne suivant. Mais la Prusse, engagée dans les grandes luttes du continent, n'avait pas assez de ressources pour entretenir une marine militaire qui fût en état de les faire respecter. Elle finit par se contenter d'une marine marchande, et

[1] Benoît, t. IV, p. 444.

vendit en 1720 ces établissements lointains aux Hollandais.

2° Les gentilshommes.

Sous prétexte de vérifier quelles étaient les Églises réformées qui subsistaient du temps d'Henri IV, et d'examiner la légitimité de leurs droits, Louis XIV avait contraint les consistoires à se dessaisir de leurs titres originaux et de leurs registres des baptêmes, des mariages et des sépultures. Ces pièces furent retenues et un grand nombre de familles nobles se trouvèrent ainsi privées des moyens légaux de prouver leur origine. Lorsqu'en 1685 on démolit les temples, les gentilshommes perdirent les preuves de noblesse empruntées à la décoration des tombeaux. Dans le pillage de leurs châteaux et de leurs maisons, les soldats de Louvois détruisirent leurs papiers de famille. Heureusement pour eux, le savant Spanheim, ministre de l'électeur à Paris, avait entretenu des rapports avec les principales familles protestantes de cette capitale. Le comte de Beauveau, Du Bellay, de Béville, de Briquemault, Gaultier de Saint-Blancard, Abbadie, qui connaissaient la plupart des familles nobles des provinces, furent également des témoins auxquels les gentilshommes pouvaient s'adresser pour faire constater leur noblesse. Enfin le marquis de Rébenac, ambassadeur de France à Berlin, et issu de la maison de Feuquières, que la réforme avait longtemps comptée parmi ses défenseurs, ne refusa jamais aux réfugiés le témoignage qu'il pouvait donner de leur naissance, au risque de déplaire au cabinet de Versailles.

A ceux des gentilshommes réfugiés qui ne pri-

rent pas d'emploi dans l'armée, l'électeur distribua des charges de la cour, ou les admit dans le corps diplomatique avec le titre de conseillers d'ambassade. Le comte de Beauveau fut employé dans les négociations qui précédèrent le traité de Nimègue, puis député vers le maréchal de Créquy pour se plaindre des ravages des troupes françaises en Westphalie, et envoyé une seconde fois en France pour signer, au nom de l'électeur, la paix de Saint-Germain. Du Plessis Gouret fut chargé d'une mission importante en Suisse. Pierre de Falaiseau fut envoyé à la cour d'Angleterre, puis à la cour de Suède que l'électeur voulait détacher de l'alliance de Louis XIV. Sous le règne suivant, il remplit pendant six ans les fonctions d'ambassadeur à Copenhague.

Plusieurs conseillers d'ambassade, pour qui cette qualité n'avait été d'abord qu'un titre honorifique, furent chargés dans la suite de la direction des affaires ecclésiastiques et des affaires civiles des colonies. Ils appartenaient presque tous à des familles distinguées de France. De ce nombre furent Olivier de Marconnay, seigneur de Blanzay, originaire du Poitou ; Jacques de Maxuel, seigneur Deschamps, né à Pont-Audemer ; Philippe Choudens de Grema, originaire du pays de Gex, que l'électeur envoya en Suisse pour décider les réfugiés français et principalement les manufacturiers à venir se fixer dans le Brandebourg; Louis de Montagnac, ancien conseiller du roi au présidial de Béziers; Henri de Mirmand, qui avait été président au parlement de Nîmes avant la suppression des chambres mi-parties; le baron de Faugières, issu de l'antique famille des comtes de

Narbonne-Pelet; Isaac de Larrey, seigneur de Grandchamp dans le Cotentin, que la reine Sophie-Charlotte nomma son lecteur et qu'elle fit loger dans son palais de Charlottenbourg; le marquis de Chandieu, seigneur de Boule en Beaujolais; François d'Agoust, seigneur de Bonneval, dont la famille était alliée aux Lesdiguières et aux Créquy; Éléazar de la Primaudaye, dont le père avait été gouverneur de Tours; le baron Philippe de Jaucourt, seigneur de Brazé, issu d'une des plus anciennes famille du royaume.

3° Gens de lettres et artistes.

Les rigueurs qui précédèrent et suivirent la révocation firent sortir de France un grand nombre de savants illustres qui allèrent porter leur science à Genève, à Heidelberg et aux universités d'Angleterre et de Hollande. L'électeur en accueillit plusieurs dans ses États dans l'espoir qu'ils contribueraient à éclairer les esprits et à polir les mœurs encore grossières de ses sujets. Ses ministres Schwerin, Meinders et Dohna le secondèrent dans ses efforts, et, grâce à leur commerce avec ces hommes éminents, la cour de Berlin acquit une élégance et un éclat qui lui donna quelque ressemblance avec la cour brillante de Versailles.

Parmi les gens de lettres, les pasteurs furent les premiers que l'électeur vit arriver dans son pays. Déjà, avant la révocation, Gauthier de Saint-Blancard, David Fornerod et Jacques Abbadie s'étaient retirés dans le Brandebourg. Ils y furent suivis par Gabriel Dartis, David Ancillon, doyen des pasteurs de Metz, et François de Repey, pasteur à Montauban, qui furent attachés à l'Église française de Berlin.

L'électeur fit de vains efforts pour attirer à sa cour les deux plus illustres représentants du clergé protestant, Claude et Jurieu, qui s'étaient réfugiés en Hollande.

La plus nombreuse des Églises françaises, après celle de Berlin, fut celle de Magdebourg, fondée en 1685. D'autres Églises se formèrent successivement à Francfort-sur-l'Oder, à Halle, à Prenzlau, à Schwedt, à Spandau, à Kœnigsberg. Plusieurs pasteurs furent attachés comme aumôniers aux régiments français.

De tous les ministres qui se fixèrent dans le Brandebourg, Abbadie fut celui qui exerça l'influence la plus incontestée et la plus durable. Issu d'une famille distinguée du Béarn, il avait étudié la théologie à Saumur et à Sedan, et pris à dix-sept ans le grade de docteur. Ce fut le comte de Beauveau qui l'appela à Berlin et l'attacha à l'Église naissante de cette ville. Frédéric-Guillaume dut se féliciter bientôt du choix de son grand écuyer ; car son panégyrique, éloquemment écrit par Abbadie, fit le tour de l'Europe, et lui valut avant sa mort une renommée qui contribua puissamment à la réussite de ses derniers desseins. On demandait encore quel était le nom de l'écrivain protestant qui avait composé ce discours, lorsque l'auteur le fit connaître et lui assura presque aussitôt une célébrité très-grande par son *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, publié la même année que le panégyrique du grand électeur. Protestants et catholiques accueillirent cet ouvrage avec la même faveur. « Il y a longtemps, écrivit Bayle dans ses *Nouvelles de la république des lettres*, qu'on n'a fait un livre où il y ait plus de force et plus d'étendue d'esprit. »

Bussy-Rabutin qui ne passait pas pour orthodoxe, ni même pour croyant, écrivit à madame de Sévigné : « Nous le lisons à présent, et nous trouvons qu'il n'y a que ce livre-là à lire au monde. » Ce jugement ravit madame de Sévigné. « C'est le plus divin de tous les livres, dit-elle à son tour; cette estime est générale. Je ne crois pas qu'on ait jamais parlé de la religion comme cet homme-là. » Le duc de Montausier s'en entretenait un jour avec l'ambassadeur de Prusse : « La seule chose qui me chagrine, lui dit-il, c'est que l'auteur de ce livre soit à Berlin et non à Paris. »

Ce fut à Paris qu'Abbadie conçut le projet de son ouvrage et qu'il en commença l'exécution. On s'en aperçoit aisément à l'élégance et à l'animation du style, à la clarté et à l'entrain de la composition. On n'y devine guère le réfugié, et l'on y reconnaît l'esprit supérieur également nourri des théologiens protestants et des écrivains catholiques.

Quelques années après la publication de ce chef-d'œuvre, Abbadie fit paraître son *Traité de la divinité de Jésus-Christ.* Sans avoir le même succès, ce livre ne parut pas indigne du premier. Il arracha à Pélisson la prière de Polyeucte pour Pauline[1]. « Seigneur, dit-il, dans son ouvrage posthume sur l'*Eucharistie*, ce n'est pas sans vous qu'on combat pour vous avec tant de force; daignez l'éclairer de plus en plus. »

Pélisson et d'autres esprits éminents parmi les

[1] Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne,
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

catholiques se méprirent sur les véritables tendances du défenseur de la religion chrétienne. Ils crurent qu'il n'avait qu'un pas à faire pour rentrer dans le giron de l'Église, et ils lui tendirent la main pour l'aider à franchir le passage. Abbadie leur fit sentir avec quelque fierté qu'ils se trompaient. Au lieu de retourner en France, après la mort du grand électeur, il s'embarqua avec le maréchal de Schomberg qui avait conçu pour lui l'amitié la plus vive, et l'accompagna en Angleterre où il passa le reste de sa vie [1].

Parmi les hommes de lettres qui n'appartenaient pas au corps des pasteurs, les plus marquants furent : Jean-Baptiste de Rocoules, originaire de Béziers, qui fut nommé historiographe de la famille de Brandebourg et qui eut pour successeur le savant Puffendorf; Antoine Teissier de Nîmes, fils d'un receveur général du Languedoc, qui traduisit en français les mémoires de Rocoules sur la vie de Frédéric-Guillaume; Isaac de Larrey, fils d'un gentilhomme protestant du pays de Caux, ancien avocat à Montivilliers, protégé tour à tour par le grand électeur, par la reine Sophie-Charlotte et par la reine Sophie-Dorothée, auteur des *Annales de la Grande-Bretagne*, qui obtinrent d'abord un succès général et mérité dans le monde lettré du Nord, mais que l'histoire d'Angleterre de Rapin-Thoyras fit tomber plus tard dans un oubli injuste [2].

[1] Voir notre chapitre sur l'Angleterre.

[2] Voir l'article consacré à Larrey, par M. Sayous dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger*, t. II, p. 170-180.

Les légistes français avaient de tout temps défendu les libertés gallicanes contre les empiétements de l'Église. Au seizième siècle le chancelier Michel de l'Hôpital avait osé dire aux députés de la nation réunis à Orléans : « Otons ces mots funestes, noms de partis et de séditions, luthériens, huguenots, papistes ; *ne changeons pas ce beau nom de chrétiens.* » Le président De Thou se montra longtemps ennemi des persécutions que l'on dirigeait contre les protestants. Jacques Cujas prit hautement parti pour Henri IV contre les ligueurs, et lorsqu'on le pressait de donner son avis sur les matières controversées, il répondait ironiquement : « *Nihil hoc ad edictum praetoris.* » Aussi le clergé reprochait-il à ces trois hommes de n'être pas sincèrement catholiques. D'autres jurisconsultes célèbres embrassèrent ouvertement les doctrines nouvelles. Anne Du Bourg et l'infortuné président Brisson payèrent de leur sang leurs convictions religieuses. Charles Du Moulin, François Hottman, Lambert Daneau, Guillaume Budé, Jean Coras, chancelier de la reine de Navarre, suivirent la même doctrine et souffrirent pour elle la mort ou l'exil. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup mortel au barreau protestant. La Bazoge, conseiller au parlement de Rouen, son fils d'Heuqueville, revêtu de la même charge, le baron de La Pierre, conseiller au parlement de Grenoble, et L'Alo, son collègue, Virezel, conseiller au parlement de Bordeaux, demeurèrent inébranlables dans leur foi et renoncèrent à leurs charges et à leur patrie. Muysson et Béringhen qui avaient été membres du parlement de Paris se retirèrent en Hollande. Leur

collègue Aymar Le Coq s'enfuit avec sa famille dans le Brandebourg.

L'électeur conféra à plusieurs de ces réfugiés le titre de conseillers d'ambassade. Il en associa d'autres au commissariat de Berlin, chargé de toutes les affaires qui regardaient l'établissement des colonies. Mais la plupart furent placés comme juges de leurs concitoyens dans les principales villes du Brandebourg. Charles, fils de David Ancillon, fut nommé *juge et directeur* des Français domiciliés à Berlin; Joseph Ancillon, frère du pasteur, juge de tous les Français établis dans le Brandebourg; André de Persode, originaire de Metz, conseiller et juge à Magdebourg; Pierre de Persode et François de Colom, ancien avocat au parlement de Dijon, furent nommés juges à Kœnigsberg; Paul Lugandi, de Montauban, à Halle; Jean Burgeat, de Vitry-le-Français, à Francfort-sur-l'Oder; d'Hauterive et Rosel-de-Beaumont, originaires du Languedoc, à Brandebourg; Papillon de La Tour à Spandau. Les juges des colonies, dont plusieurs étaient des légistes habiles, appliquèrent pour la première fois en Allemagne les principes du droit romain dont la législation française était imbue. De là cette tendance à l'égalité civile qui se manifesta en Prusse bien longtemps avant la révolution française de 1789, et qui prépara le rôle brillant réservé à ce royaume dans les temps modernes.

Les travaux d'Ambroise Paré, ceux de l'université de Montpellier, et la récente création de l'Académie des sciences de Paris, avaient communiqué un grand essor à la science médicale. Aussi l'élec-

teur accueillit-il avec une faveur marquée les médecins et les chirurgiens qui se réfugièrent dans ses États. Jacques de Gaultier, frère du ministre de Berlin, et ancien docteur de l'université de Montpellier, fut attaché à la personne de Frédéric-Guillaume. Ce fut lui qui créa sous le nom de *marmite* une institution de bienfaisance destinée à assister les pauvres malades, les vieillards et les femmes accouchées, en leur fournissant gratuitement la nourriture et les médicaments. Alexandre Brazi, originaire de Châtillon-sur-Loing, lui fut donné pour collègue. Le quartier neuf appelé la Dorothéestadt, qui était presque entièrement habité par des réfugiés, reçut un médecin particulier, Samuel Duclos de Metz, qui se rendit célèbre par l'invention d'un fébrifuge connu sous le nom de poudre de Duclos. Les autres réfugiés qui appliquèrent à Berlin les pratiques perfectionnées de la médecine française furent : Pierre Carita, doyen du collége de médecine de Metz; Barthélemy Pascal, de Viviers en Vivarais; Paul Batigue, de Montpellier; Daniel de Superville, qui fut nommé professeur d'anatomie à Stettin et créa plus tard l'Académie de Bareith. Ce fut avec l'aide de ces hommes éminents que l'électeur institua en 1685 le *Collége supérieur de médecine*, pour remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la pratique de cet art.

Parmi les chirurgiens qui se réfugièrent dans le Brandebourg, le plus célèbre fut François Charpentier, que l'électeur nomma chirurgien major des hôpitaux de Berlin, et qui fut élevé plus tard au grade de chirurgien général des armées prussiennes. Plu-

sieurs furent placés comme chirurgiens majors dans les régiments français, ou attachés aux fondations charitables que les Églises françaises ne tardèrent pas à instituer en faveur des indigents.

Parmi les artistes on remarquait les peintres Abraham Ramondon, Henri Fromenteau, Jacques Vaillant, qui popularisèrent en Prusse l'art des Le Brun, des Lesueur, des Mignard, des Lemoine, et conseillèrent l'électeur dans le choix des tableaux dont il enrichit la galerie de Berlin ; les architectes Paul Detan de Béziers, Abraham Quesney et Pierre Boynet, qui présidèrent avec les ingénieurs Cayart et de La Chiese à la construction des principaux édifices publics de Berlin et au rétablissement de plusieurs villes du Brandebourg, qui n'étaient que des amas de ruines depuis la guerre de trente ans.

4° Commerçants et manufacturiers.

La Hollande et l'Angleterre offraient aux commerçants et aux manufacturiers des ressources plus grandes que le Brandebourg. Aussi l'électeur redoubla-t-il d'efforts pour attirer dans ses États ces hommes industrieux que la France rejetait de son sein. Son ambassadeur à Paris facilita la fuite d'un grand nombre d'ouvriers des provinces du Nord, en leur procurant de l'argent et des guides. François de Gaultier en attira beaucoup des provinces du Midi. Son frère Jacques de Gaultier, qui s'était d'abord établi en Suisse, y répandit des milliers d'exemplaires de l'édit de Potsdam, pour déterminer les réfugiés fixés dans ce pays à partir pour le Brandebourg. Choudens de Grema profita de ses relations avec les cantons protestants pour le seconder. Abbadie se

rendit en Hollande avec une mission semblable : tant l'électeur avait hâte de mettre à profit la déplorable erreur de Louis XIV.

Ce fut surtout du Languedoc et du Sedanais qu'un grand nombre de manufacturiers et d'ouvriers en laine se dirigèrent vers le Brandebourg. Il en vint aussi de la Normandie et de la Picardie, quoique la plupart de ces derniers cherchassent de préférence un asile en Angleterre et en Hollande. L'électeur les plaça dans les villes favorablement situées pour les manufactures qu'ils voulaient établir. Aux ouvriers les plus nécessiteux il fit distribuer des hardes, des meubles et deux *gros* par jour pour leur subsistance. Plusieurs furent logés gratuitement dans les maisons destinées aux fabriques. Aux mafacturiers il donna des assignations sur le trésor et tous les instruments nécessaires à leur industrie. Chaque fabricant de drap reçut, dans la ville où il se fixa, un moulin à foulon, des presses, une teinturerie, et même de l'argent comptant pour ses premiers besoins [1].

La ville de Magdebourg, entièrement ruinée par la guerre de trente ans, mais admirablement placée sur le bord de l'Elbe, qui facilitait son commerce avec Hambourg et les ports de la Hollande, reçut une colonie de réfugiés qui contribua à la repeupler, et qui en fit bientôt un riche centre d'industrie. Trois frères, André, Pierre et Antoine Du Bosc, originaires de Nîmes, Jean Rafinesque d'Uzès et Jean Maffre de Saint-Ambroise y formèrent une ma-

[1] Ancillon, p. 218.

nufacture de draps, de serge de Rouen, d'espagnolettes et de droguets. André Valentin de Nîmes et Pierre Claparède de Montpellier y fabriquèrent des étoffes de laine. Antoine Pellou et Daniel Pernet, originaires de la Bourgogne, y établirent une manufacture de chapeaux de laine et de castor. La fabrication des bas, si avancée en France, y fut apportée par six réfugiés du Vigan, dirigés par Pierre Labry.

La colonie de Halle dut sa prospérité aux manufactures de moquette, de bergame et de points de Hongrie, et à la facilité d'écouler ses produits aux foires de Leipzick. Celle de Brandebourg devint florissante après l'arrivée de plusieurs manufacturiers de Normandie, qui fabriquèrent des draps de Mûniers, d'Elbeuf et d'Espagne. Cette fabrique fut surtout redevable de sa renommée à Daniel Le Cornu de Rouen, habile teinturier qui introduisit l'art, jusqu'alors inconnu en Prusse, de teindre en écarlate. Francfort-sur-l'Oder, si heureusement situé pour faire le commerce de la Baltique, reçut plusieurs manufacturiers de Rouen, qui fondèrent de belles fabriques de laine, avec l'aide de Luc Cossart, leur compatriote, qui avait été teinturier aux Gobelins.

Les réfugiés ne fondèrent que peu de manufactures réunies à Berlin. Cette capitale, qui commençait à se transformer en une ville riche et peuplée, offrait à l'industrie privée de trop grands avantages. Une foule d'ouvriers en étoffes de laine, en bas, en chapeaux, y débitèrent eux-mêmes leurs marchandises. Ils s'en défaisaient sans peine, car, dans les premières années, les réfugiés étaient presque les seuls qui fournissaient des articles de lainage ; et,

comme leurs fabrications étaient des objets de première nécessité, ils réalisaient des bénéfices qui les conduisaient rapidement à la fortune. Il se forma cependant à Berlin quelques manufactures réunies, et surtout une grande manufacture de serges d'Uzès, de Cadix et de Crépon. Le commerce vint au secours de cette industrie par l'immense débouché qu'il ouvrit à ses produits en Allemagne et dans tout le nord de l'Europe. L'exportation des étoffes de laine augmenta si vite, que, dès le règne de Frédéric Ier, on comptait à Berlin quatre-vingt-quatre manufactures de lainage qui faisaient subsister plusieurs milliers d'ouvriers. Aussi l'électeur put-il rendre, dès le 30 mars 1687, une ordonnance pour défendre l'importation des laines étrangères. Alors cessa ce tribut onéreux que le défaut de fabriques indigènes avait forcé le Brandebourg de payer jusqu'alors à la France et à l'Angleterre. A l'exemple de Colbert, Frédéric-Guillaume publia un règlement détaillé pour déterminer invariablement la qualité, la mesure et le poids des étoffes. Il n'ignorait pas que la hanse teutonique avait fondé la prospérité de son commerce sur une précaution semblable. Des inspecteurs de fabriques, placés dans toutes les villes manufacturières, furent chargés de correspondre avec le *département du commerce,* institution nouvelle ajoutée au commissariat général de Berlin. Pierre de Mézeri fut nommé *inspecteur général*, avec la mission de visiter toutes les manufactures, de veiller à l'exécution des ordonnances, et de s'aider des conseils des inspecteurs particuliers, des marchands les plus renommés, des juges et directeurs des co-

lonies. Il fut chargé spécialement d'examiner la qualité des ouvrages, de recevoir les plaintes que les ouvriers pouvaient former contre leurs maîtres, soit à l'égard du traitement, soit à l'égard du salaire; d'écouter aussi les plaintes des maîtres contre les ouvriers, de dresser un mémoire exact de l'état dans lequel il trouverait chaque manufacture et d'en faire un rapport précis au commissariat général de Berlin[1]. Enfin, pour remédier à l'encombrement passager des marchandises, l'électeur autorisa et soutint par son concours l'établissement d'un comptoir d'escompte qu'on appela le *lombard* ou *bureau d'adresse*. Le lombard devait faire des avances aux manufacturiers et aux marchands, pour les aider dans les moments difficiles à maintenir leurs fabriques ou leur négoce, et pour assurer ainsi le salaire des ouvriers. Un établissement pareil fonctionnait depuis 1550 en Hollande sous le nom de *bank van leeningen* ou *banque d'emprunt*, et y exerçait une influence heureuse sur le commerce et l'industrie. Le lombard de Berlin, fondé sur le modèle de celui d'Amsterdam, prêtait de l'argent sur des effets déposés pour gages, moyennant un intérêt fixé par le gouvernement. Le privilége en fut concédé à un réfugié de Paris, Nicolas Gauguet, et l'établissement lui-même fut placé sous l'inspection de la justice française et du procureur fiscal de la colonie.

L'appui du gouvernement, joint à l'esprit inventif des entrepreneurs, multiplia les manufactures de laine de telle manière que l'électeur dut aviser aux moyens

[1] Ancillon, p. 226.

qui pourraient en assurer le débit dans ses États et dans les contrées voisines. Heureusement pour les réfugiés, elles trouvaient un débouché certain dans le Brandebourg dont la population avait conservé les usages austères de ses ancêtres, et ne connaissait encore ni les étoffes de soie, ni les autres modes que la France commençait à répandre en Allemagne. Dans les familles bourgeoises l'on ne portait que des habits de laine, et la cour elle-même donnait l'exemple d'une simplicité aussi sage que profitable à l'industrie nationale. A l'extérieur le gouvernement s'attacha surtout à favoriser l'exportation de ces étoffes dans les provinces d'Allemagne qui ne les fabriquaient pas encore. Bientôt les réfugiés trouvèrent de nouveaux et riches débouchés aux foires de Leipzick, de Naumbourg, de Brunswick, de Francfort-sur-le-Mein. La protection de l'électeur, jointe à l'habitude de la plus stricte économie, leur permit de soutenir la concurrence des grands manufacturiers de France et d'Angleterre qui fréquentaient ces mêmes marchés. Leur réputation de probité et cette piété pratique qui les distinguait presque tous leur conciliaient partout la confiance, et leur donnaient un crédit qui assurait le succès de leurs entreprises, malgré l'exiguité des fonds dont ils disposaient le plus souvent. Peu à peu ils acquirent des fortunes qui leur permirent de chercher pour leurs industries des marchés plus lointains. Ils établirent des relations avec la Pologne, la Russie, le Danemark, la Suède, et les comptoirs qu'ils créèrent à Copenhague, à Hambourg, à Dantzik, ouvrirent pour tout le Brandebourg une source inépuisable de richesses.

Après les manufactures de laine, une des plus belles industries que les réfugiés apportèrent dans le Brandebourg fut celle des chapeaux. Ce pays n'avait fabriqué jusqu'alors qu'un petit nombre de chapeaux grossiers. L'usage en était fort restreint, et ceux qui se piquaient d'élégance achetaient à grands frais des chapeaux français. Aussi l'électeur accueillit-il avec un empressement marqué ces étrangers industrieux qui venaient doter ses États d'une industrie nouvelle, y retenir des sommes considérables et y attirer bientôt l'argent du dehors. Les principales manufactures de chapeaux furent établies à Magdebourg, par Antoine Pelou, de Romans en Dauphiné; à Berlin, par David Mallet, de Rouen, par Grimaudet, de Montélimart, et surtout par Guillaume Douilhac, de Revel, qui exporta les élégants produits de son industrie jusqu'en Pologne et en Russie.

L'art du tanneur fut perfectionné dans le Brandebourg par les réfugiés. Les belles forêts de ce pays offraient des avantages aux tanneurs français qui y furent conduits par la persécution. Ils fondèrent des tanneries à Berlin, à Magdebourg, à Stettin, à Potsdam, et bientôt ils suffirent si bien aux besoins de cette contrée que l'importation des cuirs de Silésie et des États du Nord y cessa entièrement.

L'art du chamoiseur, du mégissier, celui du gantier surtout furent introduits dans le Brandebourg par les réfugiés. L'usage des gants de cuir, substitués à ceux de drap et de fourrure, se répandit dans les classes supérieures de la société, et bientôt toute l'Allemagne et même les États du Nord vinrent acheter à Berlin cet article de luxe dont la France

avait eu jusqu'alors le monopole. Les gants glacés et ceux de peau de Suède trouvèrent surtout un débit étendu. Beaucoup de simples ouvriers établis dans la capitale réalisèrent des fortunes considérables en se livrant à cette industrie. D'autres formèrent des manufactures à Halle, à Halberstadt et à Magdebourg, pour profiter du voisinage des foires de Leipzick et de Brunswick.

Frédéric-Guillaume, qui avait vu les belles papeteries de Hollande et cette grande exportation de papier qui contribuait à la richesse de ce pays industrieux, reçut avec empressement un réfugié de Grenoble, François Fleureton, qui établit la première manufacture de papier dans le Brandebourg. Il lui fournit la somme de douze cents écus pour bâtir un moulin, et lui accorda franchise entière pour l'entrée des matières nécessaires à sa fabrique, avec le privilége exclusif de les faire recueillir dans ses États.

La fabrication de l'huile de lin et de l'huile de navette que les Flamands nommaient colza, celle du savon noir depuis longtemps employé dans les manufactures d'Amiens et d'Abbeville, l'usage des chandelles et des bougies subtituées à des lampes grossières, furent dus à des réfugiés. Il était difficile de faire venir le mûrier et d'élever des vers à soie dans un pays aussi froid que le Brandebourg. Les réfugiés assurèrent du moins aux habitants le profit de la main-d'œuvre. Ils établirent des manufactures de soieries, de velours, de brocarts d'or et d'argent. Ils fabriquèrent des rubans, des galons et d'autres articles de mode que l'on avait tirés jusqu'alors de Paris. La fabrication des tapis et des tapisse-

ries devint, par l'intérêt que prit la cour à la faire réussir, un objet de commerce qui exerça l'industrie de beaucoup de réfugiés. Pierre Mercier, originaire d'Aubusson, obtint la patente de tapissier de l'électeur. Il fabriqua des tapisseries d'or, d'argent, de soie et de laine qui servirent à l'embellissement des châteaux de Berlin, de Potsdam et des autres résidences royales. Elles représentaient les événements les plus glorieux de ce règne mémorable, la descente dans l'île de Rugen, la prise de Wolgast, la victoire de Fehrbellin, la conquête de Stralsund. Des fabriques semblables furent fondées par des réfugiés à Brandebourg, à Francfort-sur-l'Oder, à Magdebourg. Les tapisseries, dont la mode est aujourd'hui presque passée, trouvaient alors un débit assuré. Elles constituaient le luxe du temps et le plus haut degré d'élégance auquel les familles les plus aisées se permissent de prétendre.

L'art de la verrerie ne fut pas apporté par les réfugiés dans le Brandebourg, mais ils contribuèrent à le perfectionner. La grande manufacture de verre qu'ils établirent à Neustadt se borna d'abord à fabriquer des vitres et des bouteilles, mais ils y joignirent bientôt une manufacture de glaces qui fut la première établie dans ce pays. Les glaces de Neustadt égalèrent celles de Venise et de France et trouvèrent un débit considérable en Allemagne.

L'exploitation des mines de fer et de cuivre dont le gouvernement ne s'était encore que faiblement occupé exerça l'industrie de plusieurs réfugiés originaires du comté de Foix et du Dauphiné. Étienne Cordier, de Mauvesin en Guienne, fut nommé direc-

teur des forges et des fonderies de l'électeur. Les mines d'alun, situées près de Freyenwald, furent exploitées pour la première fois par le Béarnais Isaac Labes.

La persécution attira encore dans le Brandebourg une foule d'ouvriers habiles dans l'art de façonner les métaux, des armuriers, des fourbisseurs, des serruriers, des couteliers. Un réfugié de Sedan, Pierre Fromery, qui excellait dans la fabrication des ouvrages d'acier, fut nommé armurier de la cour en 1687. Des fabriques d'armes furent établies à Potsdam et à Spandau. Les serruriers réfugiés confectionnèrent les premiers métiers à bas qu'ait possédés le Brandebourg. L'art du fondeur était du nombre de ceux que la France cultivait depuis longtemps avec succès, et que le refuge devait importer en Prusse. Un grand nombre de fondeurs en bronze, en cuivre, en plomb et surtout de fondeurs de cloches et de caractères d'imprimerie, furent conduits par la persécution dans les États de l'électeur.

Les boutonniers trouvèrent un merveilleux encouragement à leur industrie. Le costume français avait succédé dans presque toute l'Europe au costume espagnol ou italien. Aussi les boutonniers français virent-ils leurs articles recherchés au point qu'ils formèrent bientôt une corporation nombreuse à Berlin, et qu'au lieu d'acheter en France les boutons de laine, de soie et de métal, le Brandebourg put en exporter à l'étranger.

Les potiers d'étain prussiens ne travaillaient encore que l'étain d'Allemagne qu'ils tiraient des

mines de la Saxe et de la Bohême, et ils ne connaissaient pas cette élégance de formes qu'une industrie plus avancée et un goût plus pur avaient rendue commune en France. Les réfugiés perfectionnèrent cet art au point qu'ils créèrent pour le Brandebourg un nouveau commerce d'exportation.

Avant la révocation la Suède trouvait en France un vaste débouché pour ses cuivres. Le seul bourg de Ville-Dieu-les-Poëles, dans l'arrondissement de Coutances, renfermait jusqu'à mille chaudronniers. Le refuge fit prospérer cette industrie dans le Brandebourg où les ustensiles en cuivre étaient d'un usage indispensable aux brasseurs, aux fabricants d'eau-de-vie et aux teinturiers. Elle s'y perfectionna bientôt et ses produits s'exportèrent même à l'étranger, et surtout en Hollande et en Pologne.

Sans le refuge la France aurait continué longtemps encore à fournir à l'Allemagne des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie. Dès les premières années qui suivirent la révocation, Berlin vit accourir dans ses murs des orfévres, des bijoutiers, qui formèrent des établissements considérables et donnèrent naissance à un commerce qui ne cessa de grandir pendant le dix-huitième siècle. L'art de la gravure, introduit par les réfugiés à Berlin, contribua surtout à donner à la bijouterie une réputation méritée. L'art du lapidaire, importé par des ouvriers du Languedoc, suivit les progrès de la bijouterie et de la joaillerie berlinoises. L'art de l'horlogerie était encore si peu avancé dans le Brandebourg que ceux qui l'exerçaient étaient incorporés dans la maitrise des serruriers. L'usage des horloges et

celui des montres ne se répandit dans les États de l'électeur, et de là dans les contrées voisines, qu'après l'arrivée des ouvriers horlogers de France, dont la plupart étaient originaires de Grenoble, de Genève, de Neufchâtel et surtout du Languedoc.

La broderie dans laquelle on excellait en France fut apportée à Berlin par quatre frères, Jacques, Pierre, Jean et Antoine Pavret de Paris, que l'électeur chargea de broder les selles et les housses de la cavalerie et les uniformes des officiers. Les premières manufactures de toiles peintes furent fondées dans le Brandebourg par des ouvriers d'une grande fabrique établie dans les bâtiments de l'Arsenal à Paris, où l'on imprimait des étoffes de fil et de coton. L'industrie de la gaze fut apportée par des ouvriers originaires de la Picardie, de la Normandie, de la Champagne, et particulièrement de Saint-Quentin, de Troyes et de Rouen. L'austérité des mœurs allemandes répugna d'abord à cette parure frivole, mais la mode la prit bientôt sous sa protection, et les successeurs de Frédéric-Guillaume favorisèrent cette nouvelle industrie pour diminuer l'exportation du numéraire.

Sous le règne brillant de Louis XIV tout avait pris en France une forme plus élégante et plus polie. Les professions les plus simples, les plus grossières, étaient presque devenues des arts par la perfection des détails et par le fini des ouvrages. Les réfugiés formés à cette école de bon goût en propagèrent les pratiques en Allemagne. L'habit français, la dentelle, les bouquets artificiels, les perruques frisées et poudrées y devinrent de mode, et les ré-

fugiés détournèrent à leur profit des sommes considérables que la France avait reçues jusqu'alors. La cuisine française fit succéder un goût plus raffiné à l'ancienne grossièreté avec laquelle on apprêtait les aliments. Le pain de froment, désigné sous le nom de pain français, fut substitué au pain de seigle, le seul que l'on connût auparavant à Berlin. Les premiers rôtisseurs, les premiers pâtissiers de cette ville, furent des Français. Le premier hôtel monté sur le pied de ceux de Paris y fut établi par un réfugié messin. Les brasseries furent perfectionnées par des exilés du Palatinat dont les ancêtres avaient été chassés des provinces françaises des Pays-Bas par les cruautés du duc d'Albe. La fabrication des eaux-de-vie fut accrue et rendue meilleure par des réfugiés de La Rochelle et du pays d'Aunis.

Plusieurs manufacturiers réunirent le commerce à la fabrication. Mais un grand nombre de réfugiés s'adonnèrent exclusivement au commerce. A l'origine ils ne vendaient qu'en détail, recherchant moins la fortune qu'une subsistance honnête. Ils n'avaient alors ni caissier, ni teneur de livres, ni commis. C'était le marchand lui-même, c'étaient sa femme et ses enfants qui remplissaient ces fonctions. Ils allaient aux foires les plus fréquentées, et ils y allaient le plus souvent à pied et portant leurs marchandises sur leur dos. Cette simplicité de mœurs, cette sévère économie, furent les fondements de plus d'une grande fortune. A mesure qu'ils virent augmenter leurs richesses, ils aspirèrent à étendre leurs relations. Bientôt ils ne se bornèrent plus au commerce intérieur, mais ils fréquentèrent

les marchés de l'étranger. Les réfugiés établis dans presque toutes les villes d'Allemagne facilitèrent ces relations naissantes. La position centrale de la Marche de Brandebourg favorisait d'ailleurs ce trafic. Peu à peu les négociants établis dans cette province se firent les commissionnaires de tous ceux qui trafiquaient dans les pays du Nord. Berlin, Magdebourg, Francfort, devinrent des villes commerçantes. L'Elbe et l'Oder se couvrirent de bateaux, et toutes les grandes routes de voitures qui servaient au transport des marchandises étrangères et de celles manufacturées dans le pays.

Les branches de commerce qui prospérèrent le plus dans le cours du dix-huitième siècle furent celles des laines, des étoffes de soie, des velours et des galons. Plusieurs maisons de la colonie de Berlin s'enrichirent par ce trafic dont les principaux débouchés étaient la Pologne et la Russie. Le commerce de quincaillerie, qui prit depuis de si grands accroissements, dut son origine aux réfugiés. La quincaillerie française était la plus estimée après celle de Birmingham. Des ouvriers réfugiés, habiles dans ce genre de fabrication, en propagèrent le goût à Berlin, d'où il se répandit dans le reste de l'Allemagne. Aussi plusieurs marchands de la colonie dirigèrent-ils leur activité vers cette nouvelle branche de commerce. Celui des épiceries dut au refuge une étendue, on pourrait dire une existence qu'il n'avait pas eue jusqu'alors. Les vins de France faisaient partie de ce négoce, ce qui permit à beaucoup de réfugiés originaires de provinces fertiles en vignobles, de recouvrer une partie de la fortune

qu'ils avaient abandonnée en quittant leur patrie. Des parents, des amis dévoués qu'ils y avaient laissés, leur envoyaient des vins pour les dédommager de leurs terres confisquées ou vendues à vil prix, et quelquefois pour leur faire parvenir la valeur des sommes qu'ils leur avaient confiées au moment du départ. Le commerce de modes prit une telle extension que Berlin fut appelé le Paris de l'Allemagne. Le commerce de librairie reçut un grand développement lorsque Robert Roger, de Rouen, créa en 1687 une première imprimerie de livres français dans la capitale du Brandebourg. Ce fut surtout le règne de Frédéric II, si favorable aux lettres, qui communiqua un vigoureux élan à la librairie française de Berlin.

A mesure que l'industrie nationale se ranimait sous l'impulsion puissante des réfugiés, le commerce trouvait de nouvelles ressources. Au bout de quelques années les villes de Magdebourg, de Kœnigsberg, de Stettin, de Halle, de Francfort-sur-l'Oder, de Prentzlau, possédèrent des maisons de commerce qui rivalisaient avec celles de Berlin. Le grand établissement de Paul Demissy, originaire de Marennes, qui fit fabriquer les premières étoffes mélangées de laine et de fil, de soie et de coton, que l'on désignait sous le nom de *siamoises* et de cotonnades, devint pour tout le Brandebourg l'occasion d'un riche trafic et contribua puissamment à la prospérité des colonies françaises.

L'état florissant des manufactures et du commerce exerça une influence marquée sur l'accroissement progressif de la population dans toutes les parties du Brandebourg. La ville de Magdebourg, entière-

ment saccagée par le comte de Tilly en 1631, se repeupla vers la fin du dix-septième siècle, grâce aux réfugiés français et à ceux du Palatinat qui vinrent se joindre aux premiers en 1689. Prentzlau, dont la guerre de trente ans avait fait un monceau de ruines, fut en grande partie reconstruit par eux. Mais nulle part le changement ne fut plus complet qu'à Berlin. Des cinq grands quartiers qui composaient cette ville sous le règne de Frédéric II, il n'existait dans les premières années du grand électeur que ceux de Berlin et de vieux Cologne. Ce prince y ajouta le Werder, le nouveau Cologne, et fit commencer le faubourg de la Dorothéestadt. Beaucoup de réfugiés se fixèrent dans ces nouveaux quartiers ainsi que dans la Friedrichstadt dont ils bâtirent les premières maisons, et dont la principale rue a conservé le nom de *rue Française*. Berlin, Cologne, Werder et Friedrichstadt devinrent les centres de l'industrie et du commerce de cette ville à laquelle était réservé un si brillant avenir. Mais les réfugiés nobles qui avaient sauvé quelques débris de leur fortune se fixèrent de préférence dans le faubourg spacieux de la Dorothéestadt, traversé par l'allée des tilleuls, qui devint la principale promenade de Berlin. Ce fut le *quartier des nobles* de la capitale du Brandebourg. Le nombre total des Français qui s'établirent à Berlin pendant les quinze dernières années du dix-septième siècle ne s'élève pas à moins de dix mille. Ils contribuèrent à transformer cette ville, qui ressemblait avant eux à une étable infecte habitée par quelques milliers d'engraisseurs de bétail, en une capitale élégante, ornée de palais somptueux, de maisons commodes

et dont la population fut portée rapidement de sept mille à vingt-sept mille habitants.

5° Agriculteurs.

L'agriculture ne dut pas moins de progrès aux réfugiés que l'industrie et le commerce. Avant leur arrivée, dans toutes les parties de Brandebourg l'œil attristé du voyageur s'arrêtait sur de vastes plaines incultes, et sur des terres qui restaient en friche, faute d'habitants. La Marche Ukraine, dont le sol est généralement meilleur que celui des autres provinces, attira le plus grand nombre des cultivateurs français. Ils se portèrent surtout dans les grands bailliages de Lackenitz, de Grambzow et de Chorin. La colonie de Bergholz leur fut redevable du haut degré de prospérité auquel elle parvint dans la suite. Les villages de Gros et de Kleinziethen, incendiés dans la guerre de trente ans, furent rebâtis par eux, et les campagnes environnantes défrichées pour la première fois depuis cette époque calamiteuse. Le comté de Ruppin, qui conservait à peine quelques habitants, fut remis en culture par des laboureurs français. Toutes les terres dont la cour pouvait disposer, celles qui étaient abandonnées depuis quarante ans et celles qui avaient appartenu à des Églises ou à des couvents, furent distribuées entre les nouveaux venus. Les villes de Prentzlau et de Strasbourg dans la Marche Ukraine, celles de Stendal, de Bernau, de Bourg, de Neuhaldensleben, dans les Marches voisines, furent peuplées en partie par des planteurs et des jardiniers français, dont les descendants possèdent encore aujourd'hui les terres qui leur furent assignées au temps du refuge.

Conformément aux promesses de l'édit de Potsdam, des commissaires choisis par l'électeur distribuèrent aux cultivateurs français les terres qui pouvaient le mieux leur convenir. Non-seulement ils participèrent avec tous les autres réfugiés au bénéfice des années de franchise, mais ils furent encore déchargés à perpétuité, eux et leurs descendants, de toutes les corvées auxquelles étaient assujettis les indigènes, moyennant une redevance annuelle fixée pour toujours. C'était les placer dans une condition bien supérieure à celle des paysans français qui succombaient alors sous le poids réuni des charges publiques et des redevances féodales. Les commissaires de Frédéric-Guillaume assignèrent aux colons non-seulement des terres, mais encore des matériaux pour construire des maisons et des granges. Chacun reçut environ cinquante écus pour acheter des instruments de labourage; et, pour les attacher plus fortement à leurs nouveaux établissements et détruire en eux toute pensée de retour, on donna les terres non-seulement aux familles, mais au corps même des colonies. Il fut statué expressément qu'elles passeraient des pères aux enfants, et que, dans le cas où quelque famille viendrait à s'éteindre, elles ne pourraient être vendues qu'à des réfugiés, à des descendants de réfugiés ou à des personnes réunies aux colonies françaises.

Les cultivateurs français qui s'établirent dans le Brandebourg sortaient principalement du Dauphiné, de la Champagne, du Sedanais, de la Picardie, du pays Messin et de la Flandre française récemment conquise par les armées de Louis XIV. Leur nombre

s'accrut, au moins pour quelques années, par l'arrivée d'un grand nombre de Vaudois chassés des vallées du Piémont par le duc de Savoie; mais la plupart rentrèrent dans leur patrie en 1690, lorsque ce prince se fut réuni aux alliés pour déclarer la guerre à la France, et il ne resta dans le Brandebourg qu'un petit nombre de leurs familles. Deux autres migrations ajoutèrent davantage aux colonies agricoles; celle d'environ trois mille réfugiés établis en Suisse et qui, ne trouvant plus de subsistance dans ses âpres montagnes, se retirèrent dans le Brandebourg en 1698; et, cinq ans après, l'arrivée d'environ deux mille Orangeois, anciens sujets de Guillaume III, qui, fuyant devant les troupes du comte de Grignan, cherchèrent un asile dans les États de l'électeur[1]. La plupart se joignirent aux établissements créés par les cultivateurs français à Halle, à Magdebourg, à Neuhaldensleben, à Halberstadt, à Stendal, et participèrent à tous les priviléges que l'électeur avait accordés à leurs devanciers.

La culture la plus considérable dont les réfugiés enrichirent le Brandebourg fut celle du tabac. Le sol de la Marche Ukraine et celui du duché de Magdebourg étaient particulièrement propres à cette culture nouvelle qui y fut introduite et perfectionnée par les colons français. Les tabacs du Brandebourg s'exportèrent bientôt en Danemark, en Suède, en Pologne, en Silésie, en Bohême. Les Hollandais même en achetaient pour les revendre à l'étranger.

[1] Hering, *Additions à l'histoire de l'Église réformée en Prusse et en Brandebourg*, p. 26 et 27. Breslau, 1784. En allemand.

Un service spécial que les réfugiés rendirent au Brandebourg, fut d'y perfectionner et d'y créer en quelque sorte l'art du jardinage. Avant le refuge, ce pays produisait à peine les légumes les plus communs. Ceux qu'on servait sur la table de l'électeur venaient de Hambourg ou de Leipzick. Parmi les réfugiés, parmi ceux de Metz surtout, se trouvaient un grand nombre de jardiniers qui se fixèrent de préférence à Berlin, où une colonie nombreuse de gentilshommes français réclamait leur industrie, et où le séjour du prince, d'une riche noblesse et de beaucoup de particuliers aisés promettait de la faire prospérer. Ils transformèrent en jardins les vastes faubourgs de Berlin qui n'étaient encore que des campagnes incultes. Ils firent venir de France des semences, des plants de vignes des meilleures espèces, car ils ne s'accommodaient pas des vins du pays [1], des arbres fruitiers. Par la greffe, ils convertirent les sauvageons en arbres francs de toutes les qualités. Par le moyen des serres, ils naturalisèrent des plantes et des fruits inconnus jusqu'alors dans ce climat. Quelques-uns s'appliquèrent à la culture des oranges et des citrons. Des particuliers aisés eurent des orangeries et purent fournir des orangers aux jardins de la cour, et en vendre en Saxe et dans les contrées voisines.

[1] Le grand électeur ayant un jour à sa table un officier de marque, réfugié de la Gascogne, lui dit qu'il voulait lui faire goûter du vin du cru de Potsdam. « Monseigneur, s'écria l'officier avec la vivacité originale de son pays, je crois que toutes les grives qui ont goûté des grappes de ces vignes sont mortes de la colique. » Mémoires d'Erman et Réclam, t. VI, p. 107.

Les réfugiés s'attachèrent plus à la culture du potager qu'à celle du verger. Avant leur arrivée, les Prussiens ne se nourrissaient guère que de viandes fumées ou salées, de poissons et de légumes secs auxquels ils associaient tout au plus quelques racines grossièrement apprêtées. Ils ne faisaient presque aucun usage des pois verts et des haricots. L'épithète de mangeurs de haricots était un sobriquet équivalent à celui de mangeurs de grenouilles que les Allemands donnaient aux Français. Les réfugiés leur firent connaître les choux-fleurs, les asperges, les artichauts, la salade surtout dont le nom même atteste en allemand l'origine française. D'habiles fleuristes leur enseignèrent le secret de doubler les fleurs simples, de les panacher et de les chamarrer de diverses couleurs. Jamais les Berlinois n'avaient été témoins de pareils prodiges. Ils se disaient avec mystère que, dans certaines saisons de l'année, à des jours marqués, le jardinier Ruzé, sa femme et ses enfants se rassemblaient après minuit dans leur jardin, et que, après avoir pris toutes les précautions pour n'être pas surpris, ils se livraient à des opérations magiques qui, dans un instant, doublaient ou panachaient toutes les fleurs.

CHAPITRE II.

Les réfugiés sous le premier roi de Prusse.

La reine Sophie-Charlotte. — Collége français. — Académie des nobles. — Institut français de Halle. — Nouveau journal des savants. — Académie de Berlin. — Lacroze et Charles Ancillon. — Des Vignolles, Chamberlaine, Naudé, Pelloutier. — Jaquelot. — Beausobre. — Lenfant. — Chauvin. — Caisse des manufactures. — Progrès des fabriques françaises. — Militaires réfugiés. — Leurs services. — Combat de Neuss. — Siége de Bonn. — Campagne contre Catinat. — Bataille de la Marsaille. — Siége de Namur. — Guerre pour la succession d'Espagne.

Frédéric-Guillaume avait jeté les fondements de la prospérité des colonies françaises, qui contribuèrent si puissamment à la grandeur future de son pays. Il mourut en 1688, au moment où son allié, le prince d'Orange, se préparait à débarquer en Angleterre pour en chasser les Stuarts et pour en faire le boulevard du protestantisme dans le nord de l'Europe. Son successeur, Frédéric, qui porta le premier le titre de roi de Prusse, continua son œuvre. Fils d'Henriette d'Orange qui descendait de Coligny, élevé par des maîtres français dans la première colonie fondée par les réfugiés à Vieux-Landsberg, son mariage avec une des princesses les plus accomplies de son temps le rattacha davantage encore à la grande cause que son père avait si noblement défendue. La reine Sophie-Charlotte avait le goût le plus prononcé

pour la littérature française. Sa tante Élisabeth de Bohême, dont elle était l'élève, avait été l'admiratrice passionnée de Descartes. Sa mère, l'électrice Sophie, qui réunit plus tard sous son sceptre le Hanovre et l'Angleterre, fut la protectrice et l'amie de Leibnitz et de Newton [1]. Elle-même avait longtemps séjourné en France à la cour de Louis XIV, où elle avait formé la liaison la plus étroite avec la duchesse d'Orléans, et où des raisons politiques avaient seules empêché son union avec le premier dauphin. Devenue margrave de Brandebourg et plus tard reine de Prusse, elle s'associa avec ardeur aux projets de rénovation de son beau-père. Le château de Charlottenbourg devint l'asile de tous les réfugiés distingués par leur naissance et leurs lumières. C'était là qu'elle aimait à s'entretenir avec Abbadie, Ancillon, Chauvin, Jacquelot, Lacroze, Lenfant, le plus souvent avec le grand Beausobre, son chapelain. C'était là qu'elle discutait, le sourire de Vénus sur les lèvres, avec l'Irlandais Toland, qui espérait l'attacher au parti des *libres penseurs* [2]. Aussi les réfugiés s'aperçurent-ils à peine qu'ils avaient perdu leur bienfaiteur. Rien n'était changé dans les dispositions du gouvernement à leur égard. Mais si Frédéric-Guil-

[1] L'Électrice Sophie de Hanovre était fille d'Élisabeth et de Frédéric V, électeur palatin et roi de Bohême.

[2] C'est Lenfant, témoin de ces discussions, qui applique à Sophie-Charlotte le vers de Virgile :

> Olli subrisit vultu quo cuncta serenat.

V. M. Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, t. I, p. 15.

laume avait appelé le plus grand nombre d'entre eux à perfectionner l'agriculture, à faire fleurir le commerce et l'industrie, son successeur, obéissant à la douce influence de sa femme, s'appliqua davantage à développer leurs établissements littéraires, et à communiquer à toute la nation une culture plus élégante, en lui inspirant l'amour des lettres, des sciences et des arts si longtemps négligés dans le Brandebourg.

Parmi les établissements littéraires fondés par le grand électeur en faveur des réfugiés, les trois principaux étaient : à Berlin, le *collége français* et l'*académie des nobles*; à Halle, l'*institut français* ou *académie des chevaliers*. Le collége français, dirigé par des réfugiés, mais fréquenté à la fois par des Français et par des Allemands, préparait les générations nouvelles aux emplois civils et particulièrement aux fonctions ecclésiastiques et judiciaires. L'académie des nobles, relevée depuis avec éclat par Frédéric II, et confiée par le grand électeur à son *cher et bien-aimé* Charles Ancillon, devait former la noblesse du Brandebourg et de la Poméranie pour les charges militaires et pour la carrière diplomatique. Les réfugiés qui dirigeaient ces deux établissements se donnèrent, sous le règne de Frédéric Ier, un organe littéraire, en créant, en 1696, le *Nouveau Journal des Savants*. Ce fut sous la direction du philosophe Chauvin, ami de Bayle et de Basnage, et professeur au collége français de Berlin, qu'ils *dressèrent cette gazette* sur le modèle de celle de Paris. L'institut français de Halle, fondé sous le patronage de l'électeur par le réfugié La Fleur, compta

dès l'origine un si grand nombre de maîtres et d'élèves que Frédéric le transforma en *université électorale*. Mais le plus célèbre des établissements littéraires du Brandebourg, dont l'origine remonte au premier roi de Prusse, fut l'*Académie des sciences et des lettres* de Berlin, décrétée le 18 mars 1700, et dont le premier président à vie fut Leibnitz.

La mort de Sophie-Charlotte et la guerre pour la succession d'Espagne en détournèrent malheureusement l'attention du roi et occasionnèrent des retards qui ne permirent à l'Académie de commencer réellement ses travaux qu'en 1710. Durant cet intervalle, Leibnitz composa presqu'à lui seul toute la société. Mais dès l'an 1700, il avait institué un comité directeur chargé de défendre les intérêts de la compagnie, et il y avait appelé le savant Lacroze et Charles Ancillon. Grâce à leur concours, la société se maintint, malgré l'opposition du public et la tiédeur de la cour. Le Refuge y fut représenté non-seulement par Lacroze et Ancillon, mais par Jacques Basnage, de Rouen, qui venait de publier sa grande histoire de l'Église, le chef-d'œuvre de la critique appliquée à l'histoire religieuse; par Des Vignoles, le créateur de la chronologie biblique; par Chamberlaine, et, plus tard, par le mathématicien Gabriel Naudé; par Pelloutier, l'historien des Celtes et des Galates, le prédécesseur de M. Amédée Thierry; par Mauclerc, qui publia de savants travaux sur l'érudition et la littérature allemandes; par Du Han, le précepteur du grand Frédéric; par Formey, un des hommes les plus universels de son siècle. La jalousie des ecclésiastiques allemands en tint longtemps éloignés

leurs collègues français. Ni le Champenois Jaquelot, l'un des meilleurs apologistes modernes du christianisme, le défenseur éloquent des droits de la raison contre le scepticisme de Bayle et contre le dogmatisme de Spinoza, ni le *grand* Beausobre, que Voltaire admirait et que Frédéric II appelait la meilleure plume de Berlin et le plus beau génie que la persécution eût fait sortir de France, n'y furent admis. Lenfant, que les théologiens de la colonie appelaient leur Gamaliel, le collaborateur élégant de Beausobre, l'homme autour duquel se réunissait la société lettrée de Berlin, n'y entra qu'en 1724. Le seul ecclésiastique français reçu dès l'origine fut Étienne Chauvin de Nîmes, d'abord réfugié à Rotterdam, où il se lia avec Bayle, et qui fut plus tard le représentant du cartésianisme à l'Académie de Berlin, qu'il servit par de savantes recherches de physique et de chimie [1].

A l'exemple de son prédécesseur, Frédéric Ier protégea le commerce et l'industrie. Malgré les préoccupations de la guerre d'Allemagne qui éclata en 1689 et de la guerre plus ruineuse encore qu'alluma l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne, il ne négligea rien pour soutenir les manufactures établies par les réfugiés. Tandis que l'Allemagne s'épuisait d'hommes et d'argent, et que le Brandebourg se ressentait des calamités qui frappaient la commune patrie, non-seulement il les maintint sur un pied florissant, mais il parvint même à créer de nouvelles

[1] M. Bartholmess, *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse*, t. I, p. chap. III.

sources de revenus dont il tira parti pour encourager l'industrie de ses sujets. La manie des titres dont la vanité se repaissait en Allemagne lui en fournit le premier moyen. Le 29 octobre 1712, il publia une déclaration portant : *que son intention étant de former un fonds destiné à entretenir les manufactures dans ses États, il voulait bien, moyennant une finance convenable et fixée par un règlement, accorder à des personnes de mérite et de distinction des titres et des rangs, sans leur donner toutefois aucun droit aux charges effectives dont elles auraient obtenu la patente.* En même temps il informa le commissariat français auquel il avait adressé cette déclaration de l'usage auquel il destinait cet argent. Telle fut l'origine de la *caisse des manufactures*, à laquelle on appliqua dans la suite diverses rentes casuelles et en particulier celles des droits d'aubaine. De nouvelles manufactures d'étoffes et surtout de bas de laine furent créées à Berlin, à Magdebourg, à Francfort-sur-l'Oder, à Brandebourg et dans presque toutes les autres villes où l'électeur avait formé des colonies. Elles procurèrent du travail à des milliers de réfugiés et même à une foule d'ouvriers nationaux dont l'industrie avait été stimulée par leurs nouveaux concitoyens. Le gouvernement s'efforça d'autant plus de faire entrer des Allemands dans les fabriques françaises, que jusqu'à la paix d'Utrecht les réfugiés ne cessèrent de compter sur le rétablissement de l'édit de Nantes par Louis XIV. Dans ce cas, le plus grand nombre serait retourné en France, et le bien qu'ils avaient fait dans le Brandebourg n'eût été que passager.

Frédéric-Guillaume avait porté à trente-huit mille hommes l'armée qu'il léguait à son fils. Les réfugiés y tenaient un rang distingué. Le maréchal Schomberg avait été général en chef des troupes prussiennes. Son fils aîné, le comte Maynard de Schomberg, était général de la cavalerie et commandait le corps des dragons. Le comte Charles de Schomberg, son second fils, était major général. Le comte de Beauveau d'Épenses était lieutenant général et Briquemault commandait deux régiments. Les Hallart, les La Cave, les Varennes, les Du Portail, les Dorthe, les Cournuaud, servaient avec distinction dans les rangs de l'armée prussienne. Des corps entiers étaient composés de réfugiés, tels que les grands mousquetaires, les grenadiers à cheval, les régiments de Briquemault et de Varennes, les cadets de Cournuaud et les compagnies piémontaises. Ces vaillants soldats n'eurent, sous le règne de leur bienfaiteur, qu'une seule occasion de signaler leur courage. Ce fut au siége de Bude où plusieurs servirent comme volontaires dans l'armée impériale, et où l'un d'eux, le brave Saint-Bonnet, trouva une mort glorieuse. La guerre européenne qui s'ouvrit en 1689 fut la sanglante épreuve qui attesta leur attachement à leur patrie adoptive. Frédéric Ier y prit part comme allié de l'empereur contre le roi de France qu'il avait offensé en aidant le prince d'Orange à renverser Jacques II. L'armée qu'il rassembla en Westphalie était composée en grande partie de régiments français. Dès la première campagne les réfugiés détruisirent l'opinion répandue contre eux en Allemagne qu'ils combattraient mollement

contre leurs anciens concitoyens. Au combat de Neuss les grands mousquetaires attaquèrent les troupes françaises avec une fureur qui prouvait un long ressentiment et que les écrivains français leur ont souvent reprochée. En les voyant s'élancer avec la rapidité de la foudre, un des généraux prussiens s'était écrié : « Voilà des drôles qui seront tout à l'heure contre nous. » Le comte de Dohna, qui entendit ce propos injurieux, força le général de mettre le pistolet à la main et lava dans son sang cet outrage à l'honneur des refugiés [1].

La victoire de Neuss mit la Prusse à couvert des insultes de l'armée de Louis XIV. La brillante part qu'y avaient prise les mousquetaires redoubla l'impatience qu'éprouvaient les autres réfugiés d'en venir aux mains avec les Français. Au siége de Bonn, cent officiers expatriés, trois cents cadets de Cournuaud, un détachement de mousquetaires, un de la compagnie des grenadiers à cheval, et la compagnie de cadets que dirigeaient Campagne et Brissac furent commandés pour l'assaut, sur leur demande expresse, tandis que les Hollandais et six mille impériaux devaient les seconder par deux fausses attaques. Au signal donné par le canon, officiers et soldats se précipitèrent avec un égal acharnement. « Les officiers, dit Ancillon, firent voir qu'ils aimaient mieux que la terre les pourrît après une mort honorable, que de voir que la terre les nourrît dans l'oisiveté, pendant que leurs soldats étaient

[1] Mémoires manuscrits de M. de Campagne, cités par Erman et Réclam, t. VII, p. 155.

dans la chaleur du combat[1]. » Tous les ouvrages extérieurs furent emportés, et le lendemain la garnison française battit la chamade et obtint de sortir avec les honneurs de la guerre.

En 1690, le théâtre de la lutte fut tranporté des bords du Rhin en Flandre, où les Prussiens, commandés par Charles de Schomberg, empêchèrent le maréchal de Luxembourg de tirer parti de la victoire sanglante de Fleurus. Mais ce fut surtout en Italie que les réfugiés signalèrent leur valeur. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, s'étant déclaré pour les alliés, il fallut le soutenir contre les Français qui menaçaient d'envahir ses États. Les régiments de Cournuaud et de Varennes firent partie des troupes que Frédéric envoya à son secours. Ils se distinguèrent à la prise de Carmagnole, au siége de Suse et dans les nombreux combats que le prince Eugène eut à livrer à Catinat. Une pointe audacieuse en Dauphiné les conduisit jusque sous les murs d'Embrun qu'ils réduisirent à capituler. Le régiment de Cournuaud marchait à l'avant-garde, conformément aux ordres de l'empereur Léopold et du duc de Savoie qui comptaient sur l'animosité des réfugiés contre leurs anciens persécuteurs. Les soldats se vengèrent par le pillage et l'incendie des souffrances que plusieurs avaient endurées dans cette province. La terreur se répandit au loin, et beaucoup de protestants qui n'avaient pu encore sortir du royaume profitèrent de cette occasion pour se mettre en liberté. Mais la bataille sanglante de la Marsailie mit un terme aux

[1] Ancillon, p. 204.

succès des alliés en Italie. Les compagnies piémontaises et les régiments protestants français, abordés à la baïonnette par l'armée de Catinat, y furent presque entièrement détruits, après avoir vaillamment disputé la victoire. Bientôt la défection du duc de Savoie contraignit Frédéric de rappeler ses troupes, et le marquis de Varennes ramena dans le Brandebourg les débris des réfugiés qu'il avait commandés en Italie.

Ceux qui combattaient dans les Pays-Bas ne se distinguèrent pas moins dans les six campagnes qui précédèrent la paix de Ryswick. Celle de 1695 fut surtout glorieuse pour leurs armes. Au siége de Namur, presque tous les ingénieurs ayant été tués ou blessés, l'électeur de Bavière appela le chef de brigade Jean de Bodt, qui dirigea l'attaque avec tant de résolution et d'habileté que dès le lendemain les assiégés capitulèrent. Le fort où Boufflers s'était jeté ne fut pris que quelques jours après, et ce fut à La Cave, qui conduisit deux mille volontaires à l'assaut, que fut dû ce nouveau succès Guillaume III rendit un hommage éclatant à la valeur des Prussiens et des réfugiés qui combattaient dans leurs rangs, en reconnaissant qu'il leur était redevable de la prise de Namur.

Dans la guerre pour la succession d'Espagne, les réfugiés soutinrent la réputation qu'ils avaient acquise en Italie et dans les Pays-Bas. Marlborough et Eugène furent témoins de leur héroïsme sur les champs de bataille et de leur entier dévouement à leur nouvelle patrie. En 1704, Henri Du Chesnoi commanda l'assaut qui livra Landau aux alliés. Dans toutes les

autres occasions d'éclat, aux batailles d'Hochstaedt, de Cassano, de Turin, aux sanglantes rencontres d'Oudenarde et de Malplaquet, au siége de Mons, on les vit braver la mort avec l'intrépidité la plus rare, et se signaler autant que leurs compagnons d'exil qui combattaient sous le drapeau de Guillaume III. Outre les officiers de tout grade répandus dans les divers corps de l'armée prussienne, trois régiments commandés par Varennes, Du Portail et Du Trossel, étaient entièrement composés de réfugiés. Le prince royal les vit combattre à Malplaquet, et fut tellement frappé de leur brillante valeur qu'après son avénement au trône, il choisit parmi eux les principaux officiers avec lesquels il réorganisa son armée.

CHAPITRE III.

Les réfugiés sous Frédéric-Guillaume Ier.

Société de Sophie-Charlotte. — Éducation du grand Frédéric. — Progrès de l'industrie nationale. — Services des réfugiés dans l'armée et dans la diplomatie. — Prise de Stralsund.

Frédéric Ier ne vit pas la fin de la guerre pour la succession d'Espagne, à laquelle il avait pris une part active et glorieuse. Il mourut en 1713, laissant le trône à son fils Frédéric-Guillaume Ier, qui signa la paix d'Utrecht et fut reconnu par Louis XIV en qualité de roi de Prusse et de prince souverain de Neufchâtel et de Valengin.

Tandis que le nouveau roi, dans sa prédilection grossière pour les *grands grenadiers* de Potsdam, congédiait brutalement les peintres, les sculpteurs et les autres artistes que son père avait appelés à Berlin, et donnait pour successeur au grand Leibnitz le bouffon Gundling qu'il imposait pour président à l'Académie, la cour de la reine Sophie-Dorothée servit d'asile aux esprits cultivés qui fuyaient avec dégoût l'ignoble tabagie où ce prince allait fumer et s'enivrer tous les soirs. Ce fut autour de la mère de Frédéric II que se reformèrent en quelque sorte les débris de l'élégante société de Sophie-Charlotte; et, parmi eux, on remarquait

les réfugiés chargés de l'éducation des princes et des princesses de la famille royale, madame de Rocoules et Du Han qui furent les maîtres du grand Frédéric, et Lacroze, le maître de la sœur du roi futur, la princesse Wilhelmine, depuis margrave de Bareith. A ce noyau se rattachaient les professeurs et les directeurs des principaux colléges de Berlin, Audruy, Barbeyrac, Chauvin, Mauclerc, Naudé, Pelloutier, Pennavaire, Sperlette, Des Vignoles, qui pour la plupart faisaient aussi partie de l'Académie. Il faut ajouter Beausobre et Lenfant et les élèves et successeurs de Charles Ancillon et de Jaquelot, dont plusieurs étaient non-seulement des orateurs éloquents et des penseurs profonds, mais encore des hommes de goût capables de continuer l'heureuse influence que les premiers réfugiés avaient exercée sur la littérature allemande, en ajoutant à la solidité, à la profondeur de raison et de jugement qui caractérisent les écrivains de ce pays, la délicatesse et la facilité qui distinguent le génie français. Le roi lui-même, cédant un jour à l'influence de sa femme, se laissa présenter le jeune Baratier, fils d'un ministre réfugié, et qui, à l'âge de quatorze ans, avait renouvelé le prodige de Pic de la Mirandole, discutant publiquement à Halle sur toutes les questions possibles, et excitant l'étonnement et l'admiration de ses juges. Le monarque, malgré son peu de sympathie pour les lettres, fut un instant ébloui. Mais les opinions ouvertement irréligieuses du jeune Français le confirmèrent dans la croyance que les lumières détruisent la piété et conduisent à l'esprit de révolte. Il persista dans ses préventions indignes

d'un esprit élevé, et la littérature délaissée par lui fut réduite à espérer des jours meilleurs.

Si la magnificence et le luxe disparurent de la cour sous le règne de ce *roi sergent*, que George II appelait *son frère le caporal*, du moins les vit-on se maintenir d'une manière utile et conforme aux tendances d'un gouvernement militaire dans le costume de l'armée. Un grand nombre de manufactures fondées par les réfugiés trouvèrent des débouchés dans les livraisons qu'elles faisaient pour les soldats. Frédéric-Guillaume Ier s'était imposé la loi de faire fabriquer exclusivement dans le royaume tout ce qui était nécessaire à l'équipement de ses troupes, et sa passion favorite procura ainsi à ses sujets des avantages réels. Les manufactures de draps surtout trouvèrent un débit assuré dans la consommation de l'armée, qu'il faisait habiller de neuf tous les ans. Ce débit s'étendit jusqu'à l'étranger où, dès l'an 1733, les fabriques prussiennes exportèrent quarante-quatre mille pièces de draps de vingt-quatre aunes chacune. Pour favoriser cette industrie que la Prusse devait au refuge, le roi défendit la sortie des laines sous des peines sévères, contraignant ainsi ses sujets à les façonner eux-mêmes et à profiter du bénéfice de la main-d'œuvre. Il établit dans le même but le *Lagerhaus*, immense magasin d'où l'on avançait des laines aux manufacturiers pauvres qui devaient en restituer la valeur par les produits de leur industrie. En 1718, il prohiba entièrement l'entrée des boutons étrangers, et ordonna à tous les marchands de ses États de s'approvisionner dans la grande fabrique fondée par Fromery et dans les

autres manufactures du pays. Ajoutons enfin qu'à l'exemple de son père et de son aïeul, il accueillit avec empressement les réfugiés de toute nation qui fuyaient la persécution religieuse, qu'il établit une nouvelle colonie de Français dans la ville de Stettin qui lui fut cédée par le traité de Stockholm, et qu'il augmenta la population de son royaume de plus de vingt mille protestants chassés en 1738 de l'évêché de Saltzbourg.

Mais ce fut surtout aux réfugiés militaires que ce prince témoigna sa bienveillance et son estime. L'ingénieur Jean de Bodt fut nommé major général en 1715, et, quatre ans après, gouverneur de la forteresse de Wesel. Pierre de Montargues, qu'il avait vu combattre dans la guerre pour la succession d'Espagne comme lieutenant-colonel, comme quartier maître général et comme chef du corps des ingénieurs prussiens, et qu'il avait envoyé porter à son père la nouvelle de la victoire de Malplaquet, fut chargé, après la paix d'Utrecht, à laquelle l'Allemagne n'accéda pas d'abord, de seconder comme quartier maître général le comte Étienne Du Trossel, qui commandait le contingent prussien à l'armée impériale. Montargues servit sous les ordres de ce général, qui dirigea les opérations de la guerre sur les bords du Rhin jusqu'à la conclusion des traités de Rastadt et de Bade. De retour à Berlin, Frédéric-Guillaume l'envoya complimenter Charles XII, sur son retour de Turquie, et lorsque la guerre éclata quelques années après entre la Suède et la Prusse, il l'employa comme major général et comme chef des ingénieurs au siége de Stralsund. Les rois de Prusse

et de Danemark assistèrent à ce siége célèbre et furent témoins de la valeur et de l'habileté de cet officier distingué. Montargues contribua puissamment à la prise de cette place forte que la valeur et l'opiniâtreté suédoises défendirent jusqu'à la dernière extrémité. Après la paix de Stockholm il rendit un dernier service à Frédéric-Guillaume en levant le plan des principales forteresses de son royaume, et en élevant de nouveaux ouvrages de défense pour en interdire l'approche à l'ennemi. Deux autres réfugiés, le baron de Gorgier et le baron de Chambrier furent employés dans la diplomatie prussienne, le premier comme ministre résidant à Londres en 1738 et 1739, le second comme ambassadeur à la cour de Versailles. Ce dernier dirigea en 1739 les négociations difficiles entamées avec le cardinal de Fleury au sujet de Juliers et de Berg, et plus tard il fut honoré de la confiance et de l'amitié du grand Frédéric.

CHAPITRE IV.

Les réfugiés sous Frédéric II.

Du Han. — Jordan — Réorganisation de l'Académie de Berlin. — Prédilection de Frédéric II pour la langue française. — Béguelin. — Achard. — Des Jariges. — Charles et Louis de Beausobre. — Le Catt. — Lambert. — Prémontval. — Villaume. — Bitaubé. — Le refuge philosophique et le refuge calviniste. — Services des réfugiés dans la guerre de sept ans. — La Mothe-Fouqué. — Progrès de l'industrie.

Frédéric-Guillaume mourut en 1740, léguant à son successeur un revenu libre de toutes dettes, huit millions sept cent mille écus d'économies, et une armée parfaitement disciplinée qu'il avait portée à quatre-vingt-cinq bataillons et cent onze escadrons. Le prince qui reçut cet héritage et qui devait élever un jour la Prusse au rang de puissance de premier ordre était presque Français. Élevé d'abord par madame de Rocoules, puis par un disciple de Lacroze et de Naudé, le capitaine Du Han [1], qui s'était distingué comme volontaire au siége de Stralsund, Frédéric II avait puisé dans l'enseignement de ses maîtres une prédilection marquée pour la France, et, il faut le dire, une antipathie injuste pour la langue

[1] Du Han était né en 1685 à Jandun en Champagne.

et la littérature nationales. A peine sorti de la prison de Custrin, il se rendit à Rheinsberg où il étudia les mémoires militaires de Feuquières et où il s'entoura d'une société toute française, composée de Du Han, de Maupertuis, de Chazot, en même temps qu'il entrait en correspondance avec l'élite des écrivains de France, avec Rollin, Fontenelle, Hénault et surtout avec Voltaire, le grand interprète de l'opinion publique et l'idole du siècle.

Devenu roi, il rappela à Berlin Du Han qui avait partagé sa disgrâce, et dont l'esprit, à la fois judicieux et caustique, plaisait à son génie sceptique et railleur. Il le récompensa par un fauteuil à l'Académie et par une place au département des affaires étrangères. Le Normand Chazot reçut un emploi conforme à ses connaissances militaires. Le baron de Chambrier fut confirmé dans les fonctions d'ambassadeur à Versailles. Le littérateur Jordan fut nommé conseiller intime et chargé de réorganiser l'Académie avilie par Frédéric-Guillaume Ier. Dès la première année, les vœux du nouveau roi furent si bien remplis à cet égard qu'il put écrire à Voltaire : « J'ai posé les fondements de notre nouvelle Académie. J'ai fait acquisition de Wolff, de Maupertuis et d'Algarotti. J'attends la réponse de Vaucanson, de S'Gravesende et d'Euler. J'ai établi un nouveau collége pour le commerce et les manufactures. J'engage des peintres et des sculpteurs. » Le réfugié Formey seconda les efforts de Jordan et fut pendant cinquante ans le *grand ressort* de l'Académie. Né à Berlin en 1711 d'une famille originaire de Vitry en Champagne, il étudia au collége français sous Lacroze et

Achard, et plus tard sous Beausobre, Lenfant et Pelloutier. Nommé successivement pasteur français à Brandebourg, puis à Berlin, il devint professeur d'éloquence au collége français en 1737, et succéda deux ans après à Lacroze dans sa chaire de philosophie. Aussitôt après son avénement, Frédéric II lui proposa de rédiger un journal politique et littéraire, pour lequel il fournit lui-même des articles jusqu'à l'ouverture de la guerre de Silésie. Depuis lors il ne cessa de prendre part à la rédaction de la plupart des gazettes littéraires du temps, la *Bibliothèque germanique*, la *Bibliothèque critique*, la *Bibliothèque impartiale*, l'*Abeille du Parnasse*, les *Annales typographiques*. Lors du renouvellement de l'Académie, il fut choisi pour secrétaire de la classe de philosophie. En 1745, il fut nommé historiographe, trois ans après secrétaire unique et perpétuel de l'Académie. Ses occupations littéraires ne l'empêchèrent pas de remplir en même temps différentes charges dans la colonie française, à laquelle il rendit des services signalés, comme conseiller du Directoire suprême, jusqu'à sa mort, en 1797[1].

Formey fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire substituer l'usage de la langue française au latin dans l'Académie de Berlin. « On a substitué le français au latin, dit-il, pour rendre l'usage de ses mémoires plus étendu ; car les limites du pays latin se resserrent à vue d'œil, au lieu que la langue française est à peu près aujourd'hui dans le cas où était la langue grecque du temps de Cicéron. On l'apprend

[1] V. sur Formey, M. Bartholmès, t. I, p. 361-363.

partout, on recherche avec empressement les livres écrits en français, on traduit en cette langue tous les bons ouvrages que l'Allemagne ou l'Angleterre produisent; il semble, en un mot, qu'elle soit la seule qui donne aux choses cette netteté et ce tour qui captivent l'attention et qui flattent le goût. » Déjà, avant Formey, Leibnitz s'était servi de la langue française pour sa *Théodicée* et pour ses *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, destinés à réfuter le scepticisme de Bayle et l'empirisme de Locke. Mais le véritable auteur de ce changement fut le roi lui-même, dont la volonté tint si souvent lieu de loi. « Il voulait, dit Maupertuis, qu'une langue écrite et parlée par lui avec tant d'élégance fût la langue de son Académie[1]. » Sans doute, aussi, Frédéric II voulait frayer aux idées françaises une large route vers le Nord. Mais, en même temps, il espérait propager au loin, avec le secours de la langue française, les travaux littéraires des académiciens de Berlin, et les associer à la gloire européenne que les lettres françaises avaient acquise.

Toutefois ni Formey, ni Frédéric II ne seraient parvenus à vulgariser ainsi la langue française, si elle avait été une langue entièrement étrangère. Mais depuis le règne du grand électeur on la parlait à Berlin, à Magdebourg, à Halle, et plus encore dans les petites villes où les réfugiés vivaient plus isolés que dans les grands centres de population. On sait la singulière impression que produisit sur les officiers français faits prisonniers à la bataille de

[1] M. Bartholmes, t. I, p. 174.

Rosbach, non-seulement cette multitude de leurs anciens concitoyens originaires de toutes les parties du royaume, mais aussi l'usage presque général de leur langue dans toutes les provinces de la monarchie prussienne, même parmi les nationaux. Partout ils rencontraient les nombreux descendants des réfugiés livrés à la culture des lettres et des arts, donnant l'exemple des mœurs les plus graves, et conservant, au milieu d'une société qui commençait à se laisser aller à l'esprit incrédule du siècle, un attachement inébranlable aux convictions religieuses de leurs ancêtres.

Un grand nombre d'écrivains illustres, sortis du refuge, contribuèrent, sous ce règne mémorable, à soutenir l'éclat des lettres françaises et à propager la langue que préférait le roi. Nicolas de Béguelin, d'abord secrétaire de légation à Dresde, puis précepteur du prince royal, neveu de Frédéric II, fut reçu à l'Académie à l'âge de trente-deux ans, et y lut une série de dissertations de physique, de mathématiques et de haute spéculation, que d'Alembert regardait comme des chefs-d'œuvre inimitables [1]. Né à Neufchâtel, Béguelin n'appartenait pas, à proprement parler, à la colonie berlinoise, mais il s'y rattacha par ses écrits et par l'influence qu'il exerça. Antoine Achard, né à Genève, d'une famille originaire du Dauphiné, remplaça David Ancillon comme pasteur, Isaac de Beausobre comme membre du consistoire de la colonie. Il passait, vers l'an 1740, pour le prédicateur français le plus distingué de l'Alle-

[1] M. Bartholmes, t. II, p. 2.

magne. Frédéric II l'admit dans son intimité et le fit recevoir à l'Académie. Adversaire déclaré du panthéisme de Spinosa, Achard opposa aux doctrines du philosophe d'Amsterdam celles de l'Évangile, de Descartes et du sens commun[1]. Le jurisconsulte Des Jariges, né à Berlin en 1706, d'une ancienne famille du Poitou, parvint sous Frédéric II à la dignité de grand chancelier. Membre de l'Académie comme Achard, il fut comme lui l'adversaire implacable du spinosisme, à la réfutation duquel il dévoua toute sa vie[2]. Charles et Louis de Beausobre, fils du grand Beausobre, furent agrégés successivement à l'Académie, qui semblait vouloir réparer ainsi le tort de n'avoir pas élu leur illustre père. Le premier se fit remarquer par ses écrits sur le cardinal Albert de Brandebourg; le second entreprit de savantes recherches sur certains phénomènes de l'âme, tels que l'enthousiasme, les pressentiments, les songes, la folie[3]. Ce dernier eut pour successeur Benjamin d'Anières, issu d'une ancienne famille de la Bresse, mais né à Berlin en 1736 et élevé au collége français de cette ville. Son *Discours sur la législation*, accueilli avec faveur par Frédéric II, applaudi en France et surtout en Angleterre, lui ouvrit les portes de l'Académie. Henri Le Catt, secrétaire des commandements du roi, le suivit dans toutes ses campagnes, et resta longtemps chargé de sa correspondance littéraire et académique. Le sa-

[1] M. Bartholmes, t. II, p. 114.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 115.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 127-129.

vant et profond Lambert, que ses contemporains plaçaient à côté de Leibnitz, était petit-fils d'un réfugié. Né à Mulhouse en 1728, mort en 1777, il appartint par son origine à la France, par sa vie à l'Allemagne, par ses immenses recherches à tous les domaines de l'activité intellectuelle[1]. Ce fut lui qui rédigea les statuts et dirigea les travaux de l'Académie de Munich, fondée en 1720, par l'électeur de Bavière, sur le modèle de celle de Berlin. Accusé sottement d'athéisme, il quitta la Bavière en 1764 et vint à Berlin, où les plus célèbres académiciens s'empressèrent de prier le roi de lui donner une place dans leur société. Il en fit partie pendant douze ans. Le plus illustre des disciples de Lambert, Ploucquet, professeur à Tubingue, appartenait également à la colonie française[2]. André-Pierre Leguay, né à Charenton, près de Paris, en 1716, plus connu sous le nom de Prémontval, se réfugia à Genève en 1743, embrassa le protestantisme, et après avoir erré quelques années en Suisse, en Allemagne et en Hollande, il vint à Berlin en 1752, et fut reçu à l'Académie. Il critiqua avec une égale sévérité la philosophie alors dominante de Wolf et le style des réfugiés, et acquit ainsi le double renom de penseur indépendant et de puriste incorruptible[3]. Villaume vit couronner par la société royale de Metz son beau travail qui répondait à cette question : « Quels sont les moyens conciliables avec la législa-

[1] M. Bartholmes, t. II, p. 171.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 194.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 208.

tion française, pour animer et pour étendre le patriotisme dans le tiers état. » Depuis il publia plusieurs ouvrages d'éducation et de philosophie, et honora par son caractère autant que par ses écrits cette tribu de réfugiés à laquelle il était fier d'appartenir[1]. Bitaubé, né à Kœnigsberg, en 1732, d'une famille originaire de Castel-Jaloux, attira sur lui l'attention de Frédéric II, par sa traduction libre de l'*Iliade*, publiée à Berlin, en 1762. Le roi littérateur le nomma membre de son Académie, et, par une faveur spéciale, lui permit de passer plusieurs années à Paris pour y perfectionner son ouvrage. Il y fit paraître sa traduction complète de l'*Iliade*, en 1764, et y ajouta, en 1785, celle de l'*Odyssée*. Lorsque la révolution de 1789 eut rendu leurs droits aux descendants des réfugiés, Bitaubé redevint Français avec bonheur. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions, mais bientôt ses relations avec Brissot et Roland le rendirent suspect aux terroristes. Jeté en prison en 1793, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Nommé membre de la troisième classe de l'Institut, il reçut de Napoléon les distinctions les plus flatteuses, et prolongea sa carrière à Paris jusqu'en 1808, au milieu d'une aisance heureuse conquise par ses travaux.

Ainsi, malgré son incrédulité, Frédéric II éprouvait pour les réfugiés la même sympathie que ses prédécesseurs. Dans sa vieillesse il dit qu'il s'estimait heureux de vivre assez pour célébrer avec eux le jubilé de la révocation de l'édit de Nantes, en 1785.

[1] M. Bartholmes, t. II, p. 275.

Peut-être, en faisant prévaloir leur langue dans son Académie régénérée, avait-il voulu leur offrir de nouvelles facilités de se distinguer dans cette société qui leur devait pour ainsi dire son origine et ses premiers succès. Peut-être aussi avait-il espéré rattacher ainsi la colonie religieuse à la colonie sceptique, le refuge calviniste au refuge philosophique, dans lequel brillèrent tour à tour Maupertuis, d'Argens, d'Alembert, La Mettrie et Voltaire. Si Frédéric II conçut un pareil espoir, il dut y renoncer bien vite. Les réfugiés protestants ne se confondirent jamais avec les réfugiés libres penseurs.

Lorsque la guerre de sept ans menaça l'existence même de la Prusse, ils s'armèrent à la voix de Frédéric et prirent une part glorieuse à la défense nationale. Louis Le Chénevix de Béville servit comme lieutenant général dans l'armée prussienne, et reçut plus tard pour récompense le gouvernement de Neufchâtel. Dans la campagne de 1760, Forcade fut chargé d'arrêter les Russes qui avaient pénétré en Poméranie. Au siége de Schweidnitz, Le Fèvre remplit les fonctions d'ingénieur en chef. Dans la funeste mais honorable défaite de Landshut, en 1760, un gentilhomme issu d'une des plus anciennes familles de Normandie, le général baron de La Mothe-Fouqué, tint tête avec 8,000 Prussiens au général Laudon qui avait sous ses ordres 28,000 Autrichiens. Il rangea ses troupes en bataillon carré, et après avoir consumé toute sa poudre, il continua de combattre à l'arme blanche, repoussa pendant huit heures les attaques furieuses de la cavalerie ennemie, et succomba enfin sous le

nombre, relevant par ce désastre même l'éclat de sa réputation. « Cette belle action, dit Frédéric II, ne peut être comparée qu'à celle de Léonidas et des Grecs qui défendirent les Thermopyles, et qui eurent un sort à peu près semblable au sien [1]. »

Il n'y eut pas moins de neuf généraux d'origine française qui contribuèrent alors à défendre la Prusse contre l'Autriche, la France et la Russie. Les plus distingués furent : La Mothe-Fouqué, Hautcharmoy, de Bonin, Dumoulin et Forcade. Leurs noms respectés sont inscrits sur la statue érigée récemment sur la place du château de Berlin en l'honneur du grand Frédéric et de son siècle.

Au sortir de cette lutte inégale et meurtrière, la Prusse ressemblait, selon l'expression de son roi, à un homme criblé de blessures, affaibli par la perte de son sang et près de succomber sous le poids de ses souffrances. Mais elle avait tenu tête à l'Autriche, à la France et à la Russie conjurées pour sa perte, et désormais elle était rangée parmi les grandes puissances de l'Europe. Après la paix d'Hubertsbourg qui assurait la tranquillité au dehors, Frédéric II put tourner son attention vers l'intérieur. Les fabriques de laine fondées par les réfugiés manquaient de fileurs. Il en fit venir des pays étrangers un assez grand nombre pour former deux cent quatre-vingts nouveaux villages de deux cents familles chacun. Toutes les villes de la Prusse

[1] Frédéric II, *Mémoires sur la guerre de Sept ans*, t. II, p. 88. Berlin, 1788. — Cf. la biographie de La Mothe-Fouqué écrite par son petit-fils. Berlin, 1824, in-8.

virent s'élever de nouvelles manufactures. Celles d'étoffes riches et de velours trouvèrent leur place marquée à Berlin; celles de velours légers et d'étoffes unies à Potsdam. Francfort-sur-l'Oder fabriqua des cuirs de Russie; Berlin, Magdebourg et Potsdam des bas et des mouchoirs de soie [1]. L'orfévrerie, la bijouterie, la joaillerie et les arts qui s'y rattachent parvinrent à un haut degré de perfection. Frédéric II commandait tous les ans un certain nombre de tabatières d'or, enrichies de brillants et d'autres pierres précieuses et qui exigeaient le concours des arts du joaillier, du bijoutier, du graveur et du peintre, et il les payait toujours du prix de six à vingt mille écus. Non content d'ordonner la confection de ces ouvrages, il faisait venir à Potsdam les ouvriers qu'il employait et qui presque tous appartenaient à la colonie française, s'entretenait avec eux de leur art et leur fournissait lui-même des dessins ou corrigeait les leurs avec tout le goût d'un artiste. Bientôt la bijouterie de Berlin devint presque aussi recherchée que celle de Paris. Les cours de Russie, de Pologne et de Saxe dans lesquelles le goût du luxe et de la magnificence avait fait d'immenses progrès, l'encouragèrent par leurs commandes, et devinrent la grande ressource des artistes berlinois. Les plus renommés par leur habileté étaient Daniel Baudesson qui acquit une véritable supériorité, les frères Jordan qui s'enrichirent par le commerce des brillants, et François

[1] Frédéric II, *Histoire de la guerre de Sept ans*, t. I, p. 16-17. Berlin, 1788.

Réclam qui mérita par la rare perfection de ses ouvrages les éloges de Frédéric II [1]. Les plantations de mûriers furent encouragées, malgré la rigueur du climat, dans toutes les provinces où les réfugiés avaient établi des manufactures de soieries. Les personnes attachées aux Églises donnèrent l'exemple aux cultivateurs et leur enseignèrent à élever cet insecte précieux. Dans les lieux où le bois se trouvait en abondance, et où l'éloignement des rivières empêchait de le vendre avec avantage, on établit des ferronneries qui fournirent aux forteresses et à l'armée des canons de fer, des boulets et des bombes. De vastes marais qui s'étendaient le long de l'Oder depuis Swinemunde jusqu'à Custrin furent desséchés et livrés à la culture, peut-être pour la première fois, et douze cents familles y trouvèrent une subsistance aisée. En un mot l'industrie et l'agriculture furent encouragées, et la Prusse doubla à la fois sa population et sa puissance [2].

[1] Erman et Reclam, t. V, p. 281-286.

[2] Frédéric II, *Histoire de la guerre de Sept ans*, t. I, p. 16-18. Berlin, 1788.

CHAPITRE V.

Les descendants des réfugiés pendant les soixante dernières années.

Académie de Berlin. — Louis Ancillon. — Castillon fils. — Erman. — Burja. — Chamisso. — Dubois Reymond. — Henry. — Frédéric Ancillon. — Savigny. — École historique. — Constitution de 1847. — La Mothe-Fouqué. — Michelet. — Adolphe Erman. — Théremin. — Gaillard. — Peintres. — Réfugiés distingués dans la diplomatie et la haute administration. — Lombard. — Dans l'état militaire. — Dans l'industrie et le commerce.

Dans l'intervalle de soixante ans qui s'est écoulé depuis la mort de Frédéric II jusqu'à nos jours, une foule d'hommes remarquables sortis du refuge contribuèrent à maintenir la Prusse au rang élevé où le génie de ce prince l'avait placée. L'Académie de Berlin continua à recruter parmi eux ses membres les plus éminents. Dès la première année du règne de Frédéric-Guillaume II, trois Français, Louis Ancillon, Castillon fils et Erman furent reçus dans cette société célèbre. Louis Ancillon, petit-neveu de Charles Ancillon, l'ami de Leibnitz et l'un des fondateurs de l'Académie, était né à Berlin en 1740. C'était alors le dernier rejeton de cette famille accueillie jadis avec un empressement si vif par le grand électeur, entourée depuis de la vénération publique, et qui, pendant cent cinquante ans, n'a pas cessé de briller dans la magistrature, dans

le sacerdoce et dans les lettres. Déjà désigné au choix de l'Académie par les trois couronnes académiques qu'il avait obtenues à Rome, à Dijon, à Berlin, Louis Ancillon fut élu peu de temps après la mort de Frédéric II, dont il prononça l'éloge funèbre dans le temple de Potsdam où reposent les restes de ce grand homme. Pendant vingt-six ans il fut une des lumières de la classe de philosophie, un métaphysicien de premier ordre, un penseur plein d'élévation, de sens et de sagacité [1]. Frédéric de Castillon, né à Berne en 1747, mais rallié depuis longtemps à la colonie de Berlin, fut reçu à l'Académie en 1800, et illustra son nom par ses remarquables travaux sur la logique, la psychologie et l'idéologie. Erman, son contemporain et son ami, est l'auteur des mémoires sur l'établissement des réfugiés dans le Brandebourg.

A ces trois académiciens choisis parmi les descendants des réfugiés vinrent s'ajouter successivement des hommes nouveaux distingués, soit dans les sciences, soit dans les lettres, et dont plusieurs sont encore vivants.

Abel Burja, né à Berlin en 1752, appartenait à la colonie. Il se rendit célèbre comme prédicateur, comme géographe et comme géomètre. Ses travaux en mathématiques lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1789. Adalbert Chamisso, né en 1781, dans le château de Beaucourt en Champagne, émigré à Berlin pendant la révolution française, se rattacha

[1] V. le jugement de M. Mignet dans sa belle notice sur Frédéric Ancillon. Paris, 1847.

entièrement à la colonie, et montra une singulière intelligence de la poésie et de la philosophie allemandes. Il publia en 1813 le singulier ouvrage intitulé : *Pierre Schlemihl*, ou l'Homme qui vend son ombre. Ce conte, écrit en allemand, fut traduit aussitôt en français, en anglais, en hollandais, en espagnol, et donna naissance à un genre nouveau que les Allemands appellent le genre *fantastique*. Le célèbre Hoffmann, qui excella dans cette branche bizarre de la littérature moderne, se reconnaît lui-même le disciple et l'imitateur de Chamisso. Voué depuis à l'étude de l'histoire naturelle et des sciences exactes, Chamisso accompagna Othon de Kotzebue dans son voyage autour du monde entrepris aux frais du chancelier comte Roumantsof. Parti de Kronstadt en 1815, il y fut de retour en 1818, et publia à Berlin le résultat de ses découvertes. L'université de cette ville lui accorda le diplôme de docteur, et l'Académie l'admit comme membre de la classe des sciences physiques et mathématiques. Le professeur Paul Erman, fils du pasteur, également membre de l'Académie des sciences, est âgé aujourd'hui de plus de quatre-vingts ans, et s'occupe encore de savantes recherches. Le docteur Émile Dubois Reymond, issu par sa mère d'une famille nîmoise, excite en ce moment l'attention du monde savant par son bel ouvrage sur la loi du courant musculaire, qui semble destiné à ouvrir à la science moderne une carrière inexplorée jusqu'ici. Son système exposé à l'Académie des sciences de Paris, en présence de laquelle il a renouvelé ses expériences, n'a pas encore reçu l'assentiment général ; mais déjà

l'Académie des sciences de Berlin a témoigné son estime à l'illustre descendant des réfugiés, en l'admettant dans son sein à l'âge de trente-deux ans. Le pasteur Henry, auteur d'un travail justement estimé sur Calvin, fait également partie de la société. Mais les deux académiciens sortis du refuge dont les noms ont eu de nos jours le retentissement le plus grand sont Frédéric Ancillon et Savigny.

Un éminent écrivain a déjà raconté la vie et jugé la carrière politique et littéraire de Frédéric Ancillon, avec une hauteur de vues et une sûreté d'appréciation qu'il serait difficile d'égaler[1]. Rappelons-en seulement les traits les plus saillants. Frédéric était fils et élève de Louis Ancillon. Né à Berlin en 1766, d'abord prédicateur, puis professeur d'histoire à l'école militaire et historiographe du Brandebourg, il fut reçu à l'Académie en 1803. Ses *Mélanges de littérature et de philosophie*, qui révélèrent un jugement net et sûr et une connaissance approfondie des principaux problèmes débattus par les plus grands penseurs de la France et de l'Allemagne, son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis le quinzième siècle*, ouvrage malheureusement inachevé, plein d'aperçus brillants et dont le style ne serait pas désavoué par les meilleurs écrivains français de notre époque, appelèrent sur lui l'attention du roi Frédéric-Guillaume III qui le nomma précepteur du prince royal et de son frère, le prince de Prusse actuel. Après avoir préparé ses deux illustres élèves au rôle qu'ils

[1] Notice de M. Mignet sur Frédéric Ancillon.

accomplissent aujourd'hui, il fut nommé successivement conseiller au département des affaires étrangères, directeur de la section politique, enfin, en 1831, il succéda au comte de Bernstorff comme secrétaire d'État des affaires étrangères. Lorsqu'il mourut en 1837, il était ministre dirigeant du cabinet de Berlin, et l'un des soutiens de la paix européenne qu'il avait eu le bonheur de maintenir avec le concours des habiles hommes d'État qui dirigeaient alors la politique française.

A côté du dernier des Ancillon vient se placer un des plus beaux génies qui soient sortis du refuge, un homme encore vivant, tour à tour érudit, administrateur, professeur et jurisconsulte, et qui s'est associé avec éclat, pendant les quarante dernières années, au mouvement moderne de l'Allemagne contre l'influence et la domination des armes et des idées de la France : Frédéric-Charles de Savigny.

La famille dont il descend émigra dès la première moitié du dix-septième siècle. Paul de Savigny, né à Metz, en 1622, servit dans l'armée suédoise jusqu'en 1650, et après avoir été gouverneur de la petite forteresse du vieux Linange [1], il mourut à Kirchheim en 1685. Son fils, Louis-Jean de Savigny, né en 1652, fut conseiller privé du prince de Nassau et président à Weilbourg, où il mourut en 1701. On lui attribue un des livres les plus violents que les réfugiés publièrent alors à Cologne pour dénoncer à l'Europe la politique envahissante de

[1] Alt Leiningen.

Louis XIV [1]. Quelques pages extraites de cet écrit furent rééditées en 1813 avec un certain succès d'à-propos, au moment même où l'arrière-petit-fils de Louis-Jean, Frédéric-Charles de Savigny, organisait avec Eichhorn la landwehr et le landsturm prussiens contre la France. Louis, fils de Louis-Jean, fut directeur de la régence de Deux-Ponts, de 1684 à 1740. Le fils de Louis, Chrétien-Charles-Louis, membre de l'assemblée du cercle du Haut-Rhin comme député de plusieurs princes de l'empire, fut le père de Frédéric-Charles de Savigny, né à Francfort en 1779. Après avoir terminé ses études à Marbourg, Savigny voyagea en Allemagne, en France et dans le nord de l'Italie, recueillant partout les monuments encore inédits de l'histoire du droit romain. Appelé en 1810 à l'université de Berlin, il fut nommé successivement membre de l'Académie des sciences, du conseil d'État réorganisé en 1807, et de la cour de révision instituée pour les provinces rhénanes. Depuis il fut appelé à partager avec Muhler la direction du ministère de la justice, et chargé spécialement du département de la révision des lois.

Savigny est avec Niebuhr un des restaurateurs de la science historique moderne du droit romain. La clarté, la méthode, l'érudition, la rare sagacité avec

[1] Ce pamphlet est intitulé : *La dissolution de la réunion*, où il est prouvé par les maximes de droit que les seigneurs et sujets de la réunion ne sont plus tenus aux hommages ni aux serments qu'ils ont rendus aux rois de France, à la chambre royale de Metz, et aux conseils souverains d'Alsace et de Besançon, avec des discours de l'alliance du roi de France avec les Turcs. Cologne, 1692.

laquelle il sait combiner les textes et en déduire des conclusions à la fois sûres et précises, une pureté de style et une élégance peu communes en Allemagne, telles sont les qualités qui distinguent cet auteur français par son origine et par la tradition cujacienne dont il dérive, allemand par la langue dans laquelle il écrit.

Dans ses travaux d'érudition qui presque tous concernent le droit romain, Savigny se rattache directement à l'école de Cujas. Il prend plus à tâche de rétablir le droit romain dans sa sincérité originale et dans sa vérité historique, que de le modifier suivant les convenances d'une application plus ou moins immédiate au temps présent. Outre de nombreux opuscules, Savigny a donné deux grands ouvrages sur le droit romain : le *Traité de la possession* dans lequel il a reconstruit la constitution fort originale de la *propriété* et de la *possession* romaines, et l'*Histoire du droit romain au moyen âge*. Dans ce second ouvrage qui est capital, Savigny a prouvé d'abord que les lois germaniques étaient *personnelles*, en ce sens qu'elles étaient propres à chaque Germain d'après son origine nationale. On croyait généralement avant lui que chaque Germain était libre de déclarer et, partant, d'adopter la loi qu'il lui convenait de suivre. La personnalité des coutumes et des lois pendant la période germanique est un fait aujourd'hui reconnu. Savigny a démontré en second lieu la permanence du droit romain pendant le moyen âge en tant que *coutume* et *objet d'étude*. On croyait avant lui que le droit romain n'avait pas survécu à la ruine de l'empire d'Occident, qu'il

s'était effacé dans les premiers temps de la conquête par le mélange des peuples, par l'abandon même des Romains qui auraient adopté les lois des Germains pour se confondre avec les vainqueurs, et que ce droit était en quelque sorte tout d'un coup sorti de sa tombe pour régner une seconde fois sur le monde, lorsqu'au onzième siècle un soldat découvrit un manuscrit des Pandectes dans la ville d'Amalfi. Cette opinion reposait sur des fables et sur des faits mal compris. La permanence du droit romain au moyen âge est une vérité historique que quelques esprits avaient entrevue, mais que Savigny seul a rétablie d'une manière désormais incontestable et incontestée.

Mais l'ouvrage le plus original de Savigny, celui par lequel il s'est marqué une place à part, et par lequel il a influé directement sur la constitution politique de la Prusse, c'est l'opuscule intitulé : *De la vocation de notre siècle pour l'étude de la jurisprudence.* Dans ce traité célèbre, qui l'a fait chef d'école, Savigny s'élève souvent jusqu'à l'éloquence, et laisse éclater alors le sentiment de l'indépendance avec l'énergie fière et forte d'un Germain de Tacite transporté tout à coup au milieu de la société moderne et parlant le langage philosophique du droit. Au moment où fut publié cet écrit, il s'agissait de décider si la Prusse, affranchie du joug de la France, conserverait les codes français dans les provinces rhénanes où la conquête les avait importés, et si elle les imiterait par une codification analogue dans quelques parties du royaume où on ne les avait pas encore appliqués. Savigny protesta contre cette ten-

dance qui se rattachait aux promesses de la coalition en 1813, et publia son fameux traité. Il y prouve, comme on prouve en théorie, par des affirmations réitérées plutôt que par des faits, que de nouveaux codes ne sont ni nécessaires ni même possibles, que les lois de la France, pas plus que celles de la Prusse ou de l'Autriche, ne sauraient être adoptées en tout pays, que chaque peuple a une loi qui lui est propre et qu'il tire d'une manifestation instinctive de sa nationalité. Cette manifestation devient la base du droit coutumier, droit essentiellement progressif, qui se développe, se perfectionne et se modifie par l'action de la même cause qui le produit, c'est-à-dire par le progrès de la nationalité sous l'influence des faits nouveaux et des circonstances nouvelles qui se présentent dans la vie des peuples. La coutume et ses progrès, telle est, selon Savigny, la seule législation possible. Chercher la législation d'un peuple en dehors de sa coutume et de la végétation naturelle qui en dérive, c'est lui faire violence, c'est interrompre son autonomie, c'est étouffer sa vie, c'est substituer à un progrès naturel une sorte de locomotion artificielle et mécanique. Les législateurs de la révolution française, avec leurs codes improvisés, sont des tyrans qui tuent la liberté. Leur droit rationnel est une lettre morte. Les grands principes inscrits aux frontispices de leurs constitutions ne sont pas historiquement appréciables. La liberté, l'égalité, la fraternité qu'ils invoquent pour imposer une loi nouvelle et absolue qui n'est pas sortie des entrailles du peuple français, sont des déclarations pompeuses et inutiles sous lesquelles ils

s'efforcent en vain de dissimuler l'énormité d'un attentat de lèze-nation.

Savigny soutient que toutes les législations qui ont duré n'ont été que le développement progressif de la coutume. Il cite, dans l'antiquité, le droit romain, œuvre des jurisconsultes et des préteurs, et nullement des législateurs; dans les temps modernes, le droit anglais qui, dans sa partie civile comme dans sa partie politique, n'est que le développement continu des coutumes primitives de la nation.

L'Allemagne aussi, selon Savigny, a sa grande loi virtuellement sortie de sa puissante et féconde nationalité. Pourquoi renoncerait-elle à cette loi pour adopter un ensemble de règles écrites, immuables, importées de l'étranger, devant mettre un terme à son autonomie naturelle, et substituer à cette autonomie la volonté de quelques hommes spéciaux? La France a renoncé à sa coutume. Elle a déraciné l'arbre de vie, pour lui substituer la volonté législative du pouvoir. A cette abdication souveraine elle a donné le nom de règne de la philosophie, d'avénement de la raison. Aussi le peuple français ne sait-il plus ce qu'est la vraie liberté. Il la cherche, et il ne peut la trouver. Il ne s'appartient plus à lui-même; il appartient à des systèmes, à des idées, ou plutôt à quelques hommes intelligents et habiles qui se jouent de ses destinées à travers les événements qui se précipitent, et dont la Providence se joue à son tour. Allemands! ne renoncez donc pas à votre autonomie naturelle, pour imiter la France, pour adopter ses codes, pour n'être plus une nation

indépendante, pour substituer à la liberté un nom sonore.

C'est à ce point de vue que se place Savigny pour donner cours à sa violente polémique en faveur de la coutume contre la législation, en faveur du droit coutumier contre le droit écrit et idéal. Ce point de vue profondément conforme au génie germanique, génie d'indépendance, d'isolement, de morcellement politique et religieux, contre lequel échouent depuis deux mille ans toutes les tentatives de concentration et d'unité, a trouvé en Allemagne des sympathies ardentes. Il a produit l'*école historique* et jeté le gant à l'*école philosophique*. Les universités allemandes sont restées partagées entre ces deux écoles. Mais la première l'emporte presque partout, et exerce, depuis trente ans, une influence immense sur la politique de la confédération germanique. Le système de Savigny, entrevu par Joseph de Maistre dans son *Essai sur le principe générateur des institutions politiques*, combattu par Rossi qui lui reproche de rechercher le relatif et le contingent, et de ne pas tenir compte de l'absolu, a été embrassé avec chaleur par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, disciple de Savigny autant que d'Ancillon, et dans l'esprit duquel les leçons de droit données en 1814 par le grand jurisconsulte paraissent avoir laissé une impression profonde. Le mépris singulier que ce prince professait pour la charte de 1830, la manière dont il organisa la diète prussienne en 1847, la politique suivie jusqu'aux journées de mars 1848, et à laquelle il semble vouloir revenir aujourd'hui, attestent son entière adhésion aux prin-

cipes de l'école historique. Hâtons-nous de dire que jusqu'ici l'application n'en a pas été toujours heureuse, et que, si la France poursuit encore, à travers la poussière des révolutions et des ruines, un idéal qui semble reculer sans cesse comme un mirage lointain, l'expérience des dernières années n'a pas prononcé davantage en faveur du système opposé.

Appelé par la reconnaissance et l'admiration de son royal élève aux plus hautes fonctions de l'État, Savigny a senti le besoin de se retirer des querelles de l'école, pour ne pas ajouter aux embarras réels du pouvoir l'aigreur des polémiques de la théorie. Il semble décliner aujourd'hui l'honneur d'avoir fondé un système et créé une école. Il cherche à s'abriter derrière l'histoire et l'érudition. Mais, quoique le chef ait disparu, le nom, le drapeau, l'armée sont restés; et, sans la révolution de 1848, l'Allemagne historique et l'Allemagne philosophique continueraient sans doute encore la lutte ardente provoquée par le livre de Savigny.

D'autres descendants des réfugiés devant lesquels les portes de l'Académie ne se sont pas ouvertes n'en ont pas moins exercé une heureuse influence sur le progrès des lettres en Allemagne.

La Mothe-Fouqué, petit-fils du héros de Landshut, après avoir fait les campagnes de 1793, 1794 et 1795, comme lieutenant de cavalerie dans un régiment prussien, se voua entièrement aux lettres, lorsque le traité de Bâle eut rendu la paix à sa patrie. Il reprit les armes en 1813 et combattit vaillamment à Lutzen, à Kulm et à Leipzick. Dans l'intervalle entre ces deux périodes de sa vie militaire, et pen-

dant la longue paix qui suivit, il publia divers ouvrages, dont le plus justement célèbre est le roman d'*Ondine*, une des créations les plus gracieuses de la littérature allemande. C'est le seul de ses écrits qui ait été traduit en français.

Charles-Frédéric Michelet, un des principaux disciples de Hegel et l'un des éditeurs des œuvres complètes de ce philosophe, professeur au collége français et à l'université de Berlin, s'est fait remarquer par son bel ouvrage sur la métaphysique d'Aristote, couronné par l'Académie des sciences morales, et par une histoire de la philosophie allemande moderne.

Adolphe Erman, fils de Paul Erman et petit-fils de l'auteur des mémoires sur les réfugiés, s'est rendu célèbre par son voyage autour du monde, que M. de Humboldt, qui lui-même appartient à la colonie par sa mère, a cité souvent dans son *Cosmos.*

François Théremin, mort il y a quelques années, avait succédé à Frédéric Ancillon dans le poste de pasteur du Werder. Plus tard, il fut nommé prédicateur de la cour. Il reste de lui plusieurs volumes de sermons justement estimés.

Le poëte Charles Gaillard, négociant à Berlin, a composé en langue allemande des poésies lyriques et dramatiques qui ne sont pas dépourvues d'inspiration. Les Berlinois vantent surtout ses chants des Tcherkess.

Ajoutons que dans la période contemporaine les réfugiés ont continué de se distinguer dans les arts, dans la diplomatie, dans les armes, dans le commerce et l'industrie. Les peintres Rodolphe Jordan

et Barthélemy Pascal, dont les tableaux sont recherchés dans toute l'Allemagne, appartiennent au refuge. Les peintres Bardou et Louis Blanc sont également d'origine française.

Dans la diplomatie et la haute administration, il faut citer Lombard, né à Berlin en 1766, d'une famille dauphinoise, secrétaire du cabinet sous Frédéric II, et principal conseiller de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III. Lorsqu'en 1795 la Prusse se sépara militairement de l'Autriche par le traité de Bâle, et se rapprocha de la république française, ce fut de Berlin que partit le conseil adressé au directoire de porter une armée en Italie, afin d'annuler ainsi l'influence de l'Autriche en Allemagne et d'établir la prépondérance de la Prusse dans le Nord. Tout l'entourage de Frédéric-Guillaume II et de son successeur était composé, à cette époque, de fils de réfugiés empressés d'agrandir leur patrie adoptive à la faveur de la lutte entre la France et l'Autriche. On peut mentionner encore Gustave de Le Coq, naguère ambassadeur à Constantinople, aujourd'hui sous-secrétaire d'État au département des affaires étrangères; Balan, conseiller de légation, naguère ambassadeur à Francfort; Guillaume Thérémin, autrefois consul général à Rio-Janeiro, maintenant chargé d'affaires de Hambourg et de plusieurs autres États de l'Allemagne; Thérémin, son fils, ancien vice-consul à Rio-Janeiro, aujourd'hui secrétaire de chancellerie à Bucharest; les comtes de Perponcher fils, l'un secrétaire d'ambassade à Londres, l'autre à Constantinople, où le comte Albert de Pourtalès, Neufchâtelois issu d'une famille réfu-

giée, remplit les fonctions d'ambassadeur; Le Prêtre, récemment encore conseiller de régence à Magdebourg, issu de la famille de Vauban, qui s'est éteinte en France et conservée jusqu'à nous en Allemagne. Enfin, dans les deux chambres du parlement aujourd'hui réuni, on compte un grand nombre de représentants d'origine française, élus à Berlin et dans les provinces [1].

Dans l'état militaire, on peut citer le comte de Perponcher, lieutenant général, les colonels Jordan et Valette, Baudenant, officier du génie d'un rare mérite, dont l'amitié consola l'exil de Carnot pendant son séjour à Magdebourg, et qui fut chargé de la reconstruction de plusieurs forteresses des provinces rhénanes.

Dans l'industrie, le commerce et l'agriculture : la maison Humbert et Gaertner, fabricants renommés de soieries; les Fonrobert qui se distinguent par leur fabrication d'objets en gomme élastique et en gutta-percha; les frères Baudoin, les Asche, les Plantier, manufacturiers et négociants; les Moreau-Valette, une des plus grandes maisons de commerce de Berlin; Jaquier, banquier de premier ordre, Godet et Humbert, bijoutiers de la cour; les libraires Logier et Sauvage, les frères Mathieu, jardiniers renommés, issus d'une famille qui, dès l'époque du refuge, comptait des jardiniers parmi ses membres, et n'a cessé depuis de perfectionner l'art du jardinage.

[1] Tout ce passage qui se rapporte à la Prusse contemporaine a été écrit en 1850.

De toutes les industries dont les réfugiés ont enrichi le royaume de Prusse, celle des soies et des velours s'est le mieux maintenue et développée. En 1837, elle occupait dans ce pays 14,111 métiers, dont 1,575 à Berlin, 390 à Potsdam, 350 à Francfort-sur-l'Oder, 310 à Cologne, 11,137 à Elberfeld et à Créfeld. Il est vrai que ces deux dernières villes devaient surtout l'état florissant de leurs manufactures au déclin de celles que les émigrés avaient établies en Hollande [1].

[1] Berg, *Les Réfugiés dans les Pays-Bas*, p. 299. Amsterdam, 1845. En hollandais.

CHAPITRE VI.

État actuel de la colonie de Berlin.

Réaction allemande : 1° après la mort de Frédéric II, 2° en 1813. — Transformation de la colonie de Berlin. — Littérature réfugiée allemande. — Transformation des colonies dans les provinces.

Aujourd'hui, la colonie de Berlin compte encore environ six mille âmes, et, toutes proportions gardées, les mœurs s'y sont conservées plus pures que dans le reste de la population. Le nombre des naissances illégitimes y est relativement moins élevé. On y compte moins de suicides et de crimes de tout genre. L'esprit rigide de Calvin anime encore les descendants de ses sectateurs expatriés. Il n'en est plus ainsi de la langue française. Les vieillards seuls continuent à la parler. Les jeunes gens apprennent la langue dans laquelle s'exprimaient leurs ancêtres, comme tous les autres Berlinois qui aspirent à un certain degré de culture. Mais ce n'est plus leur langue maternelle; ce n'est plus la langue de la conversation de tous les jours. Le commerce habituel avec les Allemands, les mariages contractés avec des personnes allemandes ont amené peu à peu un rapprochement entre les deux populations. La réorganisation de la Prusse, en 1808, en enlevant aux communes françaises leur constitution particulière

qui remontait aux premières années de l'émigration, et en les confondant, quant à l'administration de la justice, à la surveillance des églises et des écoles, avec les autres communes de la monarchie, contribua puissamment à ce même résultat. La seule colonie de Berlin résista quelques années encore à l'action envahissante de la nationalité prussienne, et peut-être eût-elle maintenu plus longtemps encore son caractère propre, si deux événements décisifs, la réaction victorieuse de la langue et de la littérature allemandes qui suivit la mort du grand Frédéric, et la réaction politique de 1813 et 1814, n'étaient venus hâter une transformation inévitable.

La longue prépondérance de la langue et de l'esprit français à la cour de Berlin, le mépris étrange de Frédéric II pour la littérature allemande, avaient excité le dépit et la jalousie d'un peuple justement fier de ses progrès rapides dans l'ordre politique et dans les lettres. Après la mort du grand roi, le sentiment national réagit avec violence contre la préférence exclusive accordée jusqu'alors aux écrivains français. Dès la première année du règne de Frédéric-Guillaume II, sur quinze membres élus par l'Académie de Berlin, douze furent choisis parmi les Allemands, trois seulement dans la colonie française. Cette élection donna tout d'abord une supériorité marquée au parti national, dont Hertzberg assura le triomphe en instituant le célèbre comité chargé de perfectionner la grammaire allemande. Sous le règne suivant, l'Académie adopta la langue nationale. Toutefois, la langue française se soutenait encore contre

les attaques passionnées d'une réaction d'autant plus injuste qu'elle était plus tardive. Frédéric Ancillon, qui fêtait chaque année le souvenir du grand Frédéric, continuait à se servir de l'idiome de ses ancêtres, pendant que les armées victorieuses de Napoléon occupaient Potsdam et Berlin. Mais la déroute humiliante d'Iéna et l'accablant traité de Tilsit rompirent les dernières sympathies de la Prusse pour la langue que parlaient encore la plupart des familles d'origine française. Dès lors, les Berlinois renoncèrent à l'usage d'écrire en français les adresses des lettres rédigées en allemand. Beaucoup de réfugiés suivirent cet exemple. Plusieurs avaient déjà traduit leurs noms de famille en allemand. Les Lacroix, les Poirier, les Laforge, les Dupré, les Hareng, les Sauvage, avaient adopté les noms de Kreutz, Schmidt, Wiese, Hering, Wild. D'autres avaient laissé altérer les leurs par une prononciation vicieuse qui les avait germanisés. C'est ainsi que la famille de Boutemont, qui devait donner à l'Allemagne contemporaine un de ses plus célèbres hellénistes, avait vu transformer le sien en celui de Buttmann. Au milieu de l'élan patriotique provoqué par la guerre d'indépendance, alors que Fichte quittait son cours de philosophie pour aller combattre dans les rangs de la landwehr, alors que Schleiermacher s'emportait jusqu'à flétrir du nom de *transfuge* le héros de la guerre de Sept ans, et comparait ses écrits au *cresson que l'on fait croître sans terre sur un drap blanc*, les réfugiés établis à Berlin délibérèrent solennellement s'ils renonceraient à jamais aux noms français qu'ils avaient portés jusqu'alors, pour se confondre entièrement

avec le peuple prussien. Le pasteur Molière et Savigny s'opposèrent à cette résolution extrême, qui ne fut exécutée que par une partie de la classe commerçante. Le reste de la colonie se contenta d'adopter la langue allemande. Frédéric Ancillon lui-même se mit à l'étudier sérieusement pour la parler et pour l'écrire, et prendre désormais place dans la littérature germanique. Déjà, avant lui, le romancier La Fontaine s'était servi de la langue allemande pour peindre ces scènes naïves et touchantes de la vie de famille qui furent traduites aussitôt en français et accueillies avec tant de faveur sous l'empire. Déjà le pasteur calviniste Villaume, né dans la colonie d'Halberstadt, avait écrit avec la même facilité sa langue maternelle et sa langue adoptive· Bientôt La Mothe-Fouqué, Théremin, Chamisso, Savigny, Gaillard, Henry cédèrent à l'entraînement général.

Ainsi s'accomplit de nos jours la transformation définitive de la colonie de Berlin. Jusqu'en 1819 les réfugiés y avaient possédé sept églises, celles de la Klosterstrasse, de Werder, de la Dorothéestadt, de la Louisestadt, de l'Hôpital, des Catéchêtes et celle de la Friedrichstadt, construite sur le modèle du temple de Charenton et inaugurée jadis par un sermon du grand Beausobre[1]; et, pendant cette longue période, ils y avaient célébré exclusivement leur culte en langue française. Mais à partir de cette année, on y prêcha alternativement en français et en allemand.

[1] *Allgemeines Repertorium für die theologische Litteratur.* Numéros d'avril 1845, p. 81-82; de mars 1845, p. 278, et de novembre 1845, p. 176-178. Berlin.

Depuis 1830, l'allemand commence à prévaloir partout, et les réfugiés ne possèdent plus aujourd'hui qu'une seule église où l'on célèbre encore le culte dans une langue qui bientôt sans doute cessera d'être comprise. Dans les petites villes et dans les villages, la prédication française est supprimée depuis longtemps. Dans les grandes villes, comme Potsdam, Magdebourg, Stettin, le français est si peu usité, que l'on n'y célèbre plus le culte dans cette langue qu'une seule fois par an, pour quelques vieillards qui conservent avec un attachement filial et un respect religieux la langue de leurs pères. Mais la génération nouvelle est allemande de cœur, comme elle l'est de langage, et l'on peut affirmer qu'aucun lien ne la rattache plus à la patrie de ses aïeux.

CHAPITRE VII.

Les réfugiés dans les États secondaires de l'Allemagne.

Défaut de sympathie des princes luthériens pour les réfugiés. — Électorat de Saxe. — Colonie à Francfort-sur-le-Mein. — Colonie à Hambourg. — Colonies à Brême et à Lubeck. — États de Brunswick : colonies de Hanovre et d'Hameln ; colonie de Zell ; colonie de Brunswick. — Colonies de Bareith et d'Erlangen. — Colonies dans le pays de Bade et dans le Wurtemberg. — Landgraviat de Hesse. — Édit de Charles Ier. — Colonie de Cassel. — Colonie de Hanau. — Dix-huit colonies agricoles. — Colonie de Friedrichsdorf. — La petite France. — Colonies vaudoises en Hesse. — Colonies en Alsace.

Le Brandebourg ne fut pas la seule contrée de l'Allemagne qui servit d'asile aux protestants de France après la révocation de l'édit de Nantes. Il y en eut un très-grand nombre qui se dispersèrent dans les diverses principautés dont se composait la confédération germanique. Les princes luthériens les accueillirent généralement avec moins de sympathie. La paix de Westphalie accordait, il est vrai, en principe, des droits égaux aux communions catholique, luthérienne et calviniste, qui divisaient l'Allemagne. Mais partout le parti dominant avait limité ces droits, en les subordonnant aux constitutions particulières des États et aux usages établis. Dans le midi de l'Allemagne, et surtout en Autriche et en Bavière, les gouvernements persévéraient dans leur politique intolérante envers les dissidents. A

peine les souffraient-ils dans leurs domaines, et l'on vit en plein dix-huitième siècle un évêque de Saltzbourg chasser des terres de son diocèse soixante mille de ses sujets protestants. Les princes luthériens pouvaient donc craindre, en admettant les réfugiés calvinistes à la jouissance des mêmes droits qu'ils accordaient à leurs sujets, que les catholiques ne se prévalussent de cette condescendance pour réclamer les mêmes concessions. Aussi résistèrent-ils aux pressantes sollicitations que leur adressèrent les souverains réformés en faveur des réfugiés de France. S'ils ne leur défendirent pas expressément l'entrée de leurs États, ils ne leur accordèrent cependant qu'une tolérance limitée. Partout ils les exclurent des fonctions publiques, des corps de maîtrise. Dans quelques lieux même, ils ne leur permirent pas de posséder des biens-fonds. Ces conditions étaient trop dures pour attirer la masse des réfugiés, et ce ne furent que des convenances particulières qui en décidèrent une partie à se fixer dans des contrées si peu hospitalières pour eux.

Examinons cependant, pour compléter cette étude, quelles furent les colonies qu'ils établirent dans les divers pays de l'Allemagne, et dans quelle mesure ils y influèrent sur le progrès des lettres et des arts, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Un certain nombre de familles commerçantes s'établirent dans l'électorat de Saxe. Les facilités qu'elles trouvaient à vendre les produits de leur industrie aux foires de Leipzick, y retinrent quelques-unes qui s'étaient retirées primitivement à Halle,

dans les États du grand électeur. D'autres réfugiés se rendirent à Dresde, quoiqu'ils y fussent réduits à célébrer clandestinement leur culte, et à n'admettre les fidèles à leurs assemblées religieuses que sous le sceau du serment. Ceux de Leipzick ne furent autorisés à appeler un pasteur qu'en 1701. Avant cette année, ils étaient réduits à aller communier dans la ville voisine de Halle.

Les villes libres de Francfort-sur-le-Mein et de Hambourg leur refusèrent l'exercice public de leur culte, malgré les sollicitations de Frédéric-Guillaume en leur faveur.

Les premiers réfugiés français qui s'établirent à Francfort étaient originaires des Pays-Bas espagnols. Fuyant devant la persécution du duc d'Albe et du cardinal de Granvelle, ils vinrent se fixer dans cette ville qui avait embrassé la religion protestante. Ils formaient une communauté d'environ trois cents personnes, lorsque le temple qui leur avait été assigné pour la célébration du culte fut fermé par ordre du magistrat. Beaucoup de familles se décidèrent alors à émigrer de nouveau et à se diriger vers le Palatinat, où elles formèrent une petite colonie à Kloster Frankenthal. Celles qui restèrent obtinrent, en 1601, la permission de construire un temple hors de la porte de Bockenheim. Ce temple consumé par un incendie en 1608 ne fut pas rebâti. Les services religieux des réformés français recommencèrent l'année suivante dans le bourg d'Offenbach, par la permission du prince Wolfgang d'Ysembourg. Après la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup de réfugiés allèrent se réunir à la petite colonie de Franc-

fort. Ils furent admis à célébrer leur culte dans la maison qu'habitait la princesse de Tarente. En 1768, ils obtinrent l'autorisation de construire un temple à Bockenheim ; mais la permission d'exercer librement leur culte à Francfort ne leur fut accordée par le magistrat qu'en 1787. En 1806, Charles de Dalberg, archevêque de Ratisbonne, devenu prince primat de la confédération germanique et souverain de Francfort, rendit un décret qui éleva les descendants des réfugiés français, dans l'ordre civil et dans l'ordre ecclésiastique, au niveau de leurs concitoyens. Enfin, en 1820, Francfort redevenu ville libre érigea un consistoire gouvernemental réformé, reconnaissant ainsi et sanctionnant l'égalité civile et religieuse de toutes les communautés de la république.

La colonie française s'est maintenue constamment dans un état prospère. Elle ne se compose plus aujourd'hui que d'environ soixante familles qui n'ont pas oublié la langue de leurs aïeux. Elle pourvoit elle-même à tous ses besoins. C'est principalement à son industrie et à son activité commerciale qu'elle doit la position honorable et indépendante dont elle n'a cessé de jouir jusqu'à nos jours.

La petite colonie de Hambourg, formée par les persécutions du duc d'Albe et agrandie par celles de Louis XIV, ne fut autorisée à célébrer librement son culte qu'en 1761. Les principales familles d'origine française qui tiennent aujourd'hui un rang distingué dans cette ville, sont MM. César, Adolphe et Gustave Godefroy, les premiers armateurs du pays ; les Chapeaurouge, riches banquiers ; le médecin célèbre

Chauffepié; Gabain, l'un des premiers négociants; Morin, armurier renommé. La colonie française est confondue depuis longtemps avec la race allemande, et ne forme plus avec elle qu'un seul et même corps. Toutefois l'idiome national n'y est pas encore entièrement effacé, et il y existe même encore une église desservie par un pasteur français, M. Barrelet[1].

Les villes hanséatiques de Brême et de Lubeck ne témoignèrent pas plus de sympathie aux émigrés français retirés dans leurs murs, que Francfort et Hambourg. En 1693, l'électeur Frédéric III écrivit vainement aux magistrats des deux républiques pour les prier de compatir au sort de ces infortunés. Ses remontrances ne furent point écoutées.

Les réfugiés furent mieux accueillis dans les États des princes de la maison de Brunswick, quoiqu'ils appartinssent à la communion luthérienne. Ernest-Auguste, duc de Brunswick-Hanovre, avait épousé Sophie, fille de Frédéric V, électeur palatin et roi de Bohême. Petite-fille, par sa mère Élisabeth, de Jacques Ier, roi d'Angleterre, cette princesse, qui devait transmettre un jour à sa famille la couronne des Stuarts, avait été élevée dans la religion réformée. Pleine de zèle pour les intérêts des réfugiés, elle concourut par ses conseils à toutes les mesures de son époux pour leur établissement dans ses États. A l'exemple de Frédéric-Guillaume, Ernest-Auguste publia le 1er décembre 1685 un édit en quinze articles pour leur accorder les pri-

[1] Dépêche de M. Cintrat, consul de France à Hambourg, du 12 mai 1852. Archives du ministère des affaires étrangères.

viléges les plus étendus. Toutes les dignités civiles, ecclésiastiques et militaires, leur furent ouvertes, et ils furent déclarés exempts pendant dix ans de toute imposition. Plusieurs réfugiés qui appartenaient à des familles distinguées se rendirent à Hanovre et furent attachés à la cour ou placés dans l'armée. Cette petite colonie acquit une certaine importance politique par les rapports qu'elle entretenait avec les réfugiés établis en Angleterre, et elle ne fut pas sans influence sur l'acte du parlement qui régla la succession au trône d'Angleterre en 1701. Une seconde colonie, composée principalement de manufacturiers et d'artisans, se forma dans la ville d'Hameln[1]. En 1690, l'électeur assigna une église luthérienne aux nouveaux venus, en attendant la construction d'une église réservée exclusivement au culte réformé.

Ce fut la ville de Zell qui, dans les États de Brunswick-Lunébourg, attira le plus grand nombre de réfugiés. Déjà, plusieurs années avant la révocation, on remarquait dans cette petite capitale une cour presque toute française, composée de personnes de distinction que le fanatisme avait chassées de France. La duchesse de Zell était Française et protestante. Par sa beauté, sa vertu et par les rares qualités de son esprit, elle était parvenue de l'état de simple demoiselle noble au rang d'épouse d'un prince issu d'une des plus anciennes familles de l'Allemagne. Née Éléonore d'Esmiers, fille d'A-

[1] *Histoire de l'Église de Hanovre depuis* 1650 *jusqu'en* 1830, par Jean-Charles Schlegel, p. 291. Hanovre, 1832. En allemand.

lexandre seigneur d'Olbreuse en Poitou, elle avait accompagné en Allemagne la princesse de Tarente, et épousé bientôt après George-Guillaume, duc de Brunswick-Zell. En 1685, elle accueillit une foule de réfugiés qui formèrent à Zell une Église distinguée entre toutes les autres Églises du refuge par le rang de la plupart de ceux qui en faisaient partie. Roques de Maumont, qui en était pasteur à l'époque de la guerre de Sept ans, lui communiqua un nouveau lustre par les relations qu'il entretint avec le duc d'Armentières et les autres généraux des armées de Louis XV.

Les princes de Brunswick-Wolfenbuttel et Bevern répandirent également leurs bienfaits sur les réfugiés. Un ancien prêtre du diocèse de Poitiers, nommé Du Plessis, converti au calvinisme et réfugié en Allemagne, devint le secrétaire privé et le conseiller intime du prince aîné de Wolfenbuttel [1]. La colonie qui se forma dans la ville de Brunswick obtint de nombreux priviléges et contribua à son tour, par son industrie et son commerce, à la richesse du pays. Parmi les membres qui honorèrent cette Église par leur naissance autant que par leurs vertus, on remarquait, au commencement du dix-huitième siècle, Éléonore-Charlotte, duchesse de Courlande.

La politique habile autant que généreuse du grand électeur fut imitée par tous les princes de sa maison. Le margrave de Brandebourg-Bareith osa braver les menaces de Louis XIV, dont les rigueurs atteignirent

[1] Lettre du marquis Du Héron, de Wolfenbuttel, 18 janvier 1700. Archives de France, pièces relatives aux religionnaires, carton M, 671.

plus d'une fois les protecteurs des fugitifs. Il fit plus encore, car il résista à ses propres sujets, luthériens rigides et peu éclairés, qui exigeaient que l'on interdît l'exercice public de leur culte aux réfugiés, et que l'on forçât leurs ministres à signer la confession d'Augsbourg. Malgré tous ces obstacles, il se forma à Bareith une des colonies les plus florissantes du refuge [1]. La ville d'Erlangen, une des plus élégantes de l'Allemagne, fut construite tout entière par des Français fugitifs, et, grâce à l'industrie de ses fondateurs, elle s'éleva bientôt à un haut degré de prospérité.

Le margrave d'Anspach, le duc de Nassau, le comte de Lippe, le duc de Saxe-Hildburghausen reçurent avec empressement le petit nombre de réfugiés que les circonstances amenèrent sur leur territoire. Le margrave Frédéric Magnus de Bade-Durlach leur distribua des terres incultes dans la banlieue de Neureuth, à une lieue de Carlsruhe. Cette petite colonie, désignée sous le nom Welsch-Neureuth, a subsisté jusqu'en 1821 comme une commune distincte. A ceux qui s'établirent dans le Wurtemberg vinrent se joindre en 1698 environ trois mille Vaudois, originaires pour la plupart des vallées de Pragela et de Pérouse, qui avaient été en partie incorporées à la France par le traité de Ryswick. Les ravages de la guerre avaient laissé incultes de vastes étendues de terrain sur le versant oriental de la Forêt-Noire. Le duc de Wurtemberg les offrit aux exilés qui s'empressèrent d'y dresser leurs tentes. Longtemps ils

[1] Benoît, liv. XXIV, t. V, p. 959.

s'obstinèrent à croire qu'on leur permettrait un jour de retourner dans leur patrie. Mais comprenant enfin qu'ils devaient renoncer à cet espoir, ils se décidèrent à bâtir des villages sur le territoire qui leur avait été donné, et, par un sentiment à la fois triste et touchant, ils leur donnèrent les noms des lieux qu'ils avaient été forcés d'abandonner. Telle fut l'origine des colonies de Villar, de Pinache, de La Serre, de Lucerne, de Queyras, de Pérouse, de Bourset, de Mentoule, de La Balme, des Mûriers. Le pasteur Arnaud qui avait été le héros de la glorieuse rentrée des Vaudois en Piémont, fut élu ministre du village des Mûriers, et ce fut là qu'il termina sa laborieuse carrière. Dans l'humble enceinte du temple qui avait souvent retenti de sa parole éloquente, repose la dépouille mortelle de l'ancien *colonel et pasteur des vallées*. La table de communion les recouvre. Une gravure suspendue sous le pupitre de la chaire retrace les traits du vainqueur de Salabertrand et de la Balsille, et une inscription latine, gravée dans la pierre qui couvre sa tombe, rappelle ses exploits : « Sous cette pierre repose le vénérable et vaillant Henri Arnaud, pasteur des Vaudois du Piémont aussi bien que colonel. » Le plus florissant de ces villages, qui presque tous ont gardé l'usage de la langue française, est celui de Mentoule, situé au pied d'une colline couverte de vignobles et tout entouré de champs ornés de riches moissons. C'est là aussi que les coutumes vaudoises se sont conservées avec le plus de fidélité. Moins confondus avec les Allemands que ceux des autres villages, et n'étant pas forcés de chercher auprès de ces derniers une

20.

subsistance qu'ils trouvent facilement dans la culture de leurs propres terres, les habitants de cette colonie ont conservé plus longtemps leur langue, leurs mœurs, leurs usages, et maintenu ainsi leur caractère national [1].

Le roi d'Angleterre, Guillaume III, et les États-Généraux de Hollande témoignèrent l'intérêt le plus vif pour ces infortunés. Sans doute aussi le duc de Wurtemberg, témoin des services que les réfugiés de France rendaient au Brandebourg, regrettait-il de n'avoir pas, après la révocation, publié un édit semblable à celui de Potsdam. Il saisit cette occasion pour réparer sa faute. Par un édit promulgué en 1699, il accorda aux Vaudois les priviléges les plus étendus. La Hollande lui fournit dix mille écus pour subvenir aux frais de leur premier établissement, et l'Angleterre alloua un fonds de cent quarante livres sterling pour l'entretien de leurs pasteurs et de leurs maîtres d'école. La dernière Église qu'ils fondèrent dans le Wurtemberg fut celle de Kanstadt, à laquelle se rattachèrent longtemps les réformés établis à Stuttgard [2].

L'électeur palatin Philippe-Guillaume, qui était calviniste, donna asile à plusieurs familles réfugiées, qui se dispersèrent dans ses États et ne formèrent pas de colonies distinctes. Le Franc-Comtois Nicolas Guinand, obligé de quitter son pays natal à l'âge de dix-huit ans, créa en 1742 les forges encore existantes

[1] V. l'*Écho des vallées*, feuille mensuelle, numéro du 7 décembre 1848, Pignerol.

[2] Erman et Reclam, t. VI, p. 235.

de Hochstein. En 1750, il découvrit les gisements de minerai de fer, connus sous le nom de mines d'Imsbach. Son fils Jean-Jacques continua l'industrie paternelle, et devint conseiller des mines de l'électeur palatin. Son petit-fils Louis parvint à une fortune immense, en se plaçant à la tête de l'industrie minière de la Bavière rhénane. Nommé membre du conseil général du département du Mont-Tonnerre par le premier consul en 1800, membre du conseil général du commerce, de l'agriculture et des arts en 1802, député à la chambre bavaroise en 1818, pair de Bavière et baron en 1818 et en 1836, il n'a cessé de répandre ses bienfaits sur les nombreuses familles qui ont eu recours à sa charité. Il a donné du travail à des milliers d'ouvriers, et, substituant généreusement sa propre fortune à celle de l'État, il a réparé des églises, doté des enfants pauvres, et créé à ses frais des routes nouvelles qui appelleront longtemps encore les bénédictions du peuple sur son nom vénéré. Ce nom est aujourd'hui germanisé comme celui de tant d'autres émigrés. Nicolas Guinand avait pris celui de Gienanth aussitôt après son arrivée en Allemagne, soit pour effacer tout d'abord les traces de son origine française, soit que le voisinage de la France lui fît concevoir des craintes pour sa sûreté personnelle dans un moment où le Palatinat était ouvert aux armées de Louis XIV.

Une telle crainte n'eût été que trop justifiée par le malheur qui frappa Jean Cardel. Cet habile fabricant de Tours, chassé de France par la persécution, avait établi de vastes manufactures de soie à Manheim. Attiré par une odieuse supercherie dans son ancienne

patrie, il fut enfermé dans le donjon de Vincennes, puis transféré à la Bastille, où il mourut après trente ans de captivité, malgré les réclamations de l'électeur, des États-Généraux et de l'empereur d'Allemagne [1].

De toutes les principautés de l'Allemagne, celle qui recueillit le plus de réfugiés après la Prusse, ce fut le landgraviat de Hesse-Cassel. Il se composait en 1685 des provinces actuelles de la haute et de la basse Hesse, du comté de Schaumbourg, de la seigneurie de Smalkalden, du bailliage de Catzenellenbogen et de l'abbaye de Hersfeld. Ce petit État, dont la population s'élevait à environ 350,000 âmes, était gouverné par Charles I[er], prince jeune, actif, ambitieux, l'un des plus intelligents de l'empire, et formé de bonne heure aux affaires par sa mère tutrice, la landgrave Hedwige, de la maison de Brandebourg. Il appartenait à la religion calviniste, et le mariage d'une princesse de sa famille avec le prince de Tarente avait encore ajouté à sa sympathie pour les réformés de France, et rendu plus intimes les relations qu'il entretenait avec plusieurs de leurs familles. Pressentant, comme le grand électeur, les avantages que devait procurer à son pays l'acquisition d'une colonie française, et prévoyant le dernier coup qui allait frapper ses coreligionnaires persécutés, il n'attendit pas la révocation de l'édit de Nantes pour leur offrir un asile dans

[1] V. sur Guinand la notice de M. Drion, dans le Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français. Numéros d'octobre et novembre 1852, — V. sur Cardel un article spécial dans la *France protestante*, publiée par MM. Haag.

ses domaines. Dès le 18 avril 1685, il leur adressa un appel officiel dans lequel il énumérait les grâces et les franchises qu'il voulait leur accorder. Par cet édit, que l'on peut comparer à celui de Potsdam, il les autorisait non-seulement à s'établir dans son pays, mais encore à choisir leur résidence dans les lieux propres à leur industrie. Il leur promettait douze années d'exemption de toutes charges et de toute imposition. Les artisans devaient jouir du droit de maîtrise. Un fonds leur était assigné pour bâtir des maisons qui devaient passer en propriété à leurs héritiers. Tous les priviléges concédés aux pères étaient déclarés transmissibles à leurs enfants, traités sous ce rapport comme s'ils étaient nouveaux venus. On leur accordait pleine et entière licence de trafiquer partout. Une prolongation du terme des douze années de franchises était assurée à ceux qui fonderaient des manufactures. Le prince s'engageait à construire un temple, à entretenir un ministre français et un maître d'école à ses dépens dans tous les lieux où ils s'établiraient en nombre suffisant. Ceux qui achèteraient des terres nobles devaient être mis en possession des droits seigneuriaux inhérents à leurs nouveaux domaines. Ceux qui apporteraient des meubles, des hardes ou des outils servant à leur ménage, à leurs manufactures ou métiers, ne devaient être soumis à aucun péage, pourvu qu'ils prissent l'engagement de rester dans le pays.

Un certain nombre de protestants français répondirent à cet appel, et profitèrent de la belle saison pour faire leurs préparatifs de départ. C'étaient les

plus hardis et les plus entreprenants. Ils arrivèrent à Cassel dans l'été de cette année, empressés de profiter des offres généreuses du landgrave, et peut-être heureux aussi de ne pas s'éloigner beaucoup de leur pays natal dans lequel ils espéraient être rappelés un jour. La plupart étaient originaires du Dauphiné, de la Champagne, du Sedanais, de la Picardie, et surtout du pays Messin, quelques-uns de la Flandre française, récemment conquise par Louis XIV [1]. A la nouvelle de la révocation de l'édit d'Henri IV, ils se réunirent pour la première fois dans la maison du réfugié Jérémie Grandidier. Un jeûne solennel fut prescrit, et toutes les Églises du landgraviat s'associèrent à cette marque de pieuse douleur. Quelques semaines après, la colonie avait déjà reçu des renforts. L'hiver suspendit le cours de l'émigration. Mais le landgrave, désireux de la stimuler et d'en tirer parti, publia le 12 décembre un nouveau décret qui rappelait toutes les promesses du précédent, et finissait par une énumération pompeuse de tous les avantages que les émigrés trouveraient à s'établir dans ses États. Une foule de réfugiés arrivèrent en effet au printemps de l'année suivante, et, dès cette époque, la colonie de Cassel atteignit le chiffre d'environ trois mille individus, qu'elle ne paraît pas avoir dépassé depuis. L'émigration n'en continua pas moins pendant les quinze dernières années du dix-septième siècle. Elle répandit dans le landgraviat cinq à six mille Français, dont environ cent cinquante chefs de famille appartenant à la noblesse,

[1] Mémoires d'Erman et Réclam, t. VI, p. 192.

à la magistrature et au commerce. Le reste se composait d'artisans et de cultivateurs.

Les plus riches se fixèrent à Cassel et à Hanau. Les autres allèrent fonder diverses colonies agricoles. Enfin les derniers venus furent établis par le landgrave dans la petite ville de Sibourg, qui reçut plus tard le nom de Carlshaven.

La principale colonie fut celle de Cassel, où les édits du landgrave avaient appelé de préférence les premiers émigrés. Cette ville, dont la population était alors de dix-huit mille habitants, établis dans des maisons de bois grossièrement construites, dut à ses nouveaux hôtes l'état florissant auquel elle s'éleva bientôt. Ils y créèrent de nombreuses industries ignorées alors dans cette partie de l'Allemagne : des fabriques de draps, de chapeaux, d'étamines, de bonneterie, de passementerie, de quincaillerie, de brosserie, de mégisserie, de ganterie, des tanneries, des ateliers de teinture. Une foule de marchandises encore inconnues aux indigènes furent bientôt exposées dans de riches magasins, et Cassel en retira de tels avantages que, dès l'an 1688, l'ancienne ville ne suffit plus à la population toujours croissante, et que l'on commença la construction de la *Ville-Neuve*, qui forme aujourd'hui le plus beau quartier de cette résidence et le seul qui paraisse habitable à des étrangers. Par ordre du prince, les travaux en furent dirigés par un habile architecte que lui envoya Guillaume d'Orange, le réfugié Paul Du Ry, employé jusqu'alors aux fortifications de Maestricht.

La colonie de Cassel, divisée en deux paroisses, qui comprenaient les réfugiés domiciliés dans la

vieille ville et dans la *ville neuve*, fut autorisée à se gouverner et à s'administrer elle-même, sous les seules restrictions indispensables dans un pays monarchique. Une *chancellerie de justice*, instituée sous le titre de *commission française*, fut chargée de régler toutes les contestations civiles et de veiller au maintien des priviléges concédés par Charles Ier. Elle eut pour premier directeur Lalouette de Vernicourt, ancien conseiller au parlement de Metz.

Parmi les familles qui composèrent cette colonie, plusieurs acquirent une certaine illustration, et rendirent d'incontestables services à leur nouvelle patrie. Les Arbouin perfectionnèrent l'art de la tannerie et les diverses préparations du cuir. Les Lenormand, les André, les Beauclair, les Collin, les Descoudres, les Le Goulon, les Rivière, les Estienne, ajoutèrent à la richesse publique par les manufactures qu'ils créèrent et par le mouvement qu'ils imprimèrent au commerce. Pierre de Beaumont, originaire de la Picardie, et l'un des premiers *conducteurs* de l'émigration, fut le père d'un médecin célèbre qui composa des ouvrages estimés sur la médecine et sur les eaux thermales. Les Ferry, les Astruc, les de la Serre, les Rivalier, originaires tous du Languedoc, fournirent également à la ville des médecins distingués. Les Feuquières d'Aubigny, les Vernicourt, les Savigny, les Grandidier, les Harnier, les Roques de Maumont, les Rochemont, et surtout les Perachon du Collet, issus d'une famille parlementaire de Grenoble, donnèrent des hommes distingués à la magistrature et au barreau. La famille Du Ry, originaire de Paris et qui ne s'est éteinte qu'en 1811,

ne compte pas moins de quatre générations d'architectes justement renommés. Le premier, Paul Du Ry, commença les travaux de construction de la *Ville-Neuve*, de la Wilhelmshoehe et de l'Orangerie, que continuèrent son fils Charles et son petit-fils Simon. Le dernier Du Ry, Jean-Charles-Étienne, fut, comme ses devanciers, intendant des bâtiments de l'État. La plupart des édifices publics que possède aujourd'hui l'électorat ont été élevés d'après les plans et sous la direction de quelque membre de cette famille. D'autres se signalèrent dans la carrière militaire. George. Dumont fut colonel d'un régiment d'infanterie et commandant de la ville de Cassel, en 1689. Pierre de Lorgerie, gentilhommme du landgrave, reçut également un brevet de colonel d'infanterie. Alexandre du Rozey, l'un des protecteurs de Denis Papin, pendant son séjour à Marbourg, fut nommé, en 1685, colonel du régiment de Hanstein, et, plus tard, gouverneur de Frédéric, fils du landgrave, qui devait monter un jour sur le trône de Suède. Le dernier du Rozey, mort en 1779, était grand maréchal du palais, sous Frédéric II, et directeur général des colonies françaises. Les Cadet de Morembert, les Foissac, les Fonvielle, les Landron, les de Lestoille, les de Roux, les Gissot, les de Gironcourt, les Raffin, ont puissamment contribué à perfectionner la discipline de la petite armée des landgraves, qui leur dut plusieurs de ses officiers les plus habiles et les plus dévoués.

On peut dire qu'il n'existe plus aujourd'hui de colonie française à Cassel. Il est vrai que l'on désigne encore les descendants des proscrits sous le nom de

réfugiés ou *colonistes*, suivant qu'ils habitent la ville ou la campagne, mais ils se sont véritablement fondus dans la population allemande dont ils ont adopté peu à peu la langue, les mœurs et les usages. On peut ajouter que fort peu d'entre eux conservent encore des sentiments français. Ceux qui appartiennent aux classes lettrées continuent d'apprendre l'idiome que parlaient leurs ancêtres, mais ils n'en font plus usage entre eux. Les familles commerçantes et les artisans ne savent et ne parlent que l'allemand. Plusieurs même ont germanisé leurs noms au point de les rendre méconnaissables.

Cette négligence et cet oubli de la langue maternelle datent du commencement du règne de Guillaume IX. Ce prince jaloux et parcimonieux, qui n'aimait de la France que son idiome et sa littérature, se montra peu favorable aux réfugiés, et, quoiqu'il leur accordât le renouvellement partiel de leurs priviléges, sa préoccupation constante fut de les soumettre au droit commun, en même temps qu'il avait soin de les exclure du service de l'État et de celui de sa maison. Après son expulsion par l'empereur Napoléon, le gouvernement westphalien ne témoigna pas plus de sympathie à la colonie de Cassel. Enfin, la réaction anti-française qui précéda et suivit la restauration de la dynastie légitime acheva d'effacer dans beaucoup de familles les derniers souvenirs de leur ancienne patrie. En 1821, les deux paroisses de la vieille et de la nouvelle ville furent réunies en une seule, et, deux ans après, la paroisse française fut jointe à la paroisse allemande de la *Ville-Neuve*.

La colonie de Hanau a perdu pareillement, et,

par l'effet des mêmes causes, son caractère national. Cette ville reçut à l'origine une foule d'artisans, et surtout de bijoutiers et d'orfévres, dont les descendants exploitent encore de nos jours les industries exportées de France par leurs ancêtres. Elle leur dut la renommée de ses ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie qui le cédaient à peine à ceux de Paris, et qui sont restés recherchés depuis cent cinquante ans dans toute l'Allemagne, et même dans tout le nord de l'Europe. Des manufactures de draps, de soies, de tapis, y furent établies par les Souchay, les Claude, les Toussaint, les Porticq [1]. Une magnifique manufacture de tapis, la première de toute l'Allemagne, car elle n'entretient pas moins de deux cents ouvriers, y est dirigée encore aujourd'hui par le rejeton d'une famille émigrée, nommée Dufays.

Les cultivateurs et tous ceux qui manquaient de moyens d'existence reçurent des concessions de terres incultes dans différents cantons de la basse Hesse, où ils créèrent successivement dix-huit colonies agricoles : Carlsdorf, fondé en 1686, Mariensdorf, Schwabendorf et Frauenberg en 1687, Louisendorf en 1688, Kertingshausen en 1694, Leckinghausen, Frankenheim et Wolfskante en 1699, Carlshaven, Kelse, Schœnberg, Saint-Ottilie, Gethsemane en 1700, Todenhausen et Wiesenfeld en 1720, Gewissenruhe et Gottestreue en 1722. Nos compatriotes expatriés y furent d'une grande utilité à l'agriculture qui était singulièrement arriérée dans ce pays. Ils y fertilisèrent des terrains stériles et des-

[1] Erman et Réclam, t. V, p. 273.

séchèrent des marais que leur travail intelligent transforma en vergers couverts d'arbres fruitiers, et en champs qui produisirent des légumes inconnus pour la plupart avant leur arrivée. Ils améliorèrent l'éducation des bestiaux qu'ils entendaient mieux que les Hessois. Ils leur apprirent l'art du jardinage. Les premiers, ils dotèrent le landgraviat de prairies artificielles. Les premiers, ils adoptèrent la culture de la pomme de terre. C'est à eux encore qu'est due l'importation du dindon, ressource précieuse pour le paysan, qui manquait avant eux. Enfin l'exploitation des houillères, aujourd'hui si profitables à tout l'électorat, date pareillement de leur établissement dans le pays[1].

La petite colonie de Friedrichsdorf, située dans les États du landgrave de Hesse-Hombourg, à une demi-lieue de Hombourg-ès-Monts ou Hombourg-les-Bains, et à trois lieues de Francfort, mérite une mention à part dans l'histoire du refuge. Fondée par des Français proscrits en 1687, elle est, de toutes les colonies protestantes de cette partie de l'Allemagne, celle qui a le mieux conservé sa langue et son caractère. Elle se compose aujourd'hui de neuf cents habitants qui parlent encore la langue française, telle qu'on la parlait au temps de Louis XIV. Les publications dans les rues se font en français; l'enseignement se fait dans cette même langue. Depuis cent

[1] V. aux archives du ministère des affaires étrangères la notice sur les religionnaires français réfugiés en Hesse-Cassel. Cette notice a été rédigée par la légation de France à Cassel au mois d'août 1852.

cinquante ans les réfugiés se sont constamment mariés entre eux, sans jamais contracter d'union avec les familles allemandes du pays. Ils sont renommés pour leur tempérance et leur sobriété. Tous vivent dans l'aisance qu'ils doivent à leur travail. On ne voit pas un seul pauvre parmi eux. Hospitaliers envers les étrangers, ils ont ouvert un asile aux malheureux débris des armées françaises vaincues à Leipzick, et un assez grand nombre de nos soldats abandonnés de la fortune se sont fixés pour toujours dans cette colonie qu'ils appelaient la *petite France.*

Les principales familles actuelles de Friedrichsdorf sont les Achard, les Privat, les Garnier, les Rousselet, les Lebeau, les Gauterin, les Foucar. D'autres longtemps florissantes, telles que les Agombard, les Lefaux, les Lardé, les Rossignol, les Bonnemain, sont aujourd'hui éteintes. C'est une population plutôt industrielle qu'agricole. Les fabrications les plus importantes sont celles de la flanelle, des étoffes de laine rayée, des castorines, du fil à tricoter, des bas, des chapeaux. Plusieurs villages des environs sont devenus florissants, grâce à l'industrie des habitants de Friedrichsdorf qui procurent du travail à de nombreux ouvriers [1].

Aux émigrés français qui se fixèrent dans la Hesse après la révocation de l'édit de Nantes, vinrent se joindre, à la fin du dix-septième siècle, quelques milliers de Vaudois qui formèrent sept petites colonies enclavées dans ce pays. Un envoyé des États-Gé-

[1] Communiqué par M. Leuthold, pasteur à Friedrichsdorf et conseiller ecclésiastique du landgrave de Hesse-Hombourg.

néraux de Hollande, Pierre Walckenaër, fut chargé de dresser et de signer en leur faveur des capitulations qui sont restées en vigueur pendant cent cinquante ans. Sur le penchant méridional du Taunus, non loin de la petite ville de Hombourg, se trouve, sur la lisière d'une belle forêt de sapins, le village de Dornholzhausen, ancienne colonie moitié française, moitié vaudoise, la seule de toute la Hesse qui, avec Friedrichsdorf, ait conservé à tous égards, et même à l'égard de la langue que parlaient ses fondateurs, son caractère primitif. Agrégée d'abord comme une simple annexe à l'Église réfugiée française de Hombourg dont les pasteurs étaient en même temps chapelains des landgraves, elle reçut en 1755, au moyen de collectes faites à l'étranger, un temple particulier et un pasteur salarié par le roi d'Angleterre, dont les charités étaient annuellement transmises à Francfort par l'intermédiaire de l'archevêque de Cantorbery. Les autres colonies vaudoises de la Hesse sont aujourd'hui entièrement germanisées [1].

Enfin l'Alsace, réunie incomplétement à la France par le traité de Westphalie, servit d'asile à un certain nombre de réfugiés. Dès les premiers temps de la réforme, la ville libre et impériale de Strasbourg avait accueilli dans ses murs Lefèvre d'Étaples, Gérard Roussel, François Lambert, Calvin lui-même, puis les jurisconsultes Charles Du Moulin et François Beaudouin. Après le massacre de Vassy, la comtesse de Roye, belle-mère de Condé, s'y était

[1] *L'Écho des vallées*, feuille mensuelle, numéro du 5 octobre 1848. Pignerol.

retirée avec les cinq enfants de ce prince, qui était alors le véritable chef de la famille des Bourbons. Mais l'intérêt des Strasbourgeois pour les huguenots français ne tarda pas à se refroidir, lorsque la rigide orthodoxie luthérienne l'emporta sur l'esprit conciliant de Bucer. En 1577 on ferma leur église, on proscrivit leur culte, et les calvinistes traités comme hérétiques ne furent plus tolérés que par pitié. La plupart quittèrent une ville devenue inhospitalière pour eux. Ceux qui restèrent et auxquels se joignirent quelques nouveaux venus après la révocation, furent obligés d'aller célébrer leur culte dans le village voisin de Wolfisheim, qui appartenait au comte de Hanau. Ce ne fut qu'après la révolution de 1789 qu'ils furent autorisés à posséder un temple à Strasbourg.

Le traité de Westphalie, tout en rattachant l'Alsace à la France, avait garanti leurs possessions à plusieurs princes de l'empire, tels que les comtes de Deux-Ponts et de Veldentz, les seigneurs de Fleckenstein, de Saarwerden, de Rappolstein. Les territoires de ces princes, enclavés dans une province désormais française, et qui ne furent réunis définitivement à la France que par un décret de l'assemblée constituante, servirent au dix-septième et au dix-huitième siècle d'asile à une foule de victimes de l'intolérance religieuse. Le val de Lièvre, situé à l'entrée des Vosges, reçut de nombreux réfugiés lorrains qui se réunirent à la colonie de Sainte-Marie-aux-Mines, fondée un siècle auparavant par le sire Egenolph de Rappolstein. D'autres s'établirent en grand nombre dans la forteresse de Phalsbourg,

située sur les confins de l'Alsace et de la Lorraine, et fondée jadis par le comte palatin George-Jean de Veldentz pour servir d'asile aux réfugiés français des guerres de religion. La plupart de ces derniers passèrent successivement sur les terres du duc de Deux-Ponts, et se réunirent à la colonie de Bischwiller dont le premier pasteur fut Didier Mageron, de Metz. Cette colonie créa les premières manufactures de draps en Alsace et répandit autour d'elle une aisance et une prospérité dont ce pays se ressent encore aujourd'hui[1]. Les autres colonies fondées sur le territoire des princes *possessionnés* en Alsace furent celles d'Annweiler dans le comté de Deux-Ponts, de Bonhomme, de Balschweiler, de Badonvillé. Dans le pays de Saarwerden on leur céda des villages entiers abandonnés par les habitants. Le comte de Nassau leur bâtit des églises et assigna des fonds pour l'entretien de leurs ministres. Les villages de Picardie et de Champagne situés dans le canton de la Petite-Pierre ont conservé jusqu'à nos jours leurs noms français qui contrastent avec les noms allemands des villages qui les entourent.

[1] *Histoire de Bischwiller*, par Culmann, p. 36-38. Strasbourg, 1826. En allemand.

LIVRE TROISIÈME.

LES RÉFUGIÉS EN ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'établissement des réfugiés en Angleterre.

Alliance des protestants de France avec l'Angleterre au seizième siècle. — Élisabeth. — Jacques Ier. — Charles Ier. — Cromwell. — Réfugiés français en Angleterre au seizième siècle. — Fondation de l'Église française de Londres. — Jean A Lasco. — Progrès de la colonie de Londres sous Élisabeth. — Organisation des réfugiés sous Charles Ier. — Leur conduite pendant les troubles. — Protection de Cromwell. — Églises françaises dans les provinces. — Édit d'Hamptoncourt. — Politique de Jacques II. — Son édit en faveur des réfugiés. — Nombre des réfugiés. — Fondation de vingt-six églises nouvelles à Londres. — Églises fondées dans les provinces. — Colonie française à Edimbourg. — Colonies en Irlande. — Indignation de l'Angleterre contre Louis XIV. — Embarras de Jacques II. — La bénéficence royale. — Tergiversations de Jacques II. — Il fait brûler le livre de Claude. — Mauvais effet produit par cette mesure. — Tentatives pour éloigner les réfugiés. — Connivence de Jacques II avec Louis XIV. — Mission de Bonrepaus. — Retour de cinq cent sept réfugiés. — Chute de Jacques II. — Politique de Guillaume III et de la reine Anne. — Acte du parlement en 1709.

L'Angleterre, comme le Brandebourg, donna asile aux réfugiés français qui vinrent y chercher un abri contre la persécution. Depuis plus de cent ans elle avait soutenu le parti protestant en France, tantôt par les armes, tantôt par les négociations. En 1562,

lorsque le massacre de Vassy eut fait éclater les guerres de religion, la reine Élisabeth signa avec le prince de Condé le traité d'Hamptoncourt, par lequel elle s'engageait à lui envoyer un secours de six mille hommes, dont trois mille pour défendre Dieppe et Rouen, et l'autre moitié pour former la garnison du Havre, que les protestants livrèrent aux Anglais. La défaite de Dreux et le traité d'Amboise rompirent cette alliance, et Condé combattit lui-même dans les rangs de l'armée royale qui reprit le Havre sur le comte de Warwick. Mais Dandelot et Coligny évitèrent de prendre part à cette expédition, et quelques gentilshommes protestants, animés d'un fanatisme plus ardent, et préférant leur religion à leur patrie, se jetèrent dans la place assiégée pour la défendre. Quand les deux partis reprirent les armes, Élisabeth fournit aux huguenots des secours en argent et un train d'artillerie. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, elle refusa pendant plusieurs jours de donner audience à l'ambassadeur de France, La Mothe-Fénelon. Lorsqu'elle consentit enfin à l'admettre en sa présence, elle le reçut dans sa chambre privée qui avait l'aspect lugubre d'un tombeau. Elle était entourée des seigneurs qui composaient son conseil et des dames de sa cour, tous vêtus en deuil. L'ambassadeur traversa cette foule muette dont les regards se détournèrent de lui avec colère, et s'avança vers la reine qui le contraignit à justifier Charles IX de ce crime odieux[1]. Elle fit plus : elle permit à Montgommery

[1] *Lettres, Instructions et Mémoires de Marie Stuart*, par le

de préparer en Angleterre une expédition pour secourir La Rochelle menacée d'un siége par les troupes royales. Sous le règne d'Henri III, elle prit une part moins active aux troubles religieux du royaume; mais lorsque, après la mort de ce prince, Henri IV fut obligé de tenir tête à la ligue et au roi d'Espagne, elle lui envoya des secours en argent et trois mille soldats. Après la paix de Vervins et la promulgation de l'édit de Nantes, elle écrivit à Walsingham, son ambassadeur à Paris : « Nous ne doutons point que vous ne considériez combien il est avantageux à notre repos et à celui de notre royaume que le parti français, qui fait profession d'être réformé, soit maintenu. C'est pourquoi nous voulons que dans toutes les occasions où vous pourrez contribuer à faire observer l'édit, vous ne vous y épargniez pas. » Ces instructions répondaient à la croyance universellement répandue parmi les Anglais que la ruine du calvinisme en France serait le prélude de la destruction du protestantisme en Angleterre [1].

Jacques I[er] favorisa comme Élisabeth les protestants de France. Bien que pacifique par caractère et plus éloigné que tout autre prince de soutenir des sujets révoltés contre leurs souverains, il ne laissa pas de dire au maréchal de Bouillon, ambassadeur de France pendant la régence de Marie de Médicis :

prince Labanoff. Septième article inséré par M. Mignet dans le *Journal des Savants*. Avril 1849.

[1] Voir le *Mémoire touchant le rétablissement de la religion réformée en France par le prochain traité de paix*. La Haye, 1712, British Museum.

« Si la reine votre maîtresse veut enfreindre les édits accordés aux protestants de son royaume, je ne prétends pas que l'alliance que j'ai faite et confirmée avec la France me doive empêcher de les secourir et de les protéger. Quand mes voisins sont attaqués pour une querelle qui me regarde, le droit naturel veut que je prévienne le mal qui m'en peut arriver. » Le chevalier d'Egmont, son ambassadeur, assista de sa part à l'assemblée générale qui se tint à La Rochelle, et, de concert avec le duc de Sully, il décida les représentants du parti réformé à accepter les conditions proposées par la cour de France aux conférences de Loudun. Il y eut même en cette occasion une contestation fort vive entre les commissaires de Louis XIII et les chefs des huguenots, qui demandaient que l'ambassadeur d'Angleterre signât le traité, puisqu'on avait trouvé bon qu'il y assistât comme *entremetteur*. Mais le secrétaire d'État, Villeroi, refusa d'y consentir, alléguant *qu'il n'était séant ni honorable au roi de le permettre* [1].

Charles I[er] ne renonça pas à la protection accordée jusqu'alors aux réformés de France. Le traité de pacification de 1626 fut conclu par sa *médiation* et avec sa *garantie*, bien que cette intervention officieuse ne fût pas constatée dans le traité public par des raisons de *bienséance*. Mais Richelieu n'avait conclu ce traité que pour diviser ses ennemis. Il n'eut pas plutôt signé la paix avec l'Espagne qu'il

[1] *Mémoire concernant le droit de la Grande-Bretagne de protéger la religion réformée en France.* La Haye, 1712. British Musæum.

vint assiéger La Rochelle. « Assurez-vous, écrivit Charles Ier aux Rochelois, que je ne vous abandonnerai jamais, et que j'emploierai toutes les forces de mon royaume pour votre délivrance, jusqu'à ce que Dieu m'ait fait la grâce de vous donner une paix assurée. » Dans le discours qu'il adressa au parlement en 1628, il s'exprima ainsi : « Je ne m'arrêterai point à vous prouver que vous devez travailler à ce que je vous propose. Si la nécessité de soutenir une guerre entreprise à votre persuasion, de conserver la religion, les lois et la liberté de l'État, de défendre nos amis et nos alliés, n'est pas capable de vous ébranler, toute l'éloquence des hommes et des anges même ne vous persuadera point. » Après ces paroles empreintes de quelque amertume, le garde des sceaux, Coventry, insista à son tour sur la nécessité de soutenir la religion protestante attaquée par des puissances qui, disait-il, travaillaient de concert à rétablir partout les erreurs du papisme. La guerre fut résolue. « Sa Majesté a patienté au delà de toute patience, publia le duc de Buckingham dans son manifeste, tant qu'il a cru pouvoir être utile aux Églises réformées de France, par d'autres moyens que par celui des armes, jusque-là qu'il s'est rendu médiateur de la dernière paix, à des conditions assez désavantageuses, qui n'eussent jamais été acceptées sans l'intervention de Sa Majesté, laquelle interposa son crédit et son autorité envers les Églises, jusqu'à les menacer, pour les leur faire recevoir, afin de mettre l'honneur du roi très-chrétien à couvert... » Ces nouvelles ranimèrent le courage des Rochelois. « Nous avons obtenu, disaient-ils, un édit bâti et

cimenté de la parole du roi de la Grande-Bretagne. » C'était là le sujet ordinaire de leurs discours. Mais l'expédition du duc de Buckingham échoua honteusement, et dans leur douleur les assiégés adressèrent à Charles Ier une lettre écrite en termes énergiques et touchants : « Vos gens, lui dirent-ils, nous ont abandonnés contre vos magnanimes instructions, n'ayant pas osé seulement halener de près ni envisager le péril pour l'exécution de votre parole sacrée... Nous vous parlons, sire, les larmes aux yeux. Pour demeurer en l'honneur de votre protection, nous avons méprisé le conseil de nos amis, et, s'il faut l'exprimer ainsi, les respects de notre naissance. Au coup que tout est perdu, que nous trouvions au moins dans votre justice ce que nous n'avons plus moyen de recouvrer en la personne du roi notre souverain! Dieu nous fournit encore assez de vie et de vigueur, en ces blessures toutes fraîches, pour attendre votre renfort un bon mois. Que Votre Majesté seconde ce miracle! Ce sont là nos très-humbles et très-ardentes supplications, ou, pour mieux dire en un mot, notre testament que nous laissons écrit sur votre trône, devant le ciel et la terre, pour un mémorial à la postérité de la plus étrange désolation qu'un peuple innocent ait soufferte, et dont l'occasion puisse jamais sommer la puissance d'un grand roi. »

Le roi d'Angleterre fit de nouveaux armements, mais les secours promis n'arrivèrent point, et bientôt l'on apprit à La Rochelle que l'assassinat du duc de Buckingham avait fait manquer l'expédition. Les Rochelois se rendirent à Richelieu,

persuadés que la cour de Londres n'avait fait semblant de les protéger que pour apaiser le mécontentement du peuple, qui souhaitait ardemment qu'on les secourût avec énergie. Cet échec des réformés en France ne contribua pas peu à augmenter la mésintelligence entre Charles I[er] et son parlement.

La révolution de 1648 et la dictature glorieuse de Cromwell replacèrent l'Angleterre à la tête du parti protestant en Europe. Dédaignant les offres intéressées du prince de Condé qui lui proposait de se convertir à la religion réformée et de soulever la Guyenne contre l'autorité royale[1], le Protecteur s'allia avec Mazarin, et fit servir cette alliance à sa politique. Lors de la cruelle persécution des Vaudois en 1655, il fit honte au ministre de Louis XIV du rôle qu'il avait fait jouer aux troupes françaises. Le cardinal désavoua les commandants de l'armée qui avait pris part à cette guerre d'extermination, et intervint auprès de Charles-Emmanuel en faveur de ces infortunés. Cromwell adressa une lettre menaçante au duc de Savoie lui-même, qui se hâta de céder et de révoquer son sanglant édit de proscription[2]. Il répara par ses secours les calamités que les Vaudois avaient souffertes, et, par l'intermédiaire de lord Lockhart, son ambassadeur à Paris, il étendit sa

[1] Burnet's *History of his own time*, t. I, p. 113. Londres, 1725.

[2] *The history of the persecutions of the reformed churches in France, Orange and Piedmont, from the year* 1655 *to this time.* London, 1699. British Museum.

main protectrice jusque sur les protestants de Nîmes et des Cévennes [1].

Des troubles ayant éclaté à Nîmes, en 1657, à l'occasion de l'élection des consuls, le parti catholique réclama avec tout l'emportement méridional le châtiment de ses adversaires. Mazarin accorda une amnistie. Il venait de recevoir une dépêche de Cromwell, qui contenait le plan de la campagne prochaine, et l'informait des opérations prescrites aux flottes anglaises dans la Méditerranée et sur l'Océan. Le Protecteur ajoutait son avis sur les attaques à diriger contre l'Autriche par les armées de la Suède, du Portugal et de la France, et finissait par ces mots jetés négligemment : « Il est arrivé quelque chose dans une ville du Languedoc, nommée Nîmes. Je vous prie que tout s'y passe sans effusion de sang, et le plus doucement qu'il se pourra [2]. »

Telle fut pendant cent ans la politique habituelle de l'Angleterre à l'égard des réformés de France. Il était donc naturel que ces derniers cherchassent fréquemment un asile sur le sol hospitalier des trois royaumes, même avant la grande époque du refuge qui correspond aux règnes de Charles II, de Jacques II et de Guillaume III. En effet, dès la seconde moitié du seizième siècle, le massacre de la Saint-Barthélemy et les cruautés du duc d'Albe firent affluer en Angleterre des milliers de fugitifs origi-

[1] Burnet's *History of his own time*, t. I, p. 120. Édition de Londres, 1725.

[2] Cette apostille de la dépêche de Mazarin se trouve dans une lettre de l'archevêque de Toulouse aux États de Languedoc. Manuscrits de la bibliothèque de Nîmes.

naires de France et des provinces méridionales des Pays-Bas espagnols, telles que l'Artois, le Hainaut, le pays de Namur, le Luxembourg, la Flandre et le Brabant. L'esprit pratique qui, depuis Édouard III, dominait dans les conseils de la couronne, les fit accueillir avec empressement. De même qu'au quatorzième siècle les rois d'Angleterre avaient attiré les manufacturiers de la Flandre en butte aux vexations de leurs comtes soutenus par la dynastie féodale des Valois, de même au seizième ils accueillirent les réfugiés français et wallons, dans l'espoir bientôt justifié que leur active industrie ajouterait un surcroît immense à la richesse nationale. De là ces nombreuses Églises fondées dans la capitale et dans les provinces, et qui ne cessèrent de grandir par la persécution jusqu'à la fin du dix-septième siècle. La plus ancienne est celle de Londres fondée sous le règne d'Édouard VI, et à laquelle la plupart des Églises françaises d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et même d'Amérique doivent leur origine et leur première organisation. Établie au moment où la persécution allait fondre sur les Pays-Bas et où la guerre civile commençait à ensanglanter la France, sa mission spéciale fut d'être une Église de refuge pour ses sœurs du continent, et de leur préparer un asile sur le sol généreux qui l'abritait elle-même.

L'Église française de Londres fut établie en 1550. Elle dut son origine à la piété du jeune Édouard VI, et à la protection du duc de Sommerset et de Cranmer, archevêque de Cantorbéry. C'était auprès de ce dernier que Martin Bucer, Pierre Martyr, Fagius, Pierre Alexander et d'autres réfugiés protestants

avaient trouvé un abri contre la persécution. Au nombre de ces ardents promoteurs des doctrines nouvelles dont la vie était sans cesse menacée sur le continent se trouvait Jean A Lasco, gentilhomme polonais, qui avait quitté la charge de prévôt de l'Église de Gnezne, dont son oncle était archevêque, et l'évêché de Vesprim, en Hongrie, auquel on venait de le nommer, pour aller fonder une Église protestante à Embden, dans la Frise orientale, en 1544. Un ordre de Charles-Quint l'ayant obligé de quitter cette ville en 1548, il passa en Angleterre et se mit en rapport avec Cécil qui le recommanda au duc de Sommerset et à Cranmer. Bientôt une patente royale du 24 juillet 1550 lui confia la surintendance de tous les protestants de Hollande, de France, de Suisse et d'Allemagne, qui s'étaient retirés en Angleterre. En même temps, le roi leur assigna le temple des Augustins pour y tenir leurs assemblées et pour y célébrer leur culte, selon la coutume de leurs pays[1]. « De grandes et graves considérations, c'est ainsi que s'exprimait la patente royale, nous ayant convaincu qu'il est du devoir des princes chrétiens d'être prompts et bien affectionnés envers le saint Évangile et la religion apostolique, instituée et donnée par Christ lui-même, sans laquelle le gouvernement civil ne peut ni durer ni prospérer... considérant, en outre, que c'est l'office d'un prince chrétien, pour bien administrer son royaume, de pourvoir à la religion et aux malheureux affligés et bannis à cause de la religion,

[1] Actuellement l'Église hollandaise d'Austin Friars, dans la Cité.

nous vous faisons savoir que, ayant pitié de la condition de ceux qui depuis assez longtemps demeurent en notre royaume, et qui y viennent journellement..., de notre grâce spéciale, de notre science certaine et de notre plein mouvement, comme aussi sur l'avis de notre conseil, nous voulons et ordonnons qu'il y ait dorénavant dans notre cité de Londres un temple, appelé le temple du Seigneur Jésus, où l'assemblée des Allemands et des autres étrangers puisse se tenir et se célébrer, dans le but que, par les ministres de leur Église, le saint Évangile soit interprété purement et les sacrements administrés selon la parole de Dieu et l'ordonnance apostolique. » On adjoignit au surintendant quatre ministres, dont deux étaient d'origine allemande et hollandaise; les deux autres étaient Français et se nommaient François de la Rivière et Richard François. Le roi, pour consolider son œuvre et la mettre à l'abri des changements qui pourraient survenir un jour en Angleterre, constitua le surintendant et les ministres comme un corps politique qu'il plaça sous la sauvegarde de toutes les autorités ecclésiastiques et civiles du royaume.

Quelques mois après, les Français obtinrent du chapitre de Windsor la chapelle de Saint-Antoine en Threadneedle Street, pour y célébrer leur culte en langue française; et, sans se séparer de leurs frères d'Allemagne et de Hollande, ils eurent désormais une existence distincte, qui emprunta bientôt à de nombreuses émigrations de réfugiés français de nouvelles conditions de force et de durée.

A Lasco composa un livre dans lequel il dressa les règlements de l'Église confiée à ses soins. Il

avait pour titre : *Toute la forme et manière du ministère ecclésiastique en l'Eglise des étrangers, dressée à Londres par le prince très-fidèle Édouard VI.* Il établit dans cette ville une première imprimerie française pour la publication de livres religieux. Édouard VI, qui lui avait voué l'amitié la plus vive, avait lui-même une prédilection marquée pour la langue française. Il écrivit dans cette langue une *Collection de passages contre l'idolâtrie*, qu'il dédia au duc de Sommerset, son oncle, et un autre livre de controverse : *A l'encontre des abus du monde, dirigé contre le pape*, qu'il avait composé, dit-on, à l'âge de douze ans. Lorsque, après la mort de ce prince, Marie Tudor réconcilia l'Angleterre avec le saint-siége et donna le signal d'une persécution nouvelle, A Lasco fut obligé de prendre la fuite pour se dérober à une mort certaine, et il ne revint plus à Londres, quoiqu'il vécût encore à l'avénement d'Élisabeth. L'Église étrangère, qu'il avait fondée, se dispersa. Les uns retournèrent en Frise, les autres s'embarquèrent pour le Danemark. Une foule d'Anglais, fuyant les bûchers rallumés par la tante de Charles-Quint, les suivirent dans l'exil et reçurent un accueil fraternel à Strasbourg, à Bâle, à Zurich, à Genève surtout, où Knox se fortifia dans ses convictions ardentes qu'il devait rapporter bientôt en Écosse.

A l'avénement d'Élisabeth les Français rentrèrent en possession de leur temple, et Grindal, évêque de Londres, fut élevé à la dignité de surintendant, demeurée vacante depuis la fuite d'A Lasco. La reine confirma tous les priviléges accordés par

Édouard VI, et ne cessa, pendant son long règne, de donner aux réfugiés français les témoignages de la plus vive sympathie. Le gouvernement de Charles IX ayant fait saisir en 1563 les biens et les marchandises d'un grand nombre d'Anglais qui se trouvaient en France, sous prétexte qu'ils étaient favorables aux huguenots, les ministres d'Élisabeth usèrent de représailles et firent confisquer pareillement les propriétés des Français établis en Angleterre; mais, sur la réclamation de l'évêque de Londres, Cécil fit excepter de cette mesure cruelle les réfugiés pour cause de religion [1]. En 1568, leur nouveau pasteur, Jean Cousin, intervint une seconde fois en leur faveur auprès de Cécil, et obtint la mise en liberté de tous les réfugiés français retenus en prison pour dettes [2].

La colonie française de Londres ne se composait alors que de quatre cent vingt-deux fidèles [3]. Mais les guerres de religion, qui déchirèrent la France sous Charles IX, et le massacre de la Saint-Barthélemy ajoutèrent tellement à ce nombre que l'Église ne fut plus en état de fournir des secours suffisants à tous ceux qui arrivaient dans le dénûment le plus complet. La reine recommanda les réfugiés à la charité de l'archevêque de Cantorbéry, qui soulagea leur misère. Plus tard, en 1586 et en 1595, elle les protégea contre l'animosité des ouvriers apprentis

[1] *The life and acts of archbishop Grindal*. p. 75. London, 1710, in-folio.

[2] *Ibid.*, p. 131.

[3] *Ibid.*

de la Cité, des artisans et des marchands, jaloux de la concurrence que leur faisaient ces nouveaux venus, et qui demandaient à grands cris, et même avec des menaces, qu'on les expulsât d'Angleterre.

Les successeurs d'Élisabeth ne se montrèrent pas moins bienveillants envers les pauvres fugitifs. Jacques I[er] leur écrivit à son avénement au trône pour les rassurer sur les intentions que lui prêtaient ses adversaires : « Je vous protégerai, ainsi qu'il convient à un bon prince de défendre tous ceux qui ont abandonné leur patrie pour la religion. Mon désir est de vous défendre, comme a fait la reine, ma sœur, renommée par tout le monde, qui vous a reçus en son royaume, et pour laquelle vous avez prié Dieu. Que si aucun était si osé que de vous molester, vous adressant à moi, je vous ferai telle justice qu'ils n'auront point envie par après d'y retourner [1]. »

A son accession à la couronne en 1625, Charles I[er] tint un langage tout aussi bienveillant aux députés de l'Église française. Le 23 novembre 1626, il rendit un décret par lequel il enjoignait à tous les officiers de la couronne de maintenir les membres des Églises étrangères et leurs enfants dans la paisible jouissance de toutes les immunités qu'ils tenaient de ses prédécesseurs, *vu*, disait-il, *la belle réception et les bons procédés que reçoivent au delà des mers nos sujets et leurs enfants*. Mais au commencement des troubles précurseurs du grand bouleversement de 1648,

[1] L'original de cette pièce est en français. Elle est datée du 21 mai 1603. Archives de l'Église française de Londres.

les évêques anglicans prirent ombrage de la liberté que l'État accordait à des Églises étrangères de ne pas se *conformer* à la discipline de l'Église établie. Ils soutinrent que l'épiscopat était obscurci par cette permission, et que le parti presbytérien pourrait invoquer un jour un si dangereux précédent pour réclamer un semblable privilége. Le conseil, mécontent de l'esprit d'opposition qui se manifestait dans quelques-unes des Églises françaises des provinces, laissa agir les évêques, et Lawd s'empressa d'ordonner à tous les membres de ces Églises, nés en Angleterre, de célébrer à l'avenir le culte selon le rite anglican. Il n'excepta de cette mesure que ceux qui n'étaient pas nés sujets du roi d'Angleterre, déclarant qu'ils pourraient, aussi longtemps qu'ils demeureraient étrangers dans le royaume, continuer à adorer Dieu selon leur discipline. Les Français résistèrent à cet ordre, et plusieurs ministres furent suspendus et même emprisonnés, pour avoir refusé de se *conformer*. Quelques communautés furent dissoutes, leurs ministres aimant mieux les abandonner que d'obéir à des injonctions qui blessaient leur conscience. Heureusement pour les réfugiés, l'Église de Londres avait établi, depuis l'an 1581, des colloques annuels et des synodes, auxquels se rendaient les députés des Églises de Cantorbéry, de Norwich, de Southampton, de la Rye, de Winchelsea, de Hampton, de Thorney-Abbey. Dans ces assemblées religieuses, imitées de celles de France, on discutait librement tout ce qui concernait la prospérité spirituelle des Églises et les moyens d'y maintenir la doctrine calviniste dans toute sa pureté. Cette orga-

nisation, en centralisant les forces des colonies françaises, leur permit de résister à l'archevêque de Cantorbéry. Le synode, qui se tint à Londres en 1634, refusa opiniâtrément de se soumettre à ses ordres. La dispute se prolongea, et lorsque Charles Ier fut contraint par la révolte des Écossais de convoquer un parlement, le synode adressa une requête à l'assemblée nationale, qui accueillit ses plaintes, heureuse de trouver dans le concours des réfugiés un nouvel élément de force contre le despotisme du roi et des évêques.

En 1641, au moment où éclatait la guerre civile, les Églises françaises éprouvèrent le besoin de resserrer leur union pour combattre l'ennemi commun. Dans un nouveau synode, elles adoptèrent une suite de règlements, sous le titre de *Police et discipline ecclésiastique, observée ès-Églises de la langue française, recueillies en ce royaume d'Angleterre, sous la protection de notre souverain sire Charles (que Dieu conserve en toute heureuse prospérité), selon qu'elle a été revue par le synode desdites Églises, en l'an MDCXLI.* Ces règlements, extraits presque tous du livre d'A Lasco, devinrent le code fondamental qui régit depuis cette époque l'Église française de Londres et celles des provinces. Chaque pasteur, en entrant en fonctions, devait y apposer sa signature en signe d'adhésion. L'Angleterre touchait alors à la révolution de 1648.

Lorsque Charles Ier fut mort sur l'échafaud et que la république fut substituée à la monarchie, les réfugiés français furent comblés de faveurs par le nouveau gouvernement. Désormais leur cause était

gagnée, et, malgré la chute de Richard Cromwell et la restauration des Stuarts, le maintien du protestantisme en Angleterre leur parut une garantie suffisante pour la conservation de leurs droits. « Je suis joyeux de vous avoir ouïs, répondit Charles II à leurs députés, et vous remercie de vos bons souhaits. Assurez-vous que sous notre protection vous aurez autant de liberté que vous avez jamais eu sous aucun de mes prédécesseurs. » Nous verrons bientôt que les actes du nouveau roi répondirent à ses paroles, et que Jacques II lui-même ne put s'empêcher de suivre son exemple et de prêter la main à l'établissement de cette multitude de nouveaux réfugiés que la révocation de l'édit de Nantes allait conduire en Angleterre.

Les principales Églises fondées avant la grande époque du refuge, et destinées à partager avec celle de Londres l'honneur d'accueillir les victimes de l'intolérance de Louis XIV, étaient les suivantes :

Celle de Cantorbéry, fondée en 1561 par la reine Élisabeth en faveur des réfugiés wallons. Ils se réunissaient dans les cryptes de la cathédrale qui leur furent assignées pour la célébration de leur culte. Cette colonie s'accrut peu à peu par l'arrivée d'un grand nombre de protestants français qui s'y réunirent. En 1634, le nombre des communiants s'élevait à 900; en 1665, à environ 1,300; en 1676, à 2,500[1]. Vers la fin du dix-septième siècle, les réfugiés français se séparèrent de l'Église wallonne et

[1] Burn's *History of the foreign protestant refugees*, p. 39. Londres, 1846.

formèrent une nouvelle Église, qui eut pour premier pasteur Pierre Richard.

Celle de Sandwich, fondée sous le règne d'Élisabeth par des réfugiés français qui s'étaient fixés d'abord à Londres et à Norwich. Les registres de cette église sont remplis de noms français, comme Balthasar Ernoult, Pierre de Larbre, Jean Delahaye, Jean Descamps, Nicolas Bayart, Nicolas Lefébure, Jean Taillebert, Martin Roussel, Charlemagne[1].

Celle de Norwich, fondée en 1564, sur la demande du duc de Norfolk, se composait de Français et de Wallons. Les noms qui paraissent le plus fréquemment sur ses registres sont ceux de Martineau, Colombine, Le Monnier, Desormeaux, de La Haize, Desbonnets, de Lannoy, Malebranche, Levasseur, Polet[2].

Celle de Southampton, composée de Wallons, de fugitifs des îles de Jersey, de Guernesey, d'Origny et des provinces du nord de la France, fut établie par lettres patentes d'Édouard VI et d'Élisabeth.

Celle de Glastonbury, fondée sous le patronage de Cranmer, du duc de Sommerset et de Cécil.

Celle de Rye, dans le comté de Sussex, établie par des réfugiés français après le massacre de la Saint-Barthélemy

Celle de Winchelsea, fondée en 1560.

Celle de Douvres, créée en 1646, avec la permission du long parlement et sur la demande du col-

[1] Burn, p. 56.
[2] *Ibid.*, p. 78.

loque de Londres. Le plus célèbre de ses prédicateurs fut Jean Campredon.

Celle de Feversham, fondée quelques années plus tard, dans le comté de Kent.

Celle de Whittlesey, fondée en 1662 par le baron de Sandwich.

Celle de Thorney-Abbey, dans le comté de Cambridge, où de nombreuses pierres sépulcrales rappellent encore aujourd'hui les noms des réfugiés français qui se fixèrent dans cette ville. Elle fut créée en 1652 et eut pour premier ministre Ézéchiel Daunois.

Celle de Sandtoft, établie en 1634 dans le Lincolnshire.

Celle d'Ypswich, érigée dans les dernières années du règne de Charles II et soutenue par les réfugiés établis dans la capitale.

A Londres même, outre l'Église établie par Édouard VI, les Français possédaient encore, avant la révocation de l'édit de Nantes, celle de Savoie fondée en 1641 par Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise; celle de Marylebone établie par Cromwell en 1656, et celle de Castle Street créée par Charles II.

Ces diverses colonies avaient préparé l'Angleterre à recevoir les nouveaux réfugiés que la persécution de Louis XIV allait forcer de fuir leur patrie. C'étaient autant de centres autour desquels devaient se rallier bientôt quelques-uns des débris dispersés de l'Église protestante de France. Instruits déjà par l'expérience, les Anglais prévoyaient l'immense avantage qu'ils pourraient retirer de tant de milliers d'hommes actifs, industrieux et probes au

point de tout sacrifier à leur conviction religieuse. Lorsqu'en 1681 Louvois essaya pour la première fois le système des dragonnades dans le Poitou, ils agirent avec tant de force sur le gouvernement, que le frivole Charles II, qui ne rougissait pas de recevoir une pension de Louis XIV pour trahir les intérêts de son pays, ne put se dispenser d'intervenir en faveur des fugitifs. Par un édit signé à Hamptoncourt, le 28 juillet 1681, il déclara qu'il se croyait obligé par son honneur et par sa conscience de secourir les protestants persécutés pour leur foi. En conséquence, il leur accordait des lettres de naturalisation, avec tous les priviléges nécessaires pour l'exercice de leur commerce et de leurs métiers qui ne seraient pas contraires à l'intérêt du royaume. Il s'engageait à proposer au prochain parlement de naturaliser tous ceux qui viendraient à l'avenir en Angleterre, et, en attendant, il les exemptait de tous les impôts auxquels ses anciens sujets n'étaient pas soumis. Il les autorisait à envoyer leurs enfants aux écoles publiques et aux universités. Il ordonnait à tous ses officiers civils et militaires de les recevoir partout où ils aborderaient, de leur donner gratuitement des passe-ports et les sommes nécessaires pour aller où ils auraient dessein de se rendre; aux commissaires de la trésorerie et des douanes, de les laisser passer librement avec leurs meubles et leurs marchandises, les instruments de leur commerce et de leurs métiers, sans exiger aucune rétribution; à tous ses sujets, de rassembler ce que des personnes charitables voudraient donner d'aumônes pour assister ceux qui seraient dans le besoin. Enfin il com-

mettait l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres pour recevoir leurs requêtes et les lui présenter [1]. Cet édit fut suivi bientôt d'un ordre du conseil, qui accorda la naturalisation à onze cent cinquante-quatre fugitifs qui venaient de quitter la France [2].

Jacques II lui-même, malgré son attachement profond au saint-siége, n'était pas persécuteur. Son grand tort envers ses sujets fut de vouloir, de sa pleine autorité, et sans le concours du parlement, accorder aux catholiques des droits que les lois leur avaient ôtés dans un temps où le parti dominant avait jugé dangereux de les leur laisser. A son avénement au trône, les Églises françaises de Londres, de Cantorbéry, de Norwich et de Thorney-Abbey, lui envoyèrent une députation pour solliciter la confirmation de leurs priviléges. Il répondit qu'ils auraient de lui la même protection qu'ils avaient eue du roi son frère et de ses ancêtres, qu'il les regardait comme de loyaux sujets et qu'il le ferait paraître [3]. Malgré son antipathie pour leur religion, et quoiqu'il fût convaincu qu'ils étaient animés de principes républicains et entièrement opposés à la monarchie [4], il ne les traita pas en ennemis et tint la promesse qu'il leur avait donnée. Il faut dire

[1] *A Survey of the Cities of London and Westminster, by John Stow*, t. II, liv. v, chap. XXI. Londres, 1720, in-folio.

[2] Burn, p 18, note.

[3] Actes du consistoire de l'Église française de Londres, 22 février 1685.

[4] Dépêche de Barrillon du 1er octobre 1685. Voir aux archives du ministère des affaires étrangères.

aussi qu'il n'était pas entièrement libre d'agir selon ses convictions religieuses. L'Angleterre était sur ses gardes, et plus le gouvernement de Louis XIV se montrait intolérant, et plus la nation anglaise se prononçait en faveur de la religion persécutée. « Ce qui fâche davantage les Anglais, écrivit l'ambassadeur de France, quelques jours avant la révocation de l'édit de Nantes, c'est qu'ils ne voient de remèdes ni de moyens d'empêcher que ce que Votre Majesté a entrepris ne réussisse. On parle à Londres fort librement de ce qui se passe en France sur cela, et beaucoup de gens s'imaginent et même disent tout haut que c'est une suite de ce que l'Angleterre n'est pas gouvernée par un roi protestant [1]. » Un mois après la révocation, il écrivit de nouveau à Louis XIV : « J'ai parlé au roi d'Angleterre des discours qui se tiennent dans sa cour à l'égard de Votre Majesté et du peu de mesure que gardent ceux que la rage fait parler. Je lui ai dit que je n'en avais pas jusqu'à présent rendu compte à Votre Majesté, mais que je le priais d'y mettre ordre, et de réprimer une insolence qui ne doit pas être relevée [2]. »

Il ne faut donc pas s'étonner si, après la révocation, Jacques II, se soumettant à l'arrêt de l'opinion publique, promulgua un édit favorable aux fugitifs qui viendraient s'établir dans ses États. Par cet édit qui rappelait celui de Charles II, il déclara qu'il se sentait forcé par les lois de la charité chrétienne et les liens com-

[1] Dépêche de Barrillon du 1er octobre 1685. Voir aux archives du ministère des affaires étrangères.

[2] Dépêche de Barrillon du 15 novembre 1685.

muns de l'humanité de soulager ces infortunés et de leur donner des marques de sa compassion royale. Les ministres, les anciens et les diacres de l'Église française de Londres le remercièrent solennellement de l'appui accordé à leurs frères persécutés.

« Votre Majesté, lui dirent-ils, nous ayant promis à son avénement à la couronne de cet empire qu'elle nous maintiendrait dans la jouissance des avantages que nous avons eus sous le règne des rois ses prédécesseurs, et ayant eu depuis la bonté de donner de grands encouragements aux étrangers qui se retirent dans ses États, nous venons nous jeter à ses pieds pour lui marquer notre reconnaissance de ce qu'elle daigne nous favoriser de sa protection royale. Cette protection nous est si nécessaire qu'il n'est rien au monde après celle du ciel que nous ayons tant de sujet de désirer, et comme Votre Majesté ne pouvait rien faire de si important pour nous que de vouloir bien que ses royaumes soient un asile où nous puissions servir Dieu selon nos sentiments à l'ombre de son sceptre, souffrez, sire, que, dans la vue d'un bienfait si inestimable, nous fassions hommage à votre clémence en déclarant que le trône auguste où vous régnez avec tant de gloire est véritablement un trône de miséricorde et de grâce, et en bénissant Dieu de ce qu'il a incliné le cœur de Votre Majesté à se montrer favorable à cette multitude d'affligés qui abordent tous les jours dans votre empire [1]. »

[1] Actes du consistoire de l'Église française de Londres, 20 juillet 1687.

Les réfugiés qui vinrent demander un asile à l'Angleterre étaient originaires de toutes les provinces de France, et principalement de la Normandie, de la Bretagne, de la Picardie, de la Guienne. Il est impossible d'en constater le nombre exact, même en examinant les registres de toutes les Églises du royaume, car les consistoires ne remettaient jamais des listes complètes aux autorités anglaises, de peur d'inspirer de l'ombrage à un peuple hospitalier, il est vrai, mais jaloux à l'excès de la possession intégrale de son territoire, et qui peut-être en aurait un jour fermé l'accès aux nouveaux émigrants. Toutefois, à en juger par les registres de l'Église de Londres, à laquelle s'adressèrent la plupart de ces infortunés à leur débarquement en Angleterre, on peut évaluer à environ quatre-vingt mille le nombre de ceux qui s'établirent dans ce royaume pendant les dix années qui précédèrent ou suivirent la révocation [1]. Le tiers au moins des réfugiés se fixa à Londres, dans les quartiers de Long-Acre, de Seven Dials, de Soho et surtout de Spitalfields. D'autres se répandirent dans les quartiers de Tamestreet, d'Algate, de Blanchapton, de Sainte-Hélène, de Cripplegate, de Templebar, de Bischopsgate, de Shoreditch et de Southwark. Pendant les années 1686, 1687 et 1688, le consistoire de l'Église française de Londres, qui se réunissait au moins une fois tous les

[1] Hume estime le nombre des réfugiés en Angleterre à 50,000. On lit dans la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, t. XIV, p. 164, que l'on comptait dans les trois royaumes environ 70,000 émigrés. Ces évaluations nous ont paru trop faibles.

huit jours, était occupé presque exclusivement à recevoir les marques de repentir de ceux qui, après avoir abjuré leur foi pour échapper à la mort, s'étaient dérobés à leurs persécuteurs, et venaient sur un sol plus libre retourner à la croyance qu'ils préféraient à leur patrie. Les ministres examinaient leurs témoignages, écoutaient le récit de leurs souffrances et les recevaient de nouveau dans la communion de leurs frères. Dans la séance du 5 mars 1686, cinquante fugitifs originaires de Bordeaux, de Saintes, de Bolbec, du Havre, de Fécamp, de Montivilliers, de Tonneins, abjurèrent ainsi la religion catholique à laquelle ils avaient feint de se rallier. La liste du 30 avril de l'année suivante contient soixante noms; celle du premier dimanche de mai, cinquante-quatre. Pendant le seul mois de mai de l'an 1687, quatre cent quatre-vingt-dix-sept personnes furent réconciliées avec l'Église qu'ils avaient fait semblant d'abandonner [1].

Les sentiments qui dans ces circonstances douloureuses remplissaient l'âme des ministres sont exprimés d'une manière à la fois simple et touchante dans une proclamation de jeûne pour le 2 septembre 1687, à l'occasion de l'anniversaire du grand incendie de Londres en 1666. Après avoir rappelé cette catastrophe sinistre, ils ajoutaient ces tristes et éloquentes paroles : « D'ailleurs l'état où l'Église du Seigneur se trouve réduite, dans presque tous les endroits du monde, est un second motif bien pres-

[1] Actes du consistoire de l'Église française de Londres pendant les années 1686 et 1687.

sant, qui doit nous porter à nous humilier profondément devant Dieu et à affliger nos âmes en sa présence, pour tâcher de désarmer son bras qui la frappe depuis si longtemps. Tant de temples démolis, tant de troupeaux non-seulement dispersés, mais entièrement ravagés, tant de peuples bannis de leur pays, tant de fidèles qui gémissent encore sous la plus cruelle et la plus longue oppression qu'il y ait jamais eu, sont des preuves trop sensibles de la colère du ciel et de nos péchés, qui l'ont sans doute allumée, et nous doivent être pour cette raison autant de voix qui nous appellent aux larmes, à la pénitence, à la mortification, au jeûne, aux prières et à tous les efforts d'une extraordinaire humiliation, pour apaiser le courroux de Dieu visiblement enflammé contre son peuple, pour dissiper l'orage qui semble le menacer encore, et attirer sur lui le retour de cette protection divine qu'il a si heureusement éprouvée autrefois[1]. »

Dès lors, le vieux temple de Threadneedle Street et ceux de Savoie, de Marylebone et de Castle-Street ne continrent plus la foule toujours croissante des fidèles. Le consistoire s'adressa à Jacques II, qui permit d'en construire un nouveau dans le quartier de Spitalfields. Ce fut le temple de l'Hôpital qui s'ouvrit en 1688 et qui, plus tard, fut appelé l'Église-Neuve, lorsqu'il eut été réparé, en 1743. A ces cinq premières églises consacrées aux protestants de France, il s'en ajouta successivement vingt-six nou-

[1] Actes du consistoire de l'Église française de Londres, 28 août 1687.

velles fondées presque toutes pendant les règnes de Guillaume III, de la reine Anne et de George Ier.

Celle de Leicesterfields, fondée en 1688 et qui eut quelque temps pour ministre Saurin; celle de Spring-Garden, dont le premier pasteur fut François Flahaut; celle de Glass House Street, dans le quartier de Goldensquare, qui fut formée en 1688; celle de Swallow Street, dans Piccadilly, érigée en 1692; celle de Berwick Street, en 1689; celle de Charenton, dans Newport Market, en 1701; celle de West Street, dans Seven Dials, que les réfugiés appelaient la Pyramide ou la Tremblade; celle appelée le Carré, dans le quartier de Westminster, en 1689; celle du Tabernacle, en 1696; celle de Hungerford, fondée en 1689 et qui subsista jusqu'en 1832; le temple de Soho ou la Patente, érigé en 1689; celle de Riders Court, en 1700; celle de Martins Lane, dans la Cité, en 1686; celle de Saint-James, en 1701; celle de l'Artillerie, dans le quartier de Bishopsgate, en 1691; celle de Hoxton, en 1748; celle de Saint-Jean, dans le quartier de Shoreditch, en 1687; la Patente en Spitalfields ou la nouvelle Patente, en 1689; celle de Crispin Street, en 1693; celle de Perle Street, en 1697; celle de Bell Lane, dans Spitalfields, en 1718; celle de Swanfields, en 1721; celle de Wheeler Street, dans Spitalfields, en 1703; celle de Petticoat Lane, dans Spitalfields, en 1694; celle de Wapping, en 1711; celle de Blackfriars, en 1716[1]. Plusieurs de ces églises adoptèrent dans la suite le rite anglican. Les autres, comme l'Artillerie, la Patente en Spitalfields, Saint-

[1] Burn, p. 134-181.

Jean, Wheeler Street, Crispin Street, Seven Dials, conservèrent la liturgie réformée, tout en maintenant des relations fraternelles avec les pasteurs des Églises conformistes.

Mais Londres ne reçut pas seule les réformés de France. Les deux tiers environ se répandirent dans les provinces et se rattachèrent aux anciennes Églises de Cantorbéry, de Sandwich, de Norwich, de Southampton, de Glastonbury, de Winchelsea, de Douvres, de Wandsworth. Sur le frontispice de cette dernière on lit encore ces trois mots qui en rappellent l'histoire :

ERECTED 1573. — ENLARGED 1685. — REPARED 1809-1831.

Parmi les nouvelles églises qu'ils fondèrent dans les provinces, les plus importantes furent les suivantes : celle de Greenwich, composée d'environ cent réfugiés, et qui fut établie par le marquis de Ruvigny. Ses premiers ministres furent Séverin et Rivière. Celles de Chelsea et d'Hammersmith, aux environs de Londres. Celle de Thorpe, dans le comté d'Essex, qui fut fondée par l'évêque de Londres, en 1683, et fermée, *faute de membres*, disent ses registres, en 1731. Celle de Bristol, si nombreuse à l'origine qu'elle se trouvait trop étroite pour contenir la foule des fidèles qui encombraient la nef et jusqu'aux bancs rangés autour de l'autel. Les membres de cette église, établie en 1687, étaient originaires pour la plupart de La Rochelle, de Nantes et des provinces de Saintonge, de Poitou et de Guyenne. Celle de Plymouth, qui portait le nom d'Église française conformiste, dut son origine à une colonie qui se fixa dans cette

ville pendant les dernières années du dix-septième siècle. Celle de Stonehouse, dans le comté de Devon, érigée en 1692, eut pour premiers pasteurs Étienne Molenier, Joseph de Maure et Fauriel. Elle subsista jusqu'en 1791. Celle d'Exeter, fondée peu de temps après la révocation par un ministre réformé nommé Magendie. Celle de Dartmouth, créée en 1692, subsista jusqu'en 1748. Enfin, celle de Barnstaple qui date des premières années du dix-huitième siècle, et celle de Bidefort, dans le comté de Devon, qui se composait surtout de commerçants et de manufacturiers [1].

Un certain nombre de réfugiés établis d'abord en Angleterre passèrent de là en Écosse et se fixèrent à Édimbourg. La plupart étaient originaires de Cambrai, d'Amiens et de Tournai. Ils peuplèrent le quartier qui porta depuis le nom de quartier de Picardie. La colonie d'Édimbourg, composée principalement de manufacturiers, de commerçants et d'ouvriers, conserva l'usage de la langue française pendant la plus grande partie du dix-huitième siècle [2].

Enfin l'Irlande reçut, après la chute de Jacques II, plusieurs milliers de réfugiés qui se répandirent

[1] Burn, p. 116-133.

[2] Voir aux archives de l'Église française de Londres une lettre d'Édimbourg, portant la date du 30 mars 1732, et signée François Bochar et Claude Paulin. Elle est remplie de fautes d'orthographe et écrite par des ouvriers illettrés qui s'excusent eux-mêmes de leur ignorance. Ils expriment le désir de se rattacher à l'Église de Londres dont ils ont fait primitivement partie, et de conserver le rite calviniste.

dans les villes de Dublin, de Cork, de Kilkenny, de Waterford, de Lisburn et de Portarlington[1]. Les colonies françaises dans cette île remontaient à la quatorzième année du règne de Charles II. En 1674, le parlement réuni à Dublin passa un acte par lequel il promettait à tous les protestants étrangers qui viendraient se fixer en Irlande des lettres de naturalisation et l'admission gratuite dans toutes les corporations. Le duc d'Ormond, vice-roi d'Irlande sous Charles II, favorisa de tout son pouvoir l'établissement des réformés français dans cette contrée. Serviteur fidèle de Charles Ier, il s'était retiré en France après la victoire du parlement, et il y avait contracté des relations étroites avec les ministres de Caen et de Paris. Dans une épître dédicatoire, Charles Drelincourt, ministre de Charenton, lui adressa ces justes éloges : « Par votre sainte vie vous avez fermé la bouche à ceux qui accusent notre religion de libertinage; et par votre inviolable attachement à votre souverain, vous avez confondu ceux qui l'accusent de rébellion envers les puissances supérieures[2]. » La colonie que les réformés français formèrent à Dublin lui dut en partie son origine et ses premiers accroissements. Ses agents répandus en France promirent aux protestants, qui chercheraient un asile en Irlande, de grandes facilités pour créer des manufactures de laines et de lins, et à ceux qui préféreraient se livrer à l'agri-

[1] Burn, p. 247.

[2] *Réponse de Charles Drelincourt à la Lettre du prince Ernest, landgrave de Hesse*. Épître dédicatoire. Genève, 1662.

culture, de fertiles pâturages et de bonnes terres de labour, avec tous les matériaux nécessaires pour construire des maisons, moyennant une légère redevance. Il prit même l'engagement de se charger, jusqu'à concurrence de la somme de 50,000 écus, de tous les capitaux qui lui seraient confiés par les émigrants, de les placer en mains sûres et d'en payer dix pour cent d'intérêt, avec la faculté, pour les déposants, de retirer à volonté leur argent et de l'employer d'une autre manière. Il garantit le libre exercice de leur culte à ceux qui voudraient continuer à suivre le rite calviniste, à charge d'entretenir eux-mêmes leurs ministres. Mais il déclara qu'il se chargerait lui-même de l'entretien des pasteurs de ceux qui se rallieraient à l'Église anglicane, à l'exemple de la colonie de Dublin [1].

Plusieurs seigneurs protestants suivirent l'exemple du vice-roi. L'un d'eux, dont les propriétés étaient situées dans l'intérieur de l'île, fit distribuer en France des annonces imprimées pour engager les protestants à venir s'établir dans ses domaines. Il promit à ceux qui viendraient y bâtir des demeures et faire valoir les terres qui leur seraient assignées, des baux pour vingt et un ans, ou, s'ils préféraient, pour trois vies d'homme, sans qu'ils eussent à payer aucune rente pendant les sept premières années. Ensuite ils ne devaient être assujettis qu'à une redevance modérée, dont les deux parties tomberaient

[1] *Mémoire pour encourager les protestants de venir s'habituer en Irlande.* Manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Fonds Clérambault, n° 268.

d'accord selon la quantité des terres mises en culture [1].

Le gouvernement anglais s'efforçait alors de rendre un peu de vie à ce malheureux pays, dont la population décimée par Cromwell et Ireton avait été refoulée presque tout entière dans la province stérile de Connaught. Le soulèvement des Irlandais en faveur de Jacques II et la guerre désastreuse qui se termina par la bataille de la Boyne, ayant couvert de nouveau ce royaume de sang et de ruines, l'intérêt protestant exigea le renouvellement des mesures adoptées sous le règne de Charles II. En 1692, le parlement irlandais, composé de zélés orangistes, fit revivre le bill de 1674, dont l'expérience avait démontré l'efficacité. Il abrogea en outre le serment de suprématie exigé jusqu'alors des nouveaux colons, et assura aux protestants le libre exercice de leur culte dans l'île entière. Les Français qui avaient accompagné Guillaume III en Irlande profitèrent immédiatement du bénéfice de ce bill. Ceux qui se fixèrent à Dublin se firent livrer l'église des jésuites, expulsés de cette ville par le parti vainqueur [2]. Un grand nombre d'officiers français qui avaient suivi Guillaume III et combattu sous son drapeau, mis en demi-solde après la paix de Ryswick, se réunirent à la colonie de Dublin qui devint l'un des boulevards du parti protestant contre les entre-

[1] *Mémoire pour encourager les protestants de venir s'habituer en Irlande.* Manuscrits français de la Bibliothèque nationale, fonds Clérambault, n° 268.

[2] *An Apology of the french refugees established in Ireland.* Dublin, 1712. British Musæum.

prises des jacobites. Les autres se joignirent aux colonies de Waterford et de Lisburn, où leurs descendants parlaient encore la langue française à la fin du dix-huitième siècle, et surtout à celle de Portarlington, sur le Barrow, fondée au commencement du règne d'Élisabeth. Le marquis de Ruvigny, qui avait reçu une vaste concession de terres dans le voisinage de cette dernière ville, y appela environ quatre cents Français, et construisit à ses frais une école et une église [1]. A côté de ces colonies militaires destinées à couvrir Dublin, il s'en établit une autre à Cork, qui se composait exclusivement de commerçants. Les plus riches étaient Ardouin, Cazalette, de La Millière, Cossart, Bussy, Bonneval, Mazière, Hardi et Fontaine. Pendant longtemps ils évitèrent de se fondre dans la population indigène. Presque tous habitaient le même quartier, celui qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Paul, et dont la principale rue s'appelle encore la rue de l'Église-Française (French Church Street).

Au milieu du dix-huitième siècle, les colonies françaises en Irlande reçurent un accroissement aussi considérable qu'inattendu. En 1751, le comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, força une foule de religionnaires à émigrer par la rigueur avec laquelle il exécuta les édits. Dans la première frayeur, la plupart des fugitifs se retirèrent en Suisse. Il en passa plus de six cents par le seul canton de Berne pendant les mois de juin et de juillet 1752. Cette troupe, bientôt grossie, descendit le Rhin jus-

[1] Document manuscrit communiqué par M. Burn.

qu'à Rotterdam, et, après y avoir été généreusement secourue par les Églises wallonnes, elle alla se réfugier en Irlande, où les soins du gouvernement britannique, de quelques prélats et d'une multitude de particuliers, lui avaient préparé des établissements [1].

Les principales colonies en Irlande ne furent donc fondées pour la plupart qu'après le règne de Jacques II. Mais la grande immigration en Angleterre s'accomplit sous le règne du dernier des Stuarts. Au moment où ce prince accueillait les réfugiés et leur permettait de former tant de colonies nouvelles, les deux gouvernements de France et d'Angleterre agissaient avec le plus parfait accord. Tandis que Louis XIV essayait des missions bottées pour convertir ses sujets protestants, Jacques II dispensait les catholiques anglais du serment du test, leur rendait le libre exercice de leur culte par une déclaration générale de tolérance, rappelait publiquement les jésuites et recevait solennellement à Windsor le nonce du pape Innocent XI. Les progrès apparents du catholicisme en Angleterre inspiraient à Louis XIV une confiance illimitée, et Jacques II s'obstinait dans son fatal aveuglement par la conviction de la victoire complète du catholicisme en France. Mais l'arrivée de tant de milliers de fugitifs, les récits de leurs souffrances qui passaient de bouche en bouche, exagérés encore par la renommée et accueillis avidement par un peuple dont on violait audacieusement les lois, et qui craignait d'éprouver bientôt un traitement semblable, soulevèrent l'opinion publique,

[1] *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, t. XIV, pages 167 et 168.

alarmèrent les catholiques eux-mêmes et rendirent la confiance aux protestants consternés un moment par le supplice de Monmouth et par les meurtres juridiques de Jefferies. Jacques II et le nonce du pape supplièrent l'ambassadeur de France et le marquis de Bonrepaus, qui venait d'arriver à Londres, chargé d'une mission spéciale du ministre de la marine, de calmer les scrupules des catholiques anglais, en désavouant les persécutions odieuses que la renommée imputait à Louis XIV. Les deux représentants du grand roi furent en effet réduits au rôle bizarre d'apologistes de leur maître auprès des lords Castelmaine, Douvres et Tyrconnel, les chefs de l'aristocratie catholique, ceux en qui Jacques II avait la confiance la plus illimitée[1].

Qu'on juge de l'indignation des protestants qui formaient l'immense majorité de la nation! Quoique Jacques II considérât de plus en plus les réfugiés comme ses ennemis secrets et comme les alliés futurs du prince d'Orange, il se vit contraint de leur continuer la protection qu'il leur avait accordée d'abord. Les plus riches avaient cherché un asile en Hollande. Ceux qui passèrent en Angleterre avaient généralement peu de fortune. La Monnaie de Londres reçut, il est vrai, dans les quatre premiers mois qui suivirent la révocation, cinquante mille pistoles en espèces qu'elle convertit en argent anglais[2]; et l'ambassadeur de France écrivit à

[1] Dépêches de Bonrepaus à Seignelay, du 28 janvier et du 18 février 1686.

[2] Bonrepaus donne ce chiffre d'après les registres de la Monnaie de Londres. Voir sa dépêche à Seignelay, du 11 février 1686.

Louis XIV, en 1687, que déjà neuf cent soixante mille louis d'or avaient été fondus en Angleterre[1]. Mais ces sommes considérables étaient la propriété d'un petit nombre de grandes familles. La plupart des fugitifs arrivant dans une extrême détresse, Jacques II autorisa des collectes en leur faveur; le parlement s'empressa de voter des fonds, et le 16 avril 1687, un ordre du conseil prescrivit une nouvelle collecte générale en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Le montant des sommes ainsi recueillies s'éleva à environ deux cent mille livres sterling qui furent déposées à la Chambre de Londres et formèrent un fonds désigné sous le nom de *royal bounty* ou *bénéficence royale*. Un comité laïque ou comité français, composé des chefs de l'émigration, fut chargé de la répartition d'une somme annuelle de seize mille livres sterling entre les réfugiés pauvres et leurs descendants. Un second comité composé d'ecclésiastiques et placé sous la direction de l'archevêque de Cantorbéry, de l'évêque de Londres et du lord chancelier, fut institué pour répartir entre les pasteurs indigents et leurs églises une somme annuelle de dix-sept cent dix-huit livres sterling tirée du trésor public.

Le comité français devait rendre tous les ans un compte exact de l'emploi des fonds qui lui étaient confiés. Son premier rapport daté du mois de décembre 1687, et imprimé le 19 mars de l'année suivante, contient des renseignements précieux sur le nombre et la qualité des réfugiés qui profitèrent

[1] Dépêche du comte d'Avaux, du 23 octobre 1687.

de la générosité du peuple anglais. Il résulte de ce document que quinze mille cinq cents Français furent secourus dans le cours de cette année. Treize mille cinquante étaient établis à Londres, et deux mille dans les différents ports de mer où ils avaient débarqué. Le comité distingue parmi eux cent quarante personnes de qualité avec leurs familles, cent quarante-trois ministres, cent quarante-quatre légistes, médecins, marchands et bourgeois. Il désigne les autres sous la dénomination générale d'artisans et d'ouvriers. Les personnes de qualité reçurent pendant toute cette année des secours hebdomadaires en argent. Leurs fils furent placés dans les meilleures maisons de commerce. Environ cent cinquante d'entre eux entrèrent dans les rangs de l'armée et furent pourvus, aux frais du comité, d'un équipement complet. Les ministres obtinrent pour eux et pour leurs familles des pensions qui furent payées régulièrement. Leurs fils reçurent de l'emploi chez de riches négociants ou chez des personnes de qualité. Un secours hebdomadaire fut alloué aux malades et à ceux que leur grand âge empêchait de pourvoir à leur subsistance par le travail. Le plus grand nombre des artisans et des ouvriers furent employés dans les manufactures anglaises. Le comité leur fournit les instruments et les outils nécessaires à l'exercice de leur profession, et pourvut en même temps à tous leurs autres besoins. Six cents d'entre eux qu'il ne put placer en Angleterre furent envoyés à ses frais en Amérique. Quinze églises françaises furent construites avec le produit de cette souscription nationale, dont trois à Londres et douze

dans les divers comtés où le plus grand nombre des réfugiés s'étaient établis.

Au commencement de l'année 1688, sept cent soixante et dix familles fixées tant à Londres que dans les provinces recevaient des secours hebdomadaires du comité français, à savoir : cent soixante-dix familles de personnes de qualité, cent dix-sept ministres mariés, cent quatre-vingt-sept familles de légistes, de médecins, de négociants et de bourgeois, et deux cent quatre-vingt-seize personnes de condition inférieure, qui, soit à cause de leur âge, soit à cause de leurs infirmités, n'étaient pas en état de se suffire. Le nombre total de ceux qui réclamaient des secours s'élevait à environ vingt-sept mille[1] !

Tandis que, conformément aux usages des Anglais, les sommes dues à la libéralité nationale étaient distribuées au nom du roi, ou, comme disaient les actes publics, au nom des lords commissaires de Sa Majesté, Jacques II s'efforçait en secret, avec une coupable duplicité, de retirer aux réfugiés une partie des avantages qu'il leur accordait malgré lui. Au moment même où il autorisa une collecte générale en leur faveur, il mit tout en œuvre pour empêcher qu'elle ne devînt productive[2]. Vaincu par l'élan national, il se vengea sur l'évêque de Londres, auquel il reprocha sa trop vive sympathie pour les exilés fran-

[1] An account of the disposal of the money collected upon the late brief for the french protestants, together with the present state of those that are to be relieved by the charity of this. *State papers*. France, 1688.

[2] Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, du 10 janvier 1686.

çais, en l'excluant de ses conseils. Ce ne fut pas tout. Le ministre Claude, accueilli en Hollande par le prince d'Orange, venait de publier un livre dirigé contre Louis XIV et portant ce titre : *Les plaintes des protestants cruellement persécutés dans le royaume de France*. Cet ouvrage, traduit aussitôt en anglais, avait eu un retentissement immense à Londres. L'ambassadeur de France s'en émut, et, s'adressant directement à Jacques : « Ceux qui attentent à la vie des rois, lui dit-il, ne trouvent d'asile ni de sûreté en aucun pays. Ceux qui attaquent leur honneur, et qui tâchent de noircir leur réputation, doivent-ils jouir d'une entière impunité, et ne peut-on pas au moins faire connaître qu'on a de l'horreur pour leurs écrits [1] ? » Le roi d'Angleterre s'empressa de convoquer son conseil, et demanda que le livre de Claude fût brûlé par la main du bourreau. Le chancelier ayant émis un avis contaire, il l'interrompit avec emportement : « J'ai pris, s'écria-t-il, ma résolution. Les chiens se défendent les uns les autres, quand on les attaque; pourquoi les rois n'en feraient-ils pas autant [2] ? » Personne ne répliqua, et, quelques jours après, l'écrit de l'ancien pasteur de Charenton fut brûlé sur la place de la Bourse par la main du bourreau. Un shérif et de nombreux agents de police assistèrent à cette exécution, prêts à réprimer la foule qui contenait avec peine son indigna-

[1] Ce passage est extrait d'un mémoire adressé à Jacques II par Barrillon, et dont la copie est jointe à la dépêche du 13 mai 1686.

[2] Même dépêche.

tion. Cet acte de condescendance envers Louis XIV produisit dans toute l'Angleterre l'impression la plus fâcheuse. L'ambassadeur de France lui-même s'effraya de l'énergie avec laquelle se manifesta l'indignation publique. « Il est difficile, écrivit-il à Louis XIV, d'exprimer combien le parti protestant en est consterné et les réflexions qui se font ici sur cette marque de la considération qu'a témoignée Sa Majesté Britannique pour Votre Majesté. On dit tout haut que c'est prendre parti ouvertement, et approuver tout ce qui a été fait en France contre les protestants. On prétend qu'il est contre l'usage de brûler un livre qui ne contient rien contre l'État... Peut-être que Votre Majesté ne jugera pas cette affaire aussi importante qu'elle le paraît ici; *mais il n'est rien arrivé depuis le règne du roi d'Angleterre qui fasse plus d'impression sur les esprits*[1]. »

Jacques II défendit ensuite aux officiers de ses gardes de recevoir à l'avenir aucun étranger dans leurs compagnies[2]. Cette défense regardait les religionnaires français qui se présentaient en foule pour être admis dans les troupes de la maison du roi. Il espérait dégoûter les militaires du séjour de l'Angleterre, et les contraindre à retourner en France ou à se porter en Hollande, où ils se trouveraient alors en trop grand nombre pour ne pas être à charge à l'État. Son désir de les éloigner de son royaume était si vif, qu'il favorisa de tout son pouvoir le projet bizarre du marquis de Miremont, qui propo-

[1] Dépêche de Barrillon à Louis XIV, du 16 mai 1686.
[2] Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, du 3 janvier 1686.

sait à ses compagnons d'exil de les conduire en Hongrie pour combattre les Turcs sous le drapeau de l'empire[1]. Un capitaine de yachts ayant reçu quelques fugitifs à bord de son navire, il le cassa sans vouloir entendre ses excuses, quoique ce fût un de ses meilleurs officiers de marine[2]. Il ferma les yeux sur les intrigues audacieuses d'un émissaire de la police française, nommé Forant, protestant converti, qui annonçait qu'il armait un vaisseau pour la Hollande, afin d'engager sous ce prétexte un grand nombre de matelots français à s'embarquer avec lui, et de les ramener ensuite en France. Cet expédient, loin de réussir, jeta les réfugiés dans la crainte qu'on ne voulût les enlever de force, et quelques officiers de marine qui ne connaissaient pas les lois de l'Angleterre se cachèrent, de peur qu'on ne les fît arrêter[3]. Jacques II seconda surtout de tout son pouvoir, et même au préjudice de ses propres sujets, le marquis de Bonrepaus, que Louis XIV envoya successivement en Angleterre et en Hollande pour persuader aux réfugiés de retourner en France. Les instructions données à cet agent habile peuvent faire juger de l'importance que le cabinet de Versailles attachait à la réussite de cette mission délicate :

« La conversion des hérétiques étant une des choses qui tiennent le plus au cœur de Sa Majesté, et désirant avec passion de faire revenir à l'Église

[1] Dépêche de Barrillon, du 3 mars 1687.
[2] Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, du 26 mai 1687.
[3] Dépêche du même, du 31 décembre 1685.

ceux de ses sujets que le malheur de leur naissance en a séparés, et de rappeler en France ceux qui, *par un caprice de religion*, en sont sortis, le sieur de Bonrepaus apportera tous les soins possibles, tant par lui-même que par les personnes dont il jugera à propos de se servir, pour connaître tous les Français qui se sont retirés en Angleterre; et, après avoir examiné leur conduite et pénétré leurs intentions, il tâchera de les engager avec adresse à revenir dans leurs maisons, en leur facilitant les moyens, et proposant à chacun les choses auxquelles ils seront plus sensibles et qui pourront le plus contribuer à leur faire prendre le parti d'écouter avec docilité les raisons qu'il y a à leur dire pour les engager à se convertir.

« Il doit faire entendre à tous en général que le bruit qu'on a fait courir dans les pays étrangers de prétendues persécutions que l'on fait en France aux religionnaires n'est pas véritable, Sa Majesté ne se servant que de la voie des exhortations qu'elle leur fait donner pour les réunir à l'Égise, de laquelle ils ne sauraient disconvenir qu'ils ont été séparés sans fondement. Il peut les assurer aussi de la part de Sa Majesté que tous ceux qui reviendront seront favorablement reçus et rétablis dans leurs biens, dont ils jouiront paisiblement à l'avenir, sans qu'ils puissent être troublés dans leur commerce.

« Il fera donner de l'argent à ceux qui en auront besoin pour se conduire jusque chez eux, et leur remettra une lettre pour l'intendant de leur généralité, auquel Sa Majesté donnera ordre de les réta-

blir dans leurs biens, et d'en décharger les séquestres, s'ils ont été saisis.

« Ceux qui se convertiront sur les lieux ou à leur retour en France peuvent attendre une protection plus particulière de Sa Majesté, et être assurés qu'elle ne les abandonnera jamais. Elle fera donner des emplois à ceux qui seront en état de servir, et des pensions à ceux qui en auront besoin pour subsister [1]. »

Bonrepaus mit tout en œuvre pour répondre à l'attente du gouvernement français. Secondé par Jacques II, qui lui fit l'accueil le plus distingué [2], appuyé par Barrillon et par des espions adroits, Forant, le Danois, Robert, il employa les menaces, les promesses, l'argent surtout, pour gagner ceux des réfugiés auxquels il supposait quelque influence sur les autres. La plupart résistèrent à ses instances. Ils alléguaient qu'ils s'étaient fait une extrême violence pour se mettre la conscience en repos, qu'ils avaient abandonné pour cela ce qu'ils avaient de plus cher au monde, et qu'ils n'avaient pas le moindre désir de se remettre dans les embarras dont ils avaient eu tant de peine à se dégager. Ils rappelaient la suppression des édits donnés autrefois en leur faveur, et disaient qu'il ne pouvait plus y avoir rien d'assuré pour eux. Ils ajoutaient qu'il ne leur était pas possible d'exercer leur religion s'ils

[1] Cette instruction est datée de Versailles, 20 décembre 1685, et porte la signature de Louis XIV et de Colbert de Croissy. Archives du ministère des affaires étrangères.

[2] Dépêche de Bonrepaus, du 18 février 1686.

n'avaient des prêches et des ministres. Plusieurs, sur le point de s'embarquer pour Dublin, dirent à Robert que, quand même on leur accorderait de prêcher en France, ce ne serait que pour les attirer et pour leur manquer de parole. « Quand j'insistai, écrivit cet agent à Bonrepaus, pour leur dire qu'on leur donnerait toutes les assurances qu'ils pourraient souhaiter, ils se retirèrent et ne voulurent plus écouter. [1] » Malgré ces obstacles, Bonrepaus parvint, dans l'espace de quelques mois, à faire repasser la mer à 507 fugitifs dont il envoya la liste à Seignelay. C'étaient 2 marchands de La Rochelle, un chirurgien de cette même ville, un marchand languedocien, 24 ouvriers en toiles avec leur maître, 8 ouvriers en toiles blanches, 17 artisans des provinces de Picardie et de Normandie, 100 artisans de la Guienne et du Languedoc, 27 officiers de marine du département de Rochefort, 204 matelots du même département, 6 matelots du Languedoc, 33 de la Bretagne, et 84 des côtes de Picardie et de Normandie [2]. « Le roi d'Angleterre, écrivit-il au cabinet de Versailles, qui regarde ces fugitifs comme ses ennemis, n'est point entré dans les plaintes que l'on a voulu faire sur ce sujet. Dans un temps de parlement, on m'aurait fait des embarras [3]. »

Pendant plus de deux ans, Jacques II favorisa les menées de Bonrepaus et de Barrillon, sans s'émou-

[1] Mémoire adressé par Robert à Bonrepaus. Londres, le 21 janvier 1686. Ministère des affaires étrangères.

[2] Dépêche de Bonrepaus à Seignelay. Calais, le 5 mai 1686.

[3] Dépêche de Bonrepaus, du 5 mai 1686.

voir du préjudice causé à l'industrie nationale par la ruine d'un grand nombre de manufactures établies par les réfugiés. Les religionnaires qui repassaient en France étaient adressés, par les agents de Louis XIV, à Châteauneuf, qui les recevait à leur débarquement à Dunkerque, et leur remettait quelque argent. Mais la révolution de 1688 mit un terme à cette politique cauteleuse qui voulait atténuer par l'intrigue un mal irréparable. Guillaume d'Orange ne fut pas plutôt monté sur le trône d'Angleterre, que Châteauneuf envoya ses comptes à Versailles, disant que personne ne venait plus de l'autre côté du détroit, quoique les vents fussent favorables, et que vraisemblablement il n'en reviendrait plus personne.

Il ne se trompait pas. Les réfugiés établis en Angleterre trouvèrent désormais dans le gouvernement un soutien sincère. Le roi de France dut se contenter d'entretenir des agents à Londres, pour s'efforcer de mettre dans ses intérêts quelques membres du parlement. Pendant les vingt dernières années de son règne, le paquebot faisait rarement la traversée de Calais à Douvres, sans emporter dix mille louis d'or et même des sommes plus considérables destinées aux orateurs les plus influents de la chambre des lords et de celle des communes [1]. A la paix de Ryswick, l'opinion, égarée par les jacobites, avait cessé d'être favorable à Guillaume III. Les torys prévalaient dans le parlement, et lorsque le roi proposa d'accorder à tous les réfugiés français ces lettres de

[1] Burnet's *History of his own time*, t. IV, p. 474. Édition d'Oxford, 1833.

naturalisation tant de fois promises par les Stuarts, il essuya un refus. A peine l'évêque de Londres, Compton, et le célèbre Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, élevèrent-ils la voix en leur faveur. Peut-être la mauvaise humeur de la nation contre le monarque hollandais se reportait-elle sur ceux qu'il protégeait et auxquels il devait en partie la couronne. Peut-être aussi le parlement craignait-il d'augmenter l'autorité du nouveau roi, en associant aux Anglais des étrangers braves et actifs qui lui étaient entièrement dévoués [1]. Mais ce dépit, envenimé par les amis du prétendant et par l'or de Louis XIV, ne fut que passager. Les dispositions de la nation changèrent après la mort de Guillaume III, et le parlement convoqué en 1709, sous la reine Anne, accorda enfin le droit de cité à tous les protestants établis dans le royaume ou qui s'y fixeraient désormais [2].

[1] Rapin Thoyras, t. XI. p. 336.
[2] Burnet, t. V, p. 410. Édition d'Oxford, 1833.

CHAPITRE II.

Des services rendus par les réfugiés dans l'armée et dans la diplomatie.

Part prise à la révolution de 1688.—Schomberg. —Bataille de la Boyne. —Mort de Schomberg et de La Caillemotte-Ruvigny.—Rapin-Thoyras. — Jean de Bodt. — Menard de Schomberg. — La machine infernale de Saint-Malo. — Charles de Schomberg. — Le marquis de Ruvigny. — Cavalier.

De tous les services que les réfugiés rendirent à l'Angleterre, le plus important fut l'énergique appui qu'ils prêtèrent à Guillaume d'Orange contre Jacques II. Lorsque ce prince s'embarqua dans le port de Naerden pour aller détrôner son beau-père, sa petite armée ne se composait que de onze mille fantassins et de quatre mille cavaliers. Mais le noyau de ces troupes était formé de trois régiments d'infanterie et d'un escadron de cavalerie composés entièrement de réfugiés. Chacun de ces régiments avait un effectif de sept cent cinquante combattants. Le prince disposait, en outre, de sept cent trente-six officiers français dispersés dans tous les bataillons de son armée. C'étaient, pour la plupart, de vieux militaires habitués à vaincre sous Turenne et Condé. Refoulés dans les grades subalternes, malgré le mérite le plus éclatant, un grand nombre s'étaient vus

contraints, en 1685, à des actes extérieurs de catholicité, pour échapper à la honte d'être déclarés indignes de servir sous le drapeau de France, à l'ombre duquel ils avaient si longtemps combattu. Réconciliés depuis avec la religion protestante dans les Églises françaises de la Hollande, ils éprouvaient un ressentiment amer, et brûlaient de laver leur déshonneur dans le sang de leurs persécuteurs. Guillaume d'Orange n'avait pas de partisans plus dévoués et plus résolus. Il en avait placé cinquante-quatre dans le régiment de ses gardes à cheval et trente-quatre dans ses gardes du corps. Les plus renommés par leur bravoure autant que par leur naissance étaient Didier de Boncourt et Chalant de Remeugnac, colonels de cavalerie; Danserville, lieutenant-colonel de cavalerie; Petit et Picard, majors de cavalerie; Massole de Montant, Petit, de Maricourt, de Boncourt, de Fabrice, de Lauray, baron d'Entragues, Le Coq de Saint-Léger, de Saumaise, de Lacroix, de Dampierre, capitaines de cavalerie; de Saint-Sauveur, Rapin, de Cosne-Chavernay, Danserville, Massole de Montant, Jacques de Banne, baron d'Avejan, Nolibois, Belcastel, Jaucourt de Villarnoul, Lislemaretz, de Montazier, les trois frères de Batz, capitaines d'infanterie. De l'Estang, de la Melonière, le marquis d'Arzilliers furent attachés à la personne du prince d'Orange en qualité d'aides de camp[1]. Goulon reçut le commandement de l'artillerie hollandaise, à laquelle on avait ajouté un corps de bombardiers

[1] Voir les dépêches du comte d'Avaux, ambassadeur de France à La Haye, du 21 et du 25 octobre 1688.

et de mineurs. En France, il était parvenu jusqu'au grade de capitaine général du corps des mineurs, et on le considérait comme un des premiers ingénieurs des armées de Louis XIV. Cambon fut employé comme chef du génie militaire [1]. Un grand nombre de réfugiés qui n'avaient jamais servi s'enrôlèrent comme volontaires. Le maréchal de Schomberg commandait sous les ordres du prince d'Orange. Telle était la confiance qu'inspirait ce général habile, que la princesse d'Orange lui remit des instructions secrètes pour revendiquer ses droits et continuer l'entreprise, si son époux venait à succomber. Deux autres officiers réfugiés étaient porteurs d'instructions semblables pour diriger l'expédition, dans le cas où le prince et le maréchal viendraient à périr [2].

Frédéric-Armand de Schomberg, le héros de cette expédition, descendait des anciens ducs de Clèves, dont il portait les armes. Un de ses ancêtres, Thierry de Schomberg, avait été tué à la bataille d'Ivry, où il combattit à la tête des *reitres* que le prince Jean Casimir conduisit au secours d'Henri IV. Son père, Jean Ménard, grand maréchal du palatinat du Rhin sous l'électeur Frédéric V, négocia le mariage de ce prince avec Élisabeth, fille de Jacques I[er], et épousa lui-même Anne Dudley, fille d'Édouard Dudley, pair du royaume. Lorsque Frédéric V fut chassé de Prague par les troupes victorieuses du comte de Tilly, après avoir régné quelques instants sur la Bohême, le jeune Schom-

[1] Dépêche du 19 octobre 1688.
[2] Dépêche du même, du 25 octobre 1688.

berg le suivit en Hollande, où il apprit le métier de la guerre sous Frédéric-Henri, prince d'Orange, se formant ainsi à la même école que Turenne et Frédéric-Guillaume. L'empereur d'Allemagne ayant confisqué ses biens, il vint en France en 1650, et offrit ses services à Louis XIV. Il ne tarda pas à se signaler. Le grand Condé le comparait à Turenne, dont il disait souvent : « Si je pouvais me troquer, je me troquerais contre Turenne ; il est le seul qui me fasse souhaiter un troc. » L'opinion publique lui assignait le premier rang après ces deux grands capitaines. En récompense de ses services, Mazarin lui décerna le brevet de lieutenant général de l'armée de Flandre. Envoyé en Portugal en 1661, il y commanda tout à la fois les troupes françaises, anglaises et portugaises. Il disciplina ces dernières, leur apprit à battre les Castillans, et força Philippe IV, par la victoire de Villaviciosa, de reconnaître le duc de Bragance comme roi de Portugal. De nouveaux succès obtenus en Catalogne lui valurent, à la mort de Turenne, le bâton de maréchal. En 1675, il commanda dans les Pays-Bas, et contraignit les Hollandais à lever les siéges de Maestricht et de Charleroi. A la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV lui permit de sortir du royaume, et lui assigna le Portugal comme lieu d'exil. Mais, quoiqu'il eût affermi sur le trône la maison de Bragance, il s'y vit en butte à la haine, couverte du masque de la religion. Forcé de quitter ce royaume, il se retira d'abord auprès de Frédéric-Guillaume, qui le nomma ministre d'État et généralissime de ses armées. En 1686, il assista à l'entrevue de Clèves

entre l'électeur de Brandebourg et le prince d'Orange, qui méditait déjà la grande entreprise qu'il exécuta deux ans plus tard. Schomberg l'affermit dans sa résolution et lui promit son appui. En quittant le Portugal, il avait côtoyé l'Angleterre pour en observer les ports et les lieux les plus favorables au débarquement d'une armée. Il avait même noué des intelligences avec les chefs de l'aristocratie anglaise, qui était lasse du gouvernement de Jacques II et désirait une révolution. Le courage et l'habileté qu'il déploya dans cette expédition, qui devait placer le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, et le souvenir des services rendus autrefois au duc de Bragance, firent dire de lui *qu'il faisait monter les rois sur le trône et les en faisait descendre.*

Tel était l'homme illustre dont l'exemple avait entraîné les autres réfugiés sous le drapeau du prince d'Orange, et qui allait couronner sa longue carrière par une mort glorieuse sur le champ de bataille. Lorsque les vaisseaux qui portaient ces hommes dévoués furent arrivés en pleine mer, ils arborèrent le pavillon anglais, sur lequel étaient écrits ces mots qui exprimaient le plus cher des vœux des sujets froissés de Jacques II : *Libertate et libero parlamento.* L'un d'eux avait un étendard sur lequel était représentée une Bible soutenue par trois épées. Le vaisseau du prince portait les armes de la maison d'Orange avec la devise : *Je maintiendray.* Guillaume voulait se diriger droit sur Londres en remontant la Tamise, dans l'espoir que sa présence suffirait pour renverser la bannière des

Stuarts et pour faire éclater la révolution déjà accomplie dans les esprits. Mais Schomberg lui fit entendre que le libérateur de l'Angleterre ne devait pas se présenter en conquérant, et faire son entrée dans la capitale de son futur royaume à la tête d'une armée de Hollandais et de Français; qu'il valait mieux temporiser pendant quelques jours, montrer à ses partisans les forces qui devaient les seconder, et leur inspirer ainsi l'audace nécessaire pour prendre une résolution [1]. Ce fut par ses conseils que Guillaume, modifiant son plan primitif, débarqua dans la rade de Torbay. Après quelques instants d'hésitation, la vue des vaillants hommes qui l'accompagnaient donna confiance aux Anglais. Le courage est contagieux comme la peur. Bientôt les plus grands seigneurs se joignirent à cette troupe d'élite. Les soldats envoyés pour combattre le prince passèrent de son côté. La plupart des évêques se déclarèrent pour lui, et Jacques s'aperçut trop tard que le refus d'obéir détruit le droit de commander, et que la souveraineté la plus légitime s'évanouit lorsqu'elle cesse d'être reconnue. Pas une épée ne fut tirée pour défendre la cause du catholicisme en Angleterre, et le monarque détrôné s'estima trop heureux de pouvoir gagner les côtes de France et demander un asile à Louis XIV. Ainsi Schomberg et les réfugiés triomphèrent cette fois sans combat. Par une de ces dérisions du sort si fréquentes dans les bouleversements politiques, l'un d'eux, le sieur de l'Estang, lieutenant des gardes

[1] Dépêche du comte d'Avaux, du 2 décembre 1688.

de Guillaume, fut choisi par le vainqueur pour enjoindre à l'ambassadeur du roi de France de quitter Londres dans les vingt-quatre heures, et de se rendre à Douvres[1]. Un autre réfugié reçut la mission de l'accompagner et de le défendre, au besoin, contre l'animosité des Anglais. Barrillon écrivit à Louis XIV, dans une dernière dépêche datée de Calais : « M. le prince d'Orange a voulu qu'un officier de ses gardes m'accompagnât. Je n'en ai pas été fâché. Il m'a servi à lever quelques difficultés qui se rencontrent en pareille occasion. C'est un gentilhomme du Poitou, nommé Saint-Léger, qui s'est retiré en Hollande avec sa femme et ses enfants. J'ai reçu toute sorte de civilités et de bons traitements partout où j'ai passé[2]. »

A mesure que la cause pour laquelle ils avaient pris les armes faisait des progrès, les réfugiés se flattaient d'espérances plus brillantes, et elles atteignirent leur plus haut point lorsque la *convention* assemblée à Londres eut proclamé la déchéance de Jacques II, et déféré la couronne au prince et à la princesse d'Orange. Le ministre Du Bourdieu harangua solennellement le nouveau roi pour le féliciter de son élévation. Jurieu lui écrivit de Rotterdam pour lui recommander les intérêts des réfugiés et des Églises persécutées, et Guillaume lui répondit de sa propre main, avec autant de dignité que d'adresse : « Soyez assuré que je ne négligerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour protéger et avancer la religion pro-

[1] Dépêche de Barrillon, du 2 janvier 1689.
[2] Dépêche de Barrillon, du 8 janvier 1689.

testante. Dieu, j'espère, m'en donnera les moyens. Puissé-je sacrifier le reste de ma vie à l'avénement de sa gloire[1]. »

Restait à soumettre l'Écosse et l'Irlande. L'affection que l'on portait à Marie, fille de Jacques II, contribua beaucoup à rallier l'Écosse à la cause orangiste. Il n'en fut pas ainsi en Irlande. Le vice-roi Tyrconnel, seigneur puissant et dévoué à la religion catholique, leva une armée pour Jacques II et le reçut à Dublin comme son roi. Louis XIV lui fournit des vaisseaux, des soldats, de l'argent. Il lui envoya comme ambassadeur l'habile comte d'Avaux pour le seconder de ses conseils. Dans ce danger pressant, ce fut Schomberg que Guillaume choisit pour établir son autorité en Irlande, où la seule ville de Londonderry, étroitement bloquée, maintenait encore le drapeau de la révolution. Le maréchal se hâta de passer le canal de Saint-George. Mais les embarras de sa royauté nouvelle et surtout la jalousie des Anglais contre les Hollandais n'avaient pas permis à Guillaume de lui donner des forces suffisantes pour prendre une offensive vigoureuse. Ne pouvant opposer aux troupes aguerries de Louis XIV, qui devaient entraîner les régiments irlandais de Jacques II, qu'une armée de moitié moins nombreuse, manquant de munitions et d'argent, rencontrant partout une population hostile à sa cause, il parvint cependant par ses temporisations habiles à arrêter les progrès de l'ennemi, à créer pour ainsi dire un

[1] Archives de la bibliothèque de Genève. Manuscrit d'Antoine Court.

terrain orangiste et à préparer ainsi la grande victoire de l'année suivante. Accusé à Londres de mollesse et d'indécision, il se défendit énergiquement contre les insinuations perfides des courtisans du nouveau roi. « J'avoue, écrivit-il à Guillaume, que, sans la profonde soumission que j'ai aux ordres de Votre Majesté, je préférerais l'honneur d'être souffert auprès d'elle au commandement d'une armée en Irlande, comme était composée celle de la campagne passée; et si j'eusse hasardé une bataille, ce qui était difficile à faire si les ennemis eussent voulu demeurer dans leur camp, j'aurais peut-être perdu tout ce qu'elle a dans ce royaume, sans parler des conséquences qui en seraient ensuivies en Écosse et jusques en Angleterre[1]. »

Les nombreux réfugiés qui combattaient dans son armée le secondaient avec la plus grande vigueur. Au siége de Carrick-Fergus, de la Melonière rendit de grands services comme brigadier, Cambon comme quartier-maître. « Nous n'en avons pas de meilleur ici pour cela[2], » écrivit Schomberg en parlant de ce dernier. Dans une autre dépêche, après avoir flétri les rapines et les vols des régiments indigènes, il leur opposa la sévère discipline que l'on observait parmi les réfugiés. « Votre Majesté, écrivit-il, pourra être informée par d'autres que les trois régiments d'infanterie et celui de cavalerie française font mieux le

[1] Dépêche de Schomberg à Guillaume, du 27 décembre 1689. Voyez *Memoirs of great Britain and Ireland by Dalrymple*, vol. II, appendice, seconde partie. Londres, 1773.

[2] Dépêche de Schomberg, du 27 août 1689. *Ibid.*

service que les autres [1]. » Et il ajouta, quelques mois après, ce bel éloge qui ne doit pas être perdu pour l'histoire de la guerre d'Irlande : « De ces trois régiments et de celui de cavalerie, Votre Majesté tire plus de service que du double des autres [2]. » Il faut dire qu'au talent d'un grand capitaine, Schomberg joignait le dévouement le plus complet à la cause qu'il avait embrassée. Les troupes manquaient d'argent, et le payeur royal ne pouvait acquitter la solde arriérée. « Je n'oserais me vanter de rien, écrivit-il au roi ; mais si j'avais entre les mains les cent mille livres sterling que Votre Majesté m'a fait la grâce de me donner, je les ferais délivrer à celui qu'elle voudrait pour le payement de son armée [3]. » Cette somme que le parlement lui avait allouée, et qu'il attribuait délicatement à la munificence royale, fut employée en effet à solder les troupes, et lui-même se contenta d'une simple pension [4]. Faut-il s'étonner si les proscrits français accouraient en foule de toutes les parties de l'Europe pour combattre sous son glorieux drapeau ? La victoire du maréchal en Irlande, en permettant à Guillaume de tourner toutes ses forces contre Louis XIV, leur paraissait un gage certain de leur prochain retour armé dans leur patrie. « *Je m'assure*, disait le baron d'Avejan à l'un de ses amis auquel il parlait de cette entreprise et qu'il priait d'enrôler des protestants expatriés pour le régiment dont il était le lieutenant-

[1] Dépêche du 12 octobre 1689.
[2] Dépêche du 9 janvier 1690.
[3] Dépêche du même, datée du camp de Lisburn, 7 mars 1690.
[4] Burnet, t. IV, p. 34-35. Édition d'Oxford, 1833.

colonel, *que vous ne manquerez pas de faire publier dans toutes les églises françaises de la Suisse l'obligation où tous les réfugiés sont de nous venir aider dans cette expédition où il s'agit de la gloire de Dieu, et dans la suite, du rétablissement de son Église dans notre patrie*[1].» Beaucoup de militaires établis à Genève et à Lausanne partirent en effet pour l'Irlande, par les soins du baron d'Avejan et du marquis d'Arzilliers. Il en partait quelquefois de Genève quatre à cinq cents en une semaine[2]. Un grand nombre, répandus le long du lac, faisaient l'exercice tous les jours sous le drapeau d'Orange, en attendant leur départ[3]. Le résident de France ne cessait de se plaindre, et les enrôlements se continuaient sous ses yeux. Ainsi furent maintenus complets les cadres des trois régiments qui allaient se couvrir de gloire à la bataille décisive de la Boyne, sous le commandement de la Melonière, de Cambon et de La Caillemotte-Ruvigny. Guillaume était venu rejoindre le vieux maréchal pour combattre à ses côtés.

La rivière de la Boyne séparait les deux armées. A la vue de l'ennemi, les réfugiés ne purent se contenir. Le comte Ménard de Schomberg, fils du maréchal, passa la Boyne, accompagné de son père et

[1] Cette lettre est citée dans un mémoire inédit d'Antoine Court, qui se trouve à la bibliothèque de Genève.

[2] « En ce temps, un grand nombre de réformés sortaient de Genève pour aller s'enrôler en Angleterre. Il en partait quelquefois quatre ou cinq cents en une semaine. « (Manuscrit de Jacques Flournoy, année 1689). Ce manuscrit, remarquable par son exactitude, est entre les mains de M. Mallet, de Genève.

[3] *Ibid.* 9 septembre 1689.

de l'élite de ses compagnons d'exil, et, poussant brusquement devant lui les huit escadrons irlandais et français qui devaient défendre le passage, il les mit en déroute et se rangea en bataille. Témoin de cette action d'éclat, Guillaume fit passer la rivière à toute son armée, et le combat devint général. « *Allons, mes amis*, s'écria Schomberg en s'adressant aux réfugiés, *rappelez votre courage et vos ressentiments, voilà vos persécuteurs.* » Animés par ces paroles, ils chargèrent avec impétuosité les régiments français qui étaient rangés devant eux sous le commandement du duc de Lauzun, et parvinrent à les rompre. Mais, au milieu de la poursuite, Schomberg, qui combattait à la tête des siens, se vit enveloppé par les gardes de Tyrconnel qui lui portèrent deux coups de sabre et un coup de carabine. L'héroïque vieillard tomba mortellement blessé, mais de ses yeux mourants il vit fuir les soldats de Jacques II. Il avait quatre-vingt-deux ans lorsqu'il succomba au sein du triomphe. Peu d'hommes ont obtenu de leur vivant de plus grands honneurs et des distinctions plus flatteuses. En France, il parvint au premier grade militaire : il fut maréchal. En Portugal, il reçut les titres de duc et de grand du royaume. Frédéric-Guillaume le nomma gouverneur général de la Prusse et généralissime de ses armées. En Angleterre, il fut créé duc et pair, et décoré par Guillaume III de l'ordre de la Jarretière. Partout il justifia la confiance qu'il inspirait par la loyauté la plus irréprochable, par la rare constance de ses opinions, par son courage et son habileté militaire, et par toutes ces qualités chevaleresques que notre

civilisation moderne efface chaque jour et qu'elle n'a pas encore remplacées.

La Caillemotte-Ruvigny, frère cadet du marquis de Ruvigny, reçut dans cette même bataille une blessure mortelle. Comme on le rapportait couvert de sang au travers des régiments français protestants qui marchaient à l'ennemi : « *A la gloire, mes enfants, à la gloire !* » leur criait-il encore.

La mort de Schomberg et de La Caillemotte retarda peut-être de plusieurs années l'entière soumission de l'Irlande. Le parti jacobite poursuivit la lutte malgré la fuite de Jacques II. Les régiments français continuèrent de leur côté à combattre avec énergie pour la cause de Guillaume III. Au siége de la forteresse d'Athlone, qui se défendit avec tant de vigueur, ils montèrent les premiers à l'assaut. Là tombèrent, couverts de blessures mortelles, plusieurs des plus braves officiers de cette troupe vaillante : les capitaines Hautcharmoy, la Roche-Louherie, la Roquière, le lieutenant Boisribeau. L'ancien régiment de La Caillemotte, commandé depuis par Belcastel, prit une part brillante à cette action d'éclat. Le colonel et le lieutenant-colonel Chavernay furent blessés ; les capitaines Duprey de Grassy et Monnier, les lieutenants Madaillan et la Ville-Dieu furent tués [1]. La victoire d'Agrim, gagnée par le général Ginkel, et qui amena enfin la soumission définitive de l'Irlande, fut due en grande partie aux réfugiés et surtout au talent supérieur du marquis de Ruvigny.

Parmi les officiers français qui se distinguèrent

[1] *Mercure hollandais.* Année 1690.

dans cette campagne et plus tard sur le continent, on doit placer en première ligne Rapin-Thoyras, Jean de Bodt, les fils de Schomberg et le marquis de Ruvigny.

Le célèbre Rapin-Thoyras était issu d'une famille noble originaire de la Savoie, qui s'était établie en France sous le règne de François I[er]. L'un de ses ancêtres fut aumônier de Catherine de Médicis; mais il avait trois frères qui portèrent les armes et embrassèrent la religion réformée. L'aîné commanda un régiment d'infanterie dans l'armée des huguenots et fut gouverneur de Montauban. Le second reçut une commission de capitaine de cavalerie. Le troisième, Philibert, fut gentilhomme du prince de Condé, servit dans l'armée de Coligny et eut la tête tranchée par ordre du parlement de Toulouse, lorsqu'il se rendit dans cette ville pour faire enregistrer, par ordre du roi, l'édit de paix en 1568. Ce fut le seul des quatre frères qui laissa de la postérité. Son fils Pierre de Rapin fut gouverneur de Masgranier, l'une des places de sûreté accordées aux protestants en Guienne. Il porta les armes dès sa première jeunesse et suivit Henri IV dans toutes ses expéditions. Jacques, seigneur de Thoyras, fils de Pierre de Rapin, fut reçu avocat en la chambre de l'édit de Castres, et en remplit les fonctions, tant à Castres qu'à Castelnaudary et à Toulouse, pendant plus de cinquante ans. Il avait épousé une sœur de Pélisson, qui mourut à Genève, où elle avait été conduite par ordre du roi, pour avoir refusé de se convertir.

Paul de Rapin, seigneur de Thoyras, fils puîné de Jacques, naquit à Castres en 1661. Comme son

père, il étudia le droit, mais il n'avait pas encore achevé ses études lorsque les chambres de l'édit furent supprimées en 1679, ce qui obligea sa famille à se transporter à Toulouse. En 1685 il perdit son père, et deux mois après, l'édit de Nantes fut révoqué. Alors il se retira dans une maison de campagne avec sa mère et son frère ; mais, comme la persécution les y poursuivit, il prit le parti de s'expatrier, et se rendit avec son plus jeune frère en Angleterre. Présenté à l'ambassadeur de France à Londres par un ami de Pélisson, Rapin résista aux pressantes sollicitations que lui fit Barrillon pour l'engager à se convertir. Mais, ne trouvant pas à s'occuper en Angleterre, il passa en Hollande et entra dans une compagnie de cadets français qui faisait partie de la garnison d'Utrecht et qui était commandée par son cousin germain. Il revint avec elle en Angleterre, sur la flotte qui portait le prince d'Orange. Après la fuite de Jacques II, il fut envoyé avec les régiments français en Irlande. Dès le début de la campagne, il se distingua par sa bravoure au siége de Carrick-Fergus, et, sur le rapport du chevalier Fielding, son lieutenant-colonel, il reçut une lieutenance avant la fin de l'année 1689. En 1690, le régiment dans lequel il servait fut placé sous les ordres de Douglas, lieutenant général, qui, sur la recommandation des trois colonels français qui combattaient dans l'armée de Guillaume III, le distingua parmi tous ses officiers et lui témoigna cette confiance illimitée que les réfugiés trouvèrent si souvent à l'étranger. Rapin justifia la haute opinion qu'il avait su inspirer à ses chefs. Il paya noblement de sa personne à la bataille

de la Boyne et fut blessé à l'assaut de Limerick. En 1691, ne se trouvant pas en état d'accompagner en Flandre le comte de Douglas, il demeura en Irlande avec la plupart des réfugiés, et se trouva au siége d'Athlone. Lorsque les généraux ordonnèrent l'assaut, il fut au nombre des braves qui traversèrent hardiment la rivière qui baigne le rempart de la partie la plus forte de cette ville, et contribua par cette action d'éclat à l'heureuse issue de cette journée. Après la prise d'Athlone, il fut envoyé en garnison à Kilkenny, où il réussit, par son caractère conciliant, à arrêter les discordes toujours imminentes entre la population irlandaise et les officiers anglais. De là il rejoignit son régiment à Kingsale, lorsqu'une lettre de Belcastel lui annonça l'intention de Guillaume III de le placer comme précepteur auprès du fils du duc de Portland. Il obéit avec quelque regret, et revint à Londres, après avoir cédé sa compagnie à son frère, qui parvint dans la suite au grade de lieutenant-colonel dans un régiment de dragons anglais.

Son nouvel emploi l'obligea à séjourner tantôt en Hollande, tantôt en Angleterre, et même en France, où le duc de Portland fut nommé ambassadeur, jusqu'à ce que le jeune lord se fixât pour quelque temps à La Haye. Ce fut dans cette ville que Rapin reprit ses études de jurisprudence et d'histoire. Puis, après avoir terminé l'éducation de son élève, il alla s'établir à Wesel, où il trouva un grand nombre de réfugiés, et parmi eux plusieurs officiers de mérite avec lesquels il forma des relations étroites. Ce fut là qu'il écrivit sa *Dissertation sur les wighs et les torys*

et son *Histoire d'Angleterre*, rédigée avec l'aide du recueil des actes publics. Ce dernier ouvrage l'occupa dix-sept ans, et après avoir épuisé sa santé par ses recherches, il succomba le 16 mai 1725 [1].

Le réfugié Jean de Bodt consacra également sa vie entière à la défense de la cause pour laquelle il était proscrit. Né à Paris en 1675, il s'enfuit en Hollande à l'âge de quinze ans, et fut recommandé au prince d'Orange par le général de Gor, chef de l'artillerie hollandaise. Il accompagna le prince en Angleterre, fut créé capitaine d'artillerie en 1690, et placé depuis à la tête du corps des ingénieurs français. Guillaume III l'employa dans huit siéges et quatre grandes batailles : celles de la Boyne, d'Agrim, de Steinkerque et de Nerwinde. Au siége de Namur, ce fut lui qui dirigea l'attaque du château en qualité de chef de brigade, et força les assiégés de se rendre à l'électeur de Bavière, qui commandait les alliés. En 1699 il passa au service de l'électeur de Brandebourg, avec l'assentiment du roi d'Angleterre [2].

Lorsque, après la victoire de la Hogue, le conseil eut repris le projet d'une descente sur les côtes de France, Guillaume désigna les régiments composés de réfugiés qui se trouvaient en Irlande pour combattre à l'avant-garde, et choisit le jeune Ménard de Schomberg, qu'il avait créé duc de Leinster, pour les commander. Il avait réuni des armes pour trente

[1] Voyez la préface de l'*Histoire d'Angleterre*, par Rapin-Thoyras.

[2] *Mémoires d'Erman et Réclam*, t. VII, p. 245.

mille hommes, dans l'espoir de soulever les *nouveaux convertis*. Mais des vents contraires repoussèrent la flotte anglaise, placée sous les ordres de l'amiral Russell. Louis XIV eut le temps de pourvoir à la sûreté de ses côtes, et la saison trop avancée empêcha le roi d'Angleterre de donner suite à son dessein [1].

L'année suivante, il résolut de réparer cet échec en détruisant Saint-Malo. Les Malouins étaient des armateurs intrépides, et comme les droits de l'amirauté française étaient modérés et que le profit des prises appartenait presque tout entier aux heureux vainqueurs, ils s'étaient enrichis par une série de coups de main qui avaient excité contre eux la haine implacable des Hollandais et des Anglais. Depuis l'an 1688 jusqu'à l'an 1697, ils enlevèrent à ces deux nations cent soixante-deux vaisseaux d'escorte et trois mille trois cent quatre-vingt-quatre navires marchands. Aussi leur ville était-elle devenue, à proportion de sa grandeur, la plus opulente de l'Europe. Guillaume entreprit de la ruiner de fond en comble par le moyen d'une machine infernale inventée, dit-on, par un réfugié. Mais un accident imprévu fit manquer l'entreprise au moment de l'exécution. Un coup de vent ayant poussé le brûlot sur un rocher à fleur d'eau, l'ingénieur qui le conduisait, sentant que le fond s'ouvrait et que l'eau pénétrait jusqu'aux poudres dont la cale était remplie, se hâta d'y mettre le feu, et périt, selon toute apparence, dans l'explosion. Elle fut si terrible, que la

[1] Rapin-Thoyras, t. XI, p. 157.

terre frémit à trois lieues à la ronde, que toutes les maisons de la ville furent ébranlées, et environ trois cents entièrement détruites [1].

Tant que dura la guerre contre Louis XIV, les réfugiés continuèrent à verser leur sang pour la grande cause à laquelle ils avaient tout sacrifié. Le comte Charles de Schomberg, qui commandait en Italie un corps de troupes envoyées par Guillaume au secours du duc de Savoie, fut blessé mortellement à la bataille de la Marsaille, après avoir chèrement vendu la victoire à Catinat. Le comte du Chesnoi mourut en héros à Almanza [2]. D'autres, plus heureux, Ligonier, Chanclos, Deshaye, reçurent en récompense de leurs exploits les premières dignités de l'État [3]. Le baron Philibert d'Herwart, envoyé d'abord comme ambassadeur extraordinaire à Genève, remplit ensuite les fonctions d'ambassadeur britannique en Suisse depuis 1689 jusqu'en 1697. Le marquis de Miremont, de l'ancienne famille de Malause, issue de celle des Bourbons, neveu de Turenne par sa mère, et proche parent de Guillaume III, fut le principal agent des réfugiés au congrès d'Utrecht [4].

Le marquis de Ruvigny, fils de l'ancien ambassadeur de Louis XIV auprès du roi d'Angleterre Charles II, et qui avait rempli, comme son père, les fonctions délicates de député général des Églises, fut peut-être, après le maréchal de Schomberg, celui

[1] Rapin-Thoyras, t. XI, p. 183-185.

[2] *Mémoires d'Erman et Réclam*, t. II, p. 151.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 32.

[4] *Mémoires d'Erman et Réclam*, t. VII, p. 300.

des réfugiés qui rendit à Guillaume les services les plus brillants et les plus divers. Tour à tour général et négociateur, il fit preuve d'une rare aptitude aux affaires en même temps que d'une bravoure à toute épreuve. Le roi lui décerna le titre de comte de Galloway et le nomma lieutenant général de ses armées. Tandis que son frère La Caillemotte-Ruvigny allait trouver une mort glorieuse à la Boyne, il combattit et triompha à la bataille d'Agrim. A celle de Nerwinde où le maréchal de Luxembourg, le vainqueur de Fleurus et de Steinkerque, le *Tapissier de Notre-Dame,* mit le comble à sa réputation militaire par la victoire qu'il remporta sur les soldats aguerris de Guillaume, Ruvigny soutint presque seul, à la tête de son régiment, tout l'effort de la cavalerie française. Un instant même il fut fait prisonnier; mais les officiers français le relâchèrent aussitôt, sans que les chefs fissent semblant de s'en apercevoir [1], et il continua à couvrir, par une résistance héroïque, la retraite des Anglais [2]. En 1694, le roi l'envoya en Savoie pour commander à la place de Charles de Schomberg, qui venait de mourir des suites de ses blessures. En même temps il l'accrédita en qualité de résident auprès du duc Victor-Amédée, dont il se défiait avec raison. Ruvigny devait surveiller les démarches de ce prince et empêcher l'effet des négociations secrètes de Louis XIV, pour le détacher de l'alliance de l'Angleterre et de l'Empire [3]. Les

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. I, p. 143. Édition de 1842. On sait que Saint-Simon combattit lui-même à Nerwinde.

[2] Rapin-Thoyras, t. XI, p. 192.

[3] *Ibid.*, t. XI, p. 192.

régiments qu'il conduisit en Italie étaient remplis de réfugiés; mais il n'amenait pas de forces assez considérables pour reprendre l'offensive contre Catinat. Trompé dans son attente, le duc de Savoie conclut avec la France une paix séparée à Turin. Ruvigny fut rappelé, et bientôt après il reçut le commandement en chef des troupes anglaises envoyées en Espagne pour combattre Philippe V. En 1705, il perdit, au siége de Badajoz, le bras droit, qu'un boulet lui emporta tandis qu'il le tenait levé pour désigner au général Fagel un endroit de la place contre lequel il voulait diriger une attaque. Le 26 juin 1706, il entra à Madrid à la tête des troupes anglaises et portugaises, et fit proclamer Charles III, tandis que Philippe V fuyait devant son armée victorieuse[1]. Aussi des médailles frappées à Madrid qualifiaient-elles le prétendant autrichien de *roi catholique par la faveur des hérétiques*. Blessé au visage de deux coups de sabre à la bataille d'Almanza, gagnée par le maréchal de Berwick, il répara cet échec en rassemblant à la hâte une nouvelle armée en Catalogne, et en mettant en état de défense les forteresses menacées de Lérida, de Tortose, de Tarragone et de Girone[2]. Après la paix d'Utrecht, il reçut, pour récompense de ses services, l'emploi de haut justicier de l'Irlande, où il vécut longtemps encore au milieu de la colonie de réfugiés français qu'il avait établie à Portarlington.

Saint-Simon, qui flétrit si éloquemment la ré-

[1] Burnet, t. V, p. 265. Édition d'Oxford, 1833.

[2] *Ibid.*, t. V, pages 314 et 320.

vocation de l'édit de Nantes, ne pardonne pas cependant aux deux fils de l'ancien ambassadeur de France en Angleterre d'avoir porté les armes contre leur patrie. Il représente le cadet La Caillemotte comme un homme plus disgracié encore du côté de l'âme que de celui du corps. Il accuse l'aîné d'ingratitude et d'ambition. « Il se distingua, dit-il, en haine contre le roi et contre la France, quoique le seul huguenot qu'on y laissât jouir de son bien, même servant le prince d'Orange. » Louis XIV, qui avait vainement essayé de le retenir en France, et qui ne le croyait pas entièrement dégagé, dans son exil volontaire, de ses devoirs de sujet, le fit avertir plusieurs fois du mécontentement que lui inspirait sa conduite. Ruvigny persista, et le monarque outré finit par confisquer ses biens [1].

Une anecdote, rapportée par Saint-Simon, jette un triste jour sur la manière dont se rompaient quelquefois les derniers liens entre les réfugiés et leurs anciens concitoyens. « Le vieux Ruvigny, dit-il, était ami d'Harlay, lors procureur général et depuis premier président, et lui avait laissé un dépôt entre les mains, dans la confiance de sa fidélité. Il le lui garda tant qu'il n'en put pas abuser; mais, quand il vit l'éclat, il se trouva modestement embarrassé entre le fils de son ami et son maître, à qui il révéla humblement sa peine; il prétendit que le roi l'avait su d'ailleurs, et que Barbézieux même l'avait appris et l'avait dit au roi. Je n'approfondirai point ce secret; mais le fait est qu'il le dit lui-même, et que, pour

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 261. Paris, 1842.

récompense, le roi le lui donna comme bien confisqué, et que cet hypocrite de justice, de vertu, de désintéressement et de rigorisme, n'eut pas honte de se l'approprier, et de fermer les yeux et les oreilles au bruit qu'excita cette perfidie [1]. »

A côté des deux Ruvigny, de Rapin-Thoyras, de Jean de Bodt, des fils de Schomberg et de tant d'autres officiers français qui combattirent dans les rangs de l'armée anglaise, vient se placer un nom plus modeste, mais qui ne manque pas d'un certain prestige, celui d'un enfant du peuple, de Cavalier. Formé dans cette rude guerre des Cévennes qui embrassa toute la région montueuse comprise entre les sources de la Loire et les Bouches-du-Rhône, et qui forme aujourd'hui les départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, Cavalier avait lutté pendant quatre ans contre toutes les forces de Montrevel et de Villars. Né près d'Anduze, de pauvres paysans, à peine âgé de vingt et un ans, il avait développé de rares talents pour cette guerre de surprises et d'embuscades dont les sanglants épisodes rappellent les atrocités de la guerre des Albigeois. Ce n'était pas un homme d'un extérieur imposant; mais il avait, au dire de Villars, une fermeté et un bon sens surprenants; il savait disposer ses troupes pour le combat aussi bien que l'auraient pu faire les officiers les plus entendus. Contraint enfin de renoncer à une lutte inégale, il traita avec Villars et vint à Paris, où la foule, avide de le voir, se pressa dans les rues qu'il parcourut à cheval, et lui improvisa un triomphe

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 261-262.

27.

populaire qui indigna Saint-Simon [1]. Conduit à Versailles et admis en présence de Louis XIV, il osa justifier devant lui la révolte des Cévenols par les cruautés de Montrevel, et réclamer l'exécution des promesses du maréchal de Villars. Le roi l'exhorta vainement à se convertir. Il résista aux nouvelles instances de Chamillard qui le blâma vivement d'avoir refusé l'honneur d'être le prosélyte du monarque, et lui offrit une pension de 1,500 livres pour son père, et pour lui-même le grade de maréchal de camp. « Pensez-vous, ajouta-t-il, que la religion du roi soit fausse? Dieu le bénirait-il comme il le fait? — Monseigneur, répondit Cavalier, le mahométisme a possédé une grande partie de la terre. Je ne juge pas les desseins de Dieu. — Vous êtes, je le vois, un obstiné huguenot! » lui dit le ministre; et, le congédiant, il chargea le courrier du cabinet qui l'avait accompagné pendant son voyage de lui montrer les splendeurs de Versailles. Conduit ensuite à Mâcon, et dirigé de là sur Brisach en Alsace, Cavalier craignit d'être enfermé, sa vie durant, dans les murs de cette forteresse. Dès lors son parti fut pris irrévocablement. Il résolut de quitter la France, à l'exemple de tant de milliers de réfugiés, et, lorsqu'il fut arrivé avec ses compagnons à Onan, village situé à trois lieues de la frontière, dans un pays couvert de broussailles épaisses et propices à l'évasion qu'il méditait, il prévint sa troupe et s'enfuit furtivement avec elle à l'approche de la nuit. Les fugitifs se jetèrent dans la

[1] Le peuple, dit Saint-Simon, était si avide de voir ce rebelle, que c'était scandaleux.

principauté de Montbéliard, puis dans le Porentrui, et se rendirent de là à Lausanne. Après un court séjour à Berne[1], Cavalier partit pour la Hollande où il reçut le grade de colonel. Les camisards exilés accoururent en foule à son appel, dans l'espoir de servir sous un chef déjà célèbre et de rentrer peut-être un jour avec lui dans leur terre natale. Mais lorsqu'il s'agit d'organiser le nouveau régiment, des difficultés imprévues s'élevèrent. Les commissaires anglo-hollandais exigeaient que toutes les compagnies fussent commandées par des gentilshommes réfugiés, et Cavalier réclamait pour lui seul le choix des officiers. Les commissaires, qui avaient intérêt à ménager ce *petit homme*, durent transiger avec le pâtre du Gardon, qui consentit enfin à accepter une moitié de nobles, de sorte que le capitaine et le lieutenant de chaque compagnie furent pris alternativement parmi les gentilshommes et parmi les camisards. Encore le héros cévenol ne voulut-il admettre dans son état-major que des guerriers du désert. Il sentait que dans cette noblesse étrangère à ses montagnes il ne trouverait ni l'obéissance, ni l'enthousiasme, ni peut-être même cette valeur camisarde qui lui avait valu de si éclatants triomphes, et qu'il espérait faire briller de nouveau sur de plus vastes champs de bataille.

Après avoir servi quelque temps en Italie, Cavalier fut envoyé en Espagne. A la bataille mémorable d'Almanza, où Berwick, né Anglais et devenu Français par une révolution, eut à tenir tête au marquis

[1] Voir, sur le séjour de Cavalier dans le canton de Berne, notre chapitre sur la Suisse.

de Ruvigny, né Français et rendu Anglais par la persécution, son régiment, composé tout entier de réfugiés protestants, se trouva en face d'un régiment catholique, qui peut-être avait pris part à la guerre impitoyable des Cévennes. Dès que ces deux corps français se reconnurent, dédaignant de faire feu, ils s'abordèrent à la baïonnette, et s'entr'égorgèrent avec une telle furie, que, selon le témoignage de Berwick, il n'en resta pas trois cents hommes. Le régiment de Cavalier ne comptait que sept cents soldats; et si, comme il est probable, le régiment catholique était complet, sa destruction presque totale ne glorifia que trop la valeur cévenole. Le maréchal de Berwick, qui avait assisté à tant de sanglantes rencontres, ne racontait jamais qu'avec une émotion visible cette tragique aventure[1].

Malgré la perte de la bataille d'Almanza, Cavalier reçut de l'avancement dans l'armée anglaise. Il parvint jusqu'au grade d'officier général, fut nommé plus tard, en récompense de ses services, gouverneur de l'île de Jersey, et mourut à Chelsea en 1740. La vallée de Dublin renferme encore un cimetière consacré autrefois aux réfugiés. Ce fut là que l'on porta ses restes qui, par une destinée bizarre, reposèrent près de l'une de ces colonies militaires que Guillaume III avait fondées au milieu de la catholique Irlande.

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII. Cf. les *Mémoires de Cavalier*, publiés à Londres en 1727.

CHAPITRE III.

Des principales industries dont le refuge a doté l'Angleterre.

Industries apportées ou perfectionnées par les réfugiés. — Les soieries. — Progrès de cette industrie. — L'ouvrier Mougeorge. — Pertes essuyées par les manufactures de Lyon et de Tours. — Industrie des toiles de voiles et des toiles blanches. — Intrigues de Bonrepaus. — Industrie des toiles peintes. — Industrie des batistes de Cambrai. — Amélioration des manufactures de laines. — Manufactures de tapisseries. — Fabrication des chapeaux. — Premières fabriques de papier fin et blanc. — Culture des fleurs exotiques. — Progrès du commerce. — Modes françaises.

Les services rendus par les militaires réfugiés qui combattirent dans les armées de Guillaume III furent brillants, mais passagers. Ils contribuèrent puissamment à consolider sur le trône la dynastie issue de la révolution de 1688, et l'aidèrent à conquérir l'Irlande rebelle. La guerre terminée, leur influence cessa ou prit un caractère nouveau. Celle qu'exercèrent les manufacturiers et les commerçants réfugiés fut plus durable. Ils communiquèrent au commerce et à l'industrie des Anglais une impulsion immense, dont les effets sont encore sensibles aujourd'hui.

Il paraît certain que la révocation de l'édit de Nantes répandit dans les trois royaumes environ 70,000 manufacturiers et ouvriers, dont la plupart

étaient originaires de la Normandie, de la Picardie, des provinces maritimes de l'Ouest, du Lyonnais et de la Touraine. Un grand nombre se fixèrent à Londres, dans les quartiers de Soho et de Saint-Gilles, qui formaient alors des faubourgs, et dans le quartier désert de Spitalfields, qu'ils peuplèrent presque entièrement et que leurs descendants habitent encore.

Les Anglais leur durent l'introduction de plusieurs industries nouvelles qui contribuèrent bientôt à la richesse publique, et le perfectionnement de beaucoup d'autres qui étaient restées dans l'enfance. Avant cette époque ils ne fabriquaient guère qu'un papier bis très-commun, et ils importaient du continent, et surtout de la France, les qualités supérieures de verre, de chapellerie, et une foule d'autres articles de consommation courante. Ce furent les réfugiés qui leur apprirent à fabriquer ces mêmes qualités supérieures, et qui leur enseignèrent, en outre, à produire la soie, les brocarts, les satins, les velours, les tissus légers de laine et de lin, les horloges et les montres, les cristaux, la coutellerie, la quincaillerie, les serrures françaises, les instruments de chirurgie[1]. Le bill des droits qui consacra en 1689 les libertés du peuple et garantit la propriété individuelle, ajouta encore à l'heureuse influence exercée par le refuge, en donnant le signal d'un immense développement des manufactures de l'Angleterre, de son commerce et de sa navigation.

De toutes les industries dont les réfugiés dotèrent

[1] *Revue britannique*, numéro de janvier 1850, p. 6.

ce royaume, nulle ne prit un plus magnifique essor que celle des soieries. Des ouvriers habiles de Tours et de Lyon l'établirent d'abord dans le quartier de Blackfriars, à Cantorbéry. En 1694, leur nombre s'était tellement accru, qu'ils y possédaient jusqu'à 1,000 métiers qui procuraient du travail à 2,700 personnes [1]; mais la plupart finirent par se fixer à Londres, dans le quartier de Spitalfields. De là ils propagèrent leur industrie à Dublin, où elle prit un développement inattendu [2]. L'Angleterre et l'Irlande offrirent alors l'exemple à jamais mémorable d'une industrie empruntée à l'étranger, exploitant des matières tirées du dehors, et qui n'en parvint pas moins à égaler, et quelquefois à surpasser, les produits des contrées où elle était cultivée depuis longtemps.

Les ouvriers français apportèrent aux Anglais des modèles de métiers semblables à ceux de Tours et de Lyon. Ils leur enseignèrent des moyens perfectionnés de tissage. Ils leur apprirent à fabriquer des brocarts, des satins, des soies très-fortes, connues dans le commerce sous le nom de *soies de Padoue*, des soies moirées, des velours noirs, des velours de fantaisie, des étoffes mélangées de soie et de coton [3]. Les soies brochées qui sortaient des manufactures de Londres, à la fin du dix-septième siècle, étaient dues presque exclusivement à l'industrie de trois réfugiés, Lauson, Mariscot et Monceaux. L'artiste

[1] *Burn's History of the foreign protestant refugees settled in England*, p. 41.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 17.

qui fournissait les dessins était également un réfugié nommé Beaudoin. Un simple ouvrier, du nom de Mongeorge, leur apporta le secret récemment découvert à Lyon de lustrer les taffetas. L'ambassadeur de France, Barrillon, lui fit, suivant les ordres exprès de Louis XIV, transmis par Louvois, des offres brillantes pour l'engager à retourner dans sa patrie [1]. Il était trop tard. Ce secret, qu'un heureux hasard avait fait trouver à Octavio Maï, qui avait relevé la fortune compromise de ce manufacturier, et qui était devenu depuis une source de richesses pour toute la fabrique de Lyon, était divulgué désormais.

Jusqu'alors les Anglais avaient acheté tous les ans pour environ 200,000 livres de taffetas noirs lustrés, que l'on fabriquait spécialement pour eux, et que l'on désignait sous le nom de *taffetas d'Angleterre*. Souvent, en une seule fois, ils en avaient exporté jusqu'à 150 caisses de 4 à 500 livres chacune [2]. Après la révocation, le gouvernement britannique tripla les droits d'entrée perçus jusqu'alors sur cet article. Bientôt il en coûta 53 pour cent aux négociants français pour introduire les taffetas en Angleterre. En 1698, ils étaient entièrement prohibés [3]. L'intendant d'Herbigny signala avec douleur à Louis XIV le dépérissement progressif de cette branche importante de l'industrie lyonnaise. « De-

[1] Dépêche de Barrillon, du 26 juillet 1686.

[2] *Mémoire concernant la généralité de Lyon*, dressé par M. d'Herbigny en 1698. Manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Fonds Mortemart, n. 91.

[3] *Ibid.*

puis quelques années, écrivit-il en 1698, des Français réfugiés ayant établi en Angleterre une manufacture de taffetas, le parlement a défendu ceux du dehors. Cette fabrique n'a pas fait grand progrès, et on ne croit pas qu'elle puisse parvenir au point de perfection qu'elle a en France. Cependant il est à craindre que, par succession de temps, les Anglais ne s'accommodent des taffetas fabriqués chez eux, ou que quelque autre mode prenant la place de celle des taffetas, ils ne s'accoutument à se passer des nôtres. Ce serait une grande perte pour Lyon [1]. »

Les prévisions de d'Herbigny ne se réalisèrent que trop tôt. Dès la fin du dix-septième siècle, la fabrique anglaise fournit à la consommation intérieure, et même à celle des autres pays, non-seulement des taffetas, mais encore tous les autres articles de soieries que la France avait livrés auparavant. L'invention du métier à bas permit aux manufacturiers anglais d'exporter jusqu'en Italie, et à des prix avantageux, des quantités de bas de soie. Le voyageur Keysler, qui parcourut l'Europe en 1730, assure que, dans le royaume de Naples, lorsqu'un marchand voulait recommander ses soieries, il soutenait qu'elles étaient de fabrique anglaise [2]. Pendant tout le dix-huitième siècle et pendant la première moitié du dix-neuvième, l'Angleterre vit augmenter d'année en année les profits qu'elle tirait de cette industrie,

[1] *Mémoire concernant la généralité de Lyon*, dressé par M. d'Herbigny en 1698. Manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Fonds Mortemart, n° 91.

[2] Burn, p. 256.

dont la révocation de l'édit de Nantes l'avait dotée. En 1800, l'importation des soies écrues qu'elle tirait de l'étranger était d'environ un million de livres pesant. Aujourd'hui elle dépasse 5,500,000 livres. En 1820, la valeur déclarée des soieries exportées en Allemagne, en Belgique, en Hollande, aux États-Unis et même en France, s'est élevée à 371,000 livres sterling; en 1847, à 978,000[1]. En 1849, la seule exportation en France des articles de soie de production anglaise, qui ne sont pas frappés d'un droit prohibitif, a été de 4 millions de francs[2].

Au moment où nous écrivons ces lignes, les fabricants de soieries de Manchester, par une noble susceptibilité et une généreuse confiance en leurs forces, demandent au gouvernement britannique l'entière suppression des droits que payent encore les soies françaises importées en Angleterre.

Les Anglais apprécièrent si bien cette conquête pacifique que, depuis cent cinquante ans, ils ne reculent devant aucun sacrifice pour la conserver et la rendre féconde. De même qu'au quatorzième siècle ils accordaient des droits et des priviléges aux ouvriers flamands pour les décider à transporter dans leur île l'industrie des draps qui faisait la richesse de Gand, de Bruges, d'Ypres, de même, au dix-huitième, ils ne cessèrent d'attirer, par l'appât de riches salaires, les ouvriers les plus habiles de Lyon pour

[1] *Revue britannique*, numéro d'avril 1851, p. 260.

[2] Nous empruntons ce chiffre à un article de M. Michel Chevalier, du 27 juillet 1851.

entretenir et propager dans leurs manufactures ces traditions de bon goût que les réfugiés y avaient apportées. Le mouvement d'émigration commencé en 1685 continua sous Louis XV, sous Louis XVI, et surtout pendant le long chômage des ateliers de Lyon en 1793 et 1794. Il ne fallut rien moins que les efforts persévérants du premier consul pour rappeler en France un certain nombre de ces émigrés de la terreur. Par ses ordres exprès, le ministre des affaires étrangères écrivit à tous les ambassadeurs de la république, et particulièrement à l'ambassadeur à Londres, de diriger tous ses soins vers le retour des ouvriers des fabriques de Lyon [1]. De nos jours même, lorsque la révolution de février eut arrêté l'essor du travail dans cette ville industrieuse, les agents des manufacturiers anglais redoublèrent d'efforts pour attirer chez eux nos meilleurs ouvriers, et ils leur offrirent de tels avantages qu'un grand nombre se laissèrent tenter, et allèrent raviver à Londres les établissements fondés par leurs prédécesseurs protestants.

On a vu quelle fut l'étendue de la perte éprouvée par la fabrique de Lyon à la fin du dix-septième siècle [2]. Avant la révocation, l'intelligence de ses manufacturiers et l'aptitude spéciale de ses ouvriers avaient placé cette ville au premier rang pour la production des satins, des taffetas, des velours, des damas. Les métiers d'Italie, vaincus par cette concur-

[1] Ministère des affaires étrangères. Lettre circulaire du 7 nivôse an 11 (28 décembre 1802).

[2] Voir la page 111 de ce volume.

rence redoutable, avait disparu peu à peu, et la France semblait appelée à garder le monopole de cette belle industrie, lorsque la persécution religieuse força plus de la moitié des tisseurs à s'expatrier. Rappelons seulement qu'en 1698 le nombre des métiers de Lyon était descendu de 13,000 à 4,000, que les 8,000 métiers de Tours étaient réduits à 1,200, ses 700 moulins à 70, ses 40,000 ouvriers à 4,000, ses 3,000 métiers à rubans à moins de 60, et qu'au lieu de 2,400 balles de soieries on n'en consommait plus que 7 à 800 dans la capitale de la Touraine. Toutefois, Tours conserva longtemps la renommée de ses petites étoffes et sa supériorité dans l'art de nuancer les couleurs, et Lyon garde encore le premier rang par ses desseins exquis, son goût perfectionné, et par cet incomparable génie d'invention que les Anglais n'égaleront jamais.

Avant la révocation, les Anglais achetaient en Normandie et en Bretagne une grande partie des toiles de voiles dont ils faisaient usage. En 1669 ce seul article leur coûta 171,000 livres sterling [1]. C'était également dans ces deux provinces qu'ils se procuraient les toiles blanches qu'ils revendaient aux Indes occidentales. Ils en prenaient tous les ans à Morlaix pour 4,500,000 livres [2]. En 1681 la compagnie des anciens et des diacres de l'Église française de Threadneedle-street fournit des fonds pour l'établissement d'une manufacture de toiles blanches à Ypswich, où Charles II avait permis à un

[1] Burn, p. 258, note.

[2] Voir la page 41 de ce volume.

grand nombre de réfugiés de fonder une colonie [1]. Un protestant de Paris, nommé Bonhomme, un des plus habiles fabricants de toiles de lin de cette ville, propagea cette industrie en Angleterre, et apprit en même temps aux Anglais à fabriquer des toiles de voiles [2]. En 1685 de nouveaux réfugiés ajoutèrent une manufacture de toiles de voiles à celle de voiles blanches établie à Ypswich depuis quatre ans. D'autres manufactures de toiles furent fondées successivement dans diverses villes d'Angleterre, et il en résulta une grande diminution du débit de celles fabriquées en Bretagne et en Normandie. Les marchands de Saint-Malo se plaignaient à Bonrepaus de la diminution de celles de Bretagne, qui allait, suivant eux, à plus de deux millions en 1686 [3]. Douze ans après, le commerce des toiles blanches avait diminué des deux tiers à Morlaix, à Brest, à Landernau. Celui des toiles noyales avait presque entièrement cessé. Non-seulement les ouvriers protestants, mais même une foule de catholiques avaient passé le détroit à la suite de leurs maîtres. Il en sortit, comme nous l'avons dit plus haut, au moins 4,000 des seules villes de Rennes, de Nantes et de Vitré. En restant en France, ils se seraient vus réduits à

[1] Actes du consistoire de l'Église française de Londres, 27 septembre 1681.

[2] En 1681, Savil écrivit de Paris au secrétaire d'État Jenkins, pour lui annoncer le prochain départ de Bonhomme et de toute sa famille, et il ajoutait dans sa lettre : « This man will be also able to give you some lights into the method of bringing the manufacture of sail cloth in England. » Voir Burn, p. 258.

[3] Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, du 11 février 1686.

renoncer à leur industrie et à labourer la terre comme faisaient beaucoup de leurs anciens compagnons de travail [1]. Les belles manufactures de toiles de Coutances avaient entièrement disparu. Tous les manufacturiers, tous les ouvriers, avaient successivement émigré à Guernesey, et de là en Angleterre [2]. Sur 20,000 ouvriers qui fabriquaient des toiles fines à Laval , plus de 14,000 étaient sortis du royaume [3].

Le ministre Seignelay s'émut de la décadence de cette branche naguère si florissante de l'industrie française. Par ses ordres, Bonrepaus offrit dix pistoles à chacun des ouvriers d'Ypswich qui retourneraient en France. Pour réussir plus sûrement, il se fit passer à leurs yeux pour l'associé d'un riche manufacturier français qui voulait leur assurer un travail plus lucratif dans leur patrie. A force de ruses et de mensonges, il parvint en effet à ruiner d'abord la manufacture de toiles d'Ypswich, puis celle de toiles blanches. Il dépensa pour ce bel exploit environ cinq cents écus [4]. Plusieurs autres fabriques furent pareillement ruinées par ses soins malfaisants, et, s'exagérant l'importance de l'œuvre de destruction qu'il venait accomplir : « Je ne crois pas, écrivit-il à Seignelay au moment de son départ, qu'à l'égard de l'Angleterre , le commerce de France reçoive aucun préjudice de la désertion [5]. » Mais

[1] Dépêche de Bonrepaus, du 11 février 1686.

[2] Voir la page 113 de ce volume.

[3] *Ibid.*, p. 116.

[4] Dépêche de Bonrepaus, du 11 février 1686.

[5] Dépêche du même, du 21 novembre 1687.

l'influence de Bonrepaus ne se prolongea pas au delà du règne de Jacques II, et après la révolution de 1688 de nouvelles manufactures de toiles de voiles et de toiles blanches furent établies par les réfugiés en Angleterre et en Irlande, où Guillaume favorisa de tout son pouvoir l'introduction de cette industrie. Elle ne cessa depuis de se développer dans ces deux pays. En 1850, il ne sortit des ports d'Angleterre et d'Irlande pas moins de 122,397,457 yards de toiles, c'est-à-dire environ cent treize millions de mètres, comme le prouvent les registres du bureau de commerce [1].

Les toiles peintes furent fabriquées pour la première fois en Angleterre, en 1690, par un réfugié qui créa une manufacture sur le bord de la Tamise, non loin de Richmond. Une seconde manufacture bien plus considérable fut établie à Bromley-Hall, dans le comté d'Essex, et transportée en 1768 dans le Lancashire. D'autres fabriques de toiles peintes furent fondées au commencement du dix-huitième siècle dans le voisinage de Londres. Elles constituèrent une nouvelle perte pour la France, une nouvelle source de richesse pour l'Angleterre [2].

Les réfugiés introduisirent dans ce royaume les premières manufactures de toiles fines nommées aussi batistes de Cambrai, parce qu'elles étaient originairement fabriquées dans cette ville. Avant la révocation, l'Angleterre en achetait tous les ans pour envi-

[1] *Revue britannique*, n° d'avril 1851, p. 260.

[2] Burn, p. 259.

ron deux cent mille livres sterling[1]. Aussi reçut-elle avec empressement les ouvriers de Cambrai et de Tournai qui lui apportèrent cette belle industrie. Beaucoup d'entre eux se fixèrent, dans la suite, en Écosse, où la ville d'Édimbourg leur alloua, en 1730, cinq acres de terrain pour y établir une grande manufacture pour le tissage des batistes. Le quartier qu'ils habitèrent porta depuis le nom de quartier de Picardie[2].

Dès le règne d'Élisabeth, de nombreux ouvriers protestants originaires de la Flandre, du Brabant et de la France, s'étaient établis à Londres, à Sandwich, et répandus de là dans toutes les villes maritimes du royaume, où ils fabriquèrent des serges, de la flanelle et surtout des toiles de laine[3]. Cette dernière industrie fut singulièrement augmentée et perfectionnée par les réfugiés. En 1703, les membres de la chambre des lords, en conférence avec celle des communes, alléguèrent, pour justifier les secours accordés aux proscrits français, qu'ils avaient établi un grand nombre de manufactures utiles, et perfectionné les anciennes au point que, dans les dernières années, l'exportation des laines avait dépassé de plus d'un million de livres sterling l'exportation de ce même article sous le règne de Charles II[4].

[1] Burn, p. 261.

[2] Voir aux archives de l'Église française de Londres, la lettre signée François Bocher et Claude Paulin, et datée d'Édimbourg, du 30 mars 1732.

[3] *Hasted History of Kent*, t. X, p. 160.

[4] *An apology* of the French refugees established in Ireland. Dublin, 1712. British Musæum.

La première manufacture de tapisseries à l'instar de celles des Gobelins fut établie en Angleterre par un ancien moine capucin que son supérieur avait envoyé dans ce pays en qualité de missionnaire. Découragé peut-être par le mauvais succès de ses tentatives de conversion, il se fit protestant, et fonda sous le nom de Parisot une manufacture de tapisseries à Fulham. La noblesse anglaise l'aida dans cette entreprise en lui prêtant une somme de dix mille livres sterling. Ce premier essai ne fut pas heureux. La manufacture fut vendue; mais un réfugié nommé Passavan l'acheta à bas prix, la transporta à Exeter et la fit prospérer avec le secours de quelques ouvriers des Gobelins séduits par les promesses de son prédécesseur [1].

Bonrepaus écrivit de Londres en 1686 : « Les autres fabriques qui s'établissent en ce pays sont les chapeaux de Caudebec et la manière d'apprêter les peaux de chamois [2]. » La fabrication des chapeaux fut en effet une des plus belles industries dont les réfugiés dotèrent l'Angleterre. En France, elle avait été presque entièrement entre les mains des réformés. Eux seuls possédaient le secret de l'eau de composition qui sert à la préparation des peaux de lapin, de lièvre et de castor, et eux seuls livraient au commerce les chapeaux fins de Caudebec si recherchés en Angleterre et en Hollande. Après la révocation, la plupart se retirèrent à Londres, emportant avec eux le secret de leur art, qui resta perdu

[1] *Baretti's Travels*, t. I, p. 13. Voir Burn, p. 130-131.
[2] Dépêche de Bonrepaus à Seignelay, du 11 février 1686.

pour la France pendant plus de quarante ans. Ce ne fut qu'au milieu du dix-huitième siècle qu'un chapelier français, nommé Mathieu, après avoir longtemps travaillé à Londres, y déroba le secret emporté par les réfugiés, le rapporta dans sa patrie, le communiqua généreusement aux chapeliers de Paris, et fonda une grande manufacture dans le faubourg Saint-Antoine. Avant cet heureux larcin, la noblesse française et tous ceux qui se piquaient d'élégance ne portaient que des chapeaux de fabrique anglaise, et les cardinaux de Rome eux-mêmes faisaient venir leurs chapeaux de la célèbre manufacture de Wandsworth, établie par les réfugiés [1]. En Angleterre, les chapeaux de feutre fabriqués par les Français, et connus sous le nom de *carolins*, étaient devenus à la mode au point d'exciter la jalousie des fabricants anglais, qui se plaignaient vivement de cette préférence accordée à des chapeaux incommodes, suivant eux, et inférieurs aux leurs en qualité et en durée [2].

Le seul papier que l'on fabriquait en Angleterre, avant la révocation, sortait des manufactures du comté de Kent et surtout de la grande manufacture de Dartford. C'était un papier bis ou brun singulièrement grossier [3]. Les premières fabriques de papier

[1] Documents communiqués par M. Burn. Comp. *Erman et Réclam*, t. V, p. 51-52, et t. IV, p. 295.

[2] *History of the trade in England*, p. 124. London 1702. « About that time we suffered a great herd of French tradesman to come in, and particularly hat makers, who brought with them the fashion of their country... and the making of a slight, course, mean commodity, viz felthats, now called Carolina's. »

[3] Burn, p. 262.

blanc et fin furent fondées à Londres en 1685 et 1686 par des ouvriers français originaires de Casteljaloux, de Thiers, d'Ambert, et surtout d'Angoulême, qui perdit les trois quarts de ses moulins à papier. Barrillon parvint à détruire les manufactures qu'ils fondèrent dans leur nouvelle patrie par les mêmes moyens qu'avait employés Bonrepaus. Il distribua aux ouvriers d'une seule fabrique jusqu'à 2,300 livres pour les déterminer à retourner en France [1]. Six mois après, il informa Louis XIV qu'il venait de dépenser 1,150 livres pour faire repasser le détroit aux cinq derniers ouvriers français en papier qui restaient en Angleterre [2]. Mais, sous le règne de Guillaume III, les protestants rétablirent les fabriques détruites, et l'Angleterre resta définitivement en possession de cette branche d'industrie.

Selon Macpherson, les importations de France en Angleterre diminuèrent, dans l'intervalle de 1683 à 1733, pour les soies de toutes sortes de 600,000 livres sterling ; pour les toiles de lin, les toiles à voiles et les canevas [3] de 500,000 ; pour les chapeaux de castor, les verreries, les montres et les horloges de 220,000 ; pour les diverses sortes de papiers de 90,000 ; pour la quincaillerie de 40,000 ; pour les ras de Châlons et les étoffes de Picardie et de Champagne de 150,000 ; pour les vins de France auxquels

[1] Dépêche de Barrillon à Louis XIV, du 8 décembre 1687.

[2] Dépêche du même, du 26 juillet 1688.

[3] On donnait le nom de *canevas* à des toiles écrues de lin ou de chanvre, tissues régulièrement en petits carreaux et qui servaient pour les ouvrages de tapisserie à l'aiguille. Voir le *Dictionnaire du commerce de Savary.*

on substitua généralement ceux du Portugal de 200,000; pour les eaux-de-vie de France de 80,000. Ainsi, les industries portées en Angleterre par les réfugiés et l'immense développement que prirent les manufactures anglaises privèrent la France d'un bénéfice annuel de 1,880,000 livres sterling [1].

Ajoutons enfin que les réfugiés enseignèrent aux Anglais la culture des fleurs exotiques tant perfectionnée depuis en Angleterre, en Écosse, en Irlande surtout, où elle fut introduite par des Français de la colonie de Spitalfields. Ce furent eux qui fondèrent à Dublin, sous le règne de George Ier, le célèbre club des fleurs qui subsiste encore aujourd'hui [2].

Le commerce anglais profita de l'impulsion communiquée à l'industrie nationale par les réfugiés. Les étrangers achetèrent plus volontiers les articles de provenance anglaise, depuis qu'ils portaient ce cachet de bon goût particulier à la nation française, et que les Anglais livrés à eux-mêmes n'ont jamais atteint. Le commerce extérieur de la France en reçut une funeste atteinte dont il ne s'est pas encore relevé. En Angleterre même, la vogue s'attacha tellement aux produits de l'industrie des réfugiés, que les fabricants indigènes en témoignèrent plus d'une fois leur dépit. Les étoffes françaises en particulier étaient si recherchées à la fin du dix-septième siècle, qu'un manufacturier anglais, nommé Thomas Smith, établi dans le quartier de Spitalfields, en ayant fait fabriquer par ses ouvriers d'absolument semblables,

[1] *Macpherson's Annals of commerce*, t. II, p. 609. Londres, 1805.

[2] Burn, p. 248.

les offrit vainement en vente sur le marché de Covent-Garden. Pour en assurer le débit, il fut obligé de se servir de l'intermédiaire d'un fabricant réfugié qui les plaça facilement comme siennes. Il en était de même d'une foule d'autres articles; ils ne passaient que sous des noms français [1]. Un réfugié ouvrit successivement à London-Hall-Street quatre magasins pour la vente d'habits confectionnés, d'étoffes, de soieries et d'autres articles de fabrique française [2]. Il fit une fortune immense. D'autres suivirent son exemple à Smock-Alley, à Bishopsgate, et réussirent comme lui [3]. Les négociants anglais s'indignaient du tort que ces étrangers faisaient, suivant eux, à l'industrie nationale. Ils calculèrent, au commencement du dix-huitième siècle, que, si le nombre des négociants et des manufacturiers français continuait à augmenter dans la même proportion que pendant les vingt années qui suivirent la révocation, plus de la moitié du commerce et de l'industrie de l'Angleterre se trouverait, avant dix ans, entre leurs mains [4]. Ces prévisions exagérées ne devaient pas se réaliser, et si quelques classes de la population indigène souffrirent momentanément de cet engouement général, la nation tout entière ne tarda pas à en tirer un immense profit.

[1] « Nay, the English have now so great an esteem for the workmanship of the French refugees, that hardly any thing vends without a gallic name. » (*History of the trade in England*, p. 177. London, 1702.)

[2] *Ibidem*, p. 134.

[3] *Ibidem*, p. 164.

[4] *Ibidem*, p. 134.

CHAPITRE IV.

Influence des réfugiés sur le progrès des sciences et les lettres.

Thomas Savery. — Denis Papin. — Société de Saint-Évremond. — Justel, Colomiès et Desmaiseaux. — Rapin-Thoyras. — Motteux, Misson, La Bastide, Graverol. — Prédicateurs réfugiés. — Pierre Du Moulin et Marmet. — Pierre Allix. — Saurin et Abbadie. — Premier journal littéraire de Dublin.

Les réfugiés influèrent de même, dans une mesure très-supérieure à leur nombre, sur le progrès des sciences et de la littérature.

Parmi ceux dont l'esprit initiateur fit avancer la science moderne, on peut citer en première ligne Thomas Savery et Denis Papin. Savery, ancien capitaine au service de Louis XIV, fixé en Angleterre depuis la révocation, obtint en 1698 du roi Guillaume un brevet pour sa belle invention d'une machine servant au desséchement des marais. Le procédé qu'il employa a sans doute été perfectionné depuis, mais l'honneur de l'invention lui appartient tout entier[1]. Le célèbre médecin-physicien Denis Papin, dont le nom rappelle une des plus grandes découvertes qui honorent l'esprit humain, était également un humble fidèle, expatrié pour conserver sa foi. Né à Blois en 1647, il exerça d'abord la profes-

[1] Burn, p. 261.

sion de médecin à Paris où il avait pris ses degrés. Mais habilement dirigé par le Hollandais Huygens qui habitait encore cette capitale, il étudia la physique, et déjà il commençait à attirer les regards du monde savant, lorsqu'il fut appelé à Londres en 1681, et nommé membre de la Société royale anglaise par l'appui de Boyle, qui l'associa à ses expériences sur la nature de l'air. Émigré définitivement après la révocation, il inséra dans les *Transactions philosophiques* plusieurs mémoires qui étendirent promptement sa réputation. L'Académie des sciences de Paris le nomma son correspondant en 1699, et la ville de Marbourg lui offrit une chaire de mathématiques qu'il accepta et qu'il remplit avec talent jusqu'à sa mort en 1710. Le plus célèbre de ses ouvrages, l'*Ars nova ad aquam ignis adminiculo efficacissime elevandam*, fut publié à Leipzick en 1707; mais ses recherches sur l'emploi de la vapeur, et ce que l'on appela sa *prétention* de faire naviguer un vaisseau sans rames ni voiles, remontaient aux premières années de son exil. Ce fut donc, selon toute apparence, en Angleterre que l'ingénieux proscrit conçut la première idée de la machine à vapeur avec laquelle il essaya plus tard de naviguer sur la Fulda. L'expérience, on le sait, n'eut qu'un demi succès. La machine de Papin était encore grossière et nécessitait des perfectionnements de détail qui seuls pouvaient en assurer le succès. Mais il n'en eut pas moins la gloire de donner l'impulsion à ses successeurs, et de frayer à la science une carrière nouvelle et féconde. Le premier, en effet, il fit mouvoir un piston dans un corps de pompe; le premier, il dé-

montra la possibilité d'appliquer la vapeur à la navigation ; enfin, prévoyant le danger des explosions, il inventa la soupape de sûreté dont on se sert encore aujourd'hui.

Il s'en est donc fallu de bien peu que le monde ne fût doté cent ans plus tôt des merveilles de la navigation à vapeur. Papin l'avait effectivement réalisée, et s'il avait pu développer sa découverte sous la protection de sa patrie, elle eût été dès lors acquise à la civilisation.

En restant en France, Papin n'y aurait plus été admis même à exercer la profession de médecin que l'on venait d'interdire aux protestants. Un assez grand nombre de médecins et de chirurgiens émigrèrent comme lui, et trouvèrent de l'emploi dans les armées et dans la marine anglaises. C'est à ces derniers surtout que l'Angleterre doit le remarquable perfectionnement de ses instruments de chirurgie. Beaucoup d'artistes cherchèrent également un asile sur ce sol hospitalier, qui leur offrait des ressources supérieures à celles de la plupart des autres pays protestants.

Plusieurs hommes de lettres, qui sortirent de France pour échapper à la persécution, trouvèrent un ami dans Saint-Évremond, proscrit comme eux, et qui éprouvait pour les réfugiés protestants la sympathie d'un frère. De ce nombre furent de l'Hermitage, proche parent de Gourville, Justel, Colomiès et Desmaiseaux [1]. Ancien secrétaire de Louis XIV,

[1] De l'Hermitage est mentionné avec éloges dans une lettre de Saint-Évremond à Ninon de Lenclos.

Justel avait pénétré de bonne heure les desseins du monarque, et, prenant résolûment son parti, il avait vendu plusieurs années avant la révocation sa riche bibliothèque, et passé en Angleterre. Ce fut pour Bayle un grand sujet de joie : « J'espère, dit-il, dans son journal, que M. Justel qui demeure présentement à Londres, et qui est si curieux, si savant, si instruit de tout ce qui regarde la république des lettres, et si enclin à contribuer à la satisfaction du public, nous apprendra bien des choses qui feront beaucoup d'honneur à notre entreprise[1]. » A peine arrivé à Londres, Justel fut nommé bibliothécaire du roi d'Angleterre, et telle était sa réputation de savant que plus d'une fois il fut choisi pour arbitre dans des querelles d'érudits. Sa conversation riche et abondante avait de l'attrait pour Saint-Évremond, qui aimait ces *bibliothèques parlantes*.

Justel était un protestant plein de zèle. Colomiès, fils d'un médecin de La Rochelle, l'était moins, et passait en Angleterre pour une des colonnes du socinianisme. Attaqué violemment par Jurieu, il passa à l'Église presbytérienne et devint bibliothécaire de l'archevêque de Cantorbéry. Saint-Évremond, qui s'amusait des bizarreries de son esprit, le peignit à Desmaizeaux comme un incrédule qui s'efforçait de prouver dans ses livres que la version des Septante est divinement inspirée, et témoignait par ses discours qu'il ne croyait pas à la révélation.

Nouvellement arrivé en Angleterre et admis dans la familiarité de Saint-Évremond, Desmaizeaux per-

[1] *Nouvelles de la république des lettres*, mars 1684.

suada à l'illustre vieillard de revoir avec lui les originaux de ses ouvrages, pour mettre un terme à l'abus que les libraires et les auteurs faisaient de son nom. Il recueillit de sa bouche assez de renseignements et de confidences sur ses écrits, pour être en état d'en publier plus tard une édition authentique.

Saint-Évremond reçut avec froideur la grâce que lui offrit Louis XIV après trente ans d'exil et dix ans de refus. Il allégua sa vieillesse et ses infirmités, et reconnut l'hospitalité de l'Angleterre en lui confiant le repos de ses dernières années, et ses restes auxquels étaient réservés les honneurs de Westminster. Par son testament il donna aux réfugiés une dernière preuve de sa pitié et de sa sympathie, en léguant une somme pour le soulagement de leurs pauvres. Il est vrai que plein de compassion pour toutes les misères, et entièrement inaccessible aux haines religieuses, il destina une somme égale aux pauvres catholiques [1].

Outre ces hommes qui vécurent dans la familiarité d'un des plus beaux esprits de l'époque, le refuge fournit encore aux lettres d'autres écrivains de mérites divers : Rapin-Thoyras, le vaillant soldat de l'armée d'Irlande, qui fut en même temps un historien profond, un légiste habile, et qui défendit tour à tour la cause protestante de sa plume et de son épée ; Pierre-Antoine Motteux, de Rouen, qui se familiarisa si bien avec la langue de sa nouvelle

[1] Voir sur Saint-Évremond la belle *Notice* de M. Sayous, dans le t. II de son *Histoire de la littérature française à l'étranger*.

patrie, que les traductions anglaises qu'il publia de l'espagnol et du français semblent des compositions originales. Sa traduction de *Don Quichotte* et celle de Rabelais popularisèrent en Angleterre les œuvres de ces deux écrivains. Maximilien Misson, dont l'ouvrage intitulé le *Théâtre sacré des Cévennes* fut publié à Londres en 1707, et traduit cette même année en anglais; Marc-Antoine de La Bastide, né à Milhau, l'un des anciens de l'Église réformée de Charenton, et auteur de quelques ouvrages estimés de controverse; le Nîmois Graverol, jurisconsulte célèbre, érudit et poëte, l'un des fondateurs de l'Académie encore existante de Nîmes, dont les assemblées régulières remontent à l'an 1682 [1], et qui publia en Angleterre une histoire de sa ville natale, avec une épître adressée à *Messieurs les réfugiés de Nîmes qui sont établis dans Londres.* Les dernières pages de ce livre contiennent un récit touchant des souffrances des protestants du Languedoc, et du martyre de Brousson, de Rey et de Barbut. « Nous donc, s'écrie en terminant le malheureux proscrit, qui ne sommes dans un pays si éloigné du nôtre que pour la parole de Dieu, et pour le témoignage de Jésus-Christ, étudions-nous à rendre notre confession et notre foi glorieuses, par une conduite sage et modeste, par une vie exemplaire, et par un entier dévouement au service de Dieu. Souvenons-nous toujours que nous sommes les enfants et les

[1] Nous avons consulté sur Graverol une lettre inédite du comte Boissy d'Anglas, datée du 27 juillet 1787 et relative à l'Académie de Nîmes.

pères des martyrs. N'oublions jamais cette gloire. Tâchons à la transmettre à notre postérité [1]. »

Il faut ajouter à ces écrivains quelques prédicateurs de renom qui firent partie de la grande émigration. Ils furent précédés par Pierre du Moulin et Ézéchiel Marmet, qui n'appartiennent pas, à proprement parler, au refuge, mais qui s'y rattachent par la nature de leurs ouvrages et par les principales circonstances de leur vie. Le premier publia, sous le règne de Charles Ier, un grand nombre d'écrits qui devinrent populaires parmi les réfugiés et parmi les Anglais eux-mêmes, le *Bouclier de la foi*, la *Défense de la Confession des Églises réformées*, le *Combat chrétien*, la *Vocation des pasteurs*. Son fils aîné est l'auteur du *Traité de la paix de l'âme*, dont il conçut le dessein pendant son séjour en Angleterre. « Il y a quelques années, dit-il, dans la préface de son livre, qu'étant jeté par l'orage en un bord étranger, et jugeant qu'il eût été inutile et même impertinent de quereller la tempête, je m'assis paisiblement sur le rivage pour la regarder de sang-froid, sans y prendre autre intérêt que celui de voir encore dans la tourmente les personnes qui m'étaient chères. Et ma condition contribuait beaucoup à cette tranquillité; car les agitations passées m'avaient laissé fort peu de sujet de me passionner pour les présentes ou pour celles qui pourraient encore m'arriver. Là-dessus, je me sentis excité à ménager cet intervalle incertain de repos inespéré, pour méditer sur les moyens de posséder partout, et même dans le trouble,

[1] *Histoire de la ville de Nîmes*, par Graverol. Londres, 1703.

le repos et le contentement de mon esprit, et à essayer si je pourrais être si heureux que de procurer la paix à d'autres en l'acquérant pour moi-même. » Un autre pasteur qui honora l'Église française de Londres, pendant cette période agitée, fut Ézéchiel Marmet, qui publia une série de méditations religieuses sur ces paroles de Job : *Je sais que mon Rédempteur est vivant.* Les ministres que la révocation jeta en Angleterre exercèrent à leur tour, par leurs ouvrages autant que par leurs discours, une influence marquée sur la littérature anglaise. Samuel Delangle et le savant Pierre Allix, qui tous deux avaient été pasteurs de l'Église de Charenton, fournirent de beaux modèles à l'éloquence sacrée. Le second surtout se distinguait dans sa prédication par une simplicité pleine de bon goût, et par un enseignement approprié aux circonstances dans lesquelles se trouvait son Église. Comme autrefois en France, il excellait à apaiser les dissentiments et à maintenir l'union parmi les protestants. Louis XIV mit tout en œuvre pour l'engager à se convertir et à retourner en France. Seignelay écrivit à son sujet à Bonrepaus : « La famille du ministre Allix qui est à Londres s'est convertie de bonne foi à Paris. Si vous pouviez approcher ce ministre et le déterminer à repasser en France avec intention de se convertir, vous pourriez sans difficulté lui offrir jusqu'à 3 ou 4,000 livres de pension; et, s'il fallait aller plus loin, je ne doute point que, sur l'avis que vous m'en donneriez, le roi ne consentît à lui faire des grâces encore plus considérables, auquel cas vous pourriez vous assurer que vous auriez fait une chose très-agréable à Sa Ma-

jesté[1]. » Allix résista à toutes les avances de l'envoyé extraordinaire de Louis XIV. Il resta en Angleterre, entouré du respect et de la sympathie de tous. On lui conféra le titre de docteur honoraire des universités de Cambridge et d'Oxford ; et, sur la recommandation de l'évêque Burnet, il fut nommé chanoine et trésorier de la cathédrale de Salisbury. Le clergé anglican le chargea d'écrire l'histoire des conciles, et le parlement à son tour lui donna une marque particulière de considération en ordonnant que tout le papier que l'on ferait venir de Hollande pour l'impression de cet ouvrage serait exempt des droits d'entrée. Delangle, son collègue, ancien député du synode de Normandie, conquit comme lui l'estime publique, et fut nommé chanoine de Westminster.

Les Églises françaises de Londres s'honorèrent aussi des talents déjà célèbres de Jacques Saurin et d'Abbadie. Le premier prêcha pendant cinq ans dans celle de Threadneedle Street ; mais, en 1705, il fut appelé à La Haye, et ce fut dans cette ville seulement qu'il développa entièrement son admirable talent de prédication, et se plaça par son éloquence au premier rang des orateurs sacrés. Abbadie, qui arrivait de Berlin avec un renom déjà populaire de prédicateur et d'écrivain religieux, accompagna le maréchal de Schomberg en Irlande. Après la bataille de la Boyne, où il vit tomber mortellement frappé son illustre bienfaiteur, il revint à Londres et fut attaché à

[1] Dépêche de Seignelay à Bonrepaus. Versailles, le 9 février 1686.

l'Église de la Savoie, où sa douce éloquence inspira longtemps le calme de l'âme aux nombreux réfugiés qui accouraient pour l'entendre. En même temps, il servait de modèle aux prédicateurs anglais qui aimaient d'ailleurs à s'inspirer de son beau *Traité de la vérité de la religion chrétienne.* Mais Abbadie avait fourni, dès cette époque, la meilleure partie de sa carrière littéraire. Son *Art de se connaître soi-même*, qui date des premiers temps de son établissement en Angleterre, et que l'on a vanté comme le vrai couronnement de ses traités sur la religion, est un livre conçu avec une remarquable vigueur d'esprit, mais il parle moins au cœur que ses précédents ouvrages, et ne porte pas comme eux l'empreinte de la passion de la sainteté chrétienne. Il est difficile de croire que l'homme mondain sera bien vivement ramené de son néant à lui-même par la lecture du passage suivant, l'un des meilleurs du livre :

« On pourrait, ce me semble, définir l'homme du monde qui, pour se guérir ou se consoler de sa pauvreté et de sa misère naturelle, aime à se revêtir de biens imaginaires, *un fantôme qui se promène parmi les choses qui n'ont que l'apparence.* J'appelle un fantôme, non l'homme de la nature, composé d'un corps et d'une âme que Dieu a formée, mais l'homme de la cupidité, composé des songes et des fictions de son amour-propre. J'appelle les choses qui n'ont que l'apparence (et cela après le Psalmiste), les avantages que le monde recherche avec tant de passion, ces grands vides remplis de notre propre vanité, ou plutôt ces grands riens qui occu-

pent un si grand espace dans notre imagination déréglée [1]. »

Abbadie mit aussi sa plume habile au service de Guillaume III. Dans sa *Défense de la nation britannique,* il s'efforça de justifier en droit et en morale la révolution de 1688, la déchéance de Jacques II, et toute la conduite du prince qui prit la place de son beau-père sur le trône d'Angleterre. Il posa résolûment la doctrine du droit populaire de résistance, et fit l'apologie complète et sans réserve du nouveau roi. Ce fut encore lui que l'on choisit en 1694 pour prononcer l'oraison funèbre de la reine Marie, qui avait épousé Guillaume III, et son discours ne fut qu'un long panégyrique, toujours élégant, quelquefois pompeux, de la princesse protestante dont le nom couvrit d'une apparence de légitimité le mouvement insurrectionnel qui renversa le dernier des Stuarts.

« En vain, dit-il, l'État et l'Église seraient intervenus dans ce procès entre la religion et la superstition. En vain des prélats magnanimes y auraient donné leurs soins avec application et avec fermeté. En vain le parlement, ce conseil autorisé de la nation et de la monarchie, assemblée de sages et, par l'autorité du sceptre, assemblée de législateurs, sacré dépositaire des droits et des priviléges de la patrie, bouche respectée du peuple, interprète de ses besoins et de sa volonté, aurait pensé terminer ce différend, porté devant son tribunal auguste, si la grâce ne

[1] Voir dans le livre de M. Sayous, t. II, p. 152-156, une appréciation judicieuse de l'*Art de se connaître soi-même.*

l'avait premièrement décidé dans le cœur de cette jeune princesse. Elle crut qu'elle se devait à Dieu et à l'État, et que ce n'était que par un entier dévouement à sa patrie et à sa religion qu'elle pouvait répondre à la vocation que le ciel lui adressait. Ne voulant vivre que pour sa nation et pour sa religion, prête à mourir pour l'une et pour l'autre, elle acceptait la couronne ; mais aussi elle acceptait la mort, disposée, s'il l'eût fallu, à éprouver, pour un intérêt si précieux et si saint, l'une et l'autre fortune [1]. »

Puis, au souvenir de la victoire de Guillaume et du triomphe de la révolution protestante, facilité par la conduite de Marie, il s'exalte et félicite de nouveau l'Angleterre de l'élévation d'une dynastie qui lui rendit ses libertés si longtemps méconnues par les Stuarts :

« Rappelons dans notre esprit ce temps qui sera présent à la mémoire de tous les siècles, puisqu'il intéresse la postérité la plus éloignée, où Dieu mit quelques bornes à l'oppression des peuples et à l'affliction de son Église ; où il arrêta par un seul événement les progrès de cette puissance qui menaçait toutes les autres ; où il préserva la terre des vastes débordements de cette mer irritée, en lui faisant lire cet ordre écrit de sa main sur le sable : *Ici s'arrêtera l'élévation de tes ondes.* Nous avons devant les yeux cette conjoncture importante, où la sagesse qui préside aux événements et qui enchaîne, comme il lui

[1] *Panégyrique de Marie Stuart*, La Haye, 1696, p. 224. Le petit volume auquel nous empruntons cette citation contient encore deux autres sermons d'Abbadie.

plaît, les causes secondes, voulut comme attacher la conservation de l'Angleterre et celle de tant de nations à la résolution d'un seul homme ; où les lois, les biens, la liberté, la religion de plusieurs peuples furent confiés par la Providence à l'inconstance des flots ; où les tempêtes mêmes servirent d'une manière admirable à exécuter le dessein de notre délivrance ; où des victoires non sanglantes accomplissaient l'intention du Dieu de miséricorde ; où l'on fit la guerre au mauvais parti par le consentement et par l'union des esprits et des volontés ; où le Libérateur se présente, et une frayeur de Dieu saisit ses ennemis ; où enfin, par l'extraordinaire bénédiction que Dieu accorde à la plus haute et à la plus nécessaire entreprise de nos jours, il est permis à l'Angleterre d'avoir des lois, à l'Église de servir Dieu, aux hommes de vivre et de respirer [1]. »

Abbadie fut récompensé par le doyenné de Killalow en Irlande, où il prolongea sa carrière jusqu'en 1724. Il publia encore plusieurs ouvrages, et entre autres une *Apologie de la religion* et le *Triomphe de la Providence.* Mais l'*Art de se connaître soi-même,* qu'il fit paraître dans les premiers temps de son séjour en Angleterre, fut le terme de ses grands succès, et l'on peut dire que dès lors sa belle intelligence ne produisit plus rien qui égalât ses premiers chefs-d'œuvre.

Non-seulement en Angleterre, mais, même en Irlande, les réfugiés exercèrent une certaine influence sur le progrès des lettres. Le premier journal litté-

[1] *Panégyrique de Marie Stuart*, p. 228-229.

raire qui parut à Dublin fut créé par le pasteur Droz, qui exerça longtemps le ministère sacré dans cette ville, et fonda en outre une bibliothèque à College Green [1].

[1] Burn, p. 248.

CHAPITRE V.

De l'influence exercée par les descendants des réfugiés.

Desaguliers. — La famille Romilly. — Ligonier, Prévost, de Blaquières, Labouchère. — Thélusson.

Ainsi, sous le rapport de la diplomatie et de la guerre, de l'industrie et du commerce, des sciences et des lettres, les réfugiés méritèrent bien du peuple anglais. Il en fut de même de leurs fils et de leurs petits-fils. Un des plus célèbres, le physicien Desaguliers, était né à La Rochelle en 1683. Son père, ministre protestant du seigneur d'Aitré, ayant été obligé de se retirer en Angleterre, y fut placé à la tête de l'école d'Islington, près de Londres. Il éleva lui-même son fils, qui entra dans les ordres, et fut successivement chapelain du duc de Chandos et du prince de Galles. Mais un penchant irrésistible entraînait le jeune homme vers l'étude des sciences exactes. Disciple de Newton qui reconnut son talent, il fut chargé par lui de répéter quelques-unes des grandes expériences sur lesquelles reposait sa nouvelle doctrine. Il ne négligea rien pour justifier une si haute confiance. Il inventa et construisit de nouveaux instruments, perfectionna ceux qui étaient connus, et fit un cours public de physique expérimentale newtonienne, auquel accoururent et les

savants et les hommes d'État les plus illustres de l'Angleterre. Il eut la gloire de compter au nombre de ses auditeurs le roi George Ier et le prince de Galles, qui voulut apprendre de lui les découvertes de Newton. De retour à Londres, après un voyage scientifique en Hollande, il reçut de la Société royale la place de démonstrateur que le célèbre Robert Hook avait remplie pendant plusieurs années. La foule se porta de nouveau à son cours, et son enseignement forma plusieurs disciples qui parvinrent à leur tour à la réputation, entre autres S' Gravesend.

La famille Romilly, originaire de Montpellier, a fourni des hommes distingués aux lettres, au barreau, à la diplomatie et à l'armée [1]. L'un d'eux, né à Londres en 1739, reçu ministre en 1763, et pasteur dans une des Églises françaises de cette ville en 1766, fit admirer longtemps son imagination vive et colorée, son sens droit et sa grande pénétration. Un critique génevois regarde ses sermons comme les meilleurs publiés par les prédicateurs protestants après ceux de Saurin. Romilly s'était lié avec Diderot, d'Alembert et Voltaire. Il était l'ami de Rousseau ; mais il fut toujours, dans ses entretiens avec ces libres penseurs, l'apologiste de la religion chrétienne [2].

Samuel Romilly, avocat célèbre de Londres, qui, par l'éclat de son talent et par ses tendances libérales, devint l'un des chefs du parti whig, fut le créateur de la grande fortune de sa famille. Plu-

[1] Voir *Memoirs of the life of Samuel Romilly*. London, 1740.

[2] Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. III, p. 52.

sieurs de ses fils, encore vivants, occupent des positions élevées dans la magistrature et dans le gouvernement. John Romilly, avocat d'un rare mérite, se trouvait à la tête du barreau de la *Cour de chancellerie*, quand il fut nommé *solicitor general*, et, plus tard, *attorney general* [1]. Il est maintenant membre du conseil privé de la reine, et après avoir représenté longtemps la ville de Devonport à la chambre des communes, il a remplacé lord Langdale dans les fonctions de *master of the rolls* [2]. Charles Romilly occupa d'abord la place de secrétaire particulier du président de la chambre des communes, qu'il quitta au bout de quelques années pour remplir les mêmes fonctions auprès du lord chancelier. En 1851, il fut nommé avocat de la couronne à la Cour de chancellerie. Henri Romilly dirige une des premières maisons de commerce de Liverpool. Frédéric Romilly, ancien colonel dans l'armée anglaise, a rempli la place d'aide de camp de lord Fortescue, vice-roi d'Irlande; plus tard il fut secrétaire de lord Normanby, vice-roi de la même province. Depuis il a quitté l'armée, et il représente aujourd'hui la ville de Cantorbéry à la chambre des communes [3].

La famille Thellusson, originaire de Lyon, établie longtemps à Genève, puis transportée en Angleterre, a donné deux membres distingués au parlement britannique : Isaac Thellusson, qui fut créé lord Rend-

[1] En Angleterre, le *solicitor* et l'*attorney general* représentent la couronne dans les cours de justice.

[2] Le *master of the rolls* est le second officier de la Cour de chancellerie. Cette dignité est conférée à vie.

[3] Nous avons écrit ce passage en 1851.

lesham en 1806, et son frère Charles. Tous deux étaient fils de Pierre Thellusson, un des plus riches négociants de Londres.

Ajoutons que l'*attorney general* de Dublin, Saurin, était petit-fils d'un frère du célèbre prédicateur de La Haye, que Guillaume III avait amené avec lui en Irlande[1]; que le savant voyageur moderne, Henri Layard, l'explorateur des ruines de Ninive, descend d'une famille française émigrée; que son père a rempli pendant dix ans de hautes fonctions judiciaires à Ceylan, et qu'il a contribué puissamment à la propagation du christianisme dans cette contrée lointaine; que son grand-père, le docteur Thomas Layard, doyen de Bristol, fut un des plus éminents philologues de l'Angleterre; que l'évêque de Chester, Magendie, l'un des précepteurs de la reine Charlotte, était petit-fils du réfugié Magendie, pasteur de l'Église d'Exeter.

Le général Ligonier qui commanda l'armée anglaise à la bataille de Lawfeld, le général Prévost qui se distingua dans la guerre d'Amérique, le général de Blaquières qui vient de mourir, après s'être longtemps signalé par ses talents militaires et par son courage personnel, et qui a légué à son fils le titre de pair d'Irlande, appartenaient à des familles réfugiées. Labouchère, qui a fait récemment partie du ministère anglais, est également issu d'une famille protestante des environs de Toulouse.

Enfin, dans le commerce et l'industrie, les descendants des réformés proscrits n'ont pas cessé de

[1] *Withelaw's Dublin*, p. 841.

déployer l'intelligente activité de leurs ancêtres. Mentionnons seulement Pierre Thellusson, qui laissa en mourant une fortune de 600,000 livres sterling, et testa, par un caprice bizarre, en faveur de l'héritier de droit qui survivrait à tous les membres de sa famille nés ou pouvant naître dans les neuf mois qui suivraient son décès. On sait que ce testament étrange a été l'occasion d'une nouvelle loi votée par le parlement sur l'hérédité.

CHAPITRE VI.

Fusion des descendants des réfugiés avec les Anglais.

Espoir de retour des premiers réfugiés. — Dernières réclamations à la paix d'Utrecht. — Aisance croissante des familles réfugiées. — Diminution de la bénéficence royale. — Institutions de charité. — L'hôpital français. — Secours accordés aux Vaudois et aux galériens de Marseille. — Transformation de la colonie de Londres au dix-huitième siècle. — Transformation des autres colonies en Angleterre, en Écosse et en Irlande. — Changement de noms. — État actuel de la colonie de Spitalfields.

Les premiers émigrés ne renoncèrent pas d'abord à tout espoir de retour. Beaucoup d'entre eux s'obstinèrent longtemps à croire que les portes de la patrie se rouvriraient un jour pour eux ou pour leurs enfants, et ces espérances exprimées quelquefois avec trop d'ardeur et de confiance leur nuisaient dans l'esprit de la nation qui les avait adoptés. A la paix de Ryswick, ils demandèrent à être compris dans le traité, et ils crurent un instant qu'ils pourraient parvenir à leur but par la faveur du roi et du parlement. Pendant la tenue du congrès, Pierre Jurieu, ministre de l'Église wallonne de Rotterdam, fit valoir leurs raisons auprès de Guillaume III, qui dirigeait alors la politique de l'Angleterre et de la Hollande. Ce prince recommanda, en effet, leurs intérêts aux plénipotentiaires des Provinces-Unies. En

même temps, les réfugiés de Londres imprimèrent une requête fort soumise qu'ils se proposaient de présenter à Louis XIV. Ils y reconnaissaient qu'après Dieu leur premier devoir était de lui rendre une obéissance sans bornes; ils le suppliaient de songer que peut-être, aux dernières heures de sa vie, l'épouvantable misère où d'infidèles conseils lui avaient fait plonger un si grand nombre de ses sujets viendrait se présenter trop tard à son esprit troublé. Tout fut inutile. Les ministres de France au congrès refusèrent d'écouter les réclamations qui leur furent adressées en faveur des réfugiés, alléguant que, ne se mêlant pas de la condition des catholiques en Angleterre, Guillaume ne devait pas porter plainte au sujet du traitement que la France faisait subir aux réformés. D'ailleurs les torys qui dominaient dans le parlement, et dont la paix était l'ouvrage, s'intéressaient trop peu au sort des émigrés pour risquer, comme ils disaient, d'accrocher la négociation à un objet d'une importance si secondaire [1]. Il faut dire aussi qu'il s'était formé, parmi les réfugiés établis en Angleterre, un parti nombreux qui ne désirait plus le retour. Lorsqu'en 1709, lors des conférences de La Haye, le marquis Du Quesne, député par ses compagnons d'exil en Suisse auprès des puissances protestantes, se présenta à l'Église française de Londres pour demander son concours afin que tous les réfugiés unissent leurs efforts pour obtenir leur retour, le consistoire refusa de lui prêter son appui, se fondant sur ce que la plupart de ceux

[1] *Rapin Thoyras*, t. XI, p. 305.

qui avaient choisi l'Angleterre pour asile étaient naturalisés Anglais [1]. A la paix d'Utrecht, les ministres de la reine Anne réclamèrent une dernière fois, mais uniquement par bienséance et pour se conformer à la politique traditionnelle de l'Angleterre. Ils réussirent du moins à faire rendre la liberté à un grand nombre de protestants retenus captifs sur les galères de Marseille et de Toulon.

Mais, si le gouvernement anglais ne désirait pas sérieusement le retour des réfugiés en France, il continuait, il faut le dire, à soutenir généreusement ceux qui étaient tombés dans la détresse. Jusqu'en 1727, il leur distribua tous les ans, de l'aveu du parlement, une somme de 16,000 livres sterling, provenant de la *bénéficence royale*. Heureusement le nombre de ceux qui avaient besoin de secours diminuait sans cesse. Accoutumés au travail et à la tempérance, la plupart parvinrent peu à peu à l'aisance et même à la richesse. En 1720, le comité français ne répartissait plus cette aumône publique qu'entre cinq mille personnes [2]. Aussi, sous l'administration de Walpole, la somme distribuée tous les ans put-elle être diminuée de moitié. Une ordonnance royale, rendue par George II en 1727, la réduisit en effet à 8,591 livres sterling; mais elle ne toucha pas aux 1,718 livres allouées aux pasteurs. Les réfugiés non-seulement ne réclamèrent pas contre cette mesure spoliatrice devenue inévitable,

[1] Registre des actes de l'Église française de Londres, 29 juin 1709.

[2] *Ibidem*, anno 1720.

mais ils virent diminuer encore d'année en année la somme que leur avait laissée Walpole et qui ne leur était plus nécessaire désormais. En 1812, le parlement la réduisit à 1,200 livres, que l'on distribue encore aujourd'hui entre leurs descendants nécessiteux.

Longtemps éprouvés par le malheur, les réfugiés ne se montrèrent jamais insensibles aux souffrances de leurs frères établis en Angleterre et même de ceux qu'ils avaient laissés en France. La plupart des institutions charitables, dont les bienfaits se sont perpétués jusqu'à nous, remontent aux premières années qui suivirent la révocation. La plus importante est l'hôpital français, dans lequel soixante vieillards des deux sexes reçoivent encore de nos jours leur entretien. Il doit son origine à Gastigny, gentilhomme français, ancien grand veneur du prince d'Orange, qui légua en 1708 mille livres sterling pour cette fondation pieuse. La modicité de ce fonds ne répondant pas aux frais de l'entreprise, les distributeurs de la bénéficence royale qui en avaient la gestion commencèrent par accumuler pendant huit ans les intérêts pour les ajouter au capital. Puis ils eurent recours à une collecte, dans laquelle les principales familles réfugiées qui s'étaient enrichies par le commerce signalèrent leur bienfaisance accoutumée. Le baron Philibert d'Herwart contribua à lui seul pour quatre mille livres sterling. Enfin en 1718, le roi George Ier accorda des lettres patentes par lesquelles les chefs de cet établissement furent érigés en corporation, sous le titre de *gouverneurs et directeurs de l'hôpital, pour les pauvres Français protestants et leurs*

descendants, résidant dans la Grande-Bretagne[1]. A l'hôpital français il faut ajouter les nombreuses écoles françaises, et surtout celle de Westminster en Windmill Street, qui comptait autrefois jusqu'à cent élèves appartenant à des familles réfugiées. Les églises reçurent à leur tour de riches dons, qui servent encore aujourd'hui au soulagement des pauvres. Les Français expatriés créèrent enfin des associations pour des secours mutuels, qui constituèrent entre ceux qui en faisaient partie une véritable solidarité, et réalisèrent ainsi parmi eux le plus pur idéal de la fraternité chrétienne.

La charité des réfugiés ne resta pas enfermée dans les limites étroites de l'Angleterre. Pendant les quinze dernières années du dix-septième siècle, le consistoire de l'Église de Londres ordonna fréquemment des collectes en faveur des familles réformées qui s'enfuyaient de France, ou s'embarquaient dans les ports d'Angleterre pour la Caroline ou la Pensylvanie. C'est à ce même consistoire que s'adressaient sans cesse les colonies françaises de Charlestown, de Boston, de New-York, pour solliciter des secours[2]. Les Vaudois participaient à ces libéralités pieuses. Un seul réfugié, Didier Foucault, laissa par son testament douze cent cinquante livres sterling aux églises des vallées du Piémont[3]. Les protestants qui gémissaient dans les bagnes et dans les cachots de France avaient une large part

[1] Statuts et règlements de la Corporation des gouverneurs et directeurs de l'hôpital français. Londres, 1810.

[2] Registre des actes de l'Église française de Londres, *passim*.

[3] *Ibidem*, 2 avril 1685.

aux charités des exilés de Londres. En 1699, le consistoire alloua une somme de deux cent cinquante écus pour être distribuée aux confesseurs qui se trouvaient sur les galères de Marseille et de Toulon. Deux mois après il leur fit parvenir une nouvelle somme de quatre cents écus [1]. On conserve encore dans les archives de l'Église française de Londres les lettres touchantes que ces infortunés adressaient à leurs bienfaiteurs et qui parvenaient quelquefois jusqu'à eux à travers mille périls. La lettre suivante que nous publions pour la première fois mérite d'échapper à l'oubli : « Nous soussignés faisant tant pour nous que pour tous nos frères souffrant pour la profession de la vérité de Notre Seigneur Jésus-Christ sur les galères de France ou dans les cachots, déclarons avoir reçu des très-honorables messieurs les diacres, par le canal de monsieur de Campradon, suivant son avis du premier mai dernier, huit cents écus faisant deux mille quatre cents livres, dont nous remercions de tout notre cœur ces messieurs qui se souviennent des pauvres captifs. Dieu veuille reconnaître abondamment cette bonne œuvre, en cette vie, en les comblant de tous les dons et grâces qu'il connaît leur être nécessaires, tant pour le corps que pour l'âme, et après cette vie leur donner celle qui est permanente et éternelle dans les cieux, et la contemplation de sa face en la compagnie des saints bienheureux. Nous promettons de distribuer la susdite somme suivant leur désir et nous en con-

[1] Registre des actes de l'Église française de Londres, *passim*, 27 septembre et 10 décembre 1699.

serverons à jamais une sincère reconnaissance, les priant de nous continuer toujours leur précieuse bienveillance et surtout leurs saintes prières. Nous ne les oublions pas dans les nôtres et sommes avec un profond respect leurs plus humbles et leurs plus obéissants serviteurs. » A Marseille, ce 11 novembre 1705.

Cette lettre écrite sur une petite feuille de papier à moitié rongée par la poussière porte les signatures suivantes : Delarougerie, Delafosse, Giovanni, de Lissart. Les descendants des réfugiés continuèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XV à secourir ainsi les protestants de France que l'intolérance religieuse entassait dans les bagnes et dans les cachots. Mais eux-mêmes étaient devenus, à la fin du dix-huitième siècle, entièrement étrangers à la patrie abandonnée par leurs ancêtres, et n'en conservaient plus qu'un vague souvenir. Absorbés peu à peu par la nation qui les avait accueillis, ils avaient cessé d'être Français. La transformation fut lente mais continue et inévitable. On peut en suivre les progrès en voyant disparaître successivement les Églises fondées dans le commencement du refuge. Sous les règnes de Jacques II et de Guillaume III, on en comptait trente et une à Londres. En 1731, elles étaient déjà reduites à vingt, mais qui se remplissaient encore d'une foule nombreuse de fidèles. Neuf furent fermées dans l'intervalle de 1731 à 1782. Des onze qui restaient à cette époque plusieurs tiraient à leur fin et ne subsistaient que par des secours étrangers [1]. Au-

[1] Voir le *Sermon du Jubilé*, prononcé dans l'Église française

jourd'hui leur nombre est réduit à deux, et bientôt, sans doute, la seule église de Saint-Martin-le-Grand, héritière de celle de Threadneedle Street, instituée par Édouard VI, réunira pour la célébration du culte calviniste les derniers débris du refuge. Les Églises fondées dans les autres villes de l'Angleterre adoptèrent presque toutes la liturgie anglicane dans le cours du dix-huitième siècle, et la langue française y disparut avec le rite réformé. Il en fut de même à Édimbourg, à Dublin, et dans les autres colonies formées par les réfugiés en Écosse et en Irlande. Quoique Dublin n'ait plus aujourd'hui de service français, elle conserve cependant encore deux consistoires qui possèdent des fonds provenant des libéralités de leurs fondateurs, et, au moyen des intérêts de ce capital, ils subviennent aux besoins des pauvres protestants d'origine française. Il n'y a pas longtemps qu'ils servaient encore une pension à la fille du dernier pasteur français. La colonie de Portarlington resta le plus longtemps fidèle aux usages et à la langue de ses ancêtres. Ce ne fut qu'en 1817 que l'anglais y fut substitué, dans la célébration du culte, au vieux français de Louis XIV qui s'y était conservé jusqu'alors avec une singulière pureté.

Une circonstance fortuite hâta, au commencement du dix-neuvième siècle, la fusion définitive des descendants des réfugiés avec les Anglais. Les guerres acharnées de la république, le système continental

de l'artillerie, en Spitalfields, le 13 janvier 1782, par Jacob Bourdillon, pasteur de cette Église depuis le 25 décembre 1731.

et la lutte prolongée qu'il entraîna jusqu'à la fin de l'empire, ayant ranimé la vieille haine entre la France et l'Angleterre, les rejetons des exilés, dont les intérêts étaient confondus entièrement avec ceux des Anglais, ne voulurent plus avouer leur origine. La plupart changèrent leurs noms en les traduisant en anglais. Les Lemaître s'appelèrent Masters; les Leroy, King; les Tonnelier, Cooper; les Lejeune, Young; les Leblanc, White; les Lenoir, Black; les Loiseau, Bird. Dès lors la colonie française de Londres n'exista plus. C'est à peine si, dans le quartier de Spitalfields, quelques milliers d'ouvriers, pauvres pour la plupart, trahissent encore leur origine, moins par le langage que par leur costume qui se rapproche de celui des ouvriers du temps de Louis XIV. L'architecture des maisons qu'ils habitent est imitée de celle des ouvriers de Lille, d'Amiens et des autres villes manufacturières de la Picardie. L'usage de travailler dans des caves ou dans des mansardes vitrées est également emprunté à leur ancienne patrie. Les personnes âgées de cette colonie ouvrière se souviennent que dans leur jeunesse les enfants du quartier s'amusaient à des jeux originaires de France et inconnus des enfants des familles indigènes. Encore aujourd'hui les Anglais reconnaissent les descendants des réfugiés à la vivacité de leur caractère et à certaines locutions qui leur sont familières. Quoiqu'ils les considèrent comme leurs concitoyens, ils leurs reprochent volontiers d'être légers et frivoles et de ne pas observer assez rigoureusement le dimanche. Les ouvriers de Spitalfields ne paraissent plus guère se souvenir eux-mêmes de

leur origine étrangère. Toutefois, dans leur vieillesse, ils invoquent fréquemment le droit de finir leurs jours à l'hôpital français qu'ils appellent leur Providence.

LIVRE QUATRIÈME.

LES RÉFUGIÉS EN AMÉRIQUE[1].

CHAPITRE PREMIER.

De l'établissement des réfugiés en Amérique.

Projet de Coligny de créer un refuge en Amérique pour les protestants. — Expédition de Villegagnon. — Expédition de Ribault. — Expédition de Laudonnière. — Massacre des colons par les Espagnols. — Représailles exercées par Dominique de Gourgues.

Réfugiés en Amérique avant la révocation. — Politique des Stuarts. — Réfugiés après la révocation. — Colonies françaises dans le Massachusets. — New-Oxford. — Boston. — New-York. — New-La-Rochelle. — Colonies en Pensylvanie et dans la Virginie. — Paroisse du roi Guillaume. — Colonies dans la Caroline du Sud. — Judith Manigault. — Isaac Mazicq. — Établissement de l'Orange-Quarter. — Établissement du Santee. — Établissement de Charlestown. — Pétition des réfugiés de la Caroline au gouverneur de la Louisiane. — Réponse de Pontchartrain. — Réfugiés du dix-huitième siècle. — Émigration de 1764. — Fondation de New-Bordeaux.

Des mesures législatives des colonies en faveur des réfugiés. — Acte de la législature du Maryland, en 1666. — Acte de la législature de la Virginie, en 1671. — Immunités accordées à la paroisse du roi Guillaume, en 1700. — Naturalisation des réfugiés en Caroline, en 1697. — Naturalisation des réfugiés dans l'État de New-York, en 1703.

L'amiral Coligny conçut le premier le projet de créer en Amérique un vaste refuge pour les protes-

[1] Nous apprenons, au moment de mettre sous presse cette partie de notre travail, qu'un Américain, dont le nom semble in-

tants persécutés de France. En 1555, un chevalier de Malte, Durand de Villegagnon, fut chargé par lui de conduire une colonie calviniste au Brésil. Il s'embarqua au Havre et partit avec deux vaisseaux, emmenant avec lui des gentilshommes, des ouvriers, des laboureurs et quelques ministres du culte qui espéraient trouver au delà des mers une patrie nouvelle où ils pourraient adorer Dieu en liberté. Après une navigation heureuse il entra dans le grand fleuve que les Portugais appelaient déjà le Rio-Janeiro, et construisit un fort auquel il donna le nom de Coligny. Mais des difficultés imprévues découragèrent ces hommes qui avaient trop compté sur le secours de Dieu et négligé les moyens humains qui pouvaient assurer le succès de leur entreprise. La discorde éclata parmi eux. Ils se dispersèrent. Les uns succombèrent aux fatigues ; les autres regagnèrent péniblement les côtes de France[1].

Une seconde tentative ne réussit pas mieux. En 1562, Coligny obtint de Charles IX la permission de fonder une colonie protestante en Floride. On désignait alors vaguement sous ce nom les côtes atlantiques de la Floride proprement dite, de la Géorgie

diquer un descendant d'une famille réfugiée, M. Thomas Gaillard, résidant à Mobile, dans l'État d'Alabama, a fait une étude spéciale de la même matière, et tient en portefeuille un ouvrage achevé, mais dont il a retardé jusqu'à ce jour la publication, dans l'espoir d'ajouter de nouvelles informations plus complètes à celles qu'il a recueillies depuis plusieurs années. Nous attendons avec impatience cette publication destinée, nous le souhaitons, à compléter notre chapitre sur les États-Unis.

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVIII, p. 27-28.

et des deux Carolines. L'amiral fit équiper deux navires à Dieppe et confia le commandement de l'expédition à Jean Ribault. Plusieurs jeunes gens de famille noble et un grand nombre d'anciens soldats qui avaient embrassé la religion réformée se confièrent à la direction de cet habile marin. Soit pour éviter les Espagnols qui n'avaient pas renoncé à leurs prétentions sur les parties méridionales de la Floride, quoiqu'ils n'y eussent pas encore établi des colonies, soit dans l'espoir de découvrir des régions inconnues, il cingla vers le nord et débarqua près de l'embouchure de la rivière de Saint-Jean qui sépare la Floride moderne de la province de Géorgie, et qu'il appela la rivière de Mai, parce qu'il y était arrivé pendant le mois qui porte ce nom. Il reconnut le premier plusieurs autres fleuves auxquels il donna les dénominations de Seine, de Somme, de Loire, de Charente, de Garonne, de Gironde, à cause de leur ressemblance avec les fleuves de sa patrie. Une tempête ayant séparé les deux vaisseaux, celui de Ribault fut poussé vers une rivière large et profonde qu'il appela et que l'on appelle encore le Port-Royal. Ce fut non loin de là, dans une contrée fertile dont les fleurs, les arbres fruitiers et jusqu'aux oiseaux chantants rappelaient à ses compagnons leur pays natal, qu'il construisit le fort de Charles, ainsi appelé en l'honneur du roi qui régnait en France. La contrée elle-même reçut le nom de Caroline qui lui fut confirmé plus tard par les nouveaux colons sortis d'Angleterre sous Charles II. Vingt-cinq soldats placés sous les ordres du capitaine Albert composèrent la garnison de cette citadelle, la première de l'Amé-

rique du Nord sur laquelle ait flotté le drapeau d'une nation civilisée. De retour en France avec ses deux vaisseaux, Ribault trouva sa patrie en proie à toutes les calamités de la guerre civile, et, tandis qu'il changeait de croyance, la faible colonie à laquelle il devait amener des renforts, se trouva réduite aux plus cruelles extrémités de la famine. Le capitaine Albert ayant été tué dans une émeute provoquée par son despotisme, les colons s'embarquèrent sur un brigantin construit à la hâte, et durent s'estimer trop heureux d'être recueillis en pleine mer sur un vaisseau anglais qui les ramena en Europe.

Ces deux échecs ne découragèrent pas Coligny. Profitant du rétablissement de la paix en France et d'un retour passager de la faveur royale, il renouvela ses sollicitations auprès de Charles IX et obtint trois vaisseaux dont il conféra le commandement à René Laudonnière, homme d'une rare intelligence, mais qui avait plutôt les qualités d'un marin que celles d'un soldat. Au lieu de relever le fort construit par son prédécesseur et qui ne pouvait réveiller que de pénibles souvenirs dans l'esprit des nouveaux colons, il en bâtit un autre près de l'embouchure du fleuve Saint-Jean et lui donna le nom de fort de la Caroline. Mais, dès l'année suivante, les Espagnols s'emparèrent de cette colonie protestante qui leur portait ombrage, et leur chef, Pedro Melendez, ayant fait prisonniers la plupart des Français, les fit pendre aux arbres avec cette inscription : *Pendus comme hérétiques et non comme Français*. Cet événement tragique qui fut le premier acte d'hostilité commis dans le nouveau monde entre deux nations

européennes, excita en France l'indignation la plus vive. Un gentilhomme de Mont-de-Marsan, Dominique de Gourgues, en éprouva une patriotique colère et jura d'en tirer une éclatante vengeance. Fait prisonnier autrefois par les Espagnols qu'il combattait en Italie, et condamné aux galères en punition de la bravoure obstinée avec laquelle il avait refusé de se rendre, il allait être conduit en Espagne, lorsque le vaisseau qui le portait fut capturé par un pirate algérien. Mais un navire monté par des chevaliers de Malte vint fondre sur le corsaire, et les captifs qu'il allait réduire en esclavage furent remis en liberté. Depuis ce jour, le gentilhomme outragé dans son honneur avait parcouru les mers et s'était largement indemnisé sur les Espagnols des pertes qu'il avait subies, lorsqu'à son retour dans son pays natal il apprit le crime de Melendez. Il vendit aussitôt son patrimoine, et, aidé de deux de ses amis, il équipa trois navires dans le port de Bordeaux, enrôla deux cents hommes et descendit la Gironde en 1567. Arrivé heureusement au lieu de sa destination, il s'attacha les Indiens par de riches présents, et les décida à le seconder contre les Espagnols qu'il attaqua à l'improviste et dont il fit un grand carnage. Puis, exerçant sur les prisonniers de cruelles représailles, il les fit attacher au gibet avec cette inscription : *Pendus comme assassins et non comme Espagnols.* Cette vengeance accomplie, il revint en France où sa tête venait d'être mise à prix par le roi catholique avec la courtoise permission du roi très-chrétien ; et le noble chevalier qui avait sacrifié sa fortune et exposé sa vie pour venger l'insulte faite à sa patrie,

fut longtemps obligé de se cacher pour se dérober à l'échafaud[1].

Telle fut la triste issue des généreux efforts de Coligny pour créer une colonie protestante dans l'Amérique du Nord. Les temps marqués par la Providence n'étaient pas encore arrivés. Ni la ferveur du sentiment religieux, ni l'excès de la persécution n'y avaient encore suffisamment préparé les esprits. La Caroline occupée un instant par des colons chrétiens retomba au pouvoir des Indiens, qui rentrèrent en possesion de ces belles contrées et les gardèrent encore exclusivement pendant cent ans.

L'Angleterre reprit pour son compte, au commencement du dix-septième siècle, les projets de Coligny. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, elle possédait dans l'Amérique du Nord douze colonies déjà florissantes, et qui allaient recevoir bientôt de France une multitude de nouveaux habitants.

Même avant cette mesure fatale de Louis XIV, et surtout depuis la prise de La Rochelle, de nombreux fugitifs, originaires principalement de nos provinces de l'ouest, avaient déjà cherché un asile dans l'Amérique anglaise. En 1662, les autorités françaises s'avisèrent d'imputer à crime à plusieurs armateurs rochelois d'avoir reçu des émigrants à bord de leurs navires et de les avoir conduits dans

[1] Carroll, *Historical collections of south Carolina*, t. I, p. 31-67, New-York, 1836. — Ramsay, *History of south Carolina*, t. I. p. 5-10. Charlestown, 1809. — Bancroft, *History of the United States*, t. I, p. 61-73. Boston, 1839. — Gayarré, *Histoire de la Louisiane*, t. I, p. 24-25.

un pays qui relevait de la Grande-Bretagne. Ils furent condamnés à dix livres d'amende envers le roi et à neuf cents livres d'aumônes, dont la sentence appliqua cinq cents aux six maisons que les moines mendiants possédaient dans cette ville, trois cents à l'entretien de la chapelle du palais, et cent au pain des prisonniers. L'un d'eux, nommé Brunet, fut condamné à représenter dans l'espace d'un an trente-six jeunes gens dont on lui reprochait d'avoir favorisé l'évasion, ou à fournir un certificat valable de leur décès, *à peine de mille livres d'amende et de punition exemplaire*[1]. On peut croire que ces exilés volontaires s'établirent dans le Massachusets, car, l'année même où fut jugé ce procès bizarre, un docteur français, nommé Jean Touton, s'adressa au conseil général de cette province, tant en son nom qu'en celui d'autres protestants forcés de fuir leur patrie, pour demander l'autorisation de séjourner dans la colonie, ce qui lui fut accordé sur-le-champ[2]. Boston, capitale du Massachusets, possédait dès cette époque des établissements formés par des huguenots et qui attiraient sans cesse de nouveaux émigrants. Ce fut vers cette ville que se dirigea en 1679 le chef d'une grande famille originaire de la principauté de Soubise en Saintonge. Ce refugié, qui portait le nom d'Élie Neau, s'étant embarqué plus tard pour la Jamaïque, sur un vaisseau marchand qu'il commandait lui-même, fut pris par un armateur de Saint-

[1] Benoît, *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, liv. VII, t. III, p. 452. Édition de Delft, 1693.

[2] Baird, *De la religion aux États-Unis d'Amérique*, t. I, p. 174. Traduit de l'anglais. Paris, 1844.

Malo, conduit en France et enfermé dans un bagne, d'où il ne sortit qu'en 1697, par l'intercession de lord Portland.

L'État de New-York servit également d'asile à une foule de huguenots bien longtemps avant la révocation. Ils y formaient, après les Hollandais, la partie la plus considérable et la plus riche de la population, même avant que cette province, qui comprenait tout le territoire des nouveaux Pays-Bas, ne passât en 1664 sous la domination de l'Angleterre. Déjà, en 1656, ils y étaient assez nombreux et assez influents pour que les actes publics fussent rédigés aussi bien en français qu'en hollandais et en anglais [1].

Le Maryland, colonisé sous le règne de Charles Ier et peuplé presque entièrement de catholiques anglais et irlandais, servit cependant de lieu de retraite à un certain nombre de familles françaises qui s'y établirent avant l'an 1685.

La Virginie en reçut également quelques-unes qui y préparèrent un asile pour celles qui allaient les suivre à la fin du siècle [2].

Dans les deux Carolines l'arrivée des réfugiés huguenots coïncide avec celle des premiers colons anglais qui vinrent de la Virginie et du Massachusets. Lorsqu'en 1663, Charles II concéda tout ce territoire à une compagnie composée de lord Ashley Cooper, lord Clarendon, Monk, lord Craven, sir John Colleton, lord John, sir William Berkeley et sir George Carteret, dans la distribution des lots de

[1] Bancroft, t. II, p. 302.
[2] Baird, t. I, p. 174.

Charlestown, les Français Richard Batin, Jacques Jours et Richard Deyos furent mis en possession des droits de francs-tenanciers et placés sur le pied d'une entière égalité avec les colons anglais. Tout porte à croire que ces émigrés français étaient des réfugiés pour cause de religion, car les archives d'État de Charlestown contiennent de nombreuses concessions semblables faites à des huguenots fugitifs dans les premières années de l'établissement de cette colonie nouvelle : en 1677 à Jean Bullon, en 1678 à Jean Bazant et à Richard Gaillard, en 1683 à Marie Batton, femme de Jean Batton. Le premier accroissement notable de la population de cette colonie par l'arrivée des protestants français eut lieu en 1680. Une frégate anglaise, *le Richmond*, conduisit cette année quarante-cinq réfugiés dans la Caroline, par l'ordre exprès de Charles II qui paya lui-même les frais de transport. Un nombre plus considérable les suivit bientôt sur un autre navire frété par le gouvernement anglais [1].

Les lois sévères des Stuarts contre les non conformistes, celle surtout qui défendait à tout ministre du culte de prêcher publiquement, à moins qu'il n'eût reçu l'ordination d'un évêque anglican, semblaient devoir interdire aux réfugiés l'accès des colonies américaines soumises à la même législation. Il n'en fut rien cependant. Tout en détestant de tout leur cœur les sectes dissidentes, excepté peut-être la secte dominante dont la hiérarchie se rapprochait le plus de celle de l'Église romaine, Charles II et même

[1] *The Presbyterian*, numéro du 5 janvier 1850.

Jacques II encouragèrent par raison d'État l'émigration des protestants étrangers en Amérique. Se conformant instinctivement à la politique traditionnelle de l'Angleterre, ils maintenaient ouvert l'asile que ce royaume avait offert de tout temps aux protestants persécutés sur le continent; mais, en même temps, dans l'attente d'une révolution religieuse qui ne devait pas s'accomplir, ils voyaient avec plaisir une partie des émigrés se porter vers les colonies. La révolution de 1688 donna des facilités nouvelles aux réfugiés qui se dirigeaient vers ces régions lointaines. Affranchie du joug détesté des Stuarts, l'Angleterre gouvernée par Guillaume III, par la reine Anne et par la dynastie de Hanovre, suivit plus franchement la ligne politique que lui dictaient à la fois son intérêt et ses sympathies religieuses, et favorisa plus librement les réformés proscrits de France qui cherchaient un asile sur son territoire et sur celui de ses possessions d'outre-mer.

Il était naturel que les nouveaux réfugiés qui sortirent du royaume, soit immédiatement après la révocation, soit après la chute de Jacques II, se dirigeassent de préférence vers celles des provinces d'Amérique qui avaient déjà accueilli tant de leurs devanciers. Le Massachusets en attira un grand nombre. En 1686, une petite colonie française s'organisa dans New-Oxford. Cette même année, une église française fut fondée à Boston, et dix ans après elle reçut pour pasteur un ministre réfugié de France, nommé Daillé [1]. La colonie de New-York

[1] Baird, t. I, p. 174.

s'accrut d'une multitude si grande de fugitifs, que l'église française de cette ville devint pendant quelque temps la métropole du calvinisme dans le nouveau monde. Elle comptait parmi ses membres les plus marquants Pierre Valette, Thomas Bayeux, Jean Cazals, Jean-Jacques Moulinars, Jean Barberie, Abraham Jouneau, qui firent partie du consistoire au commencement du dix-huitième siècle. Les principaux chefs de famille étaient Étienne de Lancey, d'Hariette, Lafonds, Girard, Pineau, David, Moreau, Vincent, Dupuy, Allaire, Garnier, Clérambault, Pellereau, Ébrard, Jay, Gautier, Bonrepos, Tharge, Barre, Bodin, Ravaux, Richer, Roussel, Beau, Fresneau [1].

A seize milles de New-York, sur la rivière de l'Est, des réfugiés rochelois fondèrent une ville entièrement française, qui reçut le nom de New-La-Rochelle. Trop pauvres, à l'origine, pour bâtir une église, après avoir consacré la semaine entière aux plus rudes travaux, ils s'acheminaient le samedi soir vers New-York, marchaient à pied une partie de la nuit, et, quand ils avaient assisté le lendemain à deux services, ils regagnaient dans la nuit du dimanche leurs humbles demeures et reprenaient leur ouvrage le lundi matin. Heureux et fiers de la liberté religieuse qu'ils avaient conquise, ils ne cessaient d'écrire en France pour informer leurs frères persécutés des grâces que Dieu

[1] *The acts of the french consistory in the city of New-York, concerning M. Lewis Rous Affair*. New-York, 1724. Bibliothèque du British Musæum.

leur avait faites, et pour les engager à les rejoindre bientôt [1].

La Pensylvanie donna asile à plusieurs centaines d'émigrés qui s'étaient fixés d'abord en Angleterre, mais auxquels ce royaume, gouverné par Jacques II, ne parut pas un refuge assuré contre l'intolérance [2]. Le Maryland en reçut également un assez grand nombre en 1690 [3]. Cette même année, le roi Guillaume III envoya une troupe de huguenots, qui l'avaient suivi de Hollande en Angleterre, et dont plusieurs sans doute avaient pris part à la guerre d'Irlande, dans la province de Virginie. On leur assigna des terres sur la rive méridionale du fleuve Saint-James, à vingt milles de Richmond, au milieu d'un territoire fertile où ils fondèrent, près de la ville de Mannikin, un établissement désigné d'abord sous le nom de *Mannikin Town Settlement*, et plus tard sous celui de *Paroisse du roi Guillaume* [4]. En 1699, environ trois cents familles, récemment sorties de France, vinrent apporter un nouvel élément de force à cette colonie naissante, qui s'accrut encore l'année suivante de deux cents et peu après de cent autres familles françaises [5]. Le pasteur Claude-Philippe de Richebourg, chassé de son pays natal par

[1] *History of the Evangelical churches of New-York.* Cité par M. Baird, p. 176.

[2] *Mémoire adressé à Bonrepaus*, par Robert. Londres, le 21 janvier 1686. Archives du Ministère des affaires étrangères.

[3] *The Presbyterian*, numéro du 8 décembre 1849.

[4] *Ibid.*, numéro du 15 décembre 1849.

[5] *Ibid.* — Baird, t. I, p. 176. — *An historical account of south Carolina and Georgia*, t. I, p. 108. Londres, 1779.

l'édit de révocation, accompagna les premiers colons qui se fixèrent sur les bords du Saint-James, et fut longtemps le guide et le consolateur spirituel des pauvres expatriés. Des dissensions ayant éclaté parmi eux, il rétablit la paix en conduisant une partie de ses ouailles dans la Caroline du Nord, où elles s'établirent sur les rives du Trent. Mais le soulèvement des Indiens et le massacre des blancs qui habitaient dans le voisinage les contraignirent à abandonner de nouveau les terres qu'ils venaient de défricher et à émigrer dans la Caroline du Sud, qui devint pour eux un asile définitif [1].

Ce fut cette dernière province qui reçut la plus grande partie des émigrés français qui cherchèrent un refuge en Amérique. Quelques-uns s'y rendirent après un court séjour à New-York et s'y fixèrent pour toujours. Le climat plus chaud de cette contrée présentait un attrait particulier aux exilés si nombreux du Languedoc. Ils y affluèrent de toutes parts, et la Caroline du Sud devint ainsi la principale retraite, et, comme disaient les Américains, la *maison des huguenots* dans le nouveau monde [2].

On ne lira pas sans un intérêt douloureux le récit des aventures et des infortunes d'une de ces familles, depuis son départ de France jusqu'à son établissement dans cette province. Nous citons les propres paroles de Judith Manigault la jeune, épouse de Pierre Manigault, auquel elle s'unit à Charlestown :

[1] *The Presbyterian*, numéro du 15 décembre 1849.

[2] *The home of the huguenots*. Voir *The Presbyterian*, numéro du 23 février 1850.

« Nous quittâmes de nuit notre demeure, laissant les soldats dans leur lit et leur abandonnant notre maison et tout ce qu'elle contenait. Pensant bien qu'on nous chercherait partout, nous nous tînmes cachés pendant dix jours à Romans, en Dauphiné, chez une bonne femme, qui n'avait garde de nous trahir. Nous étant embarqués à Londres (où ils étaient arrivés en faisant un long circuit par l'Allemagne et la Hollande), nous eûmes toutes sortes de malheurs. La fièvre rouge se déclara sur le navire ; plusieurs des nôtres en moururent, et parmi eux notre vieille mère. Nous touchâmes les îles Bermudes, où le vaisseau qui nous portait fut saisi. Nous y dépensâmes tout notre argent, et ce fut à grand'-peine que nous nous procurâmes le passage sur un autre navire. De nouvelles infortunes nous attendaient à la Caroline. Au bout de dix-huit mois, nous perdîmes notre frère aîné, qui finit par succomber à des fatigues si inaccoutumées. En sorte que, depuis notre départ de France, nous avions souffert tout ce qu'on peut souffrir. Je fus six mois sans goûter de pain, travaillant, d'ailleurs, comme une esclave ; et, durant trois ou quatre ans, je n'eus jamais de quoi satisfaire complétement la faim qui me dévorait. Et toutefois, ajoutait cette femme, dans un esprit d'admirable résignation, Dieu a fait de grandes choses à notre égard, en nous donnant la force de supporter ces épreuves [1]. »

Ce fragment de l'histoire de Judith Manigault peut nous faire juger des souffrances inouïes que

[1] Bancroft, t. II, p. 180-181.

bravèrent tant d'autres émigrés dans leur fuite à travers les mers et dans les commencements de leur séjour en Caroline. Le général Horry, qui se distingua dans la guerre d'indépendance, et qui descendait d'une famille de huguenots établie sur les bords du Santee, disait souvent que son grand-père et son aïeule avaient commencé leur fortune en travaillant ensemble *à la scie*[1].

Il y eut près d'un millier de fugitifs qui s'embarquèrent successivement pour la Caroline dans les seuls ports de la Hollande, sous les yeux du comte d'Avaux, qui s'informait soigneusement de leurs desseins et qui ne négligeait rien pour les traverser. « Plus de cent personnes, lui écrivit en 1686 le sieur de Tillières, le plus rusé et le mieux instruit de ses agents, achètent une frégate moitié guerre et moitié marchandise pour aller à la Caroline. Je vous puis assurer qu'elle contiendra plus de 1,200,000 livres[2]. » Il ajouta quelques jours après : « J'ai parlé au sieur La Clide, capitaine réfugié en ce pays, dont quelques parents s'en vont en Caroline... Il m'a dit qu'il y aura bien quatre cents personnes résolues de se bien battre en cas d'attaque et de mettre le feu au vaisseau quand ils se verront à l'extrémité. Pourvu qu'on sauve l'argent, ce ne sera pas une grande perte que celle de leurs personnes[3]. »

[1] « Working together at the whip-saw ». *The Presbyterian*, numéro du 30 mars 1850.

[2] Rapport de Tillières au comte d'Avaux, ambassadeur de France en Hollande, du 7 juin 1686. Archives du Ministère des affaires étrangères.

[3] Rapport du même, du 12 juin 1686.

« Messieurs les Carolins, écrivit-il encore, ont acheté à Utrecht cent cinquante fusils et mousquets, cinquante mousquetons et trente paires de pistolets... Ces messieurs ne s'accommodent point d'un vaisseau dans ce pays-ci. Il y en a un qui se frète pour eux en Angleterre de cinquante pièces de canon [1]. »

Dans une dernière lettre il fournit à l'ambassadeur des renseignements plus précis et lui indiqua un moyen sûr pour les surprendre pendant la traversée : « Nos Carolins d'Amsterdam se doivent joindre à ceux de Rotterdam au nombre de près de cent cinquante. Ils ont deux barques à Rotterdam dans lesquelles ils vont en Angleterre... A Londres ils ont beaucoup d'associés qui iront avec eux... Les deux barques qui leur appartiennent et dans lesquelles ils feront leur voyage d'Angleterre leur serviront aussi pour aller en Caroline. Ils doivent les charger de vins de Malvoisie et d'autres marchandises dans l'île de Madère. Les deux barques et leur vaisseau de quarante-cinq à cinquante pièces de canon qu'ils font fréter en Angleterre, seront montés de quatre cents personnes bien munies... Si l'on avait des vaisseaux du côté de l'île de Madère ou de Lisbonne, ce serait une grande affaire [2]. »

On peut croire que les ministres de Louis XIV ne voulurent pas tenir compte de ces dénonciations odieuses. Du moins rien ne prouve qu'ils essayèrent

[1] Rapport du même, du 25 juin 1686.

[2] Rapport du même, du 2 juillet 1686.

d'arrêter dans leur fuite ces émigrants armés qui auraient vendu chèrement leur vie.

Un de ces réfugiés dont le nom ne figure pas dans la correspondance du comte d'Avaux, et qui devint la souche d'une des premières familles de Charlestown, débarqua dans cette ville au mois de décembre 1686, accompagné de beaucoup d'autres huguenots. C'était un négociant originaire de Liége, mais établi depuis longtemps à Saint-Martin, dans l'ile de Ré, en face de La Rochelle ; il portait le nom d'Isaac Mazicq. Retiré d'abord à Amsterdam avec la somme de quinze cents livres sterling, il se rendit à Londres et s'embarqua de là pour la Caroline à bord d'un bâtiment frété en partie avec les débris de son patrimoine. La vente de la cargaison lui permit d'établir une maison de commerce dans la capitale de cette province, et de jeter les fondements d'une fortune immense dont il fit l'emploi le plus généreux dans sa patrie d'adoption [1].

Pendant le règne de Jacques II, une foule d'Anglais qui craignaient la restauration prochaine de la religion catholique émigrèrent dans la Caroline, et y furent accompagnés par des huguenots réfugiés en Angleterre, et qui cherchaient à se soustraire à la protection équivoque et précaire d'un prince ouvertement attaché à l'Église romaine. Tous trouvèrent un asile dans cette contrée où le culte anglican était le culte dominant, mais où la tolérance de Shaftesbury avait ouvert un asile aux chrétiens de toutes les

[1] *The Presbyterian*, numéro du 5 janvier 1850.

communions [1]. L'émigration la plus considérable fut celle de 1687. Cette année, les lords commissaires de Jacques II, chargés de la répartition des fonds de la *bénéficence royale*, en envoyèrent six cents en Amérique et principalement dans la Caroline, après avoir largement pourvu à leurs besoins. C'étaient pour la plupart des laboureurs, des artisans et des ouvriers, auxquels on avait donné jusqu'aux instruments de labourage et aux outils nécessaires à l'exercice de leurs métiers [2].

Les réfugiés créèrent dans la Caroline du Sud plusieurs établissements d'une importance secondaire et trois colonies principales : celle de l'Orange-Quarter sur les bords du Cooper, celle du Santee et celle de Charlestown.

La première, fondée par Charles II en 1680, et beaucoup accrue sous les règnes de Jacques II et de Guillaume III, reçut des terres sur la rive orientale du Cooper. « C'est là, dit l'historien des États-Unis, que les calvinistes exilés purent sans crainte célébrer leur culte au milieu des forêts, et mêler la voix de leurs psaumes au souffle des vents qui couraient au travers des grands chênes. Leur église était à Charlestown. Ils s'y rendaient chaque dimanche de tous les points de leurs plantations éparses sur les rives du Cooper. On les voyait, profitant de la marée, arriver en famille sur de légers canots, dans un silence religieux qu'interrompaient le seul bruit des rames

[1] Baird, t. I, p. 171.

[2] An account of the disposal of the money collected upon the late Brief for the french protestants. *State papers*, France, 1688.

et le mouvement du village florissant que mouillait le confluent des deux fleuves [1]. »

Une dizaine de familles réfugiées de l'Orange-Quarter remontèrent plus tard le cours occidental du Cooper et créèrent des établissements sur l'emplacement de la ville moderne de Strawberry-Ferry. Ils y fondèrent même une église, dont le premier pasteur fut Florent Philippe-Trouillart [2]. Un émigré languedocien, Jacques Dubosc, se fixa avec plusieurs des siens sur les bords du Dockon, qui se jette dans le bras occidental du Cooper [3]. D'autres reçurent des lords propriétaires de la Caroline des terres sur la rive méridionale du Santee [4]. Cette nouvelle colonie de planteurs s'étendait à la fin du dix-septième siècle depuis la crique de Wambaw jusqu'au bac de Lenud. Au midi elle se prolongeait jusqu'aux sources du bras oriental du Cooper où elle rejoignait la population française de l'Orange-Quarter. La principale concession de terres dans ce district fut faite en 1705 à René Ravenel, Barthélemy Gaillard et Henri Bruneau. Elle consista en trois cent soixante acres de terre qu'ils furent autorisés à destiner soit à l'emplacement d'une ville, soit à la création de fermes agricoles, soit à des établissements commerciaux et industriels. La cité nouvelle, construite dans ce pays inhabité jusqu'alors, fut appelée Jamestown.

[1] Bancroft, t. II, p. 182.

[2] *The Presbyterian*, numéro du 26 janvier 1850.

[3] *Ibid.*

[4] *An historical account of south Carolina and Georgia*, t. I, p. 108. — Cf. Bancroft, t. II, p. 182.

On y comptait au commencement du dix-septième siècle une centaine de familles françaises. Leur premier pasteur fut Pierre Robert, Suisse de naissance, qui avait sans doute accompagné une partie des fugitifs à leur sortie du royaume [1]. C'était dès cette époque la colonie la plus florissante des émigrés français en Caroline, après celle de la capitale. Elle acquit même une telle importance que l'on donna à cette partie du pays le nom de *French Santee* que l'on trouve sur toutes les anciennes cartes de l'Amérique du Nord.

Mais le plus riche et le plus peuplé de tous les établissements que les réfugiés formèrent dans cette province fut celui de Charlestown. Des rues entières de cette ville furent construites par eux. L'une d'elles porte encore aujourd'hui le nom de son fondateur Gabriel Guignard [2]. Cette colonie eut pour premier pasteur Élias Prioleau, petit-fils d'Antoine Prioli, élu doge de Venise en 1618, et sans doute fils de Benjamin Prioli, filleul du duc de Soubise, que le duc de Rohan s'était attaché pendant son séjour en Italie. Forcé de quitter la France après la révocation, il emmena de la Saintonge une partie de son troupeau et vint se fixer à Charlestown où sa famille s'est perpétuée jusqu'à nous [3]. Parmi les autres colons français qui comptèrent dès l'origine au nombre des habitants les plus considérables de cette ville, et dont la plupart des descendants y tiennent

[1] *The Presbyterian*, numéro du 26 janvier 1850.
[2] *Ibid.*, numéro du 5 janvier 1850.
[3] Ramsay, t. I, p. 5.

encore aujourd'hui un rang honorable, on distinguait les Bayard, les Bonneau, les Benoît, les Bocquet, les Bacot, les Chevalier, les Cordes, les Chastaignier, les Dupré, les Delisle, les Dubose, les Dubois, les Dutarque, les de la Consilière, les Dubourdieu, les Fayssoux, les Gaillard, les Gendron, les Horry, les Guignard, les Huger, les Legaré, les Laurens, les Lansac, les Marion, les Mazycq, les Manigault, les Mallichamp, les Neuville, les Péronneau, les Porcher, les Peyre, les Ravenel, les Saint-Julien, les Trévezant[1].

Malgré les avantages de leur position nouvelle, un grand nombre de réfugiés fixés dans la Caroline regrettèrent longtemps leur ancienne patrie. Ce sentiment indélébile qui attache l'homme au pays de ses pères leur inspira même un projet bizarre, qui ne pouvait être accueilli, mais qui dut toucher profondément le cœur de Louis XIV. Ne pouvant plus songer à retourner en France, comme ceux de leurs frères qui étaient restés en Europe, ils se berçaient de l'espoir qu'on ne refuserait pas de les admettre du moins en Amérique sur une terre française. Le gouverneur de la Louisiane, Bienville, remontant un jour le cours du Mississipi, rencontra un bâtiment de guerre anglais qui sondait le lit du fleuve. Le traité de Ryswick venait de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, et les deux nations rivalisaient d'efforts pour explorer et pour coloniser ces régions lointaines auxquelles la Providence semble réserver un si brillant avenir. Tandis que Bienville

[1] Ramsay, t I, p. 5.

rendait visite au capitaine anglais, un ingénieur français employé sur ce navire lui remit un écrit qu'il le pria d'envoyer à la cour de Versailles. C'était un mémoire signé par quatre cents familles qui s'étaient réfugiées dans la Caroline après la révocation. Elles sollicitaient la permission de s'établir dans la Louisiane, à la seule condition qu'on leur accorderait la liberté de conscience. Le comte de Pontchartrain leur répondit que le roi ne les avait pas chassés de ses États en Europe pour qu'ils formassent une république dans ses domaines américains. Ainsi, tandis que la liberté religieuse la plus entière régnait dans l'Amérique anglaise, la colonie de la Louisiane était fondée sous les auspices de l'intolérance et du despotisme, dont la maligne influence la fit languir pendant cent ans dans une douloureuse enfance. Ce ne fut qu'après son entrée dans la grande et glorieuse famille américaine qu'elle sortit de sa torpeur, doubla et tripla rapidement sa population, et développa sans entraves les richesses immenses qu'elle portait dans son sein [1].

Le refus de Louis XIV détruisit les dernières illusions des réfugiés établis dans la Caroline. Tout espoir de rester Français s'évanouit pour eux. Ils se résignèrent et s'attachèrent plus vivement à leur nouvelle patrie. Des émigrations partielles qui se succédèrent dans tout le cours du dix-huitième siècle contribuèrent à maintenir parmi eux la foi pour laquelle leurs ancêtres avaient souffert. En 1733, Jean-Pierre Pury de Neufchâtel amena avec lui trois cent

[1] Gayaré, *Histoire de la Louisiane*, t. I, p. 69.

soixante-dix familles protestantes de la Suisse romande, auxquelles le gouvernement britannique accorda libéralement quarante mille acres de terre. Chaque émigrant adulte reçut en outre quatre livres sterling [1]. Ces nouveaux colons n'étaient pas à vrai dire des proscrits religieux. Toutefois la communauté de langue et de culte les fit recevoir avec joie par les réfugiés français. En 1764, après la conclusion de la paix de Paris, deux cent douze exilés volontaires de France vinrent apporter un nouvel élément de force et de durée à la société française en Caroline. Un pasteur, nommé Gibert, détermina ces hommes opprimés dans leur patrie à chercher la liberté sur le sol américain. Le gouvernement anglais leur en fournit le moyen. Sortis de France isolément pour échapper à la surveillance ombrageuse des autorités locales, ils se réunirent à Plymouth et furent dirigés de là sur Charlestown où ils arrivèrent au mois d'avril 1764. Les habitants se cotisèrent pour subvenir à leurs premiers besoins. On leur distribua des terres vacantes qu'ils défrichèrent. Bientôt une ville nouvelle s'éleva, et ses fondateurs lui donnèrent le nom de New-Bordeaux, en souvenir de la capitale de la Guyenne, dont la plupart étaient originaires [2]. Enfin, en 1782, il n'y eut pas moins de seize mille protestants étrangers qui vinrent se fixer dans la Caroline du Sud, et parmi eux un grand nombre de Français [3].

[1] Baird, t. I, p. 176.
[2] Ramsay, t. I, p. 19-20.
[3] Baird, t. I, p. 176.

« Il n'est aucune de nos colonies, dit Bancroft, qui n'ait fait le meilleur accueil aux réfugiés[1]. » Peuplées en partie de puritains rigides et de dissidents de toute croyance, elles étaient naturellement disposées à favoriser ces nouvelles victimes de l'intolérance d'une Église qui leur était encore plus odieuse que celle d'Angleterre. Toutes leurs sympathies religieuses se réveillèrent à l'arrivée des exilés de France. Ceux qui vinrent dans un dénûment complet furent libéralement secourus. Les villes du Massachusets firent des collectes pour subvenir à leur entretien. Elles leur fournirent de vastes terrains à mettre en culture. En 1686, la colonie française d'Oxford reçut un don de 11,000 acres de terre[2]. Les autres provinces suivirent l'exemple du Massachusets. Partout les réfugiés pauvres furent accueillis avec une hospitalité généreuse. Partout on distribua des terres aux hommes valides. En même temps, on s'empressa de leur conférer des droits politiques. Déjà, en 1666, la législature du Maryland accorda la naturalisation aux protestants français établis dans cette province. La Virginie leur décerna le titre de citoyens en 1671[3]. Par un acte de la législature de l'an 1700, tous ceux qui avaient construit des maisons près de la ville de Mannikin furent constitués en une commune distincte qui reçut le nom de *Paroisse du roi Guillaume*. Des priviléges et des immunités leur furent conférés pour les empêcher de se

[1] « In our American colonies they were welcome every where. » Bancroft, t. II, p. 180.

[2] Baird, t. I, p. 174.

[3] *Ibid.*

disperser et pour les engager à rester réunis dans le voisinage de Mannikin. On les affranchit de toutes les contributions paroissiales qui pesaient sur les communes anglaises. Il fut déclaré, en outre, que tous les réfugiés déjà établis ou qui s'établiraient désormais dans la *Paroisse du roi Guillaume* seraient exempts des impôts généraux de la province et des impôts particuliers du comté de Henrico dans lequel elle était enclavée [1]. Cette faveur ne leur fut accordée d'abord que pour sept années; mais, après l'expiration du terme fixé, le congrès de la Virginie eut hâte de la renouveler [2].

Dans les deux Carolines, les lords propriétaires avaient, dès l'origine, non-seulement concédé des terres aux protestants français, à la seule condition du payement annuel d'un penny par acre, mais ils avaient encore prescrit au gouverneur et au conseil de leur conférer tous les emplois civils et militaires dont il serait possible de disposer en leur faveur. Quoique appartenant à l'Église épiscopale et naturellement enclins à l'intolérance, à l'exception peut-être de lord Ashley Cooper, ils étaient tous intéressés à la prospérité de leurs possessions en Amérique. Ce fut donc par politique et nullement par sympathie religieuse qu'ils étendirent leur protection sur ces dissidents étrangers et qu'ils leur accordèrent la liberté du culte la plus illimitée. Plus d'une fois même ils interposèrent leur autorité pour les défendre contre les actes arbitraires du gouvernement local et contre les préjugés nationaux des colons

[1] *The Presbyterian*, numéro du 15 décembre 1849.
[2] Baird, t. I, p. 177.

anglais. Mais ils n'en traitaient pas moins les membres de l'Église officielle avec une partialité marquée, et leur confiaient plus volontiers la direction des affaires intérieures de la province, comme à des hommes dont les sentiments d'honneur, de loyauté et de dévoûment leur inspiraient une confiance illimitée. Lorsqu'après l'organisation définitive de la Caroline on vit reparaître aux élections pour le premier parlement provincial les vieilles dénominations de *cavaliers* et de *têtes rondes*, les réfugiés restèrent en dehors de ces luttes et ne songèrent même pas à en profiter pour former un parti intermédiaire. Étrangers encore pour la plupart à la langue anglaise, étrangers surtout à une querelle dont ils ne comprenaient peut-être pas clairement le sens et la portée, ils montrèrent cependant des dispositions plus favorables envers les lords propriétaires sous le haut patronage desquels ils étaient placés; mais en même temps ils regardaient les colons comme des frères et des compagnons de bonne et de mauvaise fortune, auxquels ils étaient toujours prêts à s'unir pour leur défense commune. Ces discordes intérieures furent l'unique cause pour laquelle les réfugiés si nombreux des deux Carolines ne furent naturalisés qu'en 1697[1].

Des dissensions semblables retardèrent jusqu'à l'an 1703 leur entrée légale dans la famille américaine de l'État de New-York[2].

[1] Bancroft, t. II, p. 183. — *The Presbyterian*, numéro du 26 janvier 1850.

[2] Baird, t. I, p. 174.

CHAPITRE II.

De l'influence des réfugiés sur les progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Défrichements en Virginie, dans le Massachusets et dans l'État de New-York. — Cultures nouvelles introduites dans la Caroline. — Prospérité de la colonie agricole du Santee. — Témoignage de Lawson. — Développement du commerce de Charlestown. — Manufactures de soie et de laine.

Les colonies américaines furent largement rémunérées de leur hospitalité sagement généreuse par les services que leur rendirent les exilés. Les terres incultes des rives du fleuve Saint-James furent transformées par eux en champs couverts de riches moissons [1]. Dans toute la Virginie on vantait l'état florissant de leurs fermes modèles des alentours de Mannikin [2]. Aussi la législation provinciale les combla-t-elle de priviléges pour les empêcher d'émigrer vers le Sud où pouvaient les attirer un climat plus doux et le nombre croissant de leurs concitoyens proscrits. Dans le Massachusets, ils défrichèrent en grande partie les forêts qui entouraient encore les colonies naissantes de Boston et d'Oxford. Dans l'État de New-York, les fondateurs de New-La Ro-

[1] *An historical account of south Carolina and Georgia*, t. I, p. 108.

[2] *The Presbyterian*, numéro du 15 décembre 1849.

chelle ne reculèrent devant aucune fatigue pour rendre productives les terres vierges des bords de la rivière de l'Est. Hommes, femmes, enfants travaillèrent sans relâche et parvinrent à conquérir des campagnes riantes sur une nature sauvage. Dans la Caroline du Sud, ils élevèrent de magnifiques plantations sur les rives du Cooper. Ils y apportèrent la vigne, l'olivier, le mûrier et la plupart des autres productions agricoles du midi de la France. Lorsqu'en 1680, Charles II envoya dans la Caroline une première troupe de huguenots, ce fut principalement dans l'espoir de doter cette colonie de ces belles cultures que les protestants français avaient tant perfectionnées dans leur patrie. Dans une *Description de l'état présent de la Caroline*, publiée en 1682, par Thomas Ash, greffier à bord du *Richemond* qui conduisit ces émigrés dans la Caroline, l'écrivain anglais, après avoir énuméré les principales productions de cette province, et insisté sur la possibilité d'y établir des manufactures de soie et d'y acclimater l'olivier et la vigne, ajoute expressément : « Sa Majesté, pour appuyer un si beau dessein, a donné à ces Français, que nous avons transportés, leur passage libre pour eux-mêmes, leurs femmes, leurs enfants, leurs biens et leurs domestiques, parce que beaucoup d'entre eux sont très-expérimentés dans l'art de cultiver la vigne et l'olivier... et aussi pour essayer si une manufacture de soie pourrait réussir dans cette contrée [1]. » Ce fait est confirmé par un acte de la législature de la Caroline du Sud, qui fut rendu onze ans

[1] *The Presbyterian*, numéro du 5 janvier 1850.

après en faveur des réfugiés, et dont les considérants étaient conçus en ces termes : « D'autant que le roi Charles II, d'heureuse mémoire, voulut bien dans l'année 1680, pour contribuer à l'établissement d'une manufacture de soie et pour hâter l'introduction de la vigne et de l'olivier, envoyer plusieurs protestants français dans ce pays sur un de ses propres vaisseaux, afin qu'ils y habitassent et que leur postérité y vécût après eux[1]... » La colonie agricole des bords du Santee surpassa toutes celles que les Anglais formèrent dans cette même contrée, quoiqu'ils y apportassent tout d'abord des fortunes considérables et tout ce qui était nécessaire pour le succès de leurs plantations. Les Français fugitifs possédaient à peine les choses indispensables à la vie; la plupart n'étaient pas même accoutumés à ce genre de travail, et ils avaient en outre à lutter contre un climat d'une insalubrité proverbiale. Mais, stimulés par le besoin, sobres, industrieux, empressés de se soutenir les uns les autres, ils réussirent plus rapidement et d'une manière plus complète. Le voyageur anglais Lawson, qui visita leurs établissements en 1701, admira la propreté et la décence de leur mise, l'heureux aménagement de leurs maisons solidement construites et tous les signes extérieurs d'une aisance qui l'emportait de beaucoup sur celle des autres colons. Il vit avec étonnement un pays naguère couvert de marécages formés par les débordements du fleuve, se changer à vue d'œil et prendre l'aspect des parties les mieux cultivées de la France et de l'Angleterre.

[1] *The Presbyterian*, numéro du 5 janvier 1850.

Une très-bonne route qui conduisait à Charlestown ajouta encore à l'impression favorable qu'il reçut de cette colonie naissante et entièrement française. Lawson attribua la supériorité des Français sur les Anglais à l'esprit d'union qui régnait parmi eux. « Ils vivent, dit-il, comme une tribu, comme une famille. Chacun se fait une loi d'assister son compatriote dans ses besoins et de veiller à sa fortune et à sa réputation avec le même intérêt qu'à la sienne. Les malheurs qui frappent l'un d'eux sont partagés par tous les autres, et chacun se réjouit des progrès et de l'élévation de ses frères[1]. »

Les marchands et les ouvriers qui cherchèrent un asile dans la Caroline choisirent de préférence pour demeure la ville de Charlestown[2]. L'arrivée de ces hommes honnêtes et laborieux fut une heureuse acquisition pour cette colonie nouvellement fondée. Les uns se livrèrent au commerce avec les Indiens et arrivèrent à une aisance qui leur permit de donner insensiblement un plus grand développement à leur négoce[3]. Les maisons des Laurens, des Manigault, des Mazycq, comptèrent bientôt parmi les plus actives et les plus riches de la province. D'autres établirent des manufactures de soie et de laine, et fabriquèrent ces étoffes renommées que l'on appelait des *droguets*. Ils créèrent aussi une grande manufacture de ces toiles si recherchées en

[1] *The Presbyterian*, numéro du 30 mars 1850.

[2] *An historical account of south Carolina and Georgia*, t. I, p. 108.

[3] *The Presbyterian*, numéro du 30 mars 1850.

Amérique que l'on désignait sous le nom de *romalls*[1]. De même qu'en Angleterre, les traditions d'élégance et de bon goût apportées par les ouvriers émigrés en 1685 furent sans cesse ravivées par l'arrivée de nouveaux fugitifs. Encore dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, la Caroline du Sud vit créer à New-Bordeaux des manufactures que l'industrie des réfugiés rendit florissantes. Ce furent surtout les fabriques de soie qu'ils établirent dans cette ville, qui parvinrent à un haut degré de prospérité, et ajoutèrent véritablement à la richesse nationale des États-Unis[2].

1 *Historical collections of south Carolina*, by Carroll, t. II, p. 458. New-York, 1836.

2 Ramsay, t. II, p. 19-20.

CHAPITRE III.

De l'influence politique des réfugiés en Amérique.

Défense de Charlestown dans la guerre de Sept ans. — Fragment d'un poëme burlesque. — Part prise à la guerre d'indépendance. — Patriotisme des colons français de la Caroline. — Jean Bayard. — Jean-Louis Gervais. — François Marion. — Henri Laurens. — Jean Laurens. — Les deux Manigault. — Jean Jay. — Élie Boudinot.

Les services politiques que les émigrés rendirent à l'Amérique du Nord ne furent ni moins nombreux ni moins éclatants. Sujets fidèles de l'Angleterre, ils combattirent souvent dans les rangs des milices américaines pendant la première moitié du dix-huitième siècle. Dans la guerre de Sept ans, lorsque le gouverneur espagnol de l'île de Cuba, secondé par une frégate française commandée par le capitaine Lefébure, menaça Charlestown, sous prétexte que le territoire de la Caroline faisait partie de la Floride, ils accoururent de toutes les parties de la province et aidèrent à repousser l'ennemi. Un poëme burlesque, composé sans doute par le descendant d'un huguenot, conserva longtemps le souvenir de la déconvenue des Espagnols. Aux menaces fanfaronnes de leur chef, le poëte français répondait par ces vers bouffons qu'il plaçait dans la bouche du gouverneur anglais Johnson :

Que s'ils attaquaient notre camp,
Ils y trouveraient bien mille hommes,

Qui ne se battraient pas de pommes ;
Outre cinq cents réfugiés
Que la France a répudiés
Et réduits presqu'à l'indigence,
Qui ne respiraient que vengeance,
Ce qu'on leur ferait éprouver
S'ils osaient nous venir trouver [1].

Mais ce fut surtout dans la lutte mémorable des colonies contre leur métropole qu'ils méritèrent bien de leur nouvelle patrie. A la fin du dix-septième siècle, l'Amérique anglaise ne possédait encore qu'environ deux cent mille habitants [2]. Les réfugiés, malgré leur petit nombre, formaient donc une partie importante de la population, et leur sang généreux coulait dans les veines d'une multitude de familles, lorsqu'éclata la guerre d'indépendance. Ennemis naturels du despotisme politique et de l'intolérance religieuse, ils avaient certainement contribué à entretenir et même à fomenter parmi les autres colons l'amour de la liberté; et, quand ils les virent courir aux armes, ils secondèrent le mouvement insurrectionnel avec cette énergie puissante qu'ils avaient héritée de leurs ancêtres.

Lorsque l'Angleterre victorieuse, mais épuisée par la guerre de Sept ans, essaya de rétablir l'ordre dans ses finances, et que le parlement, en décrétant le bill du timbre, souleva l'indignation des colons arbitrairement taxés, ce fut la Caroline du Sud, c'est-à-dire la province dans laquelle l'élément français avait le plus profondément marqué de son empreinte le ca-

[1] Ramsay, t. I, p. 135.
[2] Baird, t. I, p. 178.

ractère américain, qui donna l'une des premières le signal de la résistance. Elle nomma hardiment des délégués au congrès national qui allait s'assembler pour combiner un plan de conduite uniforme pour toutes les provinces, s'associant ainsi sans crainte à la grande mesure qui devait constituer un jour l'union continentale de l'Amérique. Lorsque le parlement britannique, après avoir révoqué le bill du timbre en 1766, essaya de nouveau, l'année suivante, d'imposer les colonies, en établissant des droits sur le verre, le papier, le thé, et qu'après l'interdiction du port de Boston un comité se réunit dans cette ville pour engager les treize provinces à rompre tout commerce avec la métropole, le fils d'un huguenot offrit courageusement aux orateurs de la Nouvelle-Angleterre la salle devenue célèbre par les délibérations patriotiques dont elle fut le théâtre. On montre encore à Boston une grande maison d'un aspect singulier, dont le toit pointu, les nombreuses fenêtres et l'architecture d'un autre temps attirent l'attention du voyageur. C'est Faneuil-hall que les Américains appellent le *berceau de la liberté* [1]. Quand, à la nouvelle du combat de Lexington, le peuple se souleva de toutes parts, la Caroline méridionale se donna la première une constitution indépendante, et le président qu'elle choisit fut un Français, le fils d'un réfugié, Henri Laurens. En 1776, quand les tribunaux de cette province, fermés depuis douze mois par ordre des autorités anglaises, furent solennelle-

[1] Bancroft, t. II, p. 182. — M. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er janvier 1853, p. 16.

ment rouverts par le gouvernement provisoire, et que le chef de justice prononça un discours pour justifier la révolution américaine par l'exemple des lords et des communes d'Angleterre assemblés en convention en 1688, les grands jurés réunis dans les différents districts approuvèrent hautement le principe de la résistance légale, et celui de Charlestown, dans les rangs duquel siégeaient Pierre Léger, Daniel Lesesne et Louis Dutarque, protesta à son tour contre les actes iniques du parlement britannique et invita tous les citoyens à s'armer pour la défense de leurs droits méconnus. Un grand nombre de descendants de familles réfugiées s'enrôlèrent comme volontaires dans les milices américaines. Parmi les officiers nommés par le congrès provincial de la Caroline du Sud pour commander ses forces régulières, nous trouvons les noms d'Isaac Motte, lieutenant-colonel, de François Marion et de Guillaume Mason, capitaines d'infanterie, de Joseph Jours, de Jacques Péronneau, de Thomas Lesesne, de Louis Dutarque, premiers lieutenants d'infanterie, de Jean Canterier et d'Isaac Dubose, capitaines de cavalerie dans un régiment de dragons. Les généraux américains n'eurent pas d'auxiliaires plus résolus et plus braves que ces enfants des proscrits. Parmi les prisonniers de guerre que les Anglais, par un raffinement de cruauté barbare, enfermèrent en 1780 dans les caves pratiquées sous la Bourse de Charlestown, nous retrouvons également les rejetons des exilés de France : Pierre Bocquet, Samuel Legaré, Jonathan Larrazin, Henri Péronneau. On les jeta chargés de fers dans des cachots humides et privés d'air, pour les punir

de leur patriotisme et de leur dévouement à la liberté. D'autres furent entassés à bord de navires transformés pour eux en prisons mortelles. Le Français Pierre Fayssoux, docteur en médecine, qui remplit durant cette guerre les fonctions de premier médecin des hôpitaux à Charlestown, adressa, cinq ans après, à un membre du congrès, une relation fidèle des souffrances que l'on fit endurer à ces infortunés. « L'un d'eux, dit-il, le major Bocquet, resta exposé durant douze heures dans un bateau découvert avec une fièvre violente, et les vésicatoires appliqués sur le dos; étendu à la fin dans le fond du bateau, mis ensuite dans le cachot de la prison avec les scélérats et les meurtriers les plus vils. On l'y laissa languir et pousser des gémissements jusqu'à ce que sa mort fût moralement certaine, et on ne l'en fit sortir que parce que l'on craignait de justes représailles. A peine son rétablissement parut-il probable, qu'on le ramena précipitamment dans la prison, pour y demeurer jusqu'au moment où l'échange général des prisonniers le retira des mains de ces barbares. »

Plusieurs de ces rejetons des familles françaises conduisirent les Américains à la victoire ou brillèrent dans les conseils de la jeune république. Quelques-uns se signalèrent à la fois comme soldats intrépides, comme négociateurs habiles et comme magistrats investis de la confiance de la nation et chargés de présider à ses destinées. Les noms de Jean Bayard, de Jean-Louis Gervais, de François Marion, de Henri et de Jean Laurens, de Jean Jay, d'Élie Boudinot, des deux Manigault, obscurcis par la

gloire plus radieuse des Washington et des Franklin, des La Fayette et des Rochambeau, méritent cependant de fixer l'attention de tous ceux qui ne se résignent pas à borner l'étude de l'histoire à celle de la vie de quelques grands hommes.

Patriote aussi zélé que chrétien fervent, Jean Bayard naquit en 1738, dans le Maryland, d'une famille noble originaire du Languedoc. Il suivit d'abord la carrière du commerce à Philadelphie, et acquit l'estime de ses concitoyens par sa probité sévère. Mais bientôt la patrie réclama son dévouement. Lorsque éclata la guerre d'indépendance, il partit à la tête du deuxième bataillon de la milice de Philadelphie, pour secourir Washington, et assista au combat de Trenton. Il présida ensuite pendant plusieurs années la chambre législative de la province de Pensylvanie. En 1785, il prit place dans le congrès national. Trois ans après il alla s'établir à New-Brunswick où il remplit à la fois les fonctions de maire, de juge de la cour des plaids communs et d'ancien de l'Église, jusqu'à sa mort en 1807[1].

Jean-Louis Gervais appartenait à la colonie de Charlestown. Lorsque les Anglais assiégèrent cette ville en 1780, le gouverneur Rutledge la quitta avec lui et deux autres membres du conseil, dans la conviction que l'autorité civile de la province serait déployée avec plus d'avantage dans l'intérieur du pays que dans la capitale investie de toutes parts. Gervais le seconda avec ardeur dans ses tentatives pour ral-

[1] Voir l'article consacré à Jean Bayard, par MM. Haag, dans *la France protestante*.

lier les milices dispersées et pour les faire marcher au secours de Charlestown. N'ayant pu réussir dans ce dessein, ils s'établirent au nord du Santee, pour se mettre en communication avec la Caroline septentrionale. Mais la réduction de la ville et de la garnison qu'elle renfermait ayant jeté la terreur parmi leurs soldats, ils reculèrent davantage vers le nord, et, après avoir tiré des secours de la Caroline septentrionale et de la Virginie, ils revinrent résolûment dans la Caroline du Sud, où ils essayèrent d'imprimer plus de vigueur et d'ensemble aux efforts des habitants contre l'armée britannique. Arrivés trop tard pour sauver Charlestown, ils opposèrent du moins un obstacle puissant aux progrès des Anglais enorgueillis de leur victoire. Aussi, lorsque la province, à l'exception de la capitale, eut été nettoyée de la présence de l'ennemi, la reconnaissance publique s'empressa-t-elle d'élever Gervais à la dignité de président du sénat de la Caroline, réuni provisoirement dans le village de Jacksonborough [1].

Un autre Français non moins intrépide s'associa à l'entreprise patriotique de Rutledge et de Gervais. C'était François Marion, petit-fils du réfugié Benjamin Marion, qui s'était établi dans la Caroline méridionale, en 1694 [2]. Nommé capitaine d'une compagnie franche au commencement de l'insurrection, il fut placé bientôt à la tête d'un régiment. Au siége de Charlestown, il eut une jambe fracturée, et cet acci-

[1] Ramsay, *Histoire de la révolution d'Amérique par rapport à la Caroline du Sud, passim.* Ouvrage traduit de l'anglais et publié à Londres en 1787.

[2] *The Presbyterian,* numéro du 5 janvier 1850.

dent, en le mettant hors d'état de rester à la tête des volontaires qu'il commandait, le décida, heureusement pour sa patrie, à sortir de la ville qui fut obligée peu après de se rendre au général Clinton. Il se retira dans la Caroline du Nord, et, lorsque le général Gates s'avança contre lord Cornwallis, que Clinton avait laissé à Charlestown pour aller protéger en personne la ville de New-York, menacée par l'armée de Washington, il obtint une compagnie de seize hommes d'élite avec lesquels il pénétra dans la province occupée par les Anglais, et prit position sur les bords du Santee. De ce poste heureusement choisi il fit appel au patriotisme des habitants qui accoururent en foule pour combattre sous lui. Un jour, il fondit sur un détachement ennemi et réussit à délivrer un grand nombre de prisonniers que l'on conduisait de Camdem à Charlestown. Les suites de la défaite du général Gates l'obligèrent d'abandonner une seconde fois la province, mais il y revint après une absence de dix jours, et à force d'activité et de courage il parvint à rallier les amis de l'indépendance profondément alarmés du danger que courait la patrie. Élevé par le gouverneur Rutledge au rang de brigadier général, il justifia par ses services la haute confiance qui lui était témoignée. Dépourvu d'abord de tous moyens de défense, il s'empara des scies des moulins à scie et les changea en épées pour ses cavaliers. Manquant de munitions de guerre, il attaqua plus d'une fois les Anglais après avoir distribué à peine trois cartouches à chacun de ses soldats. Souvent même il conduisit sa troupe à l'ennemi, sans plomb ni poudre, mais imposant encore par son

attitude résolue. Pendant plusieurs semaines il n'eut sous ses ordres que soixante et dix hommes, tous volontaires, et dont les fatigues et les blessures réduisirent bien souvent le nombre à vingt cinq, et il n'en réussit pas moins à se maintenir au milieu d'un pays sillonné en tout sens par les Anglais. De grands efforts furent tentés pour ébranler la fidélité des patriotes attachés à sa fortune. Le major Wemys incendia un jour une vingtaine de maisons qui appartenaient à des habitants des bords de la Pedee, de la crique de Lynch et de la rivière Noire, pour les punir des secours qu'ils lui faisaient parvenir en secret. Cette mesure cruelle produisit un effet contraire à celui qu'en attendait le chef anglais. La vengeance et le désespoir se joignirent au patriotisme pour déterminer les colons ruinés à se réunir aux soldats de Marion et à l'aider à tenir la campagne. Maintes fois les officiers britanniques lui procurèrent ainsi des renforts par leurs violences intempestives. Le major Wemys s'avisa un jour de rassembler quelques centaines de colons des bords du Santee, soupçonnés de favoriser les insurgés, et, tandis qu'il les haranguait pour leur déclarer que l'armée britannique venait les délivrer de l'oppression et de la tyrannie, un parti qu'il avait aposté se saisit de leurs chevaux. Les Américains retournèrent à pied dans leurs demeures, mais la plupart ne tardèrent pas à se ranger sous le drapeau de Marion. Contraints de reculer devant des forces supérieures, cet officier et sa troupe fidèle se virent réduits pendant plusieurs mois à coucher en plein air, et à se mettre à couvert dans des retraites inaccessibles, au milieu des marécages et des forêts. Mais, du fond

de ces asiles impénétrables, ils ne cessèrent de harceler les Anglais et de désarmer leurs détachements isolés. Grâce à cette guerre de partisans, la consternation causée par la réduction de Charlestown et par la déroute du général Gates se dissipa peu à peu. Tandis que Cornwallis, imprudemment engagé en Virginie, était obligé de mettre bas les armes avec un corps de huit mille hommes, et que le général Green, repoussé dans une première expédition, se disposait à pénétrer de nouveau dans la Caroline, du haut des montagnes qui dominent le Santee, soixante-seize exilés qui s'étaient réfugiés dans le camp de Marion le quittèrent pour aller propager l'insurrection. Tout était préparé pour le succès quand le lieutenant-colonel Lee vint faire sa jonction avec le corps de Marion, pendant que l'armée principale des Américains, sous les ordres de Green, chassait les Anglais de poste en poste et les contraignait à se renfermer dans les lignes de Charlestown. Dans cette campagne mémorable dont l'issue devait être la délivrance de la Caroline, Marion facilita par son initiative hardie les succès du général américain. En s'emparant par un audacieux coup de main du fort de Watson, il rompit la chaîne des postes fortifiés qui assuraient les communications entre Camden et la capitale de la province, et fit tomber ainsi toute résistance devant l'armée principale qui prit possession de Camden, du fort d'Orangebourg et du fort Granby. Lui-même, à la tête de sa brigade, força la garnison du fort Motte à se rendre à discrétion, chassa les Anglais de Georgetown et les poursuivit jusqu'à Charlestown. Il contribua donc par ses opérations

brillantes autant que par sa valeur et sa patience héroïque aux triomphes des Américains dans cette campagne décisive qui ne laissa aux Anglais, sur le sol des États-Unis, que Charlestown, Savannah et New-York.

Lorsque le 18 janvier 1782 le gouverneur Rutledge, en vertu des pouvoirs extraordinaires que lui avait conférés le congrès, réunit les deux corps législatifs de la Caroline dans le village de Jacksonborough, en présence des membres du sénat et de la chambre des représentants, il rendit un solennel hommage à Marion dont il loua le *génie entreprenant et la persévérance infatigable au milieu des plus grandes difficultés.* Le général français avait été envoyé lui-même à cette assemblée par le suffrage de ses concitoyens, mais il n'en conserva pas moins le commandement de la brigade des rives du Santee. Un district situé sur les bords de la Pedee était alors la seule partie de la Caroline, en dehors des lignes de la capitale, qui ne reconnût pas l'autorité du gouvernement national. Les habitants, qui prenaient le nom de *loyalistes*, refusaient d'obéir aux magistrats nouveaux. Retranchés derrière d'épais marécages, ils faisaient de fréquentes sorties et infestaient de leurs brigandages les contrées voisines. Marion les réduisit à se soumettre. Il leur accorda généreusement le pardon des trahisons qu'ils avaient commises envers les autres colons, l'assurance de leurs propriétés et la protection des lois, à la seule condition qu'ils restitueraient le butin qu'ils avaient enlevé dans leurs courses, et qu'ils signeraient un acte écrit pour déclarer leur allégeance envers la république des États-Unis. Cette modération du

vainqueur les ramena à des sentiments plus patriotiques. Plusieurs s'enrôlèrent volontairement sous ses ordres et se signalèrent par leur valeur. Les autres renoncèrent du moins à cette lutte impie contre leurs concitoyens, et, bientôt après, l'évacuation de Charlestown par les Anglais acheva la pacification de toute la Caroline [1].

Henri Laurens rendit à sa patrie des services plus éclatants encore que Gervais et Marion. Né à Charlestown en 1724, de parents calvinistes qui avaient quitté la France après la révocation et qui s'étaient établis d'abord à New-York pour se rendre de là dans la capitale de la Caroline, le jeune Laurens s'enrichit de bonne heure par le commerce, et le noble emploi qu'il fit de sa fortune lui valut l'estime et l'affection de ses concitoyens. En 1774, au moment où le parlement britannique retentissait des débats ardents soulevés par le *Boston port bill*, il signa la pétition que quarante-neuf Américains adressèrent aux deux chambres pour leur représenter les conséquences fatales que pourrait entraîner cet acte de vengeance. Il se trouvait alors en Angleterre, et la prévision d'une rupture imminente engageait ses amis à le supplier d'ajourner son départ. Il résista à leurs prières et résolut de retourner dans sa ville natale, pour seconder les efforts de ses concitoyens contre leurs oppresseurs, quoiqu'il n'eût rien négligé pour prévenir cette lutte fratricide. Lorsqu'il fut sur le point de s'embarquer, son ancien associé Oswald, qui fut plus tard un des né-

[1] Ramsay, *Histoire de la révolution d'Amérique par rapport à la Caroline du Sud.* Londres, 1787, *passim.*

gociateurs de la paix entre les deux pays, fit une dernière et solennelle tentative pour le décider à ne pas prendre part à la révolte. « Je suis déterminé, répondit-il, à demeurer debout ou à tomber avec ma patrie. » Arrivé à Charlestown, il avertit les habitants que la guerre était inévitable. Ils se préparèrent en silence, et ayant nommé un comité général qui se réunit en 1775, ils lui en donnèrent la présidence. Laurens accepta ce dangereux honneur, risquant ainsi sa fortune et sa vie irrévocablement engagées dans l'insurrection. Tant qu'il fut à la tête du gouvernement provisoire de la Caroline, il s'efforça de conserver au mouvement de la résistance un caractère légal. « Nous voyons avec peine, écrivit-il au gouverneur anglais Guillaume Campbell qui s'était retiré à bord d'un bâtiment de guerre, que depuis quelques jours Votre Excellence ait jugé à propos de nous quitter..... Rien de plus évident que les inconvénients qui doivent inévitablement résulter de cette démarche pour le peuple, privé par là de cet accès auprès de votre personne, qui est absolument nécessaire pour faire les affaires publiques. Nous soumettons au jugement de Votre Excellence si la retraite de notre gouverneur sur un vaisseau du roi, dans ce temps d'inquiétude générale où les esprits des habitants sont remplis des plus grandes craintes pour leur sûreté, n'est pas propre à accroître leurs alarmes, et à leur faire soupçonner quelque dessein prémédité contre eux. Nous supplions en conséquence Votre Excellence de revenir à Charlestown, lieu ordinaire de la résidence du gouverneur de la Caro-

line méridionale. Votre Excellence peut être assurée qu'aussi longtemps que, conformément à ses déclarations solennelles et réitérées, elle ne prendra point de part active contre le bon peuple de cette colonie dans la lutte difficile qu'il est en ce moment obligé de soutenir pour la conservation de ses libertés civiles, nous lui garantirons de tout notre pouvoir cette sûreté et ce respect pour sa personne et son caractère que les habitants de la Caroline ont toujours désiré montrer envers le représentant de leur souverain.

« Par ordre du comité général, HENRI LAURENS, président. »

L'Anglais accueillit mal ces ouvertures conciliantes, et sa réponse fit assez connaître à Laurens le sort qui lui était réservé, si les colonies venaient à succomber.

« J'ai reçu un message signé de vous, de la part d'un nombre de personnes qui s'intitulent comité général. La présomption d'une pareille adresse venant d'un corps qui n'est assemblé par aucune autorité légitime, et dont je suis obligé de considérer les membres comme en rébellion actuelle et ouverte contre leur souverain, ne peut être égalée que par les outrages qui m'ont forcé de me réfugier à bord des vaisseaux du roi qui se trouvaient dans le port. Elle ne mérite point de réponse, et je n'en aurais fait aucune, si ce n'eût été pour remarquer avec quelle hardiesse vous avez avancé que je pourrais assez oublier ce que je dois à mon souverain et à mon pays pour promettre que je ne prendrais point de part active à ramener au sentiment de leur devoir

les destructeurs de notre glorieuse constitution et des vraies libertés du peuple. Votre comité peut continuer de mettre en usage les lâches artifices qu'on a déjà employés pour prévenir contre moi l'opinion publique. Mais je ne retournerai jamais à Charlestown que je ne puisse maintenir l'autorité du roi et protéger ses fidèles et loyaux sujets. »

Nommé membre du premier congrès national qui se réunit après la déclaration d'indépendance en 1776, il fut bientôt élu président de cette assemblée qui constitua définitivement la république des Provinces-Unies. Dans ce poste éminent, il fit preuve de l'aptitude la plus rare, et par la noblesse et la dignité de son langage, il fut constamment l'interprète respecté du grand pays qu'il avait l'honneur de représenter. Quand l'Angleterre, naguère si arrogante, révoqua les bills qui avaient provoqué la résistance armée de l'Amérique, et que lord Howe lui fit remettre en 1778 le *bill conciliatoire* du parlement britannique, il lui répondit avec la fierté qui convenait au premier magistrat d'un peuple libre :

« Votre seigneurie peut être assurée que lorsque le roi de la Grande-Bretagne sera sérieusement disposé à mettre fin à la guerre cruelle et nullement provoquée qu'on fait à ces États-Unis, le congrès prêtera l'oreille avec empressement à des conditions de paix qui puissent s'accorder avec l'honneur d'une nation indépendante. »

Ses lettres officielles, conservées dans les archives du congrès, sont toutes marquées du double cachet de l'homme d'État et du patriote, et portent à la fois l'empreinte de cette élévation de sentiments et

de cette énergie virile qui lui avaient fait confier la présidence de l'assemblée nationale. Lorsqu'à la fin de l'année 1778, il résigna volontairement ses hautes fonctions, il obtint du congrès un vote de remercîments publics et la déclaration qu'il avait bien mérité de la patrie. En 1779, il fut nommé ministre plénipotentiaire des États-Unis en Hollande. Le navire sur lequel il s'était embarqué ayant été capturé par un bâtiment anglais, il fut inhumainement enfermé dans la Tour de Londres. Personne ne fut admis à le visiter dans sa prison. On lui interdit d'écrire des lettres et de recevoir celles qui lui étaient adressées. Il était alors âgé de 56 ans, et la goutte et d'autres infirmités lui faisaient éprouver de cruelles souffrances. Confiné dans une chambre étroite, sans autre compagnie que les deux gardiens qui le surveillaient nuit et jour, privé de la faculté de converser et de lire, il reçut au bout d'un mois de captivité une lettre conçue en ces termes : « Leurs seigneuries vous font dire que si vous voulez vous engager à servir les intérêts de l'Angleterre dans son conflit avec les colonies, vous serez mis en liberté. » Il rejeta cette proposition avec l'indignation la plus vive. On lui insinua que s'il écrivait aux ministres pour exprimer son repentir de sa conduite passée, on le laisserait sortir de la Tour et que la ville de Londres lui serait assignée pour prison. « Je ne souscrirai jamais, répondit-il, à ma propre infamie et au déshonneur de ma famille. » On espéra briser son courage indomptable, en lui laissant ignorer les victoires des insurgés dans les provinces du Nord, tandis qu'on lui faisait parvenir les jour-

naux américains qui annonçaient les succès de l'armée britannique dans la Caroline du Sud, la prise de Charlestown et l'ordre donné par le vainqueur de séquestrer ses biens et ceux des autres rebelles. Sa fermeté ne se démentit pas un instant. « Rien, dit-il, ne saurait m'émouvoir. » Lorsqu'en 1781, le lieutenant-colonel Jean Laurens, son fils aîné, fut envoyé en France, avec une mission du congrès auprès de Louis XVI, le ministère anglais fit sommer le père de lui ordonner de quitter la cour de Versailles, promettant à cette condition d'adoucir la rigueur de sa captivité. « Mon fils, répondit-il, est en âge de prendre conseil de lui-même et de suivre les inspirations de sa propre volonté. Si je lui écrivais dans les termes qui me sont commandés, mes paroles ne produiraient aucun effet. Il en conclurait que l'isolement de la prison a affaibli mon esprit. Je sais qu'il est homme d'honneur. Il m'aime tendrement et sacrifierait sa vie pour sauver la mienne, mais il n'immolerait point sa réputation pour acheter ma délivrance, et je l'en applaudis. » Une année s'était écoulée depuis qu'il était tombé aux mains des Anglais, lorsqu'il reçut l'ordre de payer la somme de quatre-vingt-dix-sept livres sterling et dix schellings aux geôliers chargés de veiller sur lui. « Je ne payerai pas mes gardiens, répondit-il, je serais heureux de me passer de leurs soins. » Trois semaines après, on lui remit pour la première fois des plumes et du papier. Les secrétaires d'État comptaient sur son entremise pour obtenir un échange plus prompt des prisonniers. Il n'eut pas plutôt satisfait à leur désir, qu'ils lui retirèrent de

nouveau tout moyen de correspondance avec le dehors.

Vers la fin de l'année 1781, l'excès des tortures morales qu'ils infligeaient à leur victime excita une compassion si générale et souleva tellement l'opinion publique, que les bourreaux rougirent de leur cruauté et résolurent de briser ses fers. Une seule difficulté les arrêtait encore : celle de trouver un mode de délivrance qui laissât intact l'honneur des deux parties. Laurens ne voulait consentir à aucun acte par lequel il se reconnût sujet britannique. Le gouvernement persistait de son côté à le traiter comme tel et à lui imputer le crime de haute trahison. Lorsqu'on le traduisit devant la cour du banc du roi et que le juge, lui adressant la parole selon les formes consacrées par la loi, lui dit : Le roi, votre souverain maître, il l'interrompit aussitôt. « Ce n'est pas, s'écria-t-il, mon souverain. » On le mit en liberté, sous caution, après qu'il eut pris l'engagement de se représenter à Pâques devant le même tribunal. A l'approche du terme fixé, on ne le déchargea pas des accusations portées contre lui, mais il fut requis par lord Shelbourne de se rendre sur le continent pour contribuer au rétablissement de la paix entre les deux pays. Laurens s'effraya de la reconnaissance que l'on semblait attendre de cet acte de générosité tardive. Il s'était considéré toujours comme prisonnier de guerre, et, dans la crainte d'aliéner son indépendance, il ne voulait contracter aucune obligation envers les Anglais. « Je ne puis accepter votre don, répondit-il aux ministres ; le congrès a offert autrefois de m'échanger contre le

lieutenant général Burgoyne; je ne doute pas que maintenant il ne consente à vous rendre à ma place le lieutenant général baron de Cornwallis. » On le remit en liberté sans condition; mais un emprisonnement rigoureux de plus de quatorze mois avait détruit sa santé. Accoutumé depuis longtemps à la vie la plus active, il ne se releva jamais du repos forcé dans lequel il avait langui. Toutefois, il servit une dernière fois sa patrie victorieuse lorsqu'il fut chargé par le congrès de faire partie de la commission désignée pour négocier la paix avec l'Angleterre. Il se rendit à Paris, et il y signa le 30 novembre 1782, conjointement avec Benjamin Franklin, Jean Adams et Jean Jay, les articles provisionnels du traité mémorable qui devait assurer l'indépendance des treize provinces et les placer au rang des nations. Quand, l'année suivante, on stipula les conditions de la paix de Versailles, le fils du réfugié de France, instruit dès son enfance de toutes les persécutions souffertes par ses ancêtres, ne renonça pas à sa méfiance naturelle contre un pays momentanément allié avec le sien, mais qui maintenait encore les lois barbares édictées contre les protestants; et, grâce à sa puissante intervention, l'on porta les frontières de la république jusqu'au Mississippi et l'on ouvrit la navigation de ce fleuve aux citoyens des États-Unis [1]. L'annexion de la Louisiane que la France avait cédée à l'Espagne à la fin de la guerre de Sept ans, mais qui allait être réunie de nouveau à son ancienne métropole en 1799, pour être défi-

[1] Bancroft, t. II, p. 182.

nitivement vendue aux Américains par le premier consul, vingt ans après la conclusion de la paix de Versailles, était préparée par cette clause adroite que Laurens fit insérer dans le traité. A son retour à Charlestown, ses concitoyens lui offrirent l'honneur de les représenter au congrès national. Il n'accepta pas ce témoignage flatteur de la confiance d'un peuple libre. Lorsqu'on agita la question de la révision de l'union fédérale, il fut élu député sans avoir sollicité ce mandat. Il refusa de nouveau pour ne plus sortir du cercle de sa famille et de ses amis. Ses forces épuisées déclinaient de jour en jour, et le 8 décembre 1792, il mourut à l'âge de soixante-neuf ans.

Son fils Jean Laurens naquit à Charlestown en 1755. A l'âge de seize ans, il fut envoyé en Europe pour faire ses études qu'il commença à Genève et qu'il acheva à Londres. Lorsqu'éclata la guerre d'indépendance, il manifesta le plus vif désir de retourner en Amérique et de combattre dans les rangs de ses concitoyens. Forcé d'obéir à son père et de rester en Angleterre, il se soumit à regret; mais, voulant concilier ses devoirs de fils avec ceux de patriote, à Coke, à Littelton et aux autres jurisconsultes dont il avait fait jusqu'alors l'objet de ses lectures, il substitua Vauban, Follard et les autres écrivains qui avaient composé des ouvrages sur l'art militaire. Ainsi préparé pour la carrière dans laquelle il brûlait d'entrer, il se rendit en France et partit de là pour la capitale de la Caroline où il revint en 1777. Attaché à Washington en qualité d'aide de camp, il eut bientôt occasion de signaler son courage et son

habileté au combat de Germantown où il fut blessé. Il n'en continua pas moins de servir sous les ordres de ce général dans les provinces du centre de l'Union jusqu'au jour où l'armée britannique fut refoulée de Philadelphie à New-York. Le 28 juin 1778, il prit une part glorieuse à la bataille de Monmouth que lord Clinton perdit dans sa retraite. Quand le théâtre de la guerre fut transporté dans le nord, le jeune Laurens reçut une commission de lieutenant-colonel dans l'armée de Rhode-Island. A la tête de quelques troupes légères, il contribua si bien à l'heureuse issue de cette campagne, que le congrès lui décerna un éloge public dans sa séance du 5 novembre 1778. L'année suivante, quand les Anglais dirigèrent leurs principaux efforts contre les provinces du sud, il accourut à la défense de la Caroline. Détaché du camp du général Moultrie avec un petit nombre d'hommes d'élite et une troupe nombreuse de miliciens, pour disputer le passage du pont de Coosawatchie à l'armée ennemie qui s'avançait sur Charlestown, il ne cessa de soutenir cette entreprise périlleuse qu'après avoir vu tomber à ses côtés la moitié de ses meilleurs soldats. Blessé lui-même, il attendit à peine sa guérison pour reparaître dans les rangs des Américains, et se distingua de nouveau dans la malheureuse expédition dirigée contre Savannah. Lorsque les Anglais menacèrent sérieusement Charlestown, il s'enferma dans cette place, qui fut investie bientôt par Clinton. Cinq mille hommes à peine en composaient la garnison, et le succès de la défense paraissait si douteux que beaucoup d'habitants exprimaient hautement la volonté de se rendre. Laurens

déclara qu'il percerait de son épée le premier qui oserait prononcer le mot de capitulation, contrairement à l'avis du commandant. Quand les officiers supérieurs furent convaincus enfin de l'inutilité de tous les efforts pour prolonger une lutte inégale, il céda à la nécessité et devint prisonnier de guerre. Échangé contre un officier anglais, il fut envoyé par le congrès en France comme ambassadeur extraordinaire, pour représenter à Louis XVI la situation critique des États-Unis, réclamer un secours prompt et efficace, et solliciter particulièrement un prêt d'argent et l'assistance de la flotte du roi. Le succès de sa mission fut si rapide et si complet que la réputation de l'habile négociateur égala désormais celle du vaillant officier. Conjointement avec Franklin, le comte de Vergennes et le marquis de Castries, il combina le plan de la campagne décisive de 1781, qui amena la capitulation de lord Cornwallis et la fin de la guerre d'Amérique. Six mois après son départ, il était de retour, après avoir obtenu tout ce qu'il avait été chargé de demander : un subside de six millions, la caution du roi de France pour dix millions empruntés à la Hollande, la coopération d'une armée navale, l'envoi d'un puissant renfort à l'armée de terre, l'appui d'officiers renommés, tels que le comte de Rochambeau, placé à la tête des troupes françaises, le baron de Vioménil, le chevalier de Chastellux, le duc de Laval-Montmorency, le vicomte de Rochambeau, le comte de Saint-Mesmes, le vicomte de Noailles, le comte de Custine, le duc de Castries, le prince de Broglie, le comte de Ségur, le duc de Lauzun. Le petit-fils d'un obscur réfugié

conduisait au secours de sa patrie les représentants de la première noblesse du pays de ses ancêtres. Après avoir rendu compte au congrès du résultat de ses négociations, il se hâta de reprendre sa place parmi les aides de camp de Washington. Aussi désintéressé que brave, il refusa l'indemnité considérable à laquelle il avait droit, et ne consentit à recevoir que la somme qu'il avait déboursée. Lorsque, conformément aux conventions arrêtées à Paris, les armées de France et d'Amérique mirent le siége devant Yorktown en Virginie, le jeune Laurens, qui venait d'être élevé au rang de colonel, justifia de nouveau la confiance de ses chefs par l'un des plus brillants faits d'armes de cette campagne. Deux redoutes avancées d'environ trois cents pas à la gauche des retranchements britanniques retardaient le progrès des Américains et de leurs alliés. On résolut de les enlever à tout prix, et, pour mieux exciter l'émulation des combattants, les Français furent chargés de s'emparer de l'une et les Américains de l'autre. Ces derniers, placés sous les ordres de Laurens, marchèrent à l'assaut sans avoir chargé leurs fusils, franchirent les palissades, et, abordant les Anglais à l'arme blanche, ils emportèrent la redoute en peu de minutes. Le vaillant jeune homme fit lui-même prisonnier l'officier qui commandait le fort, et fut assez heureux pour lui sauver la vie. Pendant ce temps, les Français s'emparaient de la seconde redoute, et Cornwallis, après avoir défendu pied à pied les approches de son camp, se vit contraint à se rendre avec un corps de huit mille hommes. Ce fut Jean Laurens que Washington désigna pour

dresser les articles de la capitulation, et, par un caprice bizarre du sort, le fils fixa les conditions auxquelles une armée britannique devenait prisonnière, au moment même où le père était étroitement renfermé dans la Tour de Londres.

Après ce grand revers les Anglais perdirent rapidement toutes leurs positions, et ils ne conservaient plus guère que Charlestown et quelques portions de la Caroline du Sud, quand le colonel Laurens, jugeant que rien n'était fait tant que l'ennemi n'était pas entièrement expulsé du sol américain, et dédaignant même d'assister en personne au spectacle de la reddition de Cornwallis, vint réclamer sa part des derniers périls qui restaient à courir pour la délivrance de la patrie. Les opérations militaires n'étaient pas encore terminées, lorsqu'il fut nommé député au congrès provincial qui devait siéger à Jacksonborough, en attendant la reprise de la capitale de la Caroline. Mais il aimait mieux servir son pays sur les champs de bataille que dans les assemblées politiques. Il n'eut pas plutôt rempli ses devoirs de représentant qu'il retourna combattre dans l'armée du général Green. Un jour que les Anglais faisaient une sortie pour ravitailler Charlestown, au bruit de la fusillade il sortit de sa chambre où il était retenu par la maladie, et suivit le brigadier général Gist envoyé avec trois cents hommes pour repousser un de leurs plus forts détachements. Quand les deux troupes ne se trouvèrent plus séparées que par un petit intervalle, il marcha en avant avec quelques soldats et engagea la lutte contre des forces supérieures, dans l'espoir d'un prompt secours. Mais il

ne fut pas soutenu à temps, et, après des prodiges de valeur, il reçut un coup mortel et expira sur le champ de bataille, le 27 août 1782. Il avait à peine 27 ans[1]. Un Américain, membre du congrès national, David Ramsay, a peint avec vérité le noble caractère de ce jeune homme frappé au sein du triomphe, après tant de services rendus, tant d'espérances données à ses concitoyens.

« La nature, dit-il, l'avait orné avec profusion de ses dons les plus exquis, qu'avait encore perfectionnés et embellis une excellente éducation. Quoique sa fortune et le crédit de sa famille lui donnassent des droits à la prééminence, il n'en était pas moins un ami ardent de l'égalité républicaine. Généreux et libéral, son cœur abondait en philanthropie naturelle et sincère. Dans son zèle pour les droits de l'humanité, il soutenait que la liberté appartenait à toute créature humaine par droit de naissance, quelle que fût la différence de pays, de couleur ou de capacité. Son abord séduisant gagnait les cœurs de tous ceux qui le connaissaient; sa sincérité et ses autres vertus lui assuraient à jamais leur estime. Agissant d'après les plus nobles principes, réunissant la valeur et les autres qualités d'un excellent officier aux connaissances d'un homme profondément instruit, et à l'urbanité délicate d'un gentilhomme bien élevé, il était l'idole de son pays, la gloire de

[1] Voir, sur Henri et Jean Laurens, Ramsay, *History of south Carolina*, t. II, p. 481-501. Charlestown, 1809. — Cf. l'*Histoire de la révolution d'Amérique par rapport à la Caroline du Sud*, par le même, *passim.*



l'armée et un ornement de la nature humaine. Ses talents ne brillaient pas moins dans la législature et dans le cabinet qu'au champ de bataille, et répondaient aux emplois les plus élevés. Sa patrie qui l'admirait et qui voyait croître son rare mérite, était prête à le revêtir des honneurs les plus distingués. Moissonné au milieu de tant de belles espérances, il a laissé aux hommes un grand sujet de déplorer les malheurs de la guerre, qui a pu priver la société d'un citoyen aussi précieux, dans la vingt-septième année de sa vie. »

Les noms des deux Manigault, moins illustres que ceux des deux Laurens, méritent cependant d'être mentionnés parmi les citoyens d'origine française qui contribuèrent au triomphe de la liberté américaine et payèrent ainsi la dette de l'hospitalité accordée à leurs ancêtres. Né à Charlestown, en 1704, d'une famille qui habitait autrefois La Rochelle, Gabriel Manigault était devenu un des plus riches commerçants de l'Amérique, et par la loyauté de son caractère et la noblesse de ses sentiments il s'était concilié si bien l'estime publique qu'il fut élu jeune encore représentant de sa ville natale au congrès provincial de la Caroline. Dans une élection nouvelle les voix se partageaient et l'issue paraissait douteuse, lorsque les ouvriers se rendirent processionnellement vers le lieu où ils devaient voter, et par l'unanimité de leurs suffrages assurèrent une seconde fois sa victoire. Quand éclata la guerre d'indépendance il était trop âgé pour prendre les armes; mais il assista de sa fortune les patriotes qui risquèrent leur vie pour arracher leur pays au joug du despo-

tisme, et prouva la confiance que lui inspirait le gouvernement national, en prêtant deux cent vingt mille dollars à l'État de la Caroline. Au mois de mai 1779, lorsque le général Prévost menaça Charlestown, le noble vieillard, privé de l'appui de son fils unique qui l'avait précédé dans la tombe, ne put se résigner à assister tranquillement à la victoire des Anglais. Il prit par la main son petit-fils Joseph, enfant de quinze ans, et vint se ranger avec lui parmi les volontaires qui allaient combattre pour leur pays. Cet acte touchant de patriotisme fut la dernière preuve d'attachement qu'il put donner à ses concitoyens. Il mourut deux ans après, léguant à sa famille une fortune honorablement acquise de cinq cent mille dollars et l'exemple d'une vie sans tache.

Son fils, Gabriel Manigault, naquit à Charlestown en 1731. Élevé en Angleterre, il revint dans la Caroline en 1754, y exerça les fonctions de juge et fut nommé représentant au congrès provincial. Son éloquence et son aptitude aux affaires lui donnèrent bientôt une influence légitime. Dévoué aux intérêts de son pays, il s'opposa au bill du timbre et aux autres empiétements du parlement britannique. En 1766, il fut nommé président de l'assemblée de la Caroline, et, comme tel, il signa plusieurs actes législatifs qui préparèrent le mouvement insurrectionnel qui éclata neuf ans après. Il aurait été sans doute un des chefs de la révolution, si une fin prématurée ne l'avait arrêté au moment le plus brillant de sa carrière. Il mourut à l'âge de quarante-deux ans, l'année même où les habitants de Boston, en jetant

à la mer une cargaison de thé de la compagnie des Indes, provoquèrent la lutte entre la métropole et ses colonies [1].

Un dernier fait constate la part considérable que les descendants des réfugiés prirent à la révolution d'Amérique. Des sept présidents qui dirigèrent les délibérations du congrès de Philadelphie durant la guerre d'indépendance, trois avaient pour ancêtres des émigrés de France, et tous trois étaient des hommes distingués : Henri Laurens, Jean Jay et Élie Boudinot. A défaut de renseignements plus précis, voici du moins quelques faits qui pourront faire apprécier la haute influence exercée par les deux derniers sur les destinées des États-Unis.

Né à New-York, d'une famille originaire de la Guienne, Jean Jay fut envoyé par ses concitoyens au congrès général, qui se réunit à l'origine du conflit entre la métropole et les colonies. Il signa, en 1774, l'acte d'association des treize provinces pour suspendre les importations des marchandises britanniques. Plus tard, en 1779, nommé président du congrès, il fut le digne interprète des aspirations d'un peuple libre. La fierté du républicanisme antique jointe à celle de l'honneur moderne respirent dans cette circulaire éloquente qu'il adressa au nom des membres de la représentation nationale aux électeurs, lorsque les succès des Anglais dans les provinces du Sud eurent jeté le découragement dans une partie de la population et amené la dépréciation

[1] Voir, sur les deux Manigault, Ramsay, *History of south Carolina*, t. II, p. 501-505.

du papier-monnaie émis au commencement de la guerre civile.

« Amis et concitoyens, disait-il, dans les gouvernements élevés sur les principes généreux de la liberté et de l'égalité, où ceux qui conduisent l'État, loin d'être les maîtres de ceux dont ils tirent leur autorité, sont les serviteurs du peuple, c'est leur devoir d'informer leurs concitoyens de la situation de leurs affaires, et en leur prouvant la convenance des mesures publiques, de les engager à joindre l'influence de l'inclination à la force de l'obligation légale pour les faire réussir. Ils y sont toujours tenus, même dans les temps où règnent la paix la plus parfaite, l'ordre et la tranquillité, où le salut de la république n'est exposé ni à la force de la séduction étrangère, ni, dans son propre sein, aux effets des factions, de la trahison ou d'une ambition mal dirigée. »

Puis, après avoir exposé l'origine de la dette publique, et prouvé que les États-Unis, par leur richesse naturelle, par la valeur et les ressources de leur territoire, seraient toujours en état de tenir leurs engagements, il conjurait les Américains de reprendre confiance en eux-mêmes et dans le gouvernement qu'ils avaient fondé :

« Nous convenons qu'il y a eu un temps où des hommes d'honneur ont pu, sans être accusés de timidité, douter du succès de la présente révolution, mais ce temps est passé. L'indépendance de l'Amérique est maintenant aussi fixe que le destin, et les violents efforts de la Grande-Bretagne pour la renverser sont aussi vains et aussi inutiles que la furie

des vagues qui se brisent contre les rochers. Que ceux que ces doutes travaillent encore considèrent le caractère de nos ennemis et l'état où ils sont. Qu'ils se rappellent que nous combattons contre un royaume qui tombe en ruines, contre une nation sans vertu publique, un peuple vendu à ses propres représentants et trahi par eux, un gouvernement qui, en violant de la manière la plus impie les droits de la religion, de la justice, de l'humanité, semble appeler la vengeance du ciel et renoncer à la protection de la Providence. C'est contre la fureur de ces ennemis que vous avez fait une heureuse résistance, lorsque vous étiez seuls, sans amis, aux jours de la faiblesse et de l'enfance nationales, avant que « vos mains eussent été dressées à la guerre ou vos doigts au combat. » Pourrait-il y avoir quelque raison de craindre que le divin dispensateur des événements humains, après nous avoir séparés de la maison d'esclavage et nous avoir conduits en sûreté, à travers une mer de sang, vers la terre promise de la liberté, laisse imparfaite l'œuvre de notre rédemption politique, et qu'il permette que nous périssions engloutis dans une mer de difficultés, ou qu'il souffre que nous soyons ramenés, chargés de chaînes, dans ce pays d'oppression, de la tyrannie duquel son bras puissant a daigné nous délivrer... Réveillez-vous donc enfin, disputez-vous à qui fera les plus grands efforts pour son pays ; rallumez cette flamme de patriotisme, qui éclata dans toute l'Amérique menacée d'ignominie et d'esclavage, et embrasa tous ses citoyens. Déterminez-vous à sortir de cette querelle avec honneur et gloire comme vous l'avez

commencée. Qu'il ne soit jamais dit que l'Amérique, à peine indépendante, est devenue insolvable, ou que son éclat et sa renommée ont été obscurcis et ternis, dans leur naissance, par la violation de ses engagements et de sa foi, à la même heure où toutes les nations de la terre admiraient, adoraient presque la splendeur de son aurore. »

De même que Henri Laurens, Jean Jay eut l'honneur, au sortir de sa présidence, de représenter son pays auprès de Louis XVI. Il fut un des quatre commissaires des États-Unis, qui signèrent, le 30 novembre 1782, les articles préliminaires du traité de Versailles, par lequel l'Angleterre reconnut la liberté de ses anciennes colonies.

Élie Boudinot naquit à Philadelphie, le 2 mars 1740, d'une famille française émigrée après la révocation. Destiné par ses parents à la carrière du barreau, il fit des études brillantes et fut bientôt considéré comme un des jurisconsultes les plus éminents de la Pensylvanie. Lorsque éclata la guerre d'indépendance, il remplissait les fonctions de chef de justice à New-Jersey. A l'exemple de presque tous les descendants des réfugiés, il se rangea du côté des patriotes. Distingué par le congrès national, il fut nommé commissaire général des prisonniers. Appelé lui-même en 1777, par le choix libre de ses concitoyens, à siéger dans cette grande assemblée, il en fut élu président en 1782. Après l'adoption de la constitution qui régit encore aujourd'hui ces heureuses provinces, il entra dans la chambre des représentants dont il fit partie pendant six ans. Son mandat accompli, il fut nommé direc-

teur de l'hôtel des Monnaies en remplacement de Rittenhouse; mais il ne consentit à occuper ce poste important que peu d'années, et, fatigué de la vie politique, il alla vivre dans la retraite à Burlington, dans l'État de New-Jersey. Là, fidèle aux traditions des familles protestantes françaises, il se dévoua tout entier à la grande œuvre de la propagation de l'Évangile. La société biblique américaine, dont il fut longtemps président, eut constamment à se louer de sa munificence généreuse. Un grand nombre d'institutions charitables et presque tous les établissements d'utilité publique reçurent de lui des donations proportionnées à son immense fortune. Entouré du respect et de la vénération de tous, il prolongea sa noble et utile carrière jusqu'au mois d'octobre 1821 [1].

[1] Voir l'article Boudinot, dans *la France protestante*, publiée par MM. Haag.

CHAPITRE IV.

De l'influence littéraire et morale des réfugiés en Amérique.

Élias Prioleau. — Claude-Philippe de Richebourg. — Progrès de l'instruction publique. — Politesse supérieure. — Exemples de charité.

L'influence littéraire des réfugiés en Amérique fut moins considérable que leur action politique. Toutefois elle ne saurait être passée entièrement sous silence. Elle est attestée par le témoignage d'un des membres les plus marquants de l'Église épiscopale aux États-Unis : « Les noms des Français émigrés, dit-il, paraissent avec distinction dans les grands corps de l'État, sur les siéges de nos tribunaux et dans la chaire sacrée [1]. » Le premier pasteur de l'Église française de Charlestown, Élias Prioleau, ne fut pas seulement un prédicateur éloquent, mais encore un écrivain d'un certain mérite. Ses descendants possèdent des copies manuscrites de ses ouvrages qui attestent, au jugement d'un publiciste distingué, une grande pureté de doctrine, et, en même temps, de l'élégance dans le style et de la vigueur d'esprit [2]. Claude Philippe de Richebourg, le pasteur de la colonie qui s'établit en Vir-

[1] Voir Baird, t. I, p. 179.

[2] *The Presbyterian*, numéro du 23 février 1850.

ginie, paraît avoir été un homme d'une piété fervente et profonde, d'une résignation qui rappelait celle des premiers chrétiens en présence de leurs persécuteurs, et en même temps d'un caractère sérieux et fortement trempé par le malheur et la pauvreté qui furent son lot sur la terre d'exil. Son testament écrit en français et conservé dans les archives publiques de Charlestown est empreint, selon le même publiciste, du véritable génie du croyant soumis aux ordres de la Providence, ferme dans la foi, et triomphant à l'approche de la mort [1]. Au milieu d'un peuple sans cesse aux prises avec les difficultés matérielles de la vie, l'exemple et les discours de pareils hommes devaient disposer chacun à la méditation, à la prière, et, en même temps, à la lecture et à l'étude. Nulle part, on le sait, la Bible, cette unique consolation de tant de proscrits, ne fut plus répandue et n'imprégna plus fortement de son esprit divin la société entière. L'Amérique du Nord est aujourd'hui non-seulement un des pays les plus libres, mais un des plus véritablement chrétiens du monde entier. L'instruction publique dut également quelques propres à ces exilés qui regardaient le libre examen comme le plus noble attribut de la nature humaine. « Dans l'État qui est à notre frontière septentrionale, dit l'historien Bancroft, le nom du plus ancien collége rappelle la sage libéralité du descendant d'un huguenot [2]. »

Une politesse et une élégance de mœurs bien

[1] *The Presbyterian*, numéro du 15 décembre 1849.

[2] Bancroft, t. II, p. 182-183.

supérieures à celles des habitants d'origine anglaise, une moralité sévère, la charité la plus inaltérable, telles furent les autres qualités par lesquelles les réfugiés s'imposèrent à l'estime de leurs concitoyens. La petite colonie de French-Santee devint particulièrement renommée par l'exquise urbanité de ses fondateurs [1]. Grâce à l'intolérance de Louis XIV, la langue française, et, avec elle, toutes les perfections et tous les raffinements de la société française du dix-septième siècle furent propagés par eux dans ces contrées lointaines, où jusqu'alors avait dominé presque exclusivement le génie austère et sombre des puritains d'Angleterre. Lawson ne put pas assez louer la courtoisie avec laquelle ils le traitèrent pendant son séjour parmi eux, et il exprima d'une manière touchante le regret qu'il éprouva en quittant « *ces gens si bons, si aimants et si affables* [2]. » Aux manières distinguées qu'ils avaient apportées de leur ancienne patrie et qu'ils s'efforcèrent de communiquer aux Américains, ils joignaient cette rigidité de principes et de conduite dont leurs ancêtres persécutés avaient donné l'exemple en France avant la révocation. « Personne en Amérique, dit un membre éminent de l'Église anglicane de ce pays, ne saurait rougir d'avoir parmi ses ancêtres quelqu'un de ces respectables huguenots; car on en a fait plus d'une fois l'observation, et je la crois fondée, rien n'a été plus rare que de les voir figurer sur le banc des accusés, devant une cour de justice [3].

[1] Bancroft, t. II, p. 182.

[2] *The Presbyterian*, numéro du 30 mars 1850.

[3] Voir Baird, t. I, p. 179.

L'historien des États-Unis, Bancroft, leur reconnaît également cette élévation morale dont ils donnèrent tant de preuves dans toutes les contrées où ils se dispersèrent, et il ajoute ces mots remarquables dans la bouche d'un Anglais : « Les enfants des calvinistes de France ont certes raison d'avoir en grand honneur la mémoire de leurs pères [1]. » Ce fut surtout leur sympathie pour les classes souffrantes qui les distingua dans tout le cours du dix-huitième siècle. Gabriel Manigault, le créateur de la fortune de sa maison, se montra toujours secourable aux pauvres, et ne consentit jamais à augmenter ses richesses par le commerce alors si lucratif des esclaves. A sa mort il laissa un legs de cinq mille livres sterling à la société de la Caroline du Sud fondée à Charlestown pour élever les enfants nés dans l'indigence [2]. Le réfugié Isaac Mazicq disposa noblement d'une partie de son patrimoine en faveur des institutions religieuses et charitables de la ville dans laquelle il s'était fixé [3]. L'Église de Charlestown fut plus d'une fois l'objet des libéralités pieuses des émigrés disséminés dans la Caroline. Isaac Mazicq lui laissa en mourant la somme de cent livres sterling. Philippe Gendron lui légua également une portion de sa fortune, « pour être employée, disait-il, dans son testament, à l'usage des pauvres de cette Église, aussi longtemps qu'elle sera réformée comme elle l'est à présent [4]. » A deux reprises, en 1740 et

[1] Bancroft, t. II, p. 183.

[2] Ramsay, *History of south Carolina*, t. II, p. 501.

[3] *The Presbyterian*, numéro du 5 janvier 1850.

[4] *Idem*, numéro du 23 février 1850.

en 1796, le feu consuma l'édifice consacré à Dieu par les premiers fugitifs, et deux fois leurs descendants s'empressèrent de le reconstruire[1].

[1] *The Presbyterian*, numéro du 23 février 1850.

CHAPITRE V.

État actuel des descendants des réfugiés.

Fusion progressive des descendants des réfugiés dans la société américaine. — Disparition de la langue française. — Église de Charlestown.

Il est facile encore aujourd'hui de retrouver les descendants des huguenots dans toutes les provinces de la république des États-Unis, particulièrement à New-York, dans le Maryland, la Virginie et dans les deux Carolines. Ils se distinguent des colons anglais par une sociabilité plus grande, des formes plus expansives, et par une certaine vivacité de caractère et de langage qui contraste avec la roideur britannique. Il est moins aisé de les reconnaître à leurs noms traduits en anglais ou altérés par une prononciation vicieuse. De même qu'en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, et par l'effet des mêmes causes, les fils et les petits-fils des réfugiés se fondirent peu à peu dans la société qui avait accueilli leurs pères. Leurs communautés se rattachèrent successivement soit aux Églises presbytériennes, soit à l'Église épiscopale, soit aux Églises réformées hollandaises. La langue française s'effaça à son tour, et avec elle se brisa l'un des derniers souvenirs qui leur rappelaient la patrie de leurs ancêtres. Toutefois

dans les villes où ils étaient assez nombreux pour posséder des églises distinctes, ils conservèrent plus longtemps l'usage de leur idiome national. A Boston on prêchait encore en français à la fin du dix-huitième siècle [1]. A New-York, en 1772, le service divin se célébrait à la fois en français et en anglais, quoique cette communauté fût réunie depuis longtemps à l'Église anglicane. Dans une lettre adressée cette année par les diacres et les anciens à l'Église française de Londres, que les huguenots d'Amérique regardaient comme une Église mère, ils demandèrent expressément un pasteur qui pût leur interpréter l'Évangile dans les deux langues [2]. La colonie de Charlestown a maintenu seule jusqu'à ce jour et la liturgie calviniste dans sa pureté primitive, et l'exercice exclusif du culte public dans la langue que parlaient ses premiers fondateurs [3].

[1] Baird, t. I, p. 174.

[2] Voir, aux archives de l'Église française de Londres, une lettre de New-York, datée du 23 novembre 1772, et signée : les conducteurs de l'Église française de la Nouvelle-York, Jacques Desbrosses, Jacques Buvelot, Frédéric Basset, Jean-Pierre Chapelle, John Aymar, Jean Girault, François Carré.

[3] *Historical collections of south Carolina*, by Carroll, t. II, p. 486. New-York, 1836. — Cf. la lettre adressée à M. Daugars, pasteur de l'Église française de Londres, par M. Péronneau, au nom de l'Église française de Charlestown, le 31 mars 1845.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DES PROTESTANTS DE FRANCE DEPUIS LA PROMULGATION DE L'ÉDIT DE NANTES PAR HENRI IV, JUSQU'A LA RÉVOCATION DE CET ÉDIT PAR LOUIS XIV.

LIVRE DEUXIÈME.

LES RÉFUGIÉS DANS LE BRANDEBOURG.

LIVRE TROISIÈME.

LES RÉFUGIÉS EN ANGLETERRE.

LIVRE QUATRIÈME.

LES RÉFUGIÉS EN AMÉRIQUE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Paris. — Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, 30, rue Mazarine.

